



European
Forum *for*
Urban
Security



EU Street Violence

Groupes de jeunes et violence dans l'espace public

La « violence de rue » en tant que violence commise par des groupes de jeunes dans l'espace public est souvent citée comme un problème prioritaire en matière de sécurité dans plusieurs villes européennes. L'objectif de cet ouvrage est de donner aux décideurs locaux une meilleure compréhension des enjeux et des politiques élaborées dans les différents pays européens, afin qu'ils soient en mesure d'investir dans des stratégies globales pour l'inclusion de tous les jeunes, en tant qu'individus et membres de groupes. ➤



EU STREET VIOLENCE

www.streetviolence.eu



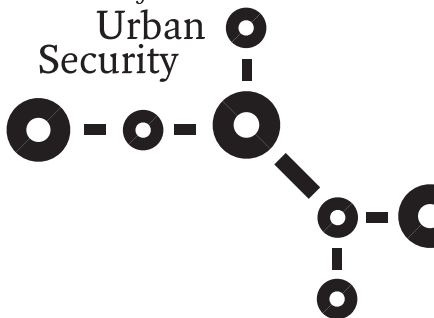
Cette publication a été produite avec le soutien financier du Programme Daphne III de la Commission européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.



Avec le soutien de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acse)



European
Forum *for*
Urban
Security



EU Street Violence

Groupes de jeunes et violence
dans l'espace public

Cette publication résulte du projet EU Street Violence. Elle a été produite par le Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus) : coordination par Sebastian Sperber et réalisation par Elsa Fontanille, sous la supervision d'Elizabeth Johnston, et corrections par Nathalie Bourgeois.

L'usage et la reproduction sont libres s'ils sont effectués à des fins non-commerciales et à condition que la source soit spécifiée.

Traduction : Nathalie Elson

Graphisme : Marie Aumont et Thomas Dapon

Imprimé par STIPA-Montreuil (France) en février 2013

ISBN : 2-913181-42-2

EAN : 9782913181472

Dépôt legal : mars 2013

Forum européen pour la sécurité urbaine

10 rue des Montiboefus

75020 Paris - France

contact@efus.eu

www.efus.eu

Remerciements

Ce projet et la publication qui en est issue n'auraient pas été possibles sans les représentants des partenaires du projet et des villes. Qu'ils soient ici remerciés pour avoir animé ce projet. Nous remercions également les experts pour leur précieuse contribution, les hôtes des différentes réunions, notamment la Région Emilie-Romagne et la ville de Lisbonne, ainsi que toutes les personnes que nous avons rencontrées et avec lesquelles nous avons échangé tout au long du projet.

Partenaires du projet :

Laetitia Nolet, Hafsa Hannad, Denoix Kerger (Forum belge pour la prévention et la sécurité urbaine), Josep M^a Lahosa, Noemí Canelles (Forum espagnol pour la prévention et la sécurité urbaine), Rossella Selmini, Gian Guido Nobili (Région Emilie-Romagne), Andy Pownall, Andy Mills, Jan Pyne, Jane Mowat (National Community Safety Network), Marc Nectoux, Marie-Dominique de Suremain, Maité Albagly, Claude Mugner, Jean-Pierre Darlot, Marie-Christine Elgar (Psytel).

Experts :

Michel Marcus, Maye Seck (Forum français pour la sécurité urbaine), Marwan Mohammed (Centre Maurice Halbwachs), Frank van Gemert (Université libre d'Amsterdam), Frank Weerman (Nederlands Studiecentrum Criminaliteit en Rechtshandhaving), Stefania Crocitti (Université de Bologne), Livia Fay Lucianetti, Fiamma Terenghi (Région Emilie-Romagne), Bárbara Scandroglio (Université autonome de Madrid), Clara Soler, Claudia Heinzelmann (Forum allemand pour la sécurité urbaine), Elmar G.M. Weitekamp (Université de Tübingen), Francisco Empis (Consultant).

Autres intervenants et personnalités rencontrées ou interrogées :

Guilherme Pinto (Ville de Matosinhos), Manuel Da Silva Brito (Ville de Lisbonne), Simonetta Saliera (Ré-

gion Emilie-Romagne), Brigitte Raynaud (Conseil national français des villes), Cristina Goni (Observatoire internationale de justice juvénile), Santi Herrero Blanco (Mossos d'Esquadra), Véronique Roos (Ville de Mons), Pablo Alonso (Police de Bruxelles), Jaap van Roijen (Ville de Rotterdam), Luca Queirollo Palmas (Université de Genève), Lluís Paradell (Mossos d'Esquadra), Sonia Belen Barrio Rodriguez (ONG Suyae), Jaume Funes (Psychologue), Mark Bellis (Université de Liverpool John Moores), John Carnochan (Scottish Violence Reduction Unit), Deborah Erwin (Public Achievement office), Carlene Firmin (Office of the Children's Commissioner for England), Gordon Hughes (Université de Cardiff), Mark Lawes (Police de Merseyside), Marion Meakin (Greater Manchester Probation Trust), Brito André Gomes (Police municipale de Lisbonne), Luis Fiães Fernandes (Police nationale portugaise), José Manuel Marques Dias (Gendarmerie portugaise), Antonio Manuel Leitão da Silva (Police municipale de Porto), Carlos Nascimento Rego Paiva Resende da Silva (Police nationale portugaise), Nuno Rodrigues (Centre Navarro de Paiva), Carlos Poiars (Université lusophone en sciences humaines et technologies), Nina Jon (Conseil national norvégien de prévention de la criminalité), Camila Salazar Atías (Fryhuset), Harald Weilnböck (Radicalisation Awareness Network), Arturo De Leone (Préfecture de police de Naples), Daniele Panico (ENDAS Campania), Franco Alvaro (Région du Latium), Cipriana Dettori (Centro POLISS - Spazio Giovani, Sassari), Caterina De Marco (Ville de Taranto), Rosanna Spizzico (Centre socio-éducatif de la Fondation Jean-Paul II de Bari), Massimo Cannarella (Université de Gênes), Francesco Pancheri (Province Autonome de Trente), Rino Germanà (Bureau de la Police nationale à Piacenza), Filippo Arcelli, (Equipe mobile de la Police à Piacenza), Gabriella de Mitri, Luca Tassoni (Police municipale de la ville de Bologne), Jenneke Christiaens (Vrije Universiteit Brussel), Serge Bruneau (Centre International pour la Prévention de la Criminalité), Peter

Colle (Ville de Gand), les membres du Forum allemand pour la sécurité urbaine et les membres de la Commission pour la sécurité urbaine de l'Union des villes baltes.

Sommaire



p 13. Avant-propos

Elizabeth Johnston, déléguée générale, *Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus)*

1^{ÈRE} PARTIE

Introduction et enjeux du projet

p 17. EU Street Violence : Analyses, Recommandations et Actions

Sebastian Sperber

Contribution du Forum européen pour la sécurité urbaine

p 45. Contenu de la base de données en ligne et aperçu des réponses institutionnelles aux violences collectives

Marwan Mohammed, *Centre Maurice Halbwachs, Ecole Normale Supérieure, Paris*

p 79. La question de genre dans les bandes de rue

Marie-Dominique de Suremain, Pstyel

Contribution de Pstyel - partenaire du projet EU Street Violence

2^{NDE} PARTIE

Les violences commises par des groupes de jeunes dans l'espace public dans neuf pays européens

p 100. Recherche et pratiques sur la violence urbaine, les bandes de jeunes et la délinquance de rue en Belgique

Denoix Kerger et Laetitia Nolet

Contribution du Forum belge pour la prévention et la sécurité urbaine (FBPSU) - partenaire du projet EU Street Violence

- p 120. Les bandes organisées de jeunes et la violence en Espagne**
Noemí Canelles, Bárbara Scandroglio, Clara Soler et Josep M^a Lahosa
Contribution du Forum espagnol pour la prévention et la sécurité urbaine (FEPSU) - partenaire du projet EU Street Violence
- p 143. Les bandes de jeunes en France : de la recherche à l'action**
Michel Marcus et Maye Seck
Contribution du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) - expert pour le projet EU Street Violence
- p 159. Les groupes de jeunes problématiques en Italie**
Stefania Crocitti, Livia Fay Lucianetti, Gian Guido Nobili et Fiamma Terenghi
Contribution de la Région Emilie-Romagne - partenaire du projet EU Street Violence
- p 182. La violence de rue par les jeunes au Royaume-Uni
- aperçu**
Andy Mills
Contribution du National Community Safety Network (NCSN) - partenaire du projet EU Street Violence
- p 205. Regard sur la violence de rue dans les villes allemandes**
Elmar G.M. Weitekamp, *Université de Tübingen*
- p 222. Groupes de jeunes et bandes de rue au Pays-bas**
Frank van Gemert, *Université libre d'Amsterdam* et Frank Weerman, *Institut néerlandais pour l'étude de la criminalité et de l'application de la loi*
- p 250. Les groupes violents et les bandes au Portugal
- conclusions du séminaire EU Street Violence à Lisbonne**
Francisco Empis, consultant
- p 264. Aperçu de la violence de rue dans les pays scandinaves**
Sebastian Sperber
Contribution du Forum européen pour la sécurité urbaine 11

Avant-propos



► L'idée que des groupes de jeunes, violents, menaçants mettent en danger la paix et la tranquillité de nos quartiers, de nos cours d'école et de nos parcs est récurrente. Partout en Europe, les discours publics sur la sécurité perpétuent l'image d'un phénomène qui serait nouveau, mobilisant des jeunes, souvent issus de minorités, dans des réseaux d'activités criminelles. La réalité des villes européennes s'avère tout à fait différente, plus complexe et beaucoup plus diversifiée. Contrairement aux stéréotypes perpétués par le discours public, la violence et les troubles commis par les jeunes, individuellement ou en groupe, existent depuis longtemps dans plusieurs villes européennes. Les villes et leurs partenaires ont mis au point des stratégies préventives et réactives depuis de nombreuses années.

Fidèle à l'ambition du Forum européen pour la sécurité urbaine de collecter les connaissances, afin de les rendre accessibles aux décideurs, praticiens et chercheurs ; le projet EU Street Violence visait à aider les décideurs à mieux comprendre la réalité des groupes de jeunes violents, en connectant leur analyse locale et la recherche au niveau européen, avec des pratiques sur le terrain et en partageant les recommandations qui avaient été établies par différentes catégories d'acteurs à travers l'Europe.

Une nouvelle méthodologie a été utilisée pour partager le vaste éventail d'initiatives et de pratiques identifiées et conduire à la création de la base de données, qui nous l'espérons, sera un outil utile. Ce projet visait à contribuer à un nombre croissant de travaux à la fois sur le terrain et dans le milieu universitaire : notre objectif était de donner aux décideurs locaux une meilleur

leure compréhension des enjeux et des politiques élaborées dans les différents pays européens, afin qu'ils soient en mesure d'investir dans des stratégies globales pour l'inclusion de tous les jeunes, en tant qu'individus et membres de groupes.

Elizabeth Johnston

Déléguée générale

1^{ère} partie



Introduction et enjeux du projet



EU Street Violence : analyses, recommandations et actions



Sebastian Sperber

Contribution du Forum européen pour la sécurité urbaine

La violence de rue en tant que violence commise par des groupes de jeunes dans l'espace public est souvent citée comme un problème prioritaire en matière de sécurité dans plusieurs villes européennes. Dans certaines, ces groupes peuvent être responsables d'une part importante des comportements antisociaux, des délits et des violences¹. Outre le danger que peuvent représenter ces groupes, dont la violence est souvent dirigée contre les pairs et d'autres groupes et gangs, leurs simple présence et visibilité dans l'espace public génèrent souvent un sentiment d'insécurité. Les médias rapportent régulièrement des épisodes de violence brutale et inexplicée commise par ces groupes. Ces reportages choquent et effraient la population.

C'est pour ces raisons que les membres et partenaires du Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus) ont décidé de travailler sur ce thème. Il existe de nombreuses pratiques, politiques et travaux universitaires sur ce sujet mais cette somme de connaissances reste peu exploitée parce que l'information est dispersée et difficile d'accès. L'objectif du projet EU Street Violence, cofinancé par l'Union européenne, était donc de rendre ces connaissances accessibles aux praticiens, décideurs politiques et universitaires. Pour ce faire, une

1- Voir l'exemple donné dans l'article de Mills sur la situation au Royaume-Uni, publié dans cet ouvrage.

base de données disponible en ligne² a été développée. Elle comprend plus de 500 analyses, recommandations et actions (pratiques) sur ce thème. La base de données structure l'information autour de variables clés et la rend accessible par la fonction «recherche». Outre la base de données, cette publication constitue le deuxième «produit» du projet. C'est aussi la première application concrète des connaissances réunies dans la base de données. Elle rassemble les enseignements sur le thème de la violence de rue élaborés par les partenaires du projet à partir des expériences dans leur pays : Belgique, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni. Elle comprend aussi des observations conduites en Allemagne, aux Pays-Bas, au Portugal et en Scandinavie.

Cet article introductif présente le projet EU Street Violence et résume les principales analyses, recommandations et actions. Dans l'article suivant, Marwan Mohammed présente une analyse essentiellement quantitative de la base de données et un exposé sur les réponses institutionnelles à la violence collective en Europe et ailleurs. Marie-Dominique de Suremain complète cette partie introductive par une analyse de la question du genre dans le contexte des gangs de rue, fondée sur l'information rassemblée dans la base de données.

La plus grande partie de ce livre est consacrée à la violence commise par des groupes de jeunes dans l'espace public, dans neuf pays européens. Nous avons ainsi rassemblé les contributions des partenaires du projet, qui résument dans ces pages leur analyse des informations rassemblées pour la base de données EU Street Violence. En outre, nous publions les contributions d'experts qui analysent la situation dans d'autres pays européens (hormis les pays partenaires). Ainsi, Denoix Kerger et Laetitia Nolet analysent les recherches et pratiques sur la violence urbaine, les gangs

2- www.streetviolence.eu

de jeunes et la violence de rue en Belgique. Noemí Canelles, Bárbara Scandroglio, Clara Soler et Josep M^a Lahosa étudient les groupes organisés et la violence en Espagne. Michel Marcus et Maye Seck analysent les travaux menés par le Forum français pour la sécurité urbaine et brossent un tableau de la situation en France, en mettant l'accent sur le passage «de la recherche à l'action». Stefania Crocitti, Livia Fay Lucianetti, Gian Guido Nobili et Fiamma Terenghi présentent la violence de rue et les groupes de jeunes auteurs de troubles en Italie. Andy Mills présente un exposé sur la situation au Royaume-Uni. Elmar G.M. Weitekamp analyse la situation dans les villes allemandes. Frank van Gemert et Frank Weerman évoquent les groupes de jeunes et les gangs de rue aux Pays-Bas de 1985 à nos jours. Francisco Empis se penche sur la situation au Portugal et revient notamment sur les conclusions du séminaire EU Street Violence organisé au Portugal. Enfin, Sebastian Sperber complète ce travail par un court article sur la situation en Scandinavie.

1. Un projet destiné à rendre les connaissances sur les «groupes de jeunes problématiques» accessibles aux décideurs politiques et aux praticiens



Le projet EU Street Violence, qui s'est déroulé entre 2011 et 2013, a créé une plateforme en ligne pour rassembler les connaissances et les bonnes pratiques de divers pays européens sur le thème de la violence commise par les groupes de jeune dans l'espace public. L'objectif était de mettre ce savoir à disposition de ceux

qui travaillent sur le terrain sur cette problématique, soit en tant que décideurs politiques, soit en tant que chercheurs. Subventionné par le programme Daphne III de la Commission européenne, le projet EU Street Violence a été piloté par le Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus) avec le soutien du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), le Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine (FBPSU), le Forum Espagnol pour la Prévention et la Sécurité Urbaine (FEPSU), la région Emilie-Romagne, le National Community Safety Network (NCSN, Royaume-Uni) et l'entreprise d'ingénierie de l'information Psytel (entreprise à but non lucratif).

1.1 Le problème avec les groupes de jeunes

«Bandes de jeunes», «street gangs», «youth gangs», «pandillas», «jeugdbende», «baby-gangs», «Jugendbanden» - le phénomène qui inquiète les villes européennes a des appellations et des formes variées. Comme le montre ce projet, il reflète des réalités sociales différentes. La perception de ce phénomène comme «problématique» varie aussi. C'est un phénomène qui a de nombreuses facettes et se manifeste de façon variée, comme le montrent les différents termes utilisés. Cette diversité peut aussi se manifester dans un même pays, comme par exemple en Belgique où l'on parle de «bandes urbaines», «groepen» ou «bendes». Ce phénomène peut aussi évoluer dans le temps, comme le montrent la plupart des articles sur les différents pays publiés ici. Mais partout il s'agit de groupes de jeunes qui commettent des actes de violence, sous diverses formes, dans les rues des villes européennes.

La difficulté du projet était donc tout d'abord de définir un angle qui soit suffisamment précis et large afin de refléter des réalités différentes qui intéressent les villes européennes. Le point de départ était les «gangs» ou groupes «similaires à un gang». Mais qu'est-ce qu'un

gang exactement ? En quoi est-il différent d'autres groupes de jeunes qui ont des formes de socialisation normales et communes ? Le terme anglais de «gang», qui est aussi utilisé dans d'autres langues, est lourd de sens. En général, il fait référence à un phénomène spécifiquement nord-américain qui est par exemple présenté dans le film *West Side Story* et dans bien d'autres films, ou encore dans la culture hip-hop. Les gangs archétypiques comme les Crisps et les Bloods sont devenus le modèle principal de ce que l'on considère comme des gangs, partout dans le monde (van Gemert 2012: 70). Mais c'est un modèle qui ne correspond pratiquement jamais à la réalité des villes européennes. Le fait qu'il y a des problèmes avec des groupes de jeunes auteurs de troubles dans les villes européennes mais qui ne sont pas des gangs a amené les chercheurs du projet américano-européen «Eurogang» à définir le paradoxe Eurogang (Klein et al. 2001). Les chercheurs américains ont ainsi remarqué l'existence en Europe de ce qu'ils appellent des «gangs comprimés», c'est-à-dire plus petits, moins organisés, moins installés dans la durée et de formes plus variées que les «gangs traditionnels»³ décrits par les médias modernes. Après des années d'échanges et de débats, Eurogang a donné la définition suivante, qui s'éloigne de l'idée traditionnelle du gang et prend en compte une réalité plus vaste : « Une bande jeunes ou un groupe problématique de jeunes est un groupe de jeunes urbain et durable dont la participation à une activité illégale fait partie de son identité collective. » (Voir article de Weitekamp pour cette publication). Cela dit, les termes tels que «groupes de type gangs» ou «groupes problématiques» sont aussi utilisés, y compris dans les publications Eurogang.

De même que ce débat persistant dans la littérature

3- Maxson et Klein ont identifié cinq catégories de gangs aux Etats-Unis : gangs traditionnels, gangs néo-traditionnels, gangs comprimés, gangs collectifs et gangs spécifiques. Voir Klein et al. (2001) ou Maxson et Klein (1995).

consacrée aux gangs (Esbensen et Maxson 2012: 6), la participation à des activités illégales a aussi fait débat dans le projet EU Street Violence. Dans quelle mesure les groupes de jeunes «qui traînent» sont-ils parfois perçus par leur simple présence comme une menace, contribuant ainsi au sentiment d'insécurité de la population ? (Voir à ce titre les articles de Mills et van Gemert et Weerman, dans cette publication). Le Forum espagnol souligne que si l'on se focalise sur les comportements déviants de ces groupes, on risque souvent d'ignorer des facteurs positifs qui peuvent être mis à profit. De tels facteurs ont ainsi été exploités à Barcelone pour gérer ces problèmes (voir Canelles et al. dans cette publication). Les partenaires s'accordent à penser que c'est le comportement déviant de ces groupes qui attire l'attention des autorités locales et aussi qui les caractérise, même lorsque leur but principal n'est pas de se comporter de façon déviante.⁴

L'objectif du projet n'était pas de résoudre le difficile sujet des définitions. Celle d'Eurogang ne semblant pas adéquate, les partenaires ont décidé d'utiliser délibérément le terme assez large de «violence de rue» pour résumer les problèmes causés par ces groupes et prendre en compte la diversité des groupes et des phénomènes observés dans les villes européennes⁵. De plus, la base de données a permis aux partenaires du projet d'être très pragmatiques et de donner des informations sur un périmètre plus large, dans la mesure où la base de données est justement une solution technique qui permet d'identifier des données pertinentes parmi un large éventail d'informations et de faire des recherches parmi différentes catégories et problématiques.

C'est ainsi que les partenaires du projet ont recherché des analyses, recommandations et pratiques sur le

4- Voir Mohammed (2011).

5 En particulier, les partenaires craignaient que l'utilisation du terme « bande » contribue à une panique morale et à des effets de stigmatisation.

thème de «la violence commise par des groupes de jeunes dans l'espace public». Ils ont aussi précisé qu'un groupe rassemble un minimum de trois personnes et que «jeunes» désignait les moins de 26 ans. Est considérée violence «de rue» toute violence dans l'espace public. Le terme «violence» est interprété au sens large et désigne ici non seulement la violence physique mais aussi contre les objets (vandalisme) ainsi que diverses formes de violence psychologique et d'intimidation.⁶

Le projet EU Street Violence ne prend pas en compte le hooliganisme, les gangs de motards, la violence politique sous toutes ses formes, les groupes néo-nazis, le terrorisme et le crime organisé. Hormis le fait que ces phénomènes ne concernent pas uniquement les jeunes, les partenaires du projet ont considéré qu'ils sont de nature différente. Ceci étant dit, il y a des éléments communs entre ces phénomènes et les groupes de jeunes problématiques tels que définis plus haut. Enfin, en se concentrant sur les «groupes problématiques de jeunes», le projet a écarté les rassemblements spontanés. Il n'était pas non plus centré sur les émeutes et la violence urbaine, contrairement à ce que l'appellation «violence de rue» pourrait laisser croire.

1.2 Rassembler les connaissances et le savoir-faire et les rendre accessibles

Après avoir défini le périmètre opérationnel, la difficulté méthodologique suivante était de définir comment rassembler et structurer la somme de connaissances pour que celles-ci soient accessibles.

Qui parle ?

Le consortium du projet a été constitué pour rassem-

⁶- Le cas des filles qui peuvent seulement utiliser l'espace public de façon limitée en raison des menaces et des intimidations de groupes composés en majorité de jeunes hommes, présenté par Suremain, est un exemple qui justifie ce choix.

bler des partenaires qui étaient bien placés pour présenter un exposé des problèmes dans divers pays européens. Les Forums européen, belge, espagnol et français pour la sécurité urbaine, la région Emilie-Romagne (qui est aussi secrétaire du Forum Italien pour la Sécurité Urbaine - FISU), et le NCSN britannique travaillent tous avec les autorités locales sur les thèmes de la sécurité urbaine et de la violence de rue. Ces partenaires étaient soutenus par des experts universitaires et par l'entreprise à but non lucratif Psytel, spécialisée dans l'ingénierie de l'information et qui est expérimentée en matière de prévention de la violence. Le projet a aussi reçu le soutien du Forum Allemand pour la Sécurité Urbaine (DEFUS), ainsi que de la nouvelle présidence du Forum portugais -la ville de Lisbonne- et de nombreuses autres villes et organisations (voir remerciements).

Il est important de noter que le contenu de la base de données ne reflète pas nécessairement les opinions des partenaires du projet sur ce thème. Le premier objectif d'EU Street Violence était de rendre l'information accessible aux personnes intéressées. Ainsi, les variables «qui parlent» et de l'évaluation des pratiques sont fondamentales pour situer l'information donnée. Les partenaires du projet ont fait leur choix en fonction de la pertinence et de l'intérêt des informations, mais ils ont aussi pris en compte un maximum de données disponibles. En principe, seules les opinions politiques ou religieuses étaient exclues.

Que recherche-t-on ?

Les recommandations produites par exemple par les gouvernements nationaux, les organisations internationales, les chercheurs ou les ONG ont été considérées comme des éléments clés d'une base de connaissances sur la violence de rue, dans la mesure où elles sont guidées par une compréhension en profondeur du problème et des solutions possibles. Cela dit, les recommandations explicites sont rares. Par ailleurs, afin de

contribuer à une meilleure compréhension du phénomène, il semblait aussi approprié d'inclure dans la base de données les nombreuses analyses du phénomène de la violence de rue. De plus, les actions entreprises sur la base de ces analyses constituent aussi des informations précieuses. Au total, la base de données comprend des Analyses, des Recommandations et des Actions (ARAs). C'est pourquoi les entrées dans la base de données sont intitulées «ARAs» ou «Fiches ARA».

D'où provient l'information ?

Les partenaires du projet ont analysé toute sorte de documents existants qui pouvaient être pertinents : rapports et études, livres et articles, orientations, exposés, littérature «grise» (documents internes), comptes-rendus de conférences ou de séminaires, fiches de pratique... Les auteurs de ces documents sont d'origine très diverse : chercheurs, collectivités locales ou partenariats locaux pour la sécurité, gouvernements, organisations internationales, ONG, police, fondations. Tous les documents ont été produits à partir de 2000.

Outre l'analyse documentaire, les partenaires du projet ont aussi répertorié des pratiques. Ils ont interviewé des personnes-ressource et mis au point des fiches recensant les pratiques intéressantes. Le projet EU Street Violence a associé de près les villes et les collectivités locales membres du réseau de l'Efus de la façon suivante :

- Les échanges avec les experts universitaires n'ont pas eu lieu à portes fermées mais lors de séminaires ouverts. Le fait d'associer les collectivités locales leur a permis d'avoir un accès direct à l'information et d'échanger entre elles, ce qui en retour a enrichi le projet de leurs expériences. Les séminaires à Bologne et Lisbonne ont chacun rassemblé une centaine de participants. Le projet a aussi fourni un cadre de discussion avec des membres de la commission pour la sécurité locale de l'Union des Villes baltiques ainsi qu'avec des membres du Forum allemand.

- Dans le cadre du projet, un questionnaire a été mis en ligne afin de recueillir les vues des villes européennes sur le sujet et de sensibiliser les collectivités locales au projet. Dans un deuxième temps, ceci a permis d'intégrer leurs connaissances à la base de données. Le questionnaire en ligne -en allemand, anglais, espagnol, français, italien et néerlandais- était volontairement court afin d'inciter un maximum de personnes à y répondre. Il a été largement diffusé par les partenaires.

Comment préparer l'information pour la rendre accessible ?

La base de données sert à faire un inventaire des informations disponibles, mais elle est aussi une source d'information. C'est pourquoi les entrées sont conçues pour donner les informations principales sur le document original de façon très concise. Les partenaires du projet ont ainsi développé et testé en commun un ensemble de variables permettant de structurer l'information et d'expliquer qui parle de quoi. Il ne s'agissait pas d'être exhaustif, au contraire. Une référence est donnée sur le document original -qui existait déjà ou qui a été créé par les partenaires et intégré à la base de données- pour plus d'information.

La base de données fait la distinction entre analyses, recommandations et actions. Elle indique qui est la source et qui est l'auteur. Outre des informations sur le pays concerné et les références bibliographiques, la base de données fait la distinction entre les types de problèmes de violence de rue traités, les groupes cibles de l'«ARA», le type de solution possible ou le vecteur de l'action entreprise. Pour ce qui est des actions, elle distingue aussi le niveau de prévention et si la pratique a fait l'objet d'une évaluation. De plus, la base de données fournit un résumé écrit de chaque «ARA», qui peut aussi être l'objet d'une recherche avec l'option «recherche dans le texte».

2 - Remarques sur les analyses, recommandations et actions



Le premier objectif du projet EU Street Violence était de répondre à la demande d'information grâce à l'outil base de données. Elle permet de filtrer le type d'information qui est pertinent pour telle ou telle problématique, ou bien de prendre connaissance de pratiques intéressantes. Dans cet article, nous tentons d'analyser le contenu de la base de données et d'en tirer des conclusions préliminaires. Dans la seconde partie de cette introduction, nous nous appuyons sur cette information pour examiner les analyses, recommandations et pratiques.

2.1 Les analyses

Une bonne analyse de la situation est une condition sine qua non pour répondre de façon efficace à un problème de sécurité urbaine, quel qu'il soit.⁷ En janvier 2013, 179 des 507 entrées de la base de données, soit 35%, étaient des analyses. 58% de ces analyses ont été apportées par des chercheurs et des universités. Cette publication s'appuie sur ces analyses pour les neuf pays étudiés. Les réponses au questionnaire en ligne (présentées dans l'article suivant) apportent des informations complémentaires sur la violence de rue et les groupes problématiques de jeunes. Ci-dessous, nous tentons d'apporter des éléments de réponse à certaines questions qui sont transversales et reviennent régulièrement, comme la question de genre, qui est abordée par l'article de Suremain.

7- Voir par exemple Efus 2008

Les villes européennes ont-elles un problème de bandes ?

«Il est désormais indéniable qu'il y a des gangs de rue ou des groupes de jeunes de type gangs dans les villes européennes,» affirme Weitekamp dans son article. Bien que la totalité des 51 personnes qui ont répondu au questionnaire en ligne ait affirmé avoir été confrontées à un problème avec des groupes de jeunes au cours des dix dernières années, le projet EU Street Violence ne peut pas donner une vision empirique du sujet. En effet, comme le montrent les articles sur les différents pays publiés ici, il n'est pas toujours aisé de recueillir des données chiffrées fiables sur ce thème.

Selon des sources policières, la France comptait en 2009 222 gangs de jeunes, 480 en 2011 et 313 en 2012. Le nombre de gangs et de personnes impliquées varie grandement⁸. La Shortlist néerlandaise est probablement l'outil le plus fiable pour faire un inventaire des groupes problématiques. Entre 2008 et 2011, la Shortlist a dénombré entre 1 200 et 1 800 groupes, parmi lesquels 65-92 étaient considérés comme criminels, 117-324 comme constituant une nuisance et le reste comme simplement problématiques. En Belgique, la «Banque de données sur les gangs urbains» a été créée en 1999 pour fournir une vue d'ensemble du problème et pour relier les délits et les délinquants aux gangs. En 2009, il y avait 29 gangs à Bruxelles qui comptaient près de 300 membres et avaient été impliqués dans 531 incidents.⁹ Au Royaume-Uni, les chercheurs font état de quelque 60-169 gangs à Londres, 42 dans les West Midlands, 15 dans le Nottinghamshire, 55 à Glasgow¹⁰, mais certaines estimations chiffrent à 50 000 le nombre de jeunes membres de gangs.¹¹ Bien qu'ils ne soient pas du tout comparables,

8- Voir article de Marcus et Seck dans cette publication.

9- Centre international pour la prévention de la criminalité (2011): Comparative report on types of intervention used for youth at risk of joining a street gang.

10- Voir Mills dans cette publication.

11- Centre for Social Justice (2009).

ces chiffres suffisent à étayer la thèse selon laquelle il existe de nombreux gangs dans les villes européennes. Ce n'est pas une surprise : un certain nombre d'articles, notamment ceux consacrés à la France, la Belgique et l'Espagne publiés dans cet ouvrage, soulignent que les groupes problématiques de jeunes ne sont pas nouveaux, en dépit du discours selon lequel il s'agit d'un phénomène nouveau. L'article de Mucchielli et Mohammed sur l'histoire des gangs en France des années 50 à nos jours illustre très bien ce point, de même que le travail fondateur de Trasher sur les gangs, qui date de 1927. En 1965 déjà, Short et Strodbeck parlaient des gangs comme d'un phénomène à la fois ancien et contemporain dans de nombreux pays¹².

Cela signifie-t-il pour autant que les villes sont préoccupées par ce problème ? Probablement non. Les échanges avec les collectivités territoriales sur les «gangs» que nous avons menés dans le cadre du projet EU Street Violence ont montré que le paradoxe Eurogang continue d'exister : de nombreuses collectivités locales ne sont pas préoccupées par les gangs¹³. Ceci est dû en partie aux problèmes de définition que nous avons vus plus haut. Lorsqu'on évoque le mot «gang», les municipalités ne l'associent pas nécessairement à «leurs» groupes de jeunes auteurs de troubles.

Cependant, le questionnaire en ligne a aussi montré que les municipalités sont préoccupées par les groupes selon l'acception adoptée par le projet EU Street Violence. Les principaux problèmes décrits dans le questionnaire en ligne n'étaient pas les délits graves et la violence physique associée aux gangs ou aux groupes de type gang. Il s'agissait plutôt du vandalisme, des graffitis, du harcèlement dans l'espace public, de la

12- Karen Hennigan et Marioja Spanovic (2012): Gang Dynamics Through the Lens of Social Identity Theory. In : Esbensen, Finn-Aage and Cheryl L. Maxson (Eds): Youth Gangs in International Perspective. Results from the Eurogang Program of Research. New York, Dodrecht, Heidelberg, London: Springer.

13- Canelles et al. mentionnent aussi des cas de déni.

violence à l'école et dans les transports publics, tous commis par des groupes de jeunes. Ces phénomènes ne sont pas non plus continus. Selon l'enquête, ils se produisent en moyenne entre une fois par an et plusieurs fois sur une période de dix ans.

De plus, la distribution de la violence de rue et des groupes problématiques de jeunes en Europe d'une part et sur le territoire de chaque pays d'autre part semble inégale : s'il apparaît que cette problématique fait de longue date l'objet de débats au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en France, elle semble moins prévalente en Italie, au Portugal, en Allemagne et en Scandinavie. De plus, les gangs de jeunes sont généralement urbains et se concentrent dans les grandes villes et centres urbains. C'est le cas en Espagne (Barcelone, Madrid), en Belgique (Bruxelles, Anvers), en Italie (Milan, Gênes), ainsi qu'en France où 80% des gangs répertoriés sont basés en région parisienne. En Italie, ce problème est concentré dans le nord et semble rare dans le sud¹⁴. La Scandinavie et l'Allemagne ont moins de problèmes de gangs mais néanmoins, il existe de tels groupes à Stockholm, Berlin et Francfort.

En résumé, on peut dire que peu de villes européennes ont un véritable problème de gang mais que nombre d'entre elles ont de façon occasionnelle des problèmes avec les groupes de jeunes. Cette observation justifie a posteriori le choix du projet EU Street Violence d'élargir son champ d'étude à «la violence de rue» et aux «groupes problématiques de jeunes».

Que peut-on dire de la formation des bandes ?

Comprendre pourquoi des individus rejoignent un gang et comprendre la fonction du gang est une question centrale dans l'analyse de la violence de rue et des groupes problématiques de jeunes. C'est aussi fondamental pour élaborer une stratégie. On a beaucoup écrit sur ces thèmes et résumer les idées clés en un

14- Crocitti et al. suggèrent que cela peut être dû au poids du crime organisé, ce qui ne laisse pas d'espace pour les «gangs de rue».

seul paragraphe est nécessairement une simplification, qui peut seulement se justifier par l'importance du thème traité.

Dans son livre sur la formation des gangs en France, Marwan Mohammed (2011) fait une analyse très intéressante de ces questions, que nous reproduisons ici comme exemple. Il apporte une explication sociologique des gangs et de la formation des gangs, fondée sur une étude empirique menée en région parisienne. Il montre que l'appartenance à un gang est déterminée par la relation de l'individu avec sa famille, l'école et la rue. En résumé, l'individu qui devient membre d'un gang a des difficultés en famille et à l'école et donc est amené à se socialiser dans la rue. Ainsi, le profil type d'un membre de gang est un adolescent d'origine modeste, qui a de nombreux frères et sœurs et qui a des difficultés à l'école ou a abandonné l'école. Dans ces conditions, il est «inactif» car il n'a pas accès au marché du travail et a grandi dans un contexte où il a été exposé à la délinquance. Dans un tel environnement difficile et conflictuel avec la société dominante, un groupe de pairs ou un gang constitue une autre voie de socialisation, une «famille alternative».¹⁵ Le gang attire des garçons qui ont certaines caractéristiques parce qu'il remplit une fonction dans cinq domaines dans lesquels l'individu a des déficiences : une fonction matérielle (consommation), une fonction symbolique (pouvoir et reconnaissance), une fonction politique (conflit social), une fonction psychologique (estime de soi) et une fonction qui donne une identité (faire partie d'une histoire). Mohammed souligne que le comportement déviant ou délinquant résulte avant tout d'une quête de reconnaissance. Il s'agit de forger une réputation, d'exercer un certain pouvoir. Comme le dit Weitekamp (2011), «On ne rejoint pas un gang pour gagner de l'argent». Dans sa recherche, Mohammed détaille le mécanisme des déficiences de socialisation et montre comment elles sont comblées par

15- Centre for social justice (2009)

le gang, comment par exemple les réputations et la reconnaissance se forment dans un espace régional de communication et comment différentes strates d'identité se forment.

L'enseignement clé est que le gang apporte une forme alternative de socialisation, autrement dit une stratégie de compensation. La bande apporte une identité et une reconnaissance que ses membres ne trouvent pas ailleurs. De plus, l'adhésion à un gang de rue répond souvent à un ou plusieurs besoins exprimés par les jeunes qui ne sont pas comblés par ailleurs. «La participation à une bande permet souvent aux jeunes de répondre à une ou plusieurs carences,» affirme aussi le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) (2011: 4).

Dans son rapport sur les bandes, le CIPC résume les risques et les éléments protecteurs liés à l'appartenance à un gang, tels qu'identifiés par la littérature sur le sujet. Il distingue cinq facteurs de risque liés aux caractéristiques individuelles, à l'influence des pairs, au contexte scolaire, à la famille et à la communauté. «L'adhésion aux gang de rue peut se concrétiser lorsque plusieurs facteurs de risque sont réunis, la probabilité d'adhésion étant plus grande lorsqu'un jeune cumule des facteurs de risque provenant de plusieurs catégories à la fois.» Le rapport identifie également les facteurs protecteurs dans chacune des catégories, qui contribuent à éloigner les jeunes des gangs de rue. Il semble donc nécessaire de prendre en compte une multiplicité de facteurs, d'événements ou d'expériences vitales pour expliquer l'appartenance à un gang. Ceci en retour a des conséquences importantes sur la façon dont on traite le problème et sur qui le traite.

Les bandes sont-elles causées par l'immigration ?

On peut répondre tout de suite à cette question : non. Mais il est vrai aussi que l'immigration est un sujet qui

revient souvent lorsqu'on parle des groupes problématiques de jeunes et des gangs en Europe, ce qui mérite explication.

Les bandes en particulier semblent en effet attirer les jeunes issus de l'immigration. De fait, toutes les études-pays publiées dans cet ouvrage mentionnent l'immigration. En Espagne, le problème vient des gangs latino, qui sont aussi devenus un problème en Italie. Les gangs de Belgique ont de nombreux membres d'origine africaine. Aux Pays-Bas, les gangs ont des membres originaires du Maroc et du Surinam. En Allemagne, ils viennent de Turquie ou bien sont «Russo-allemands». En France et au Royaume-Uni, les gangs et groupes de type gang reflètent la situation de l'immigration. Bien sûr, tous les gangs ne sont pas réservés à certaines ethnies (voir par exemple Van Gemert et Weerman dans cette publication) et les gangs «ethniques» tels que les gangs latino ne sont pas en réalité ethniquement homogènes (comme le montrent par exemple Canelles et al dans cette publication).

Les recherches sur la formation des bandes apportent une réponse assez évidente sur les raisons pour lesquelles les groupes problématiques de jeunes reflètent aussi la situation de l'immigration dans les pays étudiés : les jeunes qui sont en marge de la société sont plus enclins à rejoindre un gang ou à en créer un. Dans la plupart des pays, les immigrants sont surreprésentés dans les groupes socio-économiquement défavorisés et ils sont plus visibles. Comme concluent Van Gemert, Peterson et Lien dans leur livre *Street Gangs, Migration and Ethnicity*, «l'immigration peut amener à une accumulation de facteurs qui affectent particulièrement les immigrants de deuxième génération qui vivent dans des quartiers marqués par la désorganisation sociale.»

De plus, les travaux de Mucchielli et de Mohammed sur les bandes en France illustrent bien comment les «groupes problématiques» de jeunes sont toujours as-

sociés aux membres défavorisés d'une génération. Ainsi, les bandes de jeunes ont longtemps été associées avec les jeunes de la classe ouvrière (les blousons noirs). Après les vagues d'immigration, d'abord d'Afrique du Nord puis d'Afrique sub-saharienne, la classe ouvrière a changé et donc, la sociologie des gangs aussi. Mohammed (2011) conclut que l'origine immigrée, bien que souvent observée, semble être plutôt révélatrice d'une situation socio-économique défavorisée plutôt qu'une variable en soi. Son étude montre que mise à part la variable «beaucoup de frères et sœurs», l'origine d'un individu n'a pas d'effet sur son éventuelle adhésion à un gang.

2.2 Recommandations

Une bonne analyse du phénomène de la violence de rue et des groupes problématiques de jeunes est une condition impérative avant de pouvoir formuler des recommandations. Mais de l'analyse aux recommandations, il y a un pas. Dans quelle mesure peut-on généraliser une observation ou séparer une recommandation de son contexte ? Cette difficulté est peut-être la raison pour laquelle seules 14% des «ARAs» sont des recommandations. Au total, 72 ont été rassemblées dans la base de données. Les partenaires du projet ont remarqué qu'il y a moins de recommandations sur ce thème qu'escompté et que de nombreux documents sont prudents en matière de recommandations directes. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'on ne peut pas tirer de conclusions générales à partir de la somme d'informations rassemblée. Certaines recommandations générales peuvent être faites.

La recommandation la plus importante est sans aucun doute que la problématique de la violence de rue et des groupes problématiques de jeunes ne peuvent être traités sans prévention et plus précisément sans prévention sociale. Comprendre qu'un jeune rejoint un groupe non pas pour des raisons matérielles mais

parce qu'il est en quête de reconnaissance, d'appartenance, de prestige -ce qu'il ne peut obtenir ailleurs- montre clairement le potentiel de l'action préventive et la limite des solutions fondées uniquement sur l'intervention policière.

«Tant que la machinerie sociale qui produit des gangs fonctionne, il sera difficile à la société de limiter l'apparition de nouveaux gangs et de nouveaux candidats,»¹⁶ écrit Mohammed. De leur côté, Marcus et Seck soulignent dans cette publication qu' «imaginer que la réponse pénale est la seule compatible avec la situation actuelle est une erreur. La stratégie pénale doit s'inscrire dans une stratégie plus globale, comportant également une stratégie civile, une stratégie sociale et une stratégie spatiale.» L'analyse des réponses institutionnelles à la violence de rue présentée dans l'article suivant montre également les limites des stratégies fondées sur l'intervention policière, même dans les pays hors d'Europe où en raison de la facilité d'accès aux armes et du taux élevé d'homicides, il est nécessaire d'établir un cessez-le-feu avant de mettre en place une politique sociale. Dans ce sens, l'importance de la prévention peut être citée comme une priorité commune entre tous les intervenants qui ont contribué à cette publication. Mais souligner l'importance de la prévention ne signifie pas faire l'impasse sur l'intervention policière. Au contraire, cela explique pourquoi des programmes holistiques d'intervention sont mis en place au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Scandinavie. De tels programmes incluent en effet une forte composante préventive.

Cette conclusion est d'autant plus importante dans un contexte où il existe un risque de «populisme pénal», à défaut de lutter contre les causes des gangs et de la violence¹⁷, et où la crise économique provoque des coupes

16- Mohammed (2011): 408.

17- Centre for social justice 2009: 104, voir aussi Marcus et Seck dans la publication sur la pénalisation de l'appartenance à une bande, en France.

budgétaires dans un certain nombre de pays. La tendance vers une plus grande fermeté envers les gangs peut ainsi être observée en France, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Le Royaume-Uni est aussi un exemple, parmi bien d'autres, des difficultés de l'action préventive dans un contexte de coupes budgétaires importantes. Mills souligne qu'un certain nombre de pratiques prometteuses présentées dans la base de données EU Street Violence ont été récemment réduites ou interrompues.¹⁸ C'est pour cette raison que la recommandation de s'appuyer sur la prévention est centrale dans les recommandations thématiques du nouveau Manifeste d'Aubervilliers et de Saint-Denis, adopté par les villes européennes en décembre 2012 lors de la cinquième conférence internationale de l'Efus.

Sachant que la prévention est la recommandation principale en matière de groupes de jeunes, quelles autres recommandations peut-on faire ? Une analyse des 72 recommandations incluses dans la base de données, et plus précisément des 59 recommandations qui traitent directement de la formation des gangs et de leurs activités, révèle les vecteurs d'action les plus souvent mentionnés. Comme indiqué dans le tableau 1, 37 des 59 recommandations mentionnent des mesures de prévention spécialisées et variées, qui ciblent certains groupes spécifiques et à haut risque. Il en ressort que le deuxième domaine d'action privilégié pour répondre aux groupes problématiques de jeunes est l'école (mentionnée dans 20 recommandations). Un troisième groupe de mesures, mentionnées dans plus de 10 recommandations, apparaît. Celles-ci comprennent les activités de loisirs, le travail avec la famille, la médiation, suivis de près par le travail sur les questions de genre et l'application de la loi.

18- Voir par exemple Mohammed 2011 ou Mills dans cette publication.

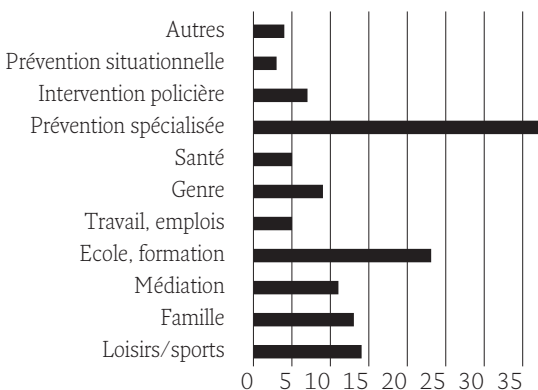


Tableau 1 : Nombre de recommandations sur la formation des bandes et activités (total 59) qui mentionnent les vecteurs d'action suivants

La diversité des vecteurs d'action mentionnés dans les recommandations et leur distribution relativement égale (hormis les programmes de prévention spécialisés et l'école) semblent démontrer l'importance d'adopter une **approche inclusive** afin de répondre à plusieurs facteurs de risque de façon simultanée. Comme l'a montré le questionnaire en ligne EU Street Violence, «il n'existe pas, ou très peu, de villes qui ne misent que sur une seule stratégie d'action et de sécurité. La tendance est à l'hybridation et à la recherche d'un équilibre entre les dimensions sociale et situationnelle de la prévention.»¹⁹ Comme vu dans les études par pays publiées dans cet ouvrage, mais aussi dans les actions, une telle stratégie nécessite **un partenariat local**. Il est nécessaire d'allier les compétences pour travailler sur les différents facteurs de l'adhésion aux gangs et de s'assurer que tous les acteurs travaillent ensemble pour atteindre un objectif commun. Les autorités locales peuvent assurer un rôle unificateur et de cohésion, ce qu'elles font, comme l'atteste le question-

19- Mohammed dans cette publication.

naire en ligne. La participation d'acteurs engagés dans la communauté et des jeunes sont aussi des éléments qui contribuent à l'élaboration de solutions durables.

La particularité des groupes problématiques de jeunes est qu'il faut tenir compte du contexte individuel, de celui du groupe ainsi que contexte propre au territoire. Autrement dit, il faut agir à trois niveaux : auprès de l'individu, du groupe, et sur le territoire.²⁰ De plus, dans la mesure où les groupes existent dans la durée, la prévention peut être menée à plusieurs étapes : lors de l'adhésion au groupe, éviter que le groupe devienne (plus) problématique, offrir des stratégies et des occasions de sortie en permettant au groupe de canaliser ses énergies d'une façon non déviante. Une stratégie inclusive ne doit pas être limitée à prévenir les facteurs de risque. Elle doit aussi inclure des facteurs protecteurs. De plus, elle doit faire émerger les compétences des jeunes et être fondée sur une dynamique positive.²¹

Parmi les différentes sphères d'application des politiques qu'il convient de prendre en compte, l'école et l'éducation sont particulièrement importantes. C'est d'autant plus vrai aujourd'hui puisque les facteurs d'intégration sociale traditionnels telle que l'entrée dans la vie active ou le service militaire sans qualifications, qui redressaient souvent les parcours déviants, sont devenus plus rares.²² Il est notamment très important d'observer l'intégration des enfants à l'école avant qu'ils n'abandonnent l'école et d'envisager la prévention primaire. De plus, la médiation et la justice réparatrice peuvent être des outils importants en particulier pour traiter des nuisances et autres problèmes d'utilisation de l'espace public²³.

Les recommandations à tirer du projet EU Street Violence ont aussi fait l'objet de débats lors de la conférence «Sécurité, démocratie et villes : le futur de la prévention», qui a

20- Voir par exemple Marcus et Seck ou bien l'approche des Pays-Bas présentée par Van Gemert et Weerman.

21- Voir par exemple Canelles et al. dans cette publication ou le CIPC (2011).

22- Voir par exemple Mohammed (2011).

23- Voir par exemple Weitekamp dans cette publication.

eu lieu du 12 au 14 décembre 2012. Les enseignements et les conclusions du projet ont été débattus et des recommandations thématiques ont été élaborées sur la base des conclusions du projet. Les recommandations thématiques du nouveau Manifeste d'Aubervilliers et de Saint-Denis sont tirées directement des enseignements du projet EU Street et des débats qui ont eu lieu pendant la conférence.

2.3 Actions

Les pratiques ou «actions» sont très intéressantes pour tous ceux qui travaillent sur la violence de rue et les groupes problématiques de jeunes. Il existe une multitude d'actions dans ce domaine qui méritent d'être connues. En janvier 2013, la base de données contenait 264 actions, soit un peu plus de la moitié de toutes les entrées. Celles-ci proviennent de neuf pays, principalement ceux des partenaires du projet. Deux tiers, c'est-à-dire 179 sur 264, sont fournies par des collectivités locales ou bien comptent une collectivité locale comme partenaire. 44% de ces actions ont été évalués.

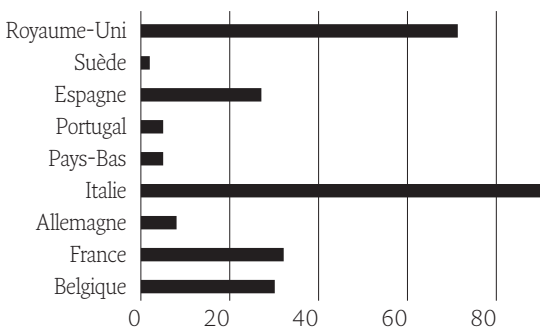


Tableau 2 : Nombre de pratiques (actions) dans la base de données (total 264)

Ces actions sont décrites plus en détail dans le prochain article. Des pratiques intéressantes sont aussi présentées dans les différents articles sur les approches face à la violence de rue dans divers pays européens. Ici, dans cette partie introductive, nous nous limitons à examiner la question suivante : existe-t-il une méthodologie spécifique pour faire face à la violence de rue et aux jeunes auteurs de troubles ?

Comme le soulignent Marcus et Seck, de nombreuses études sont consacrées aux gangs et aux groupes problématiques de jeunes. En revanche, peu d'actions sont dirigées spécifiquement sur les gangs comme telles. L'analyse quantitative des entrées de la base de données semble contredire cette hypothèse : en effet, deux tiers, soit 176 actions, traitent de la création et/ou de l'activité des gangs et des groupes problématiques. Mais traiter ce problème ne dit rien de la méthodologie employée. C'est avant tout un indicateur de la pertinence de cette action par rapport à la base de données. En effet, l'analyse de ces actions révèle que peu sont spécifiquement destinées aux gangs : beaucoup sont aussi utilisées pour traiter un problème de gang, mais pas seulement. En particulier, il est difficile de différencier les actions qui visent les individus et celles qui visent les gangs. Au bout du compte, un gang n'est-il pas plus que la somme de ses membres ? Sommes-nous en présence d'un monisme méthodologique qui aboutit à toujours centrer l'action sur l'individu ?

Dans l'étude sur les bandes en France qu'il a réalisée en 2006, le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) observait déjà que les actions destinées à prévenir et contenir les bandes étaient pour la plupart similaires à celles destinées à prévenir les comportements délinquants individuels. Le rapport ajoute que cela n'a pas toujours été le cas et regrette que dans la formation des éducateurs spécialisés, les approches collectives aient été abandonnées. Le FFSU exprimait la crainte qu'en se focalisant trop sur les individus on

aboutisse à ignorer les facteurs de risque liés au territoire et au groupe (FFSU 2006: 75).

En cherchant à cerner s'il existe une méthode particulière pour traiter les groupes problématiques de jeunes, on pense à des exemples au-delà d'Europe, comme le «Comprehensive Community-Wide Gang Model» (modèle intégré et communautaire des gangs) de l'Office américain de la justice juvénile et de la prévention de la délinquance (US Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention), ou l'«Opération Cessez-le-feu» mise en place à Boston pour lutter contre la prolifération des armes, deux approches qui ont donné de bons résultats dans le contexte américain²⁴. Bien que le contexte américain soit assez différent, avec des gangs organisés et «traditionnels» ainsi que l'accès facile aux armes, il est intéressant de noter que ces programmes combinent répression (notamment dirigée contre les leaders, donc qui vise l'organisation-même des gangs) et prévention, avec de nombreux projets d'intervention.

Les villes européennes sont certes moins touchées par le problème des gangs. Néanmoins, des approches spécifiquement destinées aux groupes problématiques de jeune sont aussi apparues en Europe. Par exemple le «Tackling Gangs Action Programme» (Programme d'action contre les gangs) du Home Office britannique, la méthode Shortlist de Beke appliquée à l'échelle nationale par le ministère néerlandais de la Justice et de l'Intérieur, le «Stockholm Gang Intervention Project» (projet d'intervention sur les gangs de Stockholm), ou le Programme multidimensionnel de prévention de la violence urbaine de Bruxelles. Ces programmes, qui sont évoqués plus loin dans les contributions par pays, utilisent une combinaison de mesures individuelles, de groupe et à l'échelle du territoire.

Tout ceci nous donne-t-il une méthodologie européenne spécifiquement destinée à traiter le problème des bandes ? Etant donné que toutes ces approches

24- Voir par exemple Mohammed dans cette publication.

sont caractérisées par le fait qu'elles sont inclusives et intègrent des acteurs multiples -ce qui est aussi le cas dans beaucoup d'autres domaines de la sécurité urbaine- plutôt que par le fait qu'elles s'adressent avant tout au groupe et aux aspects territoriaux, il serait présomptueux de parler d'une méthodologie nouvelle et spécifique. Cependant, ces approches révèlent un large éventail de stratégies et de mesures variées, à différents niveaux, qui peuvent être considérées comme des pratiques intéressantes.

La base de données EU Street Violence fournit un large échantillon d'actions conduites dans toute l'Europe. Ces expériences peuvent être utiles pour élaborer des stratégies locales et holistiques de sécurité destinées à traiter la question des groupes problématiques de jeunes. De plus, la base de données peut être une ressource vivante, qui sera enrichie constamment de nouvelles pratiques, de résultats de recherche ou d'avancées en matière de politique.

Références

Centre for social justice (2009): *Dying to belong. An In-depth Review of Street Gangs in Britain.*

Esbensen, Finn-Aage and Cheryl L. Maxson (2012): The Eurogang Program of Research and Multimethod Comparative Gang Research: Introduction. In: Esbensen, Finn-Aage and Cheryl L. Maxson (Eds): *Youth Gangs in International Perspective. Results from the Eurogang Program of Research.* New York, Dodrecht, Heidelberg, London: Springer.

European Forum for Urban Security (2008) : *Guide des audits locaux de sécurité.*

International Centre for the prevention of Crime (2011): *Comparative report on types of intervention used for youth at risk of joining a street gang.*

Klein Malcom, Hans-Jürgen Kerner, Cheryl L. Maxson and Elmar G.M. Weitekamp (Ed) (2001) : *The Eurogang Paradox. Street Gangs and Youth Groups in the U.S. and Europe.*

Mohammed, Marwan (2011): *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue.* Paris : Presses Universitaires de France..

Mucchielli, Laurent et Marwan Mohammed (Eds) (2007): *Les bandes de jeunes. Des «blousons noirs» à nos jours.* Paris : La Découverte.

Newburn, Tim, Alexandra Topping, Ben Ferguson and Matthew Taylor (2011): The four-day truce: gangs suspended hostilities during English riots. Reading the Riots, *The Guardian*, 6 décembre 2011

Rostami, Amir and Frederik Leinfelt (2012): The Stockholm Gang Intervention and Prevention Project (SGIP): Introducing a Holistic Approach to Gang Enforcement. In: Esbensen, Finn-Aage and Cheryl L.

Maxson (Eds): *Youth Gangs in International Perspective. Results from the Eurogang Program of Research.* New York, Dodrecht, Heidelberg, London: Springer.

Secretary of State for The Home Department (2011): *Ending Gang and Youth Violence: A Cross-Government Report*

Thrasher, Frederic (1927): *The Gang: A Study of 1,313 Gangs in Chicago*, University of Chicago Press.

Van Gemert, Frank (2012): Five Decades of Defining Gangs in the Netherlands: The Eurogang Paradox in Practice. In: Esbensen, Finn-Aage and Cheryl L. Maxson (Eds): *Youth Gangs in International Perspective. Results from the Eurogang Program of Research*. New York, Dodrecht, Heidelberg, London: Springer.

Van Gemert, Frank, Dana Peterson and Inger-Lise Lien (Eds.) (2008) : *Street Gangs, Migration and Ethnicity*. Willan Publishing.

Contenu de la base de données en ligne et aperçu des réponses institutionnelles aux violences collectives



Marwan Mohammed, *Centre Maurice Halbwachs,
Ecole Normale Supérieure de Paris*

1. Rapport statistique sur les violences collectives

Base de données en ligne

La base de données du projet EU Street Violence est constituée par la compilation d'informations institutionnelles ou académiques portant sur des actions de prévention mises en place en Europe. Ces 476 documents²⁵ décrivent des dispositifs de 11 pays : Belgique, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, France, Italie et les Pays-Bas (et « Autre », c'est à dire quatre dispositifs sans renseignement géographique). Les informations sur les Pays Bas et le Danemark et à un degré moindre sur l'Espagne sont insuffisantes comparativement à celles qui concernent les dispositifs français, italiens, britanniques et belges (environ 100 documents par pays). On développera des analyses plus

25- Contenu de la base de données en octobre 2012

poussées de l'action publique de ces quatre pays (cf. Figure 1). Nous ne possédons guère d'informations permettant d'évaluer la représentativité des modes d'action publique recueillis.

	Effectif	Pourcentage
Belgique	99	20.8%
Danemark	1	0.2%
Espagne	48	10.1%
France	109	22.9%
Grande Bretagne	103	21.7%
Italie	108	22.7%
Pays-Bas	3	0.6%
Autre	4	0.8%
Total	476	100%

Figure 1 : Composition de l'échantillon.

Publics cibles

S'agissant des cibles de ces actions de prévention de la délinquance, plusieurs observations générales peuvent être effectuées sur les publics cibles et les domaines d'action. Tout d'abord, les dispositifs de prévention visent davantage directement les « gangs » et les « groupes violents » (58,2 %), puis un public en général (35,3 %) et les membres de l'entourage (20,8 %). Peu de dispositifs s'appuient directement sur la dimension ethnoculturelle des publics cibles. La centralité du ciblage des bandes et autres « groupes violents », ne reflète ni la prévalence de ces entités dans la société, ni dans les politiques de prévention. Elle traduit le mode de construction de la base qui cible explicitement ce type de phénomène.

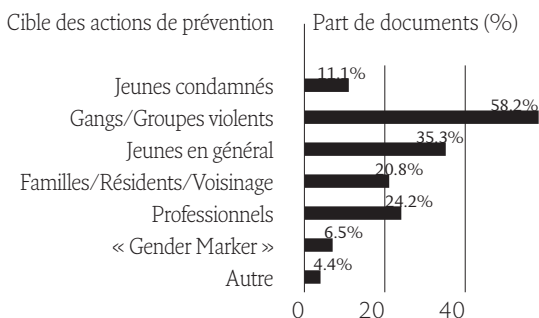


Figure 2 : Publics cibles.

Actions menées auprès des bandes selon les pays

En cohérence avec l'objet du projet EU Street Violence, « les gangs » et « les groupes violents » constituent la principale cible des dispositifs inscrits dans la base de données. Il est bien difficile d'évaluer le sens et les catégories utilisés par les acteurs et les rédacteurs des différents projets et de leur évaluation. Les expressions « gangs » et « groupes violents » procèdent d'une catégorisation *a posteriori* par les concepteurs de la base. Cette précision est importante car elle explique en partie les variations de fréquence et de contenu qui ressortent des informations initiales. Sur les cas français, italiens, britanniques et belges, un test d'indépendance permet d'observer que l'intérêt porté spécifiquement aux gangs diffère fortement d'un pays à l'autre.

	Effectif	Fréquence
Belgique	25	25%
Grande-Bretagne	49	47.5%
France	90	82%
Italie	78	72%
Total	242	

Figure 3 : Volume et fréquence de dispositifs dédiés aux gangs et aux groupes violents

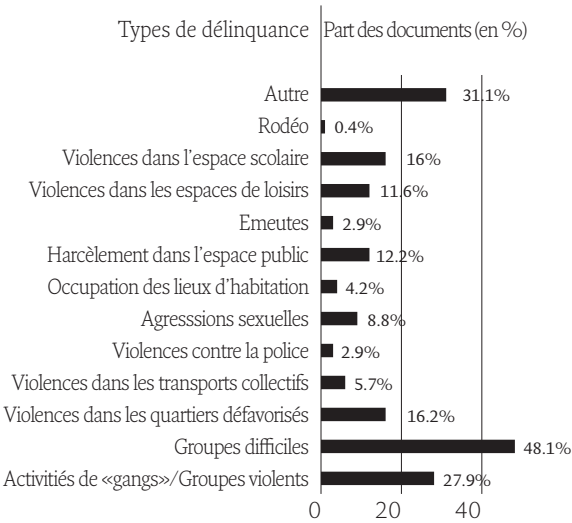
La part des dispositifs français (N=90) et italiens (N=78) traitant spécifiquement ou prioritairement des « gangs » et des « groupes violents » tranche avec les priorités britanniques (N=49) et belges (N=25). Rappelons que la construction de la base de données s'est effectuée à partir d'informations de diverse nature et non par l'élaboration d'une procédure homogène de recueil.

Types de délinquance ciblés

Outre les populations ciblées, la base de données dispose d'informations sur les *domaines de délinquance*. La figure suivante expose la fréquence des problèmes de sécurité rencontrés et traités par les acteurs institutionnels. Ce tableau global amalgame des items de nature différente, certains renvoyant aux espaces, d'autres aux formes et enfin aux acteurs de la délinquance. S'agissant des espaces, les désordres et violences de « proximité » représentent l'une des principales configurations à gérer : les *violences dans les quartiers défavorisés* (16,2 %), le *harcèlement dans l'espace public* (12,2 %) et l'*occupation des lieux d'habitation* (4,2 %) renseignent sur le climat social que les

autorités publiques ont à gérer. Vient ensuite le caractère plus spécifique des *violences dans l'espace scolaire* (16%), *dans les espaces de loisirs* (11,6 %) et *les transports collectifs* (5,7 %). Il faut noter que ces différents lieux ne sont pas étanches aux espaces précédemment déclinés : le climat scolaire et celui du quartier sont souvent fortement liés. Les formes de désordre recensées sont fondamentalement de deux ordres : des comportements d'opposition et de révolte très localisés comme les *violences contre la police* (2,9 %), les *rodéos* (0,4 %) et les *émeutes* (2,9 %), ainsi que les *agressions sexuelles* (8,8 %). D'autres types d'usage de la violence ne sont pas traités, ce qui limite toute analyse de ce point de vue.

.....



.....

Figure 4 : Part de documents ciblant les différents types de délinquance (en %).

.....

Enfin, des informations plus intéressantes sur le profil des auteurs sont également apportées. Ainsi 48,1 %

des documents recensés pointent le rôle de « groupes difficiles » et 27,9 % de l'activité de « gangs ». En se concentrant sur ces deux profils - « groupes difficiles » et « activités de gangs » - les analyses révèlent des différences fortes selon les pays²⁶. Plus particulièrement, on remarque que les ressources sur les contextes français et italien (respectivement 68,8 % et 63,9 %) pointent davantage l'existence de « groupes difficiles » que celles sur les sociétés anglaises (36,9 % des documents anglais) et belges (18,2 % des documents belges). Le poids de la référence aux « groupes difficiles » est inversement proportionnel à celui de la référence aux « gangs ». L'explication se situe moins dans des écarts radicaux de réalité que dans le statut culturel et politique des termes utilisés (Figure 5).

.....

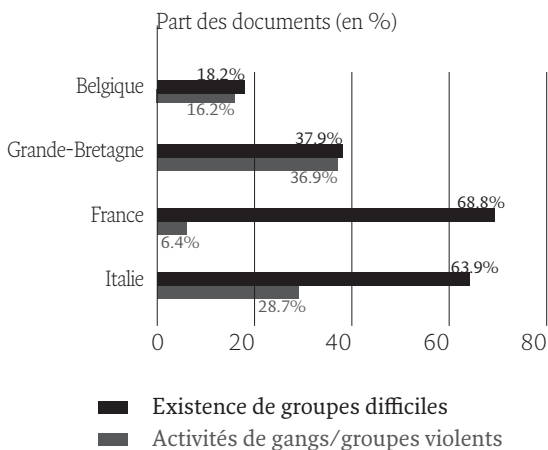


Figure 5 : Part des dispositifs faisant référence aux « gangs » ou aux « groupes difficiles » selon le pays (en %).

.....

26- Pour les raisons pointées précédemment, l'analyse porte seulement quatre pays dans l'analyse : Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie.

Acteurs de la prévention et mise en place des actions

Alors que la première partie était consacrée à la population et aux comportements violents objets des actions de prévention, cette seconde partie porte sur leur contenu (*stratégies et vecteurs de la prévention*).

Stratégies de prévention

La prévention de la délinquance peut être composée en trois niveaux :

- *Primaire* (PP) : elle concerne la prévention auprès des jeunes en général.
- *Secondaire* (PS) : elle concerne la prévention auprès des jeunes dits « à risque ».
- *Tertiaire* (PT) : elle concerne la prévention auprès des jeunes condamnés ou délinquants.

Sur la base des 476 dispositifs recensés, on remarque que ces derniers traitent prioritairement de la prévention secondaire (46,6 % des documents analysés), puis de la prévention primaire (32,4 % des documents analysés) et tertiaire (22,7 %) (cf. Figure 9).

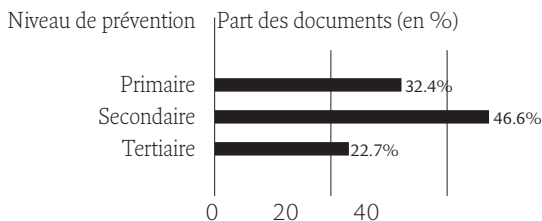


Figure 6 : Type de prévention

.....

Une orientation qui ne reflète pas nécessairement la distribution réelle des politiques de prévention. L'analyse géographique de la répartition des types d'action fait apparaître des distorsions importantes : la France se caractérise par la prédominance des actions de PP (51,4 %)

par rapport à la PS (10,1 %), la Grande-Bretagne présente un tableau plus équilibré entre PP (33%), PS (39,8%) et PT (42,7%). C'est le pays qui, selon la base de données EU Street Violence, investit le plus dans la prévention de la récidive. La Belgique privilégie les actions plus générales et précoces (PP : 43,4 % - PS : 22,2 % - PT : 19,2). Et enfin l'Italie plébiscite des actions mixtes de PP (54,2%) et de PS (56,5 %) par rapport à la PT (25%).

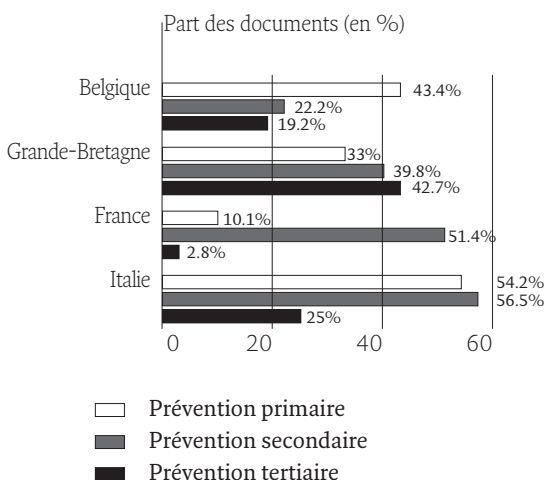


Figure 7 : Type de prévention par pays

.....

Vecteurs de la prévention et moyens mis en place

Quels sont les vecteurs de la prévention des violences ? La base de données permet d'analyser les registres d'action et les profils d'acteurs de la lutte contre les comportements violents. Trois espaces d'action sont privilégiés par les pouvoirs publics : la prévention en milieu scolaire (30,9 %), par le sport et les loisirs (28,2 %) et par le recours aux dispositifs de prévention spécialisée (26,5 %).

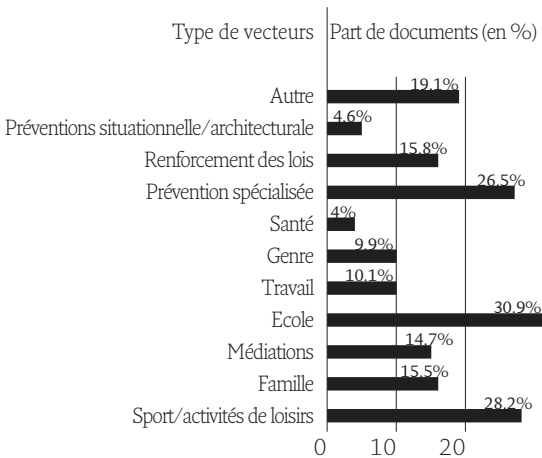


Figure 8 : Vecteurs de prévention

Une seconde tranche de dispositifs regroupe des actions de médiation sociale (14,7%) et familiale (15,5%). Plus spécifiquement, les dispositifs centrés sur l'emploi (10,1%) et les rapports entre hommes et femmes (9,9%) ponctuent ce tableau des actions de prévention. Dans une perspective plus répressive, la production législative (15,8%) ou les actions de prévention situationnelle (4,6%) sont nettement minoritaires.

Là encore, des préférences nationales apparaissent clairement : les Italiens privilégient les actions en milieu scolaire (62% d'occurrence), le sport (49,1 %) et ciblent régulièrement les familles (29,6 %).

La prévention spécialisée a davantage les faveurs de la Grande-Bretagne (51,5 %) par rapport à la Belgique (22,2 %) ou la France (21,1 %). Les dispositifs les plus répressifs sont également plus fréquemment cités en Grande-Bretagne (35,5 %) qu'en Belgique (19,2 %), en Italie (6,5 %) ou en France (3,7 %). La différence des scores français et britanniques concernant la pré-

valence des dispositifs répressifs et la place occupée par la police est à lier à leurs traditions politiques en matière de sécurité (voir ci-dessus).

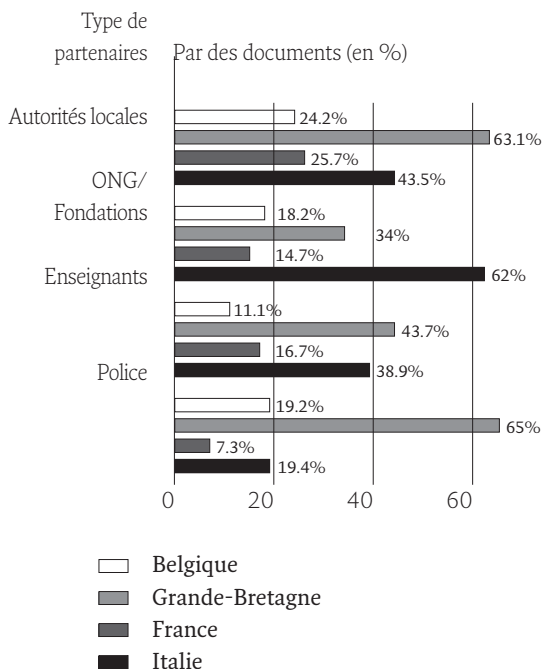


Figure 9 : Cadre partenarial

.....

Questionnaire en ligne

Pour se faire une idée des dispositifs mis en place par les villes de son réseau, l'Efus a diffusé un questionnaire synthétique dont nous présentons ici les principaux résultats²⁷. L'échantillon est composé de 51 collectivités, ayant répondu au questionnaire en ligne du

27- La taille limitée de l'échantillon et la faiblesse de sa représentativité ne permettent cependant pas de généraliser les résultats obtenus.

projet EU Street Violence ²⁸. Elles sont réparties dans treize pays différents. Etant données l'étroitesse et les disparités de l'échantillon, ainsi que pour faciliter la lecture, nous avons regroupé ces pays selon quatre zones européennes définies par l'Organisation des Nations Unies : l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est, l'Europe du Nord et l'Europe du Sud (cf. tableau 1).

	Pays	Nombre de sujets
Europe de l'Ouest	Allemagne	3
	Belgique	12
	France	13
Europe de l'Est	Lettonie	2
	Lituanie	1
	Pologne	1
	République Tchèque	1
Europe du Nord	Royaume-Uni	3
	Danemark	1
	Suède	1
Europe du Sud	Croatie	1
	Espagne	3
	Italie	6

Tableau 1 : Nombre de villes répondantes par pays

A part deux villes françaises - La Rochelle et Villiers-Le-Bel - désignées deux fois dans la base de données (pour des dispositifs différents), chaque collectivité représente une entrée.

Par ailleurs, la taille des villes est variable, le nombre d'habitants allant de 2 381 (*Nogueira de Ramuin* en Espagne) à 7 825 000 (*Londres* au Royaume-Uni). Par

28- La plupart des répondants à ce questionnaire élaboré et diffusé par l'Efus sont les coordinateurs ou attaché en charge de la prévention et de la sécurité. Ils ont donc une bonne connaissance des dispositifs mis en place.

ailleurs, deux entrées concernent des territoires régionaux. Ainsi, les données que nous présentons reposent sur des informations renseignées par des entités administratives de taille et de statut variés. 55 % des villes ayant répondu aux questions sur les violences collectives sont situées en Europe de l'Ouest, 19 % en Europe du Sud et 10 % en Europe du Nord. Par ailleurs, 6 % des répondants n'ont pas inscrit le pays concerné, ni la ville concernée (cf. figure 10).

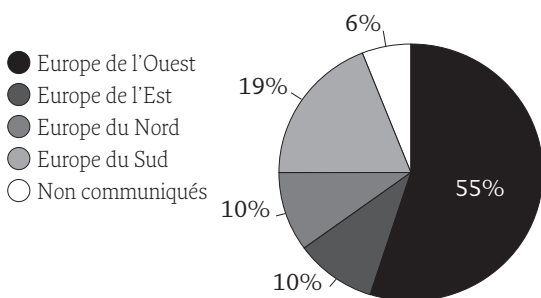


Figure 10 : Répartition géographique des répondants

.....

Bien que la taille limitée de l'échantillon et sa faible représentativité ne permettent pas de généraliser les résultats obtenus, ces analyses offrent une photographie de tendances qui, par la suite, pourra être enrichie par des enquêtes complémentaires. Il sera alors possible de cerner la distribution géographique des dispositifs de prévention et de sécurité mis en œuvre pour lutter contre les transgressions collectives.

Villes et violences collectives

Le premier constat est que les 51 répondants au questionnaire sont confrontés à des transgressions en groupe relativement ancrées sur leur territoire (dans cette étude, un groupe est constitué d'au moins trois

personnes de moins de 26 ans). Pour exposer les principales catégories de déviances collectives et leur fréquence moyenne dans les 13 pays représentés dans l'échantillon, nous avons élaboré une échelle allant de 0 (exposition nulle ou peu fréquente) à 6 (exposition permanente).

L'analyse de l'échantillon global (cf. figure 11) fait ressortir la prégnance de désordres de « basse intensité » qui se distinguent par leur caractère ancré dans les relations sociales. Les répondants déclarent que leur territoire rencontre davantage de violences liées à la dégradation d'objets et aux graffitis (Fm = 3,67), de harcèlement dans l'espace public (Fm = 2,63), de violences dans les transports publics (Fm = 2,63), dans les écoles (Fm = 2,47), de violences collectives (Fm Activités de gang = 2,41 ; Fm Petits crimes collectifs = 2,31) et de violences dans les espaces de loisirs (Fm = 2,18). C'est à dire des actes tournés vers la population, liés à des entités mobiles, qui ont pour effet d'alimenter la demande de sécurité auprès des autorités locales. Parallèlement, les violences dans les zones défavorisées (Fm = 1,86), les occupations de lieux d'habitation (Fm = 1,76), les rodéos avec des véhicules (Fm = 1,71) et les violences contre la police (Fm = 1,37) sont logiquement moins fréquents : soit les catégories sont trop floues, soit les actes en question révèlent avant tout des états de tension avec les institutions et donne des indications plus conjoncturelles sur le climat d'un territoire. Des situations plus ponctuelles que les désordres précédents, les plus fréquemment cités, qui s'inscrivent dans les routines sociales de l'exclusion. Enfin, la fréquence rapportée des violences sexuelles (Fm = 0,96) et celle des émeutes (Fm = 0,55) restent faibles en comparaison des autres types de violences collectives.

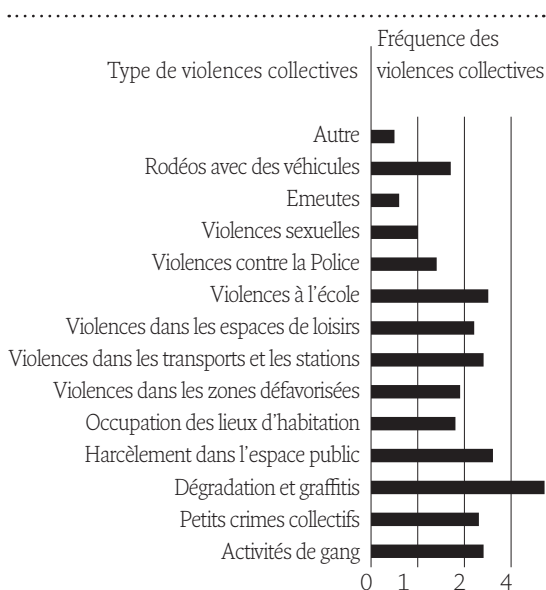


Figure 11. Fréquence des types de violences collectives

Faute d'une analyse factorielle par correspondance satisfaisante (due à un faible nombre d'items), nous ne pouvons ni regrouper des variables, ni rapporter le taux de délinquance moyen à la moyenne des différentes variables (ces dernières ne sont pas toutes corrélées entre elles). L'étude des formes de délinquance ici proposée insistera surtout sur l'analyse des caractéristiques des types récurrents de violences collectives. Elle écarte d'une part la variable « violences sexuelles », du fait du nombre important de non réponse (51 %) et d'autre part la variable « autre », du fait de la grande faiblesse de ses scores ainsi que de son imprécision, les répondants n'ayant pas spécifié la nature des violences collectives faisant partie de cette catégorie.

Taille des villes et violences collectives : principaux résultats

Concernant le lien entre les formes collectives de violence et la taille des territoires, on peut constater une ventilation particulière : les grandes villes sont plus souvent confrontées à des dégradations et des graffitis ($p < .01$), des violences dans les transports et les stations ($p < .01$), des violences dans les espaces de loisirs ($p < .01$) que les petites villes (cf. figure 12).

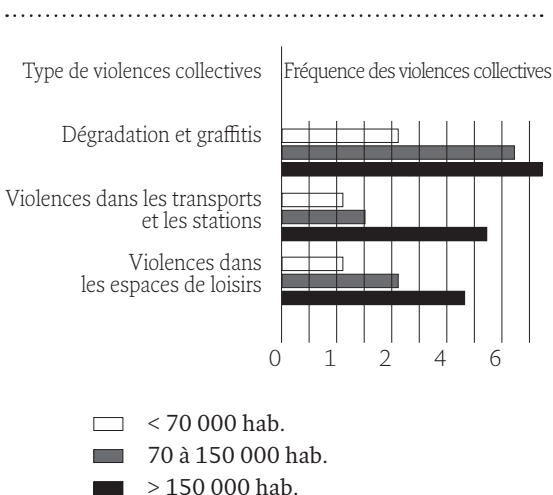


Figure 12. Fréquence des types de violences collectives selon la taille des villes d'habitation (1)

.....

De même, elles ont davantage tendance à se confronter aux *violences dans les écoles* ($M=3,27$), aux *petits crimes commis par des groupes de jeunes* ($M=3,20$) et aux émeutes ($M=.80$) que dans les petites villes (respectivement, $M=2$, $M=1,60$ et $M=.40$) (cf. figure 13).

Les résultats sur les variables « *activités de gang* » (ou groupes violents), « *occupation des lieux d'habitation* », « *violences dans les zones défavorisées* », « *rodéos avec des*

véhicules », ainsi que sur la variable « harcèlement » ne présentent pas de différences significatives ou tendanciennes selon la taille des villes.

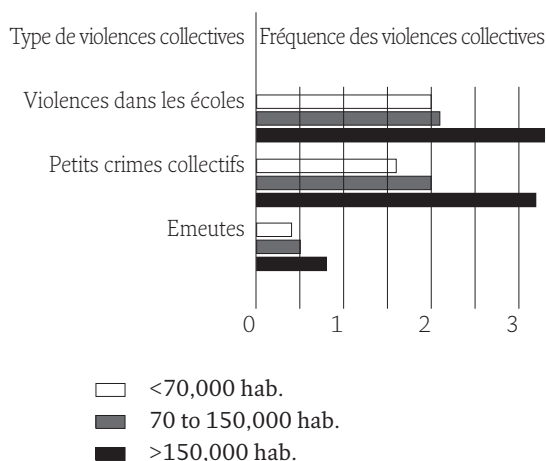


Figure 13. Fréquence des types violences collectives selon la taille des villes d'habitation

.....

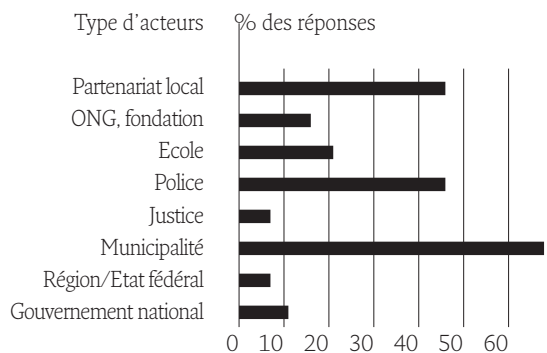
C) Formes et acteurs de la prévention des violences collectives

A la question « qui mène les actions », le questionnaire propose sept types d'acteurs de la prévention de la délinquance : le gouvernement national, la région/l'état fédéral, la municipalité, la justice, la police, l'école, les organisations non gouvernementales (fondations et associations). Le questionnaire propose également de préciser s'il existe des partenariats locaux entre ces différents opérateurs. Les résultats sont présentés dans la figure 14 et portent sur les 44 collectivités ayant confirmé que des actions sont menées dans leur

ville pour prévenir les violences collectives (86,3 % de l'échantillon total). La configuration dans laquelle la municipalité occupe une place centrale est clairement majoritaire (68,2 % de l'échantillon), puis vient la police (45,5 %). L'existence d'un partenariat local est mentionnée dans 45,5 % des cas. Les autres acteurs de la prévention des violences (ONG, école, justice, région/état fédéral, gouvernement national) sont, de manière assez surprenante, très peu cités.

Une tendance qui résonne avec la tendance aux rapprochements des modèles de prévention en Europe et la place centrale accordée aux collectivités locales.

.....



.....

Figure 14. Répartition des acteurs de la prévention

.....

Par ailleurs, les types d'actions menées semblent être différents selon la taille des villes. Si la municipalité reste globalement un acteur principal dans la prévention de la délinquance, le rôle joué par les autres partenaires locaux, la police, l'école et les ONG varie selon la taille des villes représentées dans l'échantillon. En effet, les représentants des grandes villes mentionnent plus souvent l'implication de ces acteurs que les habitants de petites villes (cf. figure 15). Il faut noter que plus les villes sont grandes, plus leurs ressources et la

variété des acteurs engagés risquent d'être également plus nombreux. Par ailleurs, la structuration du questionnaire et de l'échantillon est probablement à la source de certaines incohérences, comme l'absence des associations et des écoles dans les dispositifs de prévention des villes de 70 000 à 150 000 habitants.

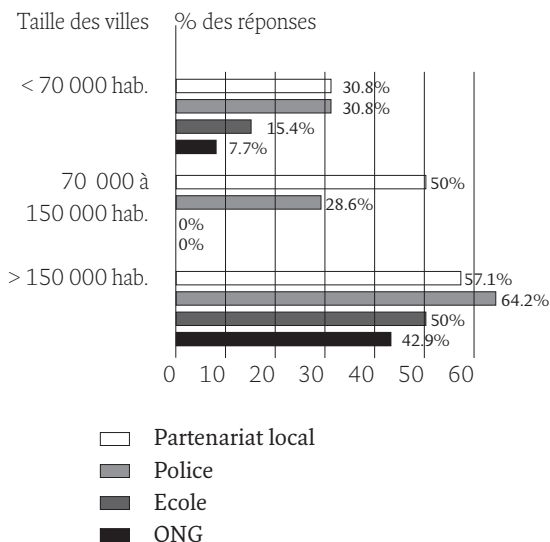


Figure 15. Dispositifs de prévention selon la taille des villes (en %)

Nature des actions menées

S'agissant des actions menées, les réponses sont à la fois contrastées selon les types de territoire et similaires au regard du contenu des actions. A partir des descriptions effectuées par les répondants, nous avons opéré les regroupements suivants :

- *Projets socioculturels, sportifs, scolaires ou familiaux.*
- Il s'agit à la fois de projets d'animation socioculturels

et sportifs, d'aide à la parentalité et d'accompagnement scolaire qui visent, par un suivi quotidien et l'organisation d'événements publics, à renforcer le capital social et culturel des familles et les compétences éducatives des parents. Certains projets tournés vers les familles peuvent s'inscrire dans une approche plus thérapeutique, ce qui est par exemple le cas des thérapies systémiques mentionnées par l'un des répondants.

- *Mise en place d'équipes de prévention - médiation urbaine.* Il s'agit d'équipes pouvant être composées d'éducateurs spécialisés, d'agents de développement ou de médiation (parfois de bénévoles) dont la mission est de réguler les comportements juvéniles, de lutter contre leur exclusion et de créer du lien social. Ces opérateurs participent également à l'animation de cellules de veille. En d'autres termes, il s'agit autant d'accompagnement que de médiation sociale et communautaire.

- *Sensibilisation du public.* Il s'agit d'informer les jeunes publics des risques et des conséquences engendrés par les conduites violentes et plus globalement transgressives. Plusieurs outils sont mentionnés, majoritairement des interventions en milieu scolaire ou des campagnes publicitaires.

- *Recherche et groupe de travail.* Ce quatrième type d'action regroupe la recherche universitaire, les groupes de travail (ou de concertation) organisés entre différents acteurs de la prévention de la délinquance, avec un objectif d'analyse, de diagnostic et d'évaluation.

- *Prévention situationnelle.* Elle repose sur la dissuasion à travers des stratégies allant de la rationalisation de la présence policière à l'usage de la vidéosurveillance. Il s'agit d'augmenter les difficultés et les risques de passage à l'acte.

- *Stratégies de gouvernance* (ou accords politiques). Elles visent à élaborer des coopérations et des partenariats entre différents acteurs publics (local, régional,

national) et parfois privés afin d'améliorer la circulation et la mutualisation des expertises et des informations.

Au sein de l'échantillon, les répondants mentionnent davantage la présence d'équipes de prévention (50 % de l'échantillon) couplée avec la dissuasion policière (40,5 %) et la mise en place de projets socio-culturels (47,7 %). A un second niveau les représentants des collectivités sont plus d'un tiers à indiquer l'existence de partenariats locaux (36,4 %) ainsi que celle de groupes de réflexion et d'échanges (31,8 %). Les actions de sensibilisation, le déploiement de la vidéosurveillance et la mise en place d'instance de partage de l'information sont considérablement moins cités (cf. figure 16).

.....

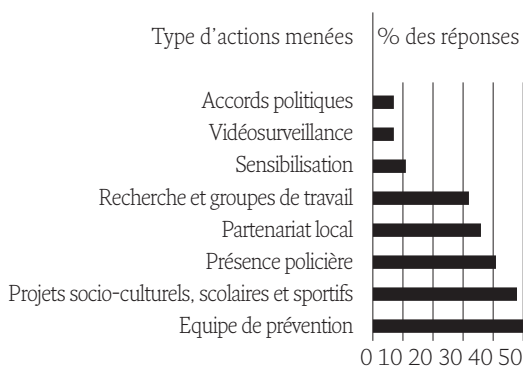


Figure 16. Nature des dispositifs mentionnés (%).

.....

S'il faut être très prudent avec le maniement des résultats issus du questionnaire, on peut remarquer certaines convergences fortes que nous proposons de résumer en quelques points : - d'une part, il n'existe pas, ou très peu, de villes qui ne misent que sur une seule stratégie d'action et de sécurité. La tendance est à l'hybridation et à la recherche d'un équilibre entre les dimensions sociale et situationnelle de la prévention.

- Même s'il s'agit d'un biais induit par le profil des répondants et de l'organisme à l'initiative du sondage, les collectivités locales sont au cœur de l'action publique de prévention et de sécurité.
- Enfin, la dimension partenariale paraît nécessaire, notamment pour les plus grandes villes, dans lesquelles le nombre d'acteurs impliqués est plus important.

2. Aperçu des réponses institutionnelles à la prévention des violences collectives



Dans de nombreux territoires européens, la sécurité des biens et des personnes est progressivement devenue une préoccupation majeure, depuis la fin des années 1970. Elle représente désormais un risque social omniprésent sur nos écrans, une préoccupation populaire alimentée par des décennies de discours publics et par une réalité de plus en plus dégradée sur le plan social²⁹. Même si l'évolution des peurs et des préoccupations tranche parfois avec l'évolution mesurable de la criminalité, les pouvoirs publics, locaux ou nationaux sont sollicités par une demande constante de sécurité. Et de fait, parallèlement aux pratiques traditionnelles de prévention sociale, l'époque est au durcissement, à la privatisation et à la technicisation de la lutte contre la délinquance, notamment sous ses formes les plus visibles et les plus exposées. Celles-ci prennent souvent la forme de regroupements juvéniles, plus ou moins durables et structurés, dont certains comportements collectifs incarnent les désordres

29- Garland (D.), *The culture of control. Crime and social order in contemporary society*, Oxford, Oxford University Press, 2001..

publics. C'est le cas des bandes de jeunes³⁰ et plus largement des différents groupes inscrits dans des conduites violentes. De nombreuses publications - dont la base de données EU Street violence récemment mise en ligne par le Forum européen pour la sécurité urbaine donne un aperçu³¹ - ont permis d'établir un tableau social des publics en question : il s'agit souvent d'adolescents et de jeunes adultes, de sexe masculin, de milieu modeste, cumulant plusieurs désavantages sociaux, notamment au niveau scolaire, de la formation et de l'employabilité.

L'action publique dédiée à la gestion de ces désordres urbains prend différentes formes et repose sur une pluralité d'acteurs. Selon les pays, les configurations juridiques, administratives et politiques varient fortement comme nous l'avons vu précédemment. Un rappel des principales tendances d'action publique en matière de prévention des phénomènes de bandes et des violences collectives dans différentes régions du continent américain - berceau des programmes d'action contre ces groupes - est proposé.

Les contrastes repérables en matière d'action publique entre les moitiés sud et nord de l'Amérique, permettront ainsi de compléter les schémas européens jusque là dominants et ceux qui sont repérables au sein de la base de données EU Street Violence de l'Efus.

A) Prévention et lutte contre les bandes : tendances de l'action publique

A la faveur d'un rapport pour la Banque Mondiale, Dennis Rodgers a identifié quatre types d'approche par les politiques publiques de la gestion des gangs de jeunes en Amérique Latine³² :

30- Mohammed (M.), *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*. Paris, PUF.

31- www.streetviolence.eu

32-Rodgers D., 1999, Youth gangs and violence in Latin America and the Caribbean : A Literature Survey, The World Bank, Latin America and Caribbean Regional Office, Urban Peace Program Series, Sustainable Development Working Paper n°4.

-des *projets d'organisation communautaire* qui visent à changer le contexte dans lequel opèrent les gangs de jeunes en mobilisant et en organisant les communautés « affectées » par leur présence. L'objectif étant que leur espace et leur rayonnement soient restreints par une plus forte implication des autres composantes du quartier ;

-des *projets d'intervention sociale* incluant des programmes d'assistance, des actions sur le capital social (scolaire, professionnel, etc.) et des pratiques de moralisation et de conseil. Le but étant de prévenir les déviances des jeunes, de réduire leur participation aux gangs, le tout à partir d'une action de terrain ;

-les *programmes « d'opportunités offertes »* cherchent, en aval, à orienter les activités des gangs vers une démarche constructive, d'y inclure des actions visant à rapprocher les jeunes de l'emploi à travers diverses actions de préparation ou de placement ;

-enfin, les *programmes de répression* tendent à réduire les activités des gangs de jeunes au travers de moyens répressifs, punitifs, impliquant avant tout les acteurs de la chaîne pénale. Ils visent à harceler (augmentation des coûts d'existence des gangs), à neutraliser ou à supprimer les groupes en question. Ils reposent sur le triptyque surveillance - arrestations - incarcérations des gangs et sont le plus souvent perçus comme les solutions les plus efficaces par des opinions publiques excédées par la violence liée, à tort ou à raison, à ces groupes.

Cependant, pour Rodgers, rien ne nous montre que les programmes de suppression agiraient durablement et efficacement contre les comportements violents et illégaux des membres de gangs. Il prend pour exemple le cas de la police nationale nicaraguayenne qui, en 1997, a lancé une vaste campagne de répression dans un des quartiers les plus touchés par la violence des jeunes à Managua. Or, bien que l'activité des gangs semblait diminuer dans un premier temps, cette baisse ne fut que temporaire. Le coût de ces opérations de

police étant assez élevé, elles ne purent être maintenues compte tenu des contraintes économiques pesant sur l'institution. De plus, les membres de gangs (pandilleros) commencèrent à s'organiser stratégiquement en développant ou en renforçant par exemple leurs systèmes d'alerte à travers l'action de guetteurs et en s'adaptant aux raids de nuit de la police. C'est pourquoi, sur de nombreux points, la violence dans le voisinage a finalement empiré suite à cette campagne de répression. Les intrusions de la police, plus massives et brutales, ont eu pour conséquence d'augmenter la fréquence des affrontements armés avec les gangs, développant par là même le risque de victimes collatérales.

Dans un autre registre, l'échec du Salvador est l'un des plus emblématiques s'agissant des stratégies fondées uniquement sur la répression et la lutte contre les violences collectives et les gangs³³. Pour rappel, l'histoire des gangs au Salvador s'est construite à partir des années 1970-1980 lorsque la guerre civile a contraint de nombreuses familles à quitter le pays et à s'installer dans plusieurs villes américaines, notamment Los Angeles. Beaucoup de jeunes exilés salvadoriens, défiés par les gangs constitués notamment par de jeunes Mexicains, ont en réaction intégré ou formé des gangs. Ils gravitaient alors surtout autour de deux gangs devenus particulièrement organisés dans les villes américaines des années 1990 : le M-18, composé principalement de jeunes Mexicains-Américains (nommé plus tard le gang de la 18e rue à Los Angeles) et le MS-13, un gang formé par des jeunes Salvadoriens. En 1996, plusieurs nouvelles lois sur l'immigration ont facilité les expulsions d'étrangers auteurs de délits ou crimes, y compris pour des personnes possédant le statut légal de résident permanent. L'application de ces textes a eu pour conséquence l'expulsion massive de Salvado-

33- Edraza Fariña L., Miller S., Cavallaro J.-L., 2010, *No place to Hide : Gang, State, and Clandestine Violence in El Salvador*, Human Rights Program, Harvard Law School

riens, dont des milliers de personnes qui étaient alors membres de gangs. Leur arrivée au Salvador a servi de catalyseur au développement d'une nouvelle culture des gangs de rue dans ce pays, mais avec un important niveau de violence. La réponse du gouvernement salvadorien fut essentiellement répressive avec le plan *Mano Dura* (2003) puis « *Super Mano Dura* » (interpellation sur la base de l'apparence, incarcérations de masse, de nombreuses exactions policières dénoncées, etc.). Malgré ce durcissement rarement observé dans les politiques antigang, le taux d'homicide ne cessa d'augmenter dans les années qui suivirent la mise en œuvre de ces lois successives (2003 = 33.0/100 000 ; 2004 = 40.9/100 000 ; 2005 = 55.5/100 000).

Aux USA, les stratégies policières de suppression et de neutralisation reposent avant tout sur des initiatives juridiques ciblées. Un grand nombre d'Etats a tenté d'interdire la participation aux gangs de rue, même si les législations appliquées ont varié d'un Etat à l'autre. En Géorgie par exemple, la loi interdit toute participation à un gang (Ga. Code Ann. § 16-15-4 -1998). De même, au Texas une personne commet une infraction si elle tente d'établir, de maintenir ou de participer à un gang (Tex. Pen. Code Ann. § 71.02 - Vernon 1997). Certains Etats ont interdit le recrutement au sein des gangs. En Floride et dans le Kentucky, par exemple, une personne qui encourage, sollicite ou recrute intentionnellement une autre personne pour rejoindre un gang de rue criminel commet un crime grave (Fla. Stat. Ann. § 874.05 - 1999) et (Ky. Rev. Stat. Ann. § 506.140 - 2000). D'autres Etats se sont plutôt attaqués au style vestimentaire des jeunes. Un certain nombre d'entre eux a permis aux écoles d'établir un "dress code" interdisant aux élèves de présenter tout signe qui permettrait de les affilier à tel ou tel gang. C'est notamment le cas dans le New Jersey ainsi que dans le Tennessee (N.J. Rev. Stat. § 18A:11-9 - 1999) et (Tenn. Code Ann. § 49-6-4215 - 1998).

Cependant, le premier amendement des Etats-Unis

rend souvent anticonstitutionnelle toute tentative régionale de refréner les gangs au nom de la liberté de réunion.

En fait, la philosophie d'action publique aux USA, qu'il s'agisse des Etats ou des municipalités, tend à moduler les dispositifs en fonction de l'âge et du niveau d'implication des jeunes. Les politiques de prévention semblent être particulièrement favorisées dès le plus jeune âge comme le montre une synthèse publiée en 2010 par l'Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention sous la plume de James C. Howell. Aux enfants les programmes d'intervention visant famille et scolarité, aux jeunes adultes des dispositifs alliant pression pénale et mise en emploi³⁴.

De nombreux programmes ont été évalués ces dernières décennies aux Etats-Unis. Ceux qui se sont focalisés sur l'action répressive et l'enfermement, notamment dans les années 1990, ont été largement critiqués et, plus surprenant, les travailleurs de rue dont nous avons une description détaillée dans le livre de Short et Strodbeck³⁵ sont également jugés comme peu pertinents car ils porteraient un risque de renforcement de la cohésion du gang au lieu de permettre une sortie de celui-ci³⁶. Le programme G.R.E.A.T. qui visait à prévenir l'implication des jeunes dans des gangs et dans la délinquance est également cité comme source d'échec. Celui-ci permettait de suivre une formation en milieu scolaire dispensée par des policiers et a été lancé en 1991 par la ville de Phoenix. Il s'adressait aux jeunes en école primaire et au collège et comportait un programme spécial pour les parents ainsi qu'un programme d'été. Si le programme G.R.E.A.T. a réussi à sensibiliser les participants aux

34- Howell J.-C., 2010, Gang Prevention : an Overview of Research and Programs, OJJDP,

<https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/ojjdp/231116.pdf>

35- Short J. F. and Strodbeck F. L., 1965, *Group process and gang delinquency*, University of Chicago Press.

36- Klein M. W. 1995. *The American Street Gang*, New York, Oxford University Press.

conséquences d'une implication dans des gangs et à modifier quelque peu leurs attitudes envers la police, il n'a toutefois pas permis de réduire le nombre de jeunes impliqués³⁷. Un constat qui amène à relativiser les effets de ces campagnes de sensibilisation sur le cœur du phénomène.

Trois autres programmes sont quant à eux cités comme des exemples positifs : le programme « OJJDP », le « Boston Gun Project » et l'opération « Cessez-le-feu ». Le « Comprehensive Community-Wide Gang Model » a été créé par Irving Spergel et ses collègues de l'Université de Chicago, après que ceux-ci aient décidé de faire le tour et d'analyser l'ensemble des programmes américains mis en place entre 1987 et 1991. La phase exploratoire fut lancée en 1992 dans le Little Village de Chicago. Dans un premier temps, ce programme a été testé dans cinq endroits : Bloomington-Normal, Illinois; Mesa, Arizona; Riverside, Californie; San Antonio, Texas; et Tucson, Arizona. Il a été ensuite implanté, sous l'égide de l'OJJDP, dans 25 collectivités urbaines et rurales. Ce programme articulait quatre types d'action : la mobilisation communautaire, des programmes de formation et d'éducation en vue de l'insertion professionnelle des jeunes, l'intervention sociale précoce auprès des familles et la suppression par l'action punitive. Pour Spergel, le programme a été particulièrement efficace dans le Little Village puisqu'il a permis un nombre moins élevé d'arrestations et qu'il a considérablement limité les délits liés aux drogues. La population la plus réceptive fut celle des 19 ans et plus. Le programme n'a toutefois pas forcément donné les mêmes résultats ailleurs qu'à Chicago en raison d'une moindre implication de la communauté de voisinage³⁸. Une évaluation qui pointait l'engagement nécessaire des élus locaux et de la communauté.

37- Esbensen F.-A., Osgood D. W., 1997, National Evaluation of G.R.E.A.T., Research in Brief, Washington, DC, U.S. Department of Justice, National Institute of Justice.

38- Spergel I. A., Grossman S. F. 1997. *The Little Village Project: A Community Approach to the Gang Problem*. Social Work, 42, 456-70.

Dans un autre registre, le « Boston Gun Project », développé dans les années 1990, visait à réduire les homicides commis par les jeunes et les actes de violence impliquant les armes à feu à Boston. Amorcé au début de l'année 1995, ce projet a été mis en place sous le nom d' « Opération Cessez-le-feu » au printemps 1996. Celle-ci comprenait deux composantes stratégiques : une attaque frontale et rapide contre le trafic d'armes à feu et une stratégie de dissuasion visant les meneurs des gangs de rue. Parallèlement à ces efforts de dissuasion, la ville de Boston a engagé de nombreux projets de prévention et d'intervention comme par exemple le « Boston Community Centers Streetworkers » et le « Youth Services Providers Network ». Dans le cadre du premier, une coalition des services sociaux de Boston, les agents des services de probation et, plus tard, les églises et d'autres groupes communautaires ont offert aux membres des gangs volontaires des services, de l'assistance et des opportunités.

Un autre programme a développé et mis en place les stratégies partenariales entre les organisations d'aide à la jeunesse et les agences municipales dédiées à la prévention du décrochage scolaire chez les adolescents par le mentorat, la formation professionnelle, le tutorat et le développement de « compétences en leadership ». Les interventions effectuées dans le cadre de l'opération « Cessez-le-feu » constituent également une stratégie globale pour faire face à la violence armée et à la violence des gangs en développant les synergies entre les services dédiés à la jeunesse et le traitement de la violence. Même si l'imputabilité directe est difficile à établir, plusieurs observateurs ont estimé que ces programmes avaient permis un recul considérable du nombre d'homicide dans la ville³⁹.

Les réponses apportées par le Canada au phénomène des gangs et des violences de rue sont très proches de

39- Braga A. A., Kennedy D. M., Piehl A. M., Waring E. J., 2001, Reducing Gun Violence. The Boston Gun Project's Operation Ceasefire, <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/188741.pdf>.

celles développées par les Etats-Unis⁴⁰. Le gouvernement canadien s'est considérablement inspiré des diverses expériences américaines en terme de politiques publiques. Ces dernières années, les pouvoirs publics ont plébiscité ce qui est nommé « Thérapie Multi-Systémique » (TMS) afin de juguler les problèmes des gangs et de délinquance juvénile. La TMS est présentée comme « un modèle de traitement intensif en milieu familial et communautaire visant les facteurs associés aux comportements criminels et antisociaux des adolescents et de leur famille. Elle cible des jeunes délinquants des deux sexes, âgés de 12 à 17 ans, ainsi que leurs familles. La TMS se propose en premier lieu de réduire les problèmes liés au comportement antisocial et autres problèmes cliniques chez les adolescents, de diminuer le nombre de placements dans des services d'accueil et de renforcer les ressources de la famille pour gérer des situations difficiles dans le futur. Ces objectifs sont atteints en développant chez les parents les compétences et les ressources nécessaires pour éduquer les adolescents et en fournissant aux jeunes les moyens pour faire face aux problèmes et défis au niveau de l'individu, de la famille, des pairs, de l'école et du quartier. » Des orientations alliant intervention sociale et clinique comportementaliste qui ont pris des formes variées selon les régions et les villes concernées.

Dans une approche plus ciblée, on peut également citer le « Wraparound Milwaukee », qui constitue un « système de soins individualisés en milieu communautaire destiné aux enfants et aux jeunes avec des problèmes sérieux de santé mentale, d'affectivité et de comportement, ainsi qu'à leurs familles. La philosophie sous-jacente à cette approche consiste à identifier de façon minutieuse les services et soutiens dont la fa-

40- Lafontaine T., Ferguson M., Wormith J. S., Street Gangs: A Review of the Empirical Literature on Community and Corrections-Based Prevention, Intervention and Suppression Strategies, Report for the Government of Saskatchewan, 2005. http://www.cpsp.gov.sk.ca/gangreportforcpsjune30_05.pdf

mille a besoin et à dispenser de tels services aussi longtemps que nécessaire. Le programme Wraparound a été mis en place dans différents secteurs comme le bien-être de l'enfant, la formation scolaire, la justice des mineurs et la santé mentale. [...] Si les responsables du programme "Wraparound Milwaukee" considèrent que l'inscription est justifiée, les jeunes participent au programme sur ordre du tribunal. Le programme comprend la coordination des soins dispensés, une équipe enfant et famille (child and family team, CFT), une équipe de crise mobile et un réseau de fournisseurs de services. »⁴¹

Du côté québécois, l'intervention publique visant les bandes diffère sensiblement. Celle-ci comprend traditionnellement deux volets de politiques publiques qui sont la répression et la prévention. L'action répressive vise avant tout les « gangs bien établis », c'est-à-dire les bandes organisées qui s'adonnent à des activités criminelles, alors que les interventions préventives concernent surtout les jeunes et les groupes les moins structurés. Aussi, le plan d'intervention québécois 2011-2014 repose sur quatre axes : deux axes classiques que sont la répression et la prévention, ainsi que deux approches plus innovantes par la désistance (réinsertion sociale), ainsi que la recherche, l'analyse, la formation et la communication.

De ce rapide tour d'horizon il faut retenir trois éléments fondamentaux : d'une part, la distinction entre l'Etat et les collectivités est difficile à établir tant l'action publique tend à être intégrée. Le pilotage change de main, les différentes institutions paraissent interdépendantes, même si les collectivités locales sont davantage engagées dans l'action préventive et locale et si les Etats ont généralement la maîtrise des principaux moyens répressifs à l'égard des gangs (malgré l'importance des polices locales). Par ailleurs, l'articulation des types d'action est la règle, la mono-stratégie

41- Centre National de Prévention du Crime, 2007, *A l'épreuve des faits. Les gangs de jeunes*, Sécurité publique Canada.

l'exception. Enfin, au-delà des programmes présentés dans ce texte, l'intervention sociale locale demeure le principal mode de régulation des désordres urbains. Des tendances que nous proposons désormais de confronter aux principales évolutions des modèles européens de prévention puis aux résultats du sondage menés auprès des coordinateurs de prévention et de sécurité de plusieurs dizaines de villes européennes. La plus faible prégnance des gangs en Europe a limité l'élaboration de programmes ciblés et dédiés au phénomène, même si ces dernières années, le Royaume-Uni et la France ont eu recours à la loi et à des dispositifs policiers spécifiques. Pour dégager les tendances des politiques européennes de prévention des désordres juvéniles, on peut se référer aux « modèles » anglais et français et à leurs évolutions⁴². En effet, s'ils ont été relativement antagonistes dans les années 1980, ils ont eu tendance à se rapprocher les décennies suivantes, à l'image d'un continent dans lequel la circulation des pratiques et de leurs fondements théoriques s'est accélérée. Durant les années 1980, deux politiques de prévention de la délinquance se distinguaient nettement : l'approche française de la prévention dite sociale⁴³, qui vise à l'amélioration générale des conditions de vie et du capital social dans les milieux exposés à la délinquance, et l'approche anglo-saxonne de la prévention situationnelle dont le but était d'empêcher le passage à l'acte et d'amener des victimes potentielles à éviter de le devenir. Les autres pays de l'Union européenne tendaient vers l'une ou l'autre de ces approches.

42- Robert Ph., Dir., 1991, Les politiques de prévention de la délinquance à l'aune de la recherche : un bilan international, Paris, l'Harmattan. Robert Ph., 2002, *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte.

43-16 Baillergeau E., 2008, Intervention sociale, prévention et contrôle social. La prévention sociale d'hier à aujourd'hui, *Déviance & Société*, 32, 1, 3-20. Body-Gendrot S., Duprez D., Les politiques de sécurité et de prévention dans les années 1990 en France, in Duprez D., Hebberecht P., Dir., 2001, Les politiques de sécurité et de prévention en Europe, *Déviance & Société*, 25, 4, numéro spécial, 377-402.

L'approche anglaise se dessine en 1984 puis en 1987 lorsque le gouvernement conservateur lance les programmes *Five Cities* puis *Safer Cities*. Ils reposaient sur deux principes essentiels : la responsabilisation des communautés et la réduction des opportunités de passage à l'acte par l'aménagement urbain et le recours aux technologies⁴⁴. C'est moins le délinquant potentiel que la victime potentielle qu'il faut aider, afin de durcir les conditions du passage à l'acte (mesures anti-intrusion, surveillance accrue, notamment par les habitants, etc.). Les surveillances par le voisinage ont constitué l'axe principal de ces programmes.

C'est presque au même moment qu'en France, une instance sur la sécurité rassemblant des maires a marqué de son empreinte les stratégies de prévention⁴⁵. Jusque là, la prévention était affaire d'Etat et d'associations locales. La poussée des élus locaux intervient dans un contexte de décentralisation et d'arrivée de la gauche au pouvoir. L'ambition du rapport était de mettre en place une nouvelle politique de sécurité fondée sur l'articulation inédite à l'époque entre la prévention, la répression et une politique sociale forte, par le ciblage d'une population et de ses territoires de vie dans le but d'améliorer son sort. Il ne s'agissait plus de cibler des groupes particuliers – comme les bandes de jeunes dans les décennies précédentes – désormais, les programmes procédaient par zonage. La stratégie innovait également dans le pilotage en plaçant le maire au centre de cellules partenariales incluant les services de l'Etat et le secteur associatif. Théoriquement, il s'agissait également d'articuler ces programmes au travail de répression, ce qui ne fut guère réalisé, ou si peu.

44- Crawford A., 2001, Les politiques de sécurité locale et de prévention de la délinquance en Angleterre et au Pays de Galles : nouvelles stratégies et nouveaux développements, in Duprez D., Hebberecht P., Dir., 2001, Les politiques de sécurité et de prévention en Europe, *Déviance & Société*, 25, 4, numéro spécial, 427-458.

45- Commission des maires sur la sécurité «Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité» menée par Gilbert Bonnemaison (décembre 1982)

Durant la décennie suivante, ces programmes vont être pérennisés par le ministère de la Ville et le nombre de territoires ciblés – contrairement aux ressources mises à disposition – ne va guère cesser de s'accroître. En 2000, 250 contrats de ville concernaient environ six millions de personnes. Quelle que soit la couleur politique du gouvernement, la solidarité sociale n'a jamais cessé même si l'action sur l'humain a progressivement cédé à un investissement massif sur l'amélioration du bâti ou sur sa déségrégation (réhabilitation, désenclavement, restructuration, résidentialisation, etc.). Un investissement, couplé aux actions plus classiques de développement économique ou de maintien d'une présence institutionnelle, qui a sans doute limité le décrochage de ces territoires mais qui n'a guère amélioré radicalement leur sort. Ces nombreuses variations montrent à quel point la France n'a jamais réussi à stabiliser une doctrine de prévention qui évite à la fois d'être trop spécialisée (et de s'épuiser trop vite) ou trop diluée dans une approche globale. Et ce, malgré l'existence de nombreux programmes locaux alternatifs et inventifs.

La tendance, depuis le début des années 1990, est au rapprochement des modèles et à l'amenuisement des différences. Du côté britannique, le *Crime and Disorder Act* voté en 1998 a replacé les collectivités locales au centre d'un jeu désormais copiloté avec les services régionaux de police⁴⁶. Cette loi a également consacré l'influence de la théorie de la vitre cassée de Wilson et Kelling⁴⁷ et plus largement celle d'une approche plus défensive de gestion et de limitation des risques⁴⁸. En France et malgré de nombreuses alternances poli-

46- Crawford A., 2008, Modèles comparés de prévention de la criminalité et de sa mise en oeuvre : leur genèse, leur influence et leur développement, *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, 11, 1047-1061.

47- Wilson J.Q., Kelling G., 1982, Broken Windows, *The Atlantic Monthly*, 29-37..

48- Garland D., 2001, *The Culture of Control: Crime and Social Order in Contemporary Society*, Oxford, Oxford University Press.

tiques, les gouvernements se sont évertués à casser l'opposition traditionnelle entre prévention et répression en rapprochant les différents acteurs dans des instances locales de traitement de la délinquance. De même, des tentatives de rapprochement entre la police et les communautés sociales locales ont été initiées sans toutefois aboutir en raison de nombreuses résistances internes à l'institution⁴⁹. Ainsi, malgré des dynamiques sociopolitiques distinctes, le rapprochement des modèles est remarquable, notamment par le recours - aujourd'hui répandu en Europe - à l'échelon local pour concevoir et/ou animer les politiques de prévention, mais également par la progression croissante des stratégies de prévention situationnelle (dans lesquelles il faut inclure les actions de répression). Tendance à lier à la montée en puissance du marché privé de la sécurité. L'ensemble de ces évolutions n'a pas spécifiquement concerné les regroupements transgressifs et les bandes, même si ces derniers ont toujours constitué le noyau des cibles et de la clientèle policière.

49- Roché S., 2005, *Police de proximité : nos politiques de sécurité*, Paris, Seuil.

La question de genre dans les bandes de rue



Marie-Dominique de Suremain

Contribution de Psytel – partenaire du projet EU Street Violence

Il y a un peu plus de 10 ans, l'Efus publiait un ouvrage intitulé *L'approche différenciée par sexe est-elle pertinente en matière de sécurité urbaine?*⁵⁰, issu d'un projet Daphné « Sécu-cités Femmes » qui avait permis de mettre en œuvre des « marches exploratoires pour la sécurité des femmes dans l'espace public » et de réfléchir à une approche genrée des politiques de sécurité urbaine.

Une des recommandations principales issues de la rencontre finale, pour garantir un égal accès des femmes et des hommes à la sécurité urbaine, était qu'il fallait d'abord introduire la dimension de genre dans le recueil et le traitement des données, « mettre à jour ce qui est encore dans le secret », notamment les violences de genre, et montrer les rapports différenciés des femmes et des hommes à la ville et à la sécurité.

Le rapport recommandait également d'analyser ces différences comme des données centrales et non marginales et comme reflétant une réalité socioculturelle par définition variable et modifiable et non comme des données biologiques immuables qui enfermeraient les femmes dans un rôle stéréotypé de victimes passives.

50-Disponible sur le site de l'Efus www.efus.eu

La constitution de la base de données EU Street Violence a été l'occasion de mettre en œuvre cette préoccupation à chaque étape : la question des rapports sociaux entre femmes et hommes, en lien avec les violences des bandes de jeunes dans l'espace public, était introduite dans la définition des variables, la structure des outils de collecte et le contenu des données à collecter.

Nous présentons donc ici le résultat de ce travail qui marque d'indéniables avancées : davantage d'analyses prennent en compte les questions de genre dans la sécurité urbaine, les actions se sont diversifiées et une orientation vers une prise en compte transversale se met progressivement en place.

1. Le genre dans la collecte des données



La prise en compte de la perspective de genre, c'est-à-dire des « lunettes genre » destinées à voir des phénomènes habituellement peu visibles, a concerné plusieurs niveaux. La recherche de deux types de documents a été encouragée : ceux traitant principalement cette question, mais aussi les actions ou recommandations qui la prennent en compte parmi d'autres sujets. Les résultats peuvent se mesurer de deux façons : présence de mots clefs dans les titres et résumés ou utilisation d'un marqueur « genre » dans trois variables de codification des contenus des fiches et documents téléchargés : le type de violences abordées, le type d'acteurs et le type de « vecteurs » des actions menées.

Le marqueur « genre » signifie que les relations de genre ont été abordées, ce qui ne signifie pas uniquement sous l'angle des violences envers les femmes ou

les filles. Les analyses ou actions peuvent concerner le contexte de relations de domination entre hommes et femmes, l'impact indirect des violences conjugales entre adultes sur les enfants, les relations amoureuses entre jeunes garçons et filles à l'école ou dans les bandes, mais aussi les relations entre hommes (construction de la virilité, utilisation de la violence pour prouver son courage ou renforcer son identité) ou les relations entre filles, par exemple dans les bandes de filles.

Pour certaines fiches, il s'agit d'un thème central que l'on retrouve dans le titre ou le résumé, pour d'autres d'une prise en compte explicite, mais pas le principal sujet abordé.

Sur le total de 478 fiches créées (octobre 2012), environ 10% ont intégré le genre, qu'il s'agisse de mots clefs présents dans les contenus ou de l'utilisation des marqueurs genre. C'est le marqueur concernant les vecteurs d'intervention, c'est-à-dire le type d'action, qui identifie le plus grand nombre de fiches. On pourrait considérer ce résultat comme limité, voire décevant. Cependant, l'effort de collecte spécifique et la qualité des textes recueillis, pour la plupart assez récents, permet de penser qu'il s'agit du reflet d'une avancée sur le terrain et d'un thème émergent qui ne peut que croître à l'avenir si les résultats présentés sont exploités et le travail poursuivi. Les pays ayant recueilli le plus de documents concernant le genre sont l'Italie, la France et l'Espagne, mais tous se sont attachés à collecter des réflexions de fond et des actions significatives.

Encart : Test des requêtes à la base de données:

Mot ou ARAS
variable codée total Belgique France Italie Espagne R-U Internat.

<i>FULL TEXT (résumé, observations et titres)</i>							
Genre	3		3				
Gender	35	1	3	2	9	3	
Femmes	7		7				
Femme			1				
Women	8		2	2		6	
Female	5					5	
Sexual	10			1		8	1
filles	7		7				
girls	12		2	1		9	
girl	1					1	
viol	1		1				
rape	3					2	1
<i>Requête par type de problème :</i>							
violence sexistes	41	10	7	17		6	1
<i>Requête par groupe cible :</i>							
marqueur genre	31	2	9	14		5	1
<i>Requête par vecteur d'intervention :</i>							
marqueur genre	47	4	12	15	9	7	

En l'absence du code « violences de genre » ou « violences sexuées », le marqueur « violences sexuelles » a été utilisé au sens large.

2. Des analyses :



2.1. Garçons majoritaires et filles dominées dans les bandes, peu de bandes de filles

La première question à laquelle on doit répondre concerne la composition des bandes de jeunes de l'illégalité.

rents types. La bande est un univers majoritairement masculin, mais pas strictement. Non seulement il y a des filles dans les bandes, mais de plus elles y jouent un rôle particulier, de façon directe ou indirecte.

Les garçons organisent les bandes entre eux et confortent leur identité en excluant les filles : « L'univers viril des bandes provoque l'éviction des filles ». La socialisation des adolescents, des garçons, notamment dans les quartiers sensibles où la famille et l'école ont un faible pouvoir éducatif, normatif ou valorisant, passe par l'identification à un groupe qui rassure et produit ses propres codes ; ce groupe n'est pas forcément ou a priori délinquant mais il construit le plus souvent sa cohésion sur l'exclusion de « l'autre » : les filles d'abord mais aussi la bande d'un autre quartier, ceux qui écoutent une autre musique ou s'habillent différemment, ou encore sont catalogués comme « différents », voire « inférieurs », donc non dignes de participer au groupe. La cohésion du groupe se construit classiquement en affrontant les « autres », donc en organisant des confrontations qui sont aussi des mises en scène héroïques, de préférence sur différentes scènes publiques : autrefois entre villages, comme immortalisé dans *La guerre des boutons*, ou entre communautés culturelles ou ethniques, glorifiées par *West Side Story*... Aujourd'hui plus quotidiennement dans le métro, dans la rue ou sur internet. Les filles ne sont pas invitées à ces affrontements physiques.

Les filles cependant « gravitent autour des bandes », c'est-à-dire que par leurs relations avec des garçons elles peuvent être prises comme prétexte « d'embrouilles » ou jouer parfois un rôle de modérateur de conflits. Quelques unes intègrent les bandes à travers leurs frères, leurs petits amis, mais elles y sont le plus souvent cantonnées à des activités secondaires : « vols dans les magasins, falsification de chèques et papiers administratifs, etc. (mais) elles ne participaient pas aux bagarres collectives, ne faisaient pas de vols à l'ar-

raché, ne volaient pas de véhicules. » Celles qui investissent les bandes de garçons ont donc transgressé le contrôle et les attentes familiales ou sociales qui limitent leur incursion dans l'espace public, ou leur comportement déviant, et ont également infléchi, du moins en partie, l'exclusion par les garçons. Pour y durer cependant, elles doivent accepter une certaine instrumentalisation et la loi des plus forts. Elles peuvent aussi être admises seulement à certains moments, notamment aux temps postcolaires... (mais) plus aux temps tardifs où il est plus difficile aux filles qu'aux garçons de se soustraire au contrôle social.

Le contrôle des filles est un enjeu non seulement pour les parents, mais aussi pour les garçons, notamment par le mécanisme de la « réputation ». S'il est souvent affirmé qu'elles sont la cause d'affrontements, il serait plus exact de dire que leur « possession » est un des prétextes fréquents d'affrontement entre garçons destinés à renforcer leur prestige ou leur pouvoir. Les filles peuvent également jouer un rôle actif dans la circulation d'information au sein d'un quartier ou entre quartiers, si elles se prêtent au jeu qui les instrumentalise. On verra cependant plus loin que la stratégie la plus fréquente des filles pour diminuer l'emprise du contrôle social, de la « réputation », ou des violences, est plutôt l'évitement, le contournement, voire l'invisibilité.

Il existe également quelques bandes de filles qui ont poussé plus loin la rupture avec les stéréotypes en imitant les comportements des garçons des bandes: « regroupements dans certains halls d'immeuble pour pouvoir fumer en cachette les cigarettes tout en crachant autour d'elles (...), bloquer des jeunes filles dans l'ascenseur, consommation de cannabis, vols à l'étalage, racket accompagné de brimades et de harcèlement. » L'effet grossissant de la médiatisation, souvent relevé autour des bandes de garçons, semble démultiplié dans le cas des bandes de filles, appelées « crapuleuses », qui choquent en raison de la double trans-

gression, en tant que délinquantes et en tant que filles, mais leur nombre et leur durée semblent assez réduits.

2.2. Délinquance des filles, délinquance des garçons, enjeux de genre

Deux documents abordent la question de la délinquance comparée des filles et des garçons, donc en considérant les filles dans leur version « actrices » et non victimes. Dans le premier, des éducateurs spécialisés commencent par relativiser tant l'ampleur de la délinquance juvénile que celle des filles. Ils soulignent que la première ne représente que 17% des mises en cause en 2009, tandis que les filles ne représentent que 15% des mineurs délinquants, soit au total seulement 2,8 % des personnes mises en cause. Les chiffres ont certes doublé en 10 ans, mais ils partaient d'un seuil très bas. Présenter cette évolution comme une augmentation génère un biais et tend à magnifier le phénomène alors qu'en termes absolus il reste encore limité.

Du point de vue du type de délinquance, les constats rejoignent l'analyse précédente : la délinquance des filles touche plus les biens que les personnes et elles sont peu impliquées dans les violences. Les stratégies des filles dans les quartiers sensibles sont très différentes de celles des garçons, en raison du contrôle dont elles sont l'objet : mobiles et invisibles dans leur quartier, elles fréquentent en petits groupes d'autres quartiers, recherchent plutôt les espaces mixtes, ont des déplacements principalement fonctionnels, tandis que les garçons peuvent se réunir sans but précis, pour le fait même d'être ensemble. Ils occupent davantage l'espace et cherchent à se faire voir ou craindre pour s'affirmer. Tandis que les filles, même délinquantes, s'exposent beaucoup moins, pour les raisons évoquées plus haut.

Le deuxième document est une enquête sur la délinquance juvénile « auto-révélee » réalisée en Belgique. Elle a interrogé les mécanismes sociaux qui différencient l'expérience déviante ou la prise de risque des garçons et des filles adolescent-es. Adoptant une perspective de genre, elle écarte les explications « naturelles » des différences garçons/filles et recherche des causes sociales : elle met en lien les actes délinquants révélés avec les formes de socialisation, le rapport à l'autorité et à l'école. Dès le plus jeune âge, les garçons sont plus encouragés que les filles à se battre, à entrer en concurrence pour s'individualiser, tandis qu'on attend plus des filles qu'elles se conforment et se ressemblent. Ainsi, 32% des filles contre 67% des garçons approuvent la proposition selon laquelle « la violence fait partie du jeu » et 33% des filles contre 66% des garçons pensent « qu'utiliser la force est important pour gagner le respect des autres et parce qu'une vie sans violence serait ennuyeuse ».

La moindre violence et délinquance des filles ne s'explique cependant pas par un moindre mal-être psychosocial. On constate « un plus haut degré d'inconfort psychologique chez les filles » et aussi « une plus forte corrélation entre symptômes de dépression, victimisation familiale et intensité délinquante ». Mais c'est le contexte social (notamment l'école et la famille) qui oriente le malaise personnel vers des formes d'expression différentes. Et la question des relations garçons/filles joue un grand rôle dans la violence des garçons. Celle-ci « s'avère reliée à des valeurs et croyances intériorisées en matière de relations entre les groupes sexués ». Les garçons semblent pouvoir moins facilement se soustraire à l'influence du groupe (et aux stéréotypes sexués qu'elle implique), ce qui influence négativement sur leur réussite et intégration scolaire. Moins confrontés aux limites et contraintes, les garçons sont proportionnellement plus nombreux à ressentir l'ennui, la frustration et une victimisation dont la cause leur semble extérieure. La délinquance des filles semble plus

liée aux limitations de leur rôle social et à la victimisation psychosociale tandis que celle des garçons se révèle plus liée aux exigences de “masculinité” qui pèsent sur eux. Paradoxalement, les filles sont en général plus engagées par rapport à l'école et plus volontaires pour y réussir. Elles se sont rendues compte de l'atout que représente le diplôme pour leur garantir l'accès à l'emploi et à l'autonomie, au moment même où la certification scolaire joue moins son rôle d'ascenseur social pour les garçons. Ceux-ci souffrent d'une désillusion par rapport aux perspectives d'insertion professionnelle. Ils perçoivent les filles comme « des concurrentes illégitimes » et dévalorisent l'école incapable de leur donner un statut. Certains vont alors construire une identité “mâle” par des voies alternatives. Par exemple en persécutant les filles ou même des bons élèves, contre-exemples ou boucs émissaires. Dans les classes “ghettos”, le groupe des pairs exerce une pression qui dévalorise l'intérêt pour la scolarité. Mais au final chez les garçons, les mauvais résultats liés à un manque d'investissement durant l'adolescence n'aboutissent pas à inverser la réussite professionnelle et sociale en comparaison avec les filles, car ils restent quand même favorisés par la persistance de rapports sociaux de sexe inégalitaires. Les mauvais résultats scolaires augmentent plus directement le degré de délinquance chez les filles car ils leur enlèvent plus radicalement tout espoir de rattrapage et de prétention professionnelle. Ces différences se retrouvent également dans l'usage différencié de l'espace public.

2.3. Garçons et filles dans l'espace public

Plusieurs documents détaillent les mécanismes qui modèlent les rapports des hommes et des femmes, ou des garçons et des filles, à l'espace public, non seulement du point de vue des contraintes mais également des stratégies déployées pour y résister, y échapper ou les dépasser.

Une recherche-action présentée à Evry (France) étudie le contexte des quartiers sensibles, la disqualification des parents face à l'institution scolaire, et met en évidence les injonctions paradoxales qui touchent les jeunes d'origine migrante : à la fois sommés de s'intégrer et ramenés constamment à leur origines. Les mères des jeunes ont perdu leurs repères en migrant, c'est-à-dire leurs activités traditionnelles et leurs réseaux familiaux. Confrontées à des références multiculturelles, étant données les origines multiples des habitants, elles peuvent avoir du mal à s'y confronter et rester cloîtrées dans leur appartement individuel et déprimer. Certains maris s'opposent à ce qu'elles travaillent ou aient des activités extérieures, ce qui les pousse à intérioriser une infériorisation sociale qui renforce l'infériorisation de genre.

Les jeunes filles souhaitent alors s'écarter du modèle maternel. Mais elles affrontent trois types de contraintes : le contrôle des relations sociales et des sorties (la principale), l'affectation aux tâches domestiques et le contrôle social sur la tenue vestimentaire. Si les filles fréquentent des garçons, sortent, s'habillent d'une certaine façon, le quartier leur fait une «réputation» négative : « fille facile », « racaille », qui les expose non seulement à des critiques mais aussi à des violences. Les filles évitent donc d'elles-mêmes de « traîner » avec les garçons. Les familles migrantes peuvent appliquer en France des principes éducatifs plus rigides que dans les pays d'origine, dans l'idée de « protéger » leurs filles. Certaines vont jusqu'au mariage forcé, censé éviter à leurs yeux que leur fille dévie du bon chemin : elles l'envoient au pays d'origine, par surprise. En réponse, les filles développent des stratégies de contournement (rencontrer des garçons dans d'autres quartiers) ou plus rarement d'affrontement, c'est-à-dire de rupture, quand la négociation est devenue impossible. Elles peuvent aussi opter pour l'invisibilité en s'habillant de façon neutre, voire en garçon, afin de ne pas attirer l'attention, gommer leur

féminité et échapper aux critiques ou aux agressions.

Une autre analyse souligne que c'est le caractère fermé et enclavé des cités sensibles qui favorise la surveillance et la formation des « réputations ». En faisant de l'espace du quartier une sorte d'extension de l'espace privé, le contrôle des voisins et du voisinage est exacerbé par les tensions quotidiennes : chômage, conflits, dégradations, stigmatisation. Cités dortoirs à fonctionnalité unique, caractérisée par une insuffisante mixité sociale et d'activités, elles sont une sorte de caisse de résonance des frustrations vécues. L'injonction de virilité y est d'autant plus paradoxale que des éléments centraux de l'identité traditionnelle masculine (travail, prestige social) sont inaccessibles. Gagner le respect des pairs, exister collectivement aux dépens des « autres », est donc au centre de la stratégie des garçons. « Les groupes masculins ont une stratégie de visibilité et d'occupation des lieux du quartier, occupation bruyante et ostensible... L'un d'entre eux affirme : « On est toujours en groupe quand on marche en ville. On a peur de l'autre, autant avoir ses copains avec soi, on a peur de la police. » Affrontements avec la police et possession des filles jouent un double rôle de mise à l'épreuve de la virilité et de légitimation de la violence. Celui qui ne se soumet pas à la loi du groupe risque railleries, sanctions puis exclusion. Une fille n'est donc pas la « cause » d'une bagarre entre bandes mais bien le prétexte, l'enjeu d'une affirmation, une mise à l'épreuve de la cohésion entre garçons et une lutte pour exister aux yeux de l'extérieur.

Ainsi peut être déconstruite l'idée stéréotypée que c'est leur « vulnérabilité » qui fait que les femmes peuvent se sentir en insécurité dans l'espace public. Elles font l'apprentissage tout au long de leur vie de l'ordre social qui attribue l'espace public principalement aux hommes et tend à les affecter principalement à l'espace privé et à la sexualité. Les remarques, les sifflements, les regards appuyés et les attouchements, le

fait d'être suivies, sont des pratiques violentes invisibles et quotidiennes qui rappellent aux femmes, en particulier aux adolescentes, la menace de violences sexuelles. Elles rejettent sur les victimes la responsabilité de ce qui peut leur arriver, gommant celle des auteurs. La peur ou la « vulnérabilité » des femmes sont donc des constructions sociales qui limitent leur liberté de circulation, les obligent à prendre des « précautions », éviter certains lieux ou horaires, marcher ou s'habiller d'une certaine façon et à intérioriser la responsabilité des agressions.

Il existe donc un continuum des violences sexistes dans l'espace public et dans l'espace privé, l'extrême étant constitué par les viols collectifs, baptisés « tournantes ». Une recherche a montré que les « tournantes » ne se réduisent pas au viol collectif mais doivent être comprises comme une « commercialisation d'un viol ». Elles s'appuient sur « une organisation criminelle de type mafieux qui peut conduire ensuite à la prostitution ». Elle peut commencer par une forme de violence conjugale, à partir d'un rapport amoureux qui se transforme en pluralité de partenaires en binôme -les viols n'ayant le plus souvent lieu qu'avec un seul garçon à la fois- qui font « tourner » entre eux une fille à tour de rôle. Les « tournantes » combinent alors une domination symbolique violente, un système organisé sur le mode de la prostitution (comme échange de « services » entre hommes) et une manipulation affective de l'adolescente, dont l'âge oscille le plus souvent entre 13 et 15 ans. Cette analyse est également sous-jacente dans les actions de lutte contre les violences des bandes en Grande Bretagne (voir chapitre suivant).

3 Des actions



La compilation sur plusieurs pays des actions prenant en compte les questions de genre montre qu'elles émergent dans tous les domaines. Cependant au niveau d'un territoire, seul un ou deux aspects sont usuellement pris en compte et l'approche oscille de façon encore souvent ambivalente entre les violences subies ou agies par les filles ou par les garçons. Reconnaître les filles comme « victimes de violences » peut aider dans un premier temps à rendre visibles les violences de genre, mais les considérer comme « vulnérables » par nature masque la responsabilité des auteurs et empêche l'analyse des mécanismes qui produisent les violences. Par conséquent, cela empêche de déconstruire des injonctions sociales tant du côté des auteurs (qui produisent les violences) que des victimes, dont le rôle est conçu comme passif et naturalisé ou qui peuvent être responsabilisées des violences.

On rendra donc compte d'expériences d'action dans la rue, l'école, la famille, la culture, et enfin la lutte contre les tournantes et le risque de prostitution, dans la mesure où c'est un ensemble cohérent de plusieurs de ces actions qui peut changer durablement la situation.

3.1. Prévention spécialisée dans la rue et marches exploratoires

La prévention spécialisée qui s'est adressée exclusivement aux garçons, plus bruyants et visibles, commence à s'intéresser aux filles, comme sujets de programmes, notamment parce que les équipes se sont également féminisées. Comprenant que l'inadaptation sociale les concerne aussi mais prend d'autres formes, des lieux et des activités ont commencé aussi à s'ouvrir. Constatant cependant que les filles sont plus diffi-

ciles à rencontrer dans l'espace public, le travail doit s'articuler avec d'autres lieux : le collège, la bibliothèque, la famille. C'est ce travail en amont qui permet « d'arriver à une quasi parité avec les garçons et à reconnaître que les filles sont surreprésentées dans la part des usagers cumulant des difficultés ».

Une vraie place pour les filles, les femmes, vers l'autonomie, la liberté, le choix de vie : des éducateurs s'engagent dans des actions à travers lesquelles en retour se fait jour le potentiel

de ce public (ADAPP 13). Ce travail particulier pose des questions : la féminisation professionnelle favorise-t-elle le travail avec les filles ? Les éducateurs n'induisent-ils pas parfois la non-mixité par le biais de leurs représentations ?

La pratique des « marches exploratoires pour la sécurité des femmes dans l'espace public » permet de faire des diagnostics objectifs sur les éléments d'urbanisme, de gestion de l'environnement ou de l'occupation exclusive de certains espaces par des hommes (adultes ou jeunes), occupation physique ou symbolique (noms de rue par exemple) qui contribue à exclure les femmes ou les oblige à contourner les obstacles et à ne pas pouvoir circuler librement. La pratique de ces diagnostics permet non seulement de faire des propositions aux autorités mais également de gagner en connaissance et en confiance en soi, de s'appropriier l'espace public, matériel et symbolique, en agissant sur les politiques publiques.

3.2. Prévention dans l'école

C'est dans l'école que l'on trouve le plus d'actions visant spécifiquement à identifier, prévenir et réduire les violences sexistes, parfois en faisant également le lien avec des interventions auprès des parents. Plusieurs exemples italiens ont été présentés, notamment à Rome et à Naples. A Rome, sous le chapeau général de la lutte contre « toutes formes de violence », un focus

particulier a été fait sur les violences de genre, le harcèlement physique et moral, les comportements violents, le racisme et l'homophobie. La valorisation des différences et des ressources des jeunes, le respect, la coopération, l'empathie, l'analyse critique des stéréotypes, l'égalité entre les femmes et les hommes, ont été diffusés par les actions de sensibilisation. Celles-ci se développent par étape avec la participation d'organisations de femmes et ont concerné l'ensemble de la communauté scolaire lors d'un séminaire de démarrage. Ont suivi des actions de recherche-action dans les classes et auprès des enseignants et des parents, la mise en place d'un soutien psychosocial destiné aux différents acteurs et la mise en lien avec les réseaux associatifs et institutionnels pouvant apporter des réponses et un suivi, puis une évaluation collective finale. Les points forts ont été la mise en débat et la forte implication des personnes. Des points d'amélioration ont été proposés par les jeunes : autre rythme des séances, plus de continuité des intervenants, renforcer le support psychologique, diminuer l'accent sur l'image des garçons comme auteurs de violences, améliorer la compréhension des jeunes de la gravité des violences et leurs implications, traiter davantage les questions de drogues et de vols, faire davantage de liens entre l'école et l'extérieur.

A Naples, un programme de lutte contre les violences envers les femmes s'est focalisé d'abord sur dix lycées à risque (14-17 ans) dans des quartiers caractérisés par de fortes carences socioculturelles. Puis il a été étendu à tous les établissements volontaires dans le but d'aider à diagnostiquer, dénoncer et lutter contre les violences. Une attention particulière a été accordée aux adolescents issus des migrations, dans une perspective multiculturelle. Les jeunes ont été invités à discuter entre pairs des relations garçons-filles, avec le support d'experts, et à élaborer des messages clefs à destination des élèves et de la communauté extérieure, dans un exercice d'apprentissage de la citoyenneté.

3.3. Prévention dans la famille, lien avec les violences conjugales

En France, des actions similaires ont été menées, dont certaines font systématiquement un travail « en miroir » avec les adolescent-es et avec leurs parents et établissent un lien avec la prévention des violences conjugales. Ainsi les jeunes sont-ils amenés non seulement à remettre en cause les stéréotypes des rôles traditionnels masculins et féminins et les violences sexistes et sexuelles à l'école, mais également à comprendre comment la volonté de contrôle des filles (la façon dont elles s'habillent, leur mobilité, leurs temps, etc.) n'est pas une « preuve d'amour » mais un des fondements des violences conjugales qui s'installe souvent dès le début de la vie amoureuse.

Ces activités se retrouvent également dans des programmes réalisés en Italie de « prévention précoce » des violences de genre, y compris dans des expériences menées en préscolaires.

3.4. Lutte contre les « tournantes », ou la prostitution des filles

Deux projets se sont consacrés à lutter spécifiquement contre les violences sexuelles, viols et intimidation, l'un en favorisant l'expression propre des copines, mères et sœurs de garçons appartenant à des bandes violentes en Grande-Bretagne, l'autre en intervenant auprès d'adolescents auteurs d'abus sexuels en Belgique.

Le premier a commencé par une recherche-action, grâce à des focus groupes et des entretiens dans différentes villes. Elle a mis en évidence l'impact des violences sur les femmes de l'entourage des « bad boys », les différentes formes de contraintes (notamment sexuelles) ou de menaces pesant sur elles de façon à empêcher la dénonciation des violences ou la sortie des filles des bandes. Des recommandations ont été émises, notamment :

- inclure la violence des bandes contre les femmes et les filles comme un thème de protection de l'enfance, qui nécessite des moyens et des structures dédiées ;
- mettre les filles en confiance, pour briser le silence ;
- mieux articuler trois politiques globales : contre les violences envers les femmes, en direction de la jeunesse et de protection de l'enfance ;
- un besoin de guides plus clairs pour les autorités et structures locales pour faire reculer les violences ;
- une reconnaissance du fait que les comportements violents des hommes et des garçons envers les femmes et les filles se manifestent autant dans et que hors des bandes ;
- le constat du fait que les hommes et les garçons ne sont pas conscients des conséquences de leurs attitudes et de leur rôle dans les violences subies par les femmes et les filles ;
- impliquer le département d'éducation du ministère de la Justice, le ministère et l'Intérieur et faire le lien entre violences conjugales, violences sexuelles et exploitation sexuelle. Il faut en particulier intervenir contre les hommes adultes qui utilisent de jeunes garçons pour exploiter les jeunes filles ;
- la police doit intervenir avec du personnel formé et sensibilisé aux violences envers les femmes et les filles mineures, notamment celles causées par les bandes.

Un projet en Belgique a mis l'accent sur l'intervention auprès d'adolescents auteurs d'abus sexuels, généralement envers des filles plus jeunes qu'eux-mêmes. L'image des jeunes délinquants sexuels est souvent celle de récidivistes ou de jeunes immatures, pervers, dangereux ou incurables. L'article critique les « programmes coercitifs qui (...) font penser à du lavage de cerveau ou à du reconditionnement psychique » alors que les adolescents « transgresseurs sexuels » constituent un sous-groupe clinique particulièrement vulnérable, exposé la re-victimisation, aux toxicomanies, à la prostitution, au chantage, etc., entraînant une ag-

gravation plus ou moins sévère de leur psychopathologie sexuelle (dépression, suicide, passages à l'acte, etc.) et à un risque de renforcement de leurs pulsions sexuelles. Sur fond d'inhibition des sentiments et des pulsions, les auteurs soulignent que ces jeunes entretiennent peu de relations sociales et souffrent de solitude affective (timidité et repli sur soi). Leur niveau d'anxiété est important et n'est pas toujours lié aux faits commis. Ils ont plutôt tendance à banaliser ou à normaliser leurs actes sur un mode défensif.

Ces adolescents ont été plus souvent « victimisés » que les autres délinquants juvéniles et que la population générale. Il existe autour de l'adolescent qui transgresse sexuellement une pathologie familiale importante, souvent d'essence incestueuse. L'adolescent transgresseur a souvent grandi dans une atmosphère de violence, de discorde conjugale, de carences affectives, d'aliénation familiale ou de « déresponsabilisation » parentale. Les outils d'évaluation doivent prendre en considération ces différences spécifiques et leur prise en charge doit se faire dans des centres spécialisés offrant un cadre solide en matière de traitement et des garanties en termes de contrôle social et d'éducation, c'est-à-dire où les adolescents et les thérapeutes répondent devant une instance tierce (judiciaire ou administrative) du bon déroulement de la guidance.

4 Conclusion : des actions spécifiques et des actions transversales



Nous avons mentionné une quinzaine d'analyses et actions spécifiques qui ont mis au centre la perspective de genre.

Mais il faut aussi souligner que d'autres projets (en-

viron une vingtaine d'autres expériences) ont pris en compte les questions de genre comme un des éléments parmi d'autres de la prévention ou de la lutte contre les violences des bandes de jeunes dans l'espace public.

Cette introduction transversale de la perspective de genre est une avancée à souligner, dans la mesure où elle inclut une attention particulière à la situation des filles, comme membres des bandes ou comme victimes directes ou indirectes. . D'autres actions s'attachent également à introduire dans les actions éducatives une sensibilisation et interrogation spécifique des garçons sur leur vie amoureuse, sur leur affectivité, afin d'augmenter leur empathie avec les autres, et à transformer leur modèle de virilité agressive : ces actions questionnent le stéréotype de l'homme insensible à la douleur (personnelle et des autres), en les amenant à exprimer leurs sentiments, leurs espoirs et leurs fragilités. Ces volets de « développement personnel » ou affectifs, en direction des garçons, intégrés aux actions culturelles et éducatives, sont ainsi prometteurs de changement, en touchant le sexisme qui est à la base non seulement des violences de genre, mais également des violences des bandes entre garçons.

2^{nde} partie



**Les violences
commises par
des groupes
de jeunes dans
l'espace public
dans neuf pays
européens**



Recherche et pratiques sur la violence urbaine, les bandes de jeunes et la délinquance de rue en Belgique



Denoix Kerger et Laetitia Nolet

Contribution du Forum belge pour la prévention et la sécurité urbaine (FBPSU) - partenaire du projet EU Street Violence

Cet article présente une vue d'ensemble des recherches et des pratiques sur la violence de rue, les groupes et la délinquance juvénile urbaine en Belgique.

Dans la première partie, cette question est étudiée sous son angle historique. La deuxième partie présente certains des principaux incidents qui ont façonné les politiques, la prévention sociale et les divers programmes visant à réduire les violences urbaines commises par les jeunes. Il semble que ni les politiques ni l'administration n'analysent ces incidents dans leur ensemble, mais ont plutôt tendance à réagir à des événements ponctuels. De ce fait, le contexte est confus ainsi que les différentes actions qui en découlent. La théorie classique sur la délinquance juvénile est en perte de vitesse et ne peut expliquer cette criminalité, ni légitimer les mesures prises pour la prévenir et la combattre. Dans ce chapitre, nous mettons en avant l'idée que ce n'est pas la faiblesse intrinsèque de la théorie qui est en cause, mais le fait que cette même théorie est

fondée sur l'existence d'un État-providence inclusif qui se modifie et s'érode. Dans ce contexte, le sujet récurrent des bandes n'est pas prêt de disparaître.

Les études et les conclusions sur les bandes de jeunes et la violence de rue en Belgique nous mettent face à plusieurs difficultés. La première est la notion de territoire en Belgique. En effet, les responsabilités et actions en termes de sécurité, de prévention et de criminalité sont disséminées sur plusieurs domaines, qu'ils soient politiques, linguistiques ou culturels et à tous les niveaux administratifs locaux, régionaux et fédéraux. Dans une certaine mesure, les agences fédérales régissent à distance. Les actions des régions, des communautés et des villes sont dictées par les partis et/ou les coalitions politiques au gouvernement. La criminologie, les données sur la criminalité, l'emploi des jeunes et le maintien de l'ordre sont inspirés de méthodes françaises, néerlandaises, anglo-saxonnes et, dans une moindre mesure, allemandes. Il serait donc difficile de décrire une approche typiquement belge. Ce n'est pas forcément négatif et peut plutôt être considéré comme un riche éventail de mesures, d'analyses, d'approches et de discussions. Dans tous les cas, en raison des deux principales langues parlées en Belgique, le néerlandais et le français, la simple traduction du concept de « urban gangs » en « bandes urbaines », « groepen » et « bendes » révèle de légères différences dans la définition du concept de bandes urbaines. Cela va plus loin que le problème abordé dans le *Paradoxe des Eurogangs* (Klein, 2001) et apparaît clairement dans les données recueillies pour cette étude. Les bandes en tant que telles sont pratiquement inexistantes, voire absentes, dans les travaux de recherche et de criminologie flamands. Ces notions sont plus apparentes dans les travaux français. Toutefois, le problème des bandes est présent dans les activités policières et judiciaires à Bruxelles, ainsi que dans les corps de police des zones francophones et flamandes des grandes

viles. Certains signes indiquent la présence de groupes problématiques dans certains quartiers de Bruxelles. Enfin, la notion de « bandes urbaines » parfois utilisée par les médias et par le ministère public résulte d'un mélange de définition scientifique et de panique psychologique.

Un deuxième problème est lié à la relation implicite entre les bandes, les jeunes, les groupes problématiques et la délinquance urbaine. La violence et les crimes de rue ne sont nullement le monopole de la jeunesse et il n'y a pas de relation directe entre les jeunes difficiles et la grande criminalité. La petite délinquance ne mène pas directement à des activités de bandes. Des études récentes de criminologie sur le désistement des jeunes suggèrent que la relation entre les jeunes, la criminalité et la récidive est plus complexe (Nuytiens, 2008). Toutefois, les actions contre la délinquance et la violence urbaines ont tendance à se concentrer sur les jeunes.

Bref historique

L'historique des concepts de bandes de jeunes et de violence de rue indique que la recherche sur les bandes dans le contexte belge est un thème récurrent. Fyvel suggère dans son étude (1961) que les premières bandes urbaines sont apparues en Belgique vers 1960. Il aborde ce phénomène à travers les théories des sous-cultures de l'époque et formule l'hypothèse d'une sorte de rébellion précoce contre l'État-providence après la Deuxième Guerre Mondiale. Des icônes de la culture populaire telles que les « Teddy Boys » sont mentionnées. Les « Teddy Boys » sont d'ailleurs devenus un exemple classique de la « culture jeune »¹. Les références plus anciennes au mécontentement provoqué

1- Pour une étude plus détaillée des sous-cultures jeunes en Belgique, consulter J. Landuydt, 'Tegen de keer. Jeugdsubculturen 1945-1985', dans : P. Allegaert en L. Vanmarcke ed., *Op lawaai. Jongeren en cultuur* (Leuven 1989) 79.

par les bandes et les jeunes fauteurs de troubles sont nombreuses, par exemple dans la période d'après-guerre du début du XXe siècle ou à la fin du XIXe siècle (Deneckere 2001, Vrients, 2011). D'ailleurs à la fin du XIXe, la panique psychologique provoquée par la visibilité des jeunes, la présence d'enfants dans les rues en situation de délinquance ainsi que les préoccupations concernant les débordements chez les jeunes et chez les enfants font partie des éléments qui ont favorisé la mise en place de lois de protection des jeunes et autres initiatives de protection au tout début du XXe siècle² (Christiaens, 1999).

Les problèmes des bandes de jeunes et de la délinquance de rue refont leur apparition dans les années quatre-vingt-dix mais sont maintenant intégrés ou encadrés par des études sur la sécurité de quartier et la criminalité. L'étude de 1996 par Vercaigne et Goris (Vercaigne 1996), qui couvre le phénomène des bandes de rue, est emblématique. Les auteurs relient à nouveau le problème à la criminologie traditionnelle sous-culturelle, se référant au concept de Miller sur les bandes de rue, et d'une certaine manière confirment le Paradoxe des Eurogangs. Ils ne trouvent aucun lien entre les bandes et le crime organisé en Belgique dans les années quatre-vingt-dix. Les auteurs soulignent la dimension de panique psychologique, remettent en question la pertinence de l'approche ou la façon de cerner le problème et s'opposent à la thèse de Weitekamp (2001). Vercaigne (2001) reprend cette question et conclut que les connaissances au sujet des « bandes » sont insuffisantes. Lorsque l'analyse est possible, elle suggère de considérer les bandes de jeunes comme une forme particulière de groupe de jeunes (groupes dissidents). Jusqu'en 2000, aucune donnée n'est systématiquement collectée pour les statistiques de la police, seulement des intentions de recueillir des informations plus précises³. Dans la deu-

2- Lois de protection de la jeunesse en Belgique 1912 Carton de Wiart.

3- La date exacte n'est pas connue. Une source mentionne les

xième partie de l'article, Vercaigne aborde l'autre lemme du Paradoxe des Eurogangs et en analyse brièvement la couverture dans les médias. Les bandes de jeunes et les groupes criminels sont mentionnés dans les journaux, certains lors de poursuites judiciaires. Les conclusions et les interprétations de Vercaigne font écho aux autres publications de ces dix dernières années à ce sujet.

Il semble toutefois y avoir une exception. A Bruxelles, certaines bandes ayant des liens avec l'ancienne colonie belge du Congo refont surface de temps en temps et sont mentionnées dans les médias. Elles semblent également avoir de fréquents liens avec la police locale. D'autres affaires impliquant des bandes sont souvent secondaires⁴. Grâce à l'efficacité du projet Eurogang, ce sujet attire désormais plus d'attention. Un examen et une collecte de données plus systématiques ont été effectués à Bruxelles par le biais d'un projet isolé (Dauphin, F, & Van Belle), avec quelques tentatives d'étude de la question dans d'autres contextes (Vermeulen, 2006) (Brolet, 2007).

Ces récentes études sont d'autant plus remarquables que, jusqu'en 2000, il n'y en avait pratiquement aucune sur ce thème en Belgique. Ce n'est que récemment que la police et le ministère public de Bruxelles ont entrepris des observations et des actions ciblées sur les bandes de rue. Les statistiques criminelles établies à partir des poursuites judiciaires ne permettent pas de séparer les activités de groupe. Dans les médias, rien ne change : les bandes sont mentionnées de temps en temps. De temps à autre, une thèse de maîtrise ou de niveau doctoral en anthropologie ou en criminologie est publiée.

statistiques de la police depuis 1991, d'autres mentionnent une collecte systématique des données depuis 2001 à Bruxelles par une force de police spéciale.

4- Un groupe de jeunes délinquants "de Colruyt bende van Zelzate" est devenu assez célèbre.

Plusieurs observations peuvent être faites. Premièrement, il existe une faible tradition d'étude des bandes. De plus, il semble qu'il y ait une opposition ou une résistance à considérer la délinquance juvénile dans le cadre du concept de bandes de jeunes. Traditionnellement, la délinquance juvénile est vue sous un angle microsociologique ou socio-psycho-éducatif. Mais elle n'est pas contestée. En effet, la Belgique a une tradition bien établie de gestion de la délinquance juvénile. Même aujourd'hui, la thèse de vulnérabilité sociétale (Walgrave, Vettenburg) est utilisée pour expliquer la délinquance juvénile. Elle a un fort impact sur l'interprétation des taux de criminalité, sur l'approche sociale adoptée pour lutter contre la délinquance juvénile et sur la mise en œuvre de la prévention sociale. Reste à savoir si cet impact explique l'absence d'étude sur l'aspect environnemental et sociologique des bandes de jeunes. Du point de vue de la criminologie réflexive, on peut se demander dans quelle mesure les phénomènes criminels sont mis en lumière par l'enquête criminelle. Néanmoins, la police et certaines autorités locales se sont attaquées à la question depuis la fin des années quatre-vingt-dix. Les crimes de rue, la violence urbaine et les bandes urbaines sont maintenant sous les projecteurs et de nouvelles pratiques de collecte de données et de profilage sont actuellement mises en place. Mais que s'est-il passé depuis la période 2000 à 2010 ?

Les bandes et la délinquance urbaine au XXI^e siècle
Même si les faits de bandes sont relatés dans les médias et restent un sujet de préoccupation pour la police, ceux-ci doivent être replacés dans leur contexte. Dans les articles universitaires, les bandes semblent apparaître dans des contextes locaux et sont généralement limitées à certains quartiers des plus grandes villes. Ces bandes ont des caractéristiques communes qui dépassent les apparences locales. Les incidents au sein de bandes et entre celles-ci sont rarement relatés dans la presse nationale et sont peu médiatisés. Le

grand public est toutefois préoccupé par la jeunesse et la criminalité. En effet, le crime est « vendeur » et on peut même dire que le sujet est populaire, même s'il peut provoquer de graves tensions.

Dans l'histoire récente de la Belgique⁵, l'affaire Dutroux a été l'une des principales affaires de la fin des années quatre-vingt-dix. Celle-ci a eu un impact décisif sur la réorganisation de la police et sur la création de services d'assistance aux victimes. Elle a aussi suscité de sérieuses inquiétudes sur le danger encouru par des jeunes qui pourraient être victimes d'abus sexuels. Les autres questions principales de l'époque, qui incluent la montée du sentiment d'insécurité et l'insécurité même, ont inspiré des politiques plus sécuritaires (Hebberecht, 2005) qui n'ont rien à voir avec les bandes de jeunes en tant que telles, mais qui se concentrent sur les jeunes dans les rues. En effet, il est dit que des jeunes, des enfants ou des groupes d'enfants indisciplinés errent de nuit dans les rues des quartiers défavorisés de Bruxelles, mais aucune référence explicite n'est faite aux bandes de jeunes.

De 2000 à 2010, plusieurs incidents graves ont marqué le grand public.

L'agression au couteau d'un jeune homme dans la gare centrale de Bruxelles par deux jeunes immigrés tsiganes d'origine polonaise a suscité une intense émotion et provoqué une vive inquiétude à propos de la délinquance juvénile. Les bandes de jeunes n'étaient nullement impliquées, bien que certains politiciens de droite aient mentionné des groupes de « prédateurs » errant dans Bruxelles, prêts à tuer de façon imprévisible.

A Anvers, une fusillade perpétrée par un jeune homme

5- Pour les bandes, il est important de mentionner les Bende van Nijvel, Bende Haemers et autres bandes criminelles violentes qui sont apparues en 1980 et 2000. Le concept même de bandes, « bendes », est associé au crime extrêmement violent par des criminels aguerris agissant de façon très organisée, très similaire au terrorisme. Le concept de bandes « bendes » est un terme particulièrement fort en néerlandais, ce qui explique peut-être l'hésitation des médias et des universitaires à utiliser ce concept.

blanc a fait plusieurs victimes, dont un bébé et une jeune fille au pair. Un jeune homme a pénétré dans une crèche armé d'un couteau. Une agression au couteau à Ostende a également eu lieu à la suite d'une dispute née du refus de l'un des protagonistes de donner une cigarette.

Tous ces incidents ont ébranlé les consciences. Ils posent la question de la violence dans les rues, des jeunes, de la criminalité et de la violence gratuite. Ce type de violence est tout sauf une activité de groupe. Au contraire, ces actes violents et déraisonnables semblent être des actions d'individus isolés dans notre ère moderne. Ces incidents posent également la question de la violence en tant que telle et évoquent une double image de la jeunesse comme étant à la fois innocente et dangereuse (Musée Guislain, 2011). Ces problèmes ont déclenché de nombreuses actions et campagnes contre la violence, basées sur le concept un peu flou de « violence gratuite » (Declercq, 2007).

De toute évidence, certains groupes se livrent à des activités problématiques. Des émeutes « ethniques » à Bruxelles, Anvers et dans d'autres villes belges francophones ont attiré l'attention des médias. Mais ces incidents étaient beaucoup moins graves que les récentes émeutes en France et au Royaume-Uni. Encore une fois, certains de ces incidents étaient liés à l'existence de groupes criminels, bien que cette hypothèse ait été remise en question par des universitaires. Les actions de groupe les plus violentes, les émeutes et les incidents dans les villes ainsi que les conflits entre ces groupes et la police sont considérés comme des questions de « conflit ethnique », parfois en rapport avec des questions religieuses. Ces dernières années, le nombre d'incidents homophobes et sexistes impliquant des groupes a augmenté. Ces phénomènes sont considérés comme des conflits « interculturels » ou « multiculturels », mais ils sont rarement organisés. Il s'agit plutôt d'explosions de violence. Il en est de

même pour les incidents récurrents d'agressions filmées sur des inconnus dans les transports publics pendant le week-end.

Le traumatisme provoqué par la violence gratuite, « ethnique », « religieuse », « raciale » et « culturelle » est resté en retrait des débats dans les années 2000. Mais les bandes en tant que telles sont à peine mentionnées par les médias ou pour l'élaboration de politiques. Les statistiques sur la délinquance juvénile n'indiquent aucune différence ou variation significative durant ces années. Au début du 21^e siècle, des violences et des crimes graves liés aux jeunes ont été constatés. Certains de ces incidents avaient des caractéristiques typiques de groupes. Mais ce sont les crimes aveugles et imprévisibles perpétrés par de jeunes individus qui ont provoqué une vive émotion. Le problème n'est rarement, voire jamais, considéré en termes de bandes. D'autres paradigmes ou cadres semblent fonctionner ou mieux expliquer le problème. Et même si une bande en tant que telle est impliquée, il y a quand même des interprétations et des environnements différents, ainsi que des interprétations de la part de la police centrées plutôt sur la situation sociale précaire et les stratégies de survie de ces jeunes. (Robert, M.T.)

Violence de rue

Que trouvons-nous si nous examinons plus en détail la question de la violence de rue, des bandes de jeunes et de la criminalité chez les jeunes ? Lors de la mise en place de la base de données (EU Street Violence 2012), nous avons cherché des informations sur différentes questions. Une recherche Internet dans les journaux, les blogs et les magazines scientifiques à propos de la violence, de la violence urbaine, de la violence de rue et des jeunes a abouti à quelques constatations récurrentes. Nous avons comparé ces résultats à des recherches issues des organismes gouvernementaux et

non-gouvernementaux et avons examiné différents niveaux de politiques pour des petites, moyennes et grandes villes, lors de notre recherche d'analyses, de recommandations et d'actions.

Sans surprise, le lemme sur les bandes de jeunes ramène dans la majorité des cas à l'enquête Eurogang. Nous avons donc dû élargir notre recherche pour inclure des critères tels que « violence et rue ». En outre, nous avons examiné la politique de sécurité de plusieurs villes et leurs actions contre la violence. Nous avons mentionné précédemment la notion de violence gratuite. Nous avons donc également effectué des recherches à ce sujet. Nous avons parcouru les travaux en criminologie et les publications sur la politique sociale. Nous avons aussi analysé les médias. Il en ressort un nombre incalculable d'actions, plusieurs recommandations et quelques analyses.

A première vue, nous avons remarqué de très nombreuses actions symboliques concernant la violence envers et par les jeunes. Suite aux incidents décrits plus haut, diverses actions ont été mises en place dans la sphère publique. Elles le sont encore aujourd'hui. Il s'agit généralement d'actions symboliques sur des espaces publics et dans le cyberspace. Dans les centres villes, les actions suivantes sont visibles : tuiles, changement de nom des squares des villes, actions par affichage, chartes par les Conseils municipaux et badges. D'une certaine manière, il est difficile d'identifier à qui ou à quoi ces actions s'adressent exactement. Parmi celles contre la violence gratuite, il semble y avoir plusieurs orientations et enjeux possibles. La question du harcèlement à l'école retient l'attention et est assimilée à une violence gratuite. Il en est de même pour les attaques en bande dans les transports en commun et le harcèlement sexuel. Suite à ces initiatives, l'assistance aux victimes a été améliorée. Ainsi, ces actions ont amené les partis de droite à demander de nouvelles ini-

tiatives focalisées sur le comportement du public dans les rues, tandis que les partis de gauche se sont retrouvés dans une position inconfortable.

Les choses se compliquent lorsque l'on prend en compte ce mouvement de violence gratuite. Les rues ne sont pas sûres, le comportement en public doit être géré, et en parallèle aux politiques sécuritaires mises en place pour lutter contre le sentiment d'insécurité, les autorités locales ont lancé un nombre croissant d'actions dans l'espace public. Les Sanctions administratives communales sont un bon exemple de ces initiatives, bien qu'il en existe de nombreuses autres⁶. Les sanctions administratives communales (GAS, SAC) sont des procédures infra-juridiques, par lesquelles des jeunes à partir de 14 ans peuvent être verbalisés pour comportement sur la voie publique qualifié d'inapproprié de façon plutôt arbitraire. Cette stratégie s'est étendue à toute la Belgique et la description des infractions est très vague. Parfois, le simple fait d'être dans un certain endroit à un certain moment peut être sanctionné. Dans la plupart des règlements communaux, les conduites passibles de sanction sont les suivantes : agression verbale, bagarre, jet de détritrus sur la voie publique, nuisances, mais aussi mendicité, les nuisances sonores, consommation d'alcool ou d'aliments dans certains espaces publics, ou tout simplement le fait d'être au mauvais endroit au mauvais moment. Jusqu'à présent, il ne semble y avoir aucune évaluation des effets de ces sanctions ni dans l'espace public ni sur le comportement, ni sur la violence dans les rues. En outre, la légalité de ces sanctions est remise en question. (Van Caeyseele, 2010).

6- Les Sanctions Communales Administratives (Communal administrative sanctions) doivent être étudiées suite aux autres initiatives visant le comportement dans l'espace public, telles que l'augmentation du nombre de caméras de vidéosurveillance pour la surveillance de l'espace public, la présence renforcée de la police, les politiques de tolérance zéro, la délégation des questions de sécurité aux quartiers et l'implication des services sociaux, le tout coexistant de façon paisible et en toute sécurité (Geldof, 2008)

Une autre série d'actions très répandues en Belgique concerne les initiatives telles que l'éducation non violente, la communication non violente, la formation au comportement et la celle pour faire face au conflit et à la violence. La plupart de ces actions sont mises en place par les ONG et sont fondées sur une approche spécifique de certains des principaux problèmes actuels de société. Ils sont adoptés et financés par les gouvernements locaux et des organisations caritatives privées. Ils sont principalement destinés aux enfants et aux jeunes étudiants et utilisent diverses méthodes telles que des campagnes d'affichage, le théâtre, des ateliers, des actions dans les programmes de télévision destinés aux jeunes, etc. Nombre de ces actions atteignent un public de jeunes des classes moyennes. Toutefois, le fait que ces groupes ou individus puissent avoir un comportement violent est incertain. L'analyse de la violence dans ces actions révèle d'importantes variations. Dans la mesure où le fondement d'une action est clairement expliqué, il semble que la violence soit purement une question de comportement inadapté ou de mauvaise communication. Ce problème peut alors être résolu par la formation individuelle.

Une autre série d'actions cible les jeunes présentant un risque de décrochage scolaire. La police et les services locaux de prévention sont généralement impliqués dans ce type d'action qui ont un fondement plus scientifique. La « théorie de la vulnérabilité sociétale » (Walgraeve, 2002) est l'une des principales théories en criminologie juvénile qui se soient avérées efficaces. Elle combine les théories d'inclusion sociale et les théories sous-culturelles, ce qui permet de comprendre et d'analyser le comportement des jeunes et de voir le lien entre la criminalité, la persistance et le désistement de la criminalité et la scolarité en fonction de la classe sociale. Cette théorie a inspiré des actions de prévention sociale. C'est l'une des justifications principales du travail de rue. Récemment, elle a été associée

à la médiation et la justice réparatrice (Walgraeve & Vettenburg, 2006).

Ces mêmes auteurs travaillent sur l'interprétation des taux de criminalité chez les jeunes et ont inspiré divers acteurs, notamment des initiatives gouvernementales visant la délinquance juvénile. La théorie peut être synthétisée ainsi : les risques d'exclusion des principales sources sociétales varient selon la classe sociale. La multiplication des frictions et des blessures en relation avec les institutions sociétales peut être à la source d'un comportement criminel. Celui-ci est une étape normale du développement d'un individu et a tendance à disparaître à la fin de l'adolescence. Cette thèse encore très répandue est apparue ces dernières années en association avec des initiatives fondées sur des faits observés. Pourtant celle-ci ne tient pas toujours. En effet, cette théorie prend tout son sens dans le cas d'un État-providence puissant disposé à permettre l'intégration des individus, à leur trouver une place ou qui a besoin d'eux. En ce qui concerne les nouvelles classes inférieures et les nouveaux immigrants, la question demeure de savoir si ce modèle d'État providence inclusif tient toujours et si les changements culturels modernes peuvent encore justifier ces pratiques inclusives. Comme l'indiquent les pratiques de tolérance zéro, les climats plus répressifs et le vigilantisme, le climat culturel a changé. Les travaux anglo-saxons et néerlandais (Garland, 2002, Young, 1999, ainsi que Boutelier, 2008), les pratiques et analyses françaises (Wacquant, 2006) remettent en question le bien-fondé de cette hypothèse inclusive dans le climat néoconservateur ou néolibéral actuel. Et bien que la théorie de la vulnérabilité sociétale puisse encore être légitime, les effets ou la justification des mesures préventives sociales perdent du terrain dans nos sociétés plus exclusives.

Ceci pourrait signifier que cette théorie et les pratiques qui en découlent peuvent encore fonctionner avec les

groupes traditionnellement ciblés (jeunes de classes moyennes inférieures), mais elles excluent et n'ont pas d'effets, ni d'explications ou de solutions alternatives pour d'autres groupes souffrant d'exclusion plus importante. Les approches intégrales que les villes mettent en place lors d'actions préventives sociales visent à combler l'écart, mais il semble que pour les groupes exclus, des dynamiques complètement différentes pourraient être en jeu. Cette analyse est la base de la prochaine étude de Van Hellemont, qui analyse les effets de l'érosion de l'État-providence et des groupes complètement en marge de la société, qui pourraient être identifiés ou s'identifier comme des bandes. (Van Hellemont, à paraître).

Hypothèse

Ceci pourrait expliquer les différentes orientations des analyses, des politiques et des actions. Nous avons mentionné un grand nombre d'actions, toutes différentes les unes des autres. Beaucoup sont d'ordre moral, dissuasives ou encore circonstanciées. D'autre part, il existe une solide analyse de l'État-providence inclusif avec des stratégies d'intégration individuelle et d'inclusion sociale. La violence de rue par les jeunes et les groupes de jeunes problématiques ainsi que la délinquance juvénile pourraient être expliquées et gérées par la théorie de vulnérabilité sociétale et les pratiques qui en découlent, en association avec la justice réparatrice et les pratiques de médiation. Les traditions de prévention sociale, de correction individuelle et de soutien persistent. Cela explique une grande partie de la délinquance juvénile mais pas les nouvelles formes de la violence urbaine : nuisances, attaques en bandes dans les transports en commun, « comportements violents homophobes », « crimes gratuits », « violence dans les zones de loisirs » (Winlow 2005, Hebberecht, 2008) ou troubles dans les transports publics. Une analyse plus approfondie serait nécessaire. Ces ques-

tions ne sont pas récentes, mais prennent des formes différentes dans de nouveaux contextes. La différence entre les jeunes et les adolescents est en train de disparaître. Les questions d'alcoolisme et de toxicomanie prennent de nouvelles formes et se banalisent au sein de la classe moyenne en devenant des activités récréatives. Les dépenses induites par ces « loisirs » sont en très forte augmentation. Cette économie brasse énormément d'argent et représente une part importante de l'économie locale. Ces activités lucratives peuvent nécessiter des adaptations pratiques du maintien de l'ordre. La tolérance zéro dans certaines zones, l'utilisation de vigiles et de services de sécurité privés ne visent pas tant à éliminer ce type de comportement de la sphère publique ni à apporter une solution, mais plutôt à maintenir ces activités dans certaines zones. Peu de travaux ont été effectués sur ces stratégies, mais ils semblent inspirer de nouveaux types d'actions visant la vie et la violence urbaine dans une économie de loisirs.

Les nuisances, les attaques en bandes, les violences dans les transports en commun, le vandalisme et les crimes gratuits sont difficiles à rattacher aux traditionnelles explications des sous-cultures. Cela a conduit à une augmentation d'actions peu coordonnées telles que des couvre-feux pour les jeunes, des travaux avec des éducateurs de rue, la « police très irritante », des mesures de prévention circonstancielle de la criminalité, l'utilisation de la vidéosurveillance, le maintien de l'ordre public dans la communauté, des propositions pour la fermeture de certains magasins de nuit, l'intensification des contrôles anti-drogue et l'utilisation de vigiles de police et de sécurité privée.

La violence est un problème et les actions dépendent des circonstances, et ce, sur la base d'une analyse superficielle des causes de tels comportements et des raisons de leur apparition. Ces résultats sont dispersés parce que les politiques sont influencées par les cir-

constances et la politique locales. Dans certains endroits semi-publics où l'analyse et la collecte de données sont rares, nous devons ajouter la privatisation du contrôle social et des autres contrôles. La sécurité assurée par des entreprises privées a un effet par la simple présence de vigiles dans les quartiers agréables, les centres commerciaux, les espaces de loisirs commerciaux ou encore dans les zones fermées. De ce fait, les groupes se déplacent vers d'autres quartiers, ce qui signifie qu'ils sont encore plus difficiles à trouver.

Que dire des bandes ?

Un survol de la base de données laisse à penser qu'il y a peu de preuves concrètes de l'existence de bandes de jeunes et que les recherches théoriques et factuelles sont en cours de développement. D'autre part, les questions connexes sont replacées dans les théories conceptuelles. Les villes semblent avoir des difficultés avec certaines questions telles que les rassemblements violents, le harcèlement, les crimes gratuits, les comportements homophobes violents, les troubles dans les transports publics, le harcèlement sexuel et la violence gratuite. Les bandes de jeunes typiques sont rarement mentionnées dans les publications scientifiques.

Il n'existe aucune statistique particulière qui puisse justifier les affirmations alarmantes concernant l'existence de bandes de jeunes. Ces bandes semblent de petite taille, sont isolées et ont tendance à rester dans des quartiers spécifiques. Elles ne s'intègrent pas dans l'ère moderne de la mondialisation et semblent avoir une dynamique de groupe différente. La psychologie globale de la ville postmoderne est différente. La question des bandes de jeunes pourrait être une tentative d'inscrire un comportement dans une théorie ancienne, puisque c'est également une façon de construire une identité dans une situation où toute autre forme d'intégration et de construction identitaire

sont hors de portée. L'hypothèse suivante pourrait être avancée : si des bandes de jeunes se forment, la plupart du temps elles rassemblent des jeunes sans lien avec la société, sans possibilité de participer à la culture de consommation ou à l'économie. Ces jeunes n'ont de liens qu'avec leur quartier défavorisé. De telles situations sont rares en Flandre et ne se produisent que dans les grandes villes où résident des minorités ethniques peu intégrées.

Les choses peuvent changer. Auparavant, l'État-providence proposait un système éducatif solide qui est actuellement en train de se désintégrer ou est en cours de réorganisation. En raison de la crise économique et de l'insécurité ontologique, les classes moyennes et moyennes inférieures perdent du terrain. L'insécurité est devenue un enjeu politique et électoral. Les liens traditionnels avec la société s'érodent, les possibilités pour les groupes exclus d'utiliser et de créer de nouveaux liens sont plus limitées. Les villes changent, les mouvements migratoires se modifient et les perspectives économiques sont sombres.

Selon le crédo des politiques néolibérales, l'État se désolidarise et la réglementation est laissée aux mains de citoyens responsables, des collectivités ou des autorités locales. Des organismes privés ou à but lucratif émergent et pénètrent le marché en proposant une gestion des risques dans les transports publics et dans certains quartiers. Les services publics de prévention ont la difficile tâche de gérer la panique publique et sont censés résoudre les aspects non pris en charge par le secteur privé. Cette même panique peut également être récupérée par certains partis politiques.

Discussion

Quels sont les développements depuis que Vercaigne et Goris ont minimisé le problème des bandes de jeunes ?

D'une certaine façon, peu de choses sur le plan universitaire. Les choses sont loin d'avoir radicalement changé. La plupart des problèmes peuvent encore être abordés de façon traditionnelle en combinant une prévention individuelle et sociale.

D'autre part, la combinaison d'une politique néolibérale, de crise économique et d'exclusion croissante pourrait permettre la création de nouveaux territoires où les règles et les acteurs sont différents. En se concentrant sur les bandes, la police a mis en évidence la situation de ces jeunes. De ce fait, de nouvelles tentatives d'études de ce problème semblent se mettre en place ainsi que des discussions autour d'une nouvelle approche de la question des bandes.

D'autre part, la criminalité de rue et le malaise qu'elle génère sont devenus des enjeux majeurs et représentent probablement une plus grande menace. Le problème des crimes gratuits et de la violence imprévisible nécessite une meilleure compréhension qui doit être associée aux pratiques. En quelque sorte il est possible d'affirmer que la violence gratuite nous semble incompréhensible. Le défi actuel consiste à lui donner un sens. Il semble que l'on tente de résoudre ces formes de criminalité et de nuisances par des actions impulsives ayant une forte dimension morale et symbolique. Le problème n'est pas tant l'absence de cadre ou d'explication, mais plutôt le lien entre ces approches et la pratique.

La force de la thèse de vulnérabilité sociétale devait être l'association de la théorie, de résultats empiriques, d'explications sur le plan individuel et structurel et de stratégies. Le défi consiste à la réinventer. Les groupes traditionnels utilisés dans cette théorie faisaient partie des classes populaires les plus défavorisées. Il devrait être possible de refaire cet exercice pour les nouveaux groupes à risque qui, aujourd'hui, ont du mal à communiquer avec la société. On peut donc affirmer que ces jeunes sont forcément tenus de s'organiser parce qu'ils sont maintenus dans un état d'exclusion par la société.

Références bibliographiques

- Boutelier, H. Solidariteit en slachtofferschap AUP 2008
- Brolet, C. Jong geweld: daders, feiten en slachtoffers in *Agora*, 2 ([00/04/2007]).
- Christiaens, J. *De geboorte van de jeugdcriminaliteit België, 1830-1930*. VUB Press 1999.
- Dauphin, *L'approche policière des bandes urbaines en Belgique*.
- Declercq de zin en de onzin van zinloos geweld, *psychologis*, 3, 2007, 45 -25.
- Deneckere, G. Kinderen van de straat. Het 'bandeloze' kind als abnormaliteit in de 19de-eeuwse Gent in Lis, C. en Soly. H. *Tussen dader en slachtoffer: jongeren en criminaliteit in historisch perspectief*. VUB Press. 2001.
- Fyvel(1961) in Covell, H.C. *Street gangs throughout the world* (2nd.ed.) C.T. Books.
- Garland,D. *The culture of control. Crime and Social Order in Contemporary Society*. UCP (2002).
- Geldof , D. Welzijn in dienst van Veiligheid in *Alert*.
- Hebberecht P, *Social crime prevention in late Modern Europe* press 2012.
- Klein, M. ,Kerner, H.-J.; Maxson, C.; Weitekamp, E. *The Euro-gang paradox. Street Gangs and Youth Groups in the U.S. and Europe* (Eds.) 2001.
- Landuydt, J. 'Tegen de keer. Jeugdsubculturen 1945-1985', in: P. Allegaert en L. Vanmarcke ed., *Op lawaai. Jongeren en cultuur* (Leuven 1989)
- Museum Guislain. *Exposition Gevaarlijk jong, jong gevaarlijk*. Ghent 2012
- Nuytiens, A, Christiaens, J. Eliaerts, C. .Stoppen of doorgaan? Recent onderzoek naar desistance from crime bij persistente jeugdcriminaliteit in Weijers, I & Eliaerts, C. *Jeugdcriminologie. Achtergronden van jeugdcriminaliteit*, Boom Juridische Uitgevers, Den Haag

Van Belle, Recherche locale, section Bandes urbaines de la zone de police, Brussels

Van Caeyseele, P. Totstandkoming en toepassing van de gemeenschappelijke administratieve sancties in 3 Vlaamse steden onder de loupe. masterproef 2010)

Vercaigne (2001). The Group aspect of crime and youth gangs in Brussels; What we know and especially what we don't know: in Klein et. Al.

Vercaigne and Goris (1996) Social Exclusion of Juneniles and street crime in the city: research into Juvenile Criminology and social Geography. *Caribbean Journal of Criminology and Social Psychology*. Juli 1996.

Vermeulen, G. Eveline De Wree, Jenneke Christiaens , (*Strafbare*) *overlast door jongerengroepen in het kader van openbaar vervoer*, 2006, 341 p.

Vrints , A. Het Theater van de straat. Publiek Geweld in Antwerpen tijdens de eerste helft van de 20st eeuw. (studies stads-geschiedenis) Amsterdam UP (2011)

Wacquant, L., *Punishing the poor. Neo liberal government of social insecurity*. Duke University Press. Durham & London 2009

Walgraeve. Van Kattenkwaad tot erger. *Actuele thema's uit de jeugdcriminologie*, Garant,2002

Weitekamp, Street Gangs and Youth Groups in the U.S. and Europe Klein, M.; Kerner, H.-J.; Maxson, C.; Weitekamp, E. (Eds)

Winlow, S. *Violent night, Urban Leisure and Contemporary Culture* (2006)

Young, J. *The exclusive society. Social Exclusion, Crime and Difference in Late Modernity* (Sage) 1999

Les bandes organisées de jeunes et la violence en Espagne



**Noemí Canelles, Bárbara Scandroglio, Clara Soler
et Josep M^a Lahosa**

*Contribution du Forum espagnol pour la prévention et la
sécurité urbaine (FEPSU) - partenaire du projet EU Street
Violence*

La violence exercée par certains groupes organisés de jeunes dans les villes espagnoles a longtemps été un phénomène apparemment résiduel, exception faite de la violence politique au Pays basque ou de certaines factions violentes de supporters de clubs sportifs. Cependant, à partir des années 2000, un nouveau phénomène est apparu en Espagne, face auquel nous nous trouvons démunis faute de connaissances et d'analyse : les « bandes latines ».

En termes de phénomènes sociaux, car nous pensons effectivement que nous nous trouvons face à un phénomène de caractère éminemment social, neuf ans ne suffisent pas pour acquérir la connaissance suffisante pour prendre des décisions de politique publique. Cependant, c'est aussi une période trop longue face au risque de fracture sociale et de stigmatisation de la population juvénile comme agent de violence. C'est pourquoi le Forum espagnol pour la Prévention et la Sécurité urbaine s'est saisi du Projet EU Street Violence comme une opportunité de transfert et d'amélioration des connaissances entre les villes et organisations eu-

ropéennes dans une réalité aux multiples facettes, qui nécessite l'intervention de nombreux acteurs publics, privés et universitaires, ainsi que la définition et la conception de politiques publiques très complexes.

Cadre légal

Il faut tout d'abord signaler qu'en Espagne, les actions policières et judiciaires visant la violence exercée par des groupes de jeunes ne peuvent pas être dissociées de l'émergence et de la construction médiatique du phénomène (Scandroglio, 2009). Dans ce sens, il est possible d'identifier deux périodes dans le traitement du phénomène par le système de contrôle pénal : l'une va depuis l'émergence du phénomène dans les médias jusqu'aux trois premières modifications de la Loi Organique Régulatrice de la Responsabilité pénale du Mineur (LORRPM), qui couvre la période allant de 1994 à 2000 ; l'autre débute avec l'émergence du phénomène des «bandes latines» en 2003, jusqu'à nos jours avec la quatrième modification de la loi pénale sur les jeunes (LORRPM).

Au cours de la première période, il n'y a pas de traitement différencié en termes juridiques des groupes de jeunes violents, qui constituent surtout un conflit contrôlé par la police. Il y a des tentatives sporadiques de mise hors la loi de groupes d'extrême droite et liés au monde ultra mais qui, à une exception près, ne se traduisent pas par des condamnations à des peines fermes. Cependant, les trois premières réformes de la LORRPM durcissent les procédures et les mesures pour les délits à caractère violent en remplaçant l'orientation vers une prévention spéciale à caractère éducatif par une prévention générale positive à caractère punitif ou répressif.

L'approche du phénomène au niveau juridique -ce qui ne veut pas dire sa définition⁷- devient manifeste à

7- Le Mémoire du Parquet Général de l'Etat de 2008 (p. 951) détaille la description élaborée par le Parquet Provincial de Madrid d'une « bande

partir de 2004 avec les « bandes latines » et dans le cas de la police, avec la création d'unités spécifiques pour ces groupes, tant au sein du Corps national de Police qu'au sein de la *Guardia Civil*. C'est à ce moment-là que l'on s'efforce d'établir les fondements juridiques et d'appliquer le délit d'association illicite. Cela se traduit par une « stratégie policière et procédurale, développée respectivement par les Forces et les Corps de Sécurité de l'Etat et le Parquet, de collecte de preuves suffisantes non seulement des infractions criminelles dont le résultat est concret, mais également du délit d'association illicite, pour convaincre psychologiquement et légalement les juges et les tribunaux de l'existence de ce délit et la condamnation qui en découle. » (Mémoire du Parquet général de l'Etat, 2007 :713).

Cette stratégie n'est pas partagée par tous les Parquets provinciaux et certains demandent même que l'on reconsidère l'efficacité de l'imputation d'association illicite comme seule réponse pénale, comprenant que face à un problème complexe et multidimensionnel, elle oblige à unifier le phénomène au détriment de l'efficacité des mesures ou bien fait prévaloir l'effet punitif au détriment du préventif, ce qui peut même aboutir à négliger certains principes directeurs de la jurisprudence en matière de mineurs tels que le retrait du système judiciaire ou d'une institution, l'opportunité d'intervention minimum et le respect rigoureux des garanties procédurales (Rapport du Parquet général de l'Etat, 2007). Ces trois dernières critiques peuvent également s'appliquer à toutes les réformes de la LORRPM.

En 2005, le ministère de l'Intérieur approuve le « Plan d'action et de coordination policière contre des groupes organisés et violents à caractère juvénile » (Instructions 23/2005 et 6/2009) qui sera révisé et consolidé l'année suivante pour inclure explicitement les groupes violents « à caractère latino ». Ce plan pré-

latine » spécifique et la généralise à toutes les « bandes latines ».

voit l'élaboration d'un recensement unifié des « bandes » dans lequel on rend compte de leur activité et du nombre estimé de leurs membres ; la création de cartes de zones à risque permettant de contrôler les lieux où se réunissent et se basent leurs membres ; le contrôle de la situation administrative avec possibilité d'expulsion du territoire en cas de situation irrégulière ; l'assistance et l'information entre professionnels tels que les juges et les procureurs.

Parallèlement, la LORRPM est révisée pour la quatrième fois en 2006, afin d'orienter le traitement pénal en fonction de la violence exercée par les groupes juvéniles violents : on empêche la dépénalisation des infractions à caractère violent et elles sont même aggravées puisque les peines de prison sont obligatoires. De plus, on durcit les mesures en cas d'infraction violente commise en groupe ou en tant que membre d'un groupe ; enfin on facilite, surtout dans le cas des mineurs immigrants, les mesures d'internement préventif.

Questions de violence urbaine

A l'heure actuelle, lorsqu'on parle en Espagne de violences commises par des groupes de jeunes on entend surtout les « bandes latines »⁸ C'est l'expression qu'utilisent les médias depuis qu'ils ont commencé, mi-2003, à faire état d'un nouveau phénomène constaté à Madrid et à Barcelone et qui avait pour acteurs des jeunes d'origine latino-américaine. Il s'agissait d'organisations inconnues jusque là, qui étaient perçues comme très dangereuses (violence envers leurs propres membres et ceux d'autres groupes), très organisées

8- La dénomination de bandes latines présente de nombreux problèmes du point de vue théorique et pratique. On trouve une réflexion à ce sujet dans une des entretiens spécifiquement effectués pour ce projet, celle de Lluís Paradell, inspecteur des Mossos d'Esquadra de la Generalitat de Catalogne. Cependant, dans le but de ne pas entrer dans un débat théorique qui exigerait d'avantage d'espace que celui dont nous disposons, nous avons maintenu la dénomination de « bandes ». A ce propos, voir également Brotherton et Barrios (2003).

(structure pyramidale, paiement de cotisations, règlements intérieurs) et identifiées par des «marqueurs» esthétiques (couleurs, type de vêtements, casquettes, etc.). (Canelles et Feixa 2008).

L'assassinat d'un adolescent colombien à Barcelone en octobre 2003 par un groupe de Ñetas, qui l'avait «confondu» avec un membre des Latin Kings dont les Ñetas voulaient se venger, a causé une onde de choc et une forte réaction de la part des organismes de sécurité. Les stéréotypes médiatiques sur ces organisations ont fini par affecter la totalité des jeunes Latino-américains, que l'on a, dès lors, quasi automatiquement suspectés d'appartenir à ces groupes. Or les Latinos sont un collectif particulier, dont les membres avaient été normalement regroupés par leur mère, généralement immigrées quelques années auparavant, et qui se trouvait alors en situation précaire en termes d'éducation et d'emploi (Feixa et Canelles 2006).

Les « bandes latines, ou *pandillas*, recouvrent un ensemble de réalités différentes quant à leurs origines et caractéristiques. Certaines, comme les Latin Kings et les Ñetas, sont en réalité des organisations créées dans les prisons et les quartiers défavorisés des Etats-Unis, qui ont été recréées dans différents pays d'Amérique centrale et du sud lors des flux migratoires et des expulsions et qui ont été reproduites dans les capitales espagnoles par des jeunes de ces pays (Feixa et al. 2011). D'autres organisations n'étaient pas d'origine étrangère mais simplement des groupes d'adolescents qui adoptaient des noms et des symboles, ou qui les recréaient. Même si initialement les membres de ces groupes étaient des jeunes immigrés, ils ont rapidement incorporé des membres d'autres nationalités, y compris de nombreux jeunes Espagnols (Lahosa, 2008). Il faut également remarquer la présence de filles dans certaines de ces bandes, exerçant différents degrés de responsabilité.

Les organisations les plus célèbres sont les Latin Kings et les Ñetas, même si les médias mentionnent souvent

d'autres groupes tels la Mara Salvatrucha, les M18 ou les Black Panthers. A partir des années 2005 et 2006, les Latin Kings et les Ñetas, très liées aux jeunes Equatoriens, perdent de leur influence au profit de nouveaux groupes principalement liés à la population dominicaine : Dominicans don't play, Trinitarios, Forty two, etc. En même temps, des scissions internes amènent différentes branches d'une même organisation à cohabiter, ce qui fait partie de la dynamique habituelle de ces bandes. Actuellement, ces organisations ont un certain poids à Barcelone et à Madrid, où elles font partie d'un réseau complexe et fluide de groupes plus stables, d'autres issus de scissions et de nouveaux groupes de moindre importance. Dans le reste des capitales espagnoles, il peut y avoir de petits groupes, mais le phénomène a bien moins de poids, même au niveau de leur intérêt politique. Malgré le fait que certaines administrations ont fait un effort pour détecter leur existence et leur degré d'implantation, on peut dire que ce sujet n'est pas inscrit sur l'agenda politique des municipalités, soit parce qu'aucun groupe n'a été détecté, soit parce qu'ils ne sont pas considérés comme dangereux mais bien plutôt comme une forme de socialisation qui comprend des éléments identitaires, soit par déni, ce qui arrive aussi fréquemment, notamment en raison de l'alarme sociale causée par ce phénomène.

Aperçu historique

En Espagne, la violence urbaine liée aux groupes de jeunes émerge en tant que phénomène dans les années 60 et 70 avec la rapide croissance des villes industrialisées liée à l'exode rural, ce qui amène aussi la population jeune à augmenter. La première crise économique et la difficulté de trouver un emploi, ou une formation, poussent de nombreux jeunes à se regrouper dans les nouveaux quartiers en construction. On commence alors à parler de bandes, notamment sous l'influence des médias et de la police.

A l'époque, ces groupes n'avaient pas une composante esthétique ni une finalité délictuelle, bien que le lien à des territoires concrets et à leur défense ait donné lieu à des bagarres avec d'autres groupes et autres délits. Le groupe offrait cohésion et sécurité dans un environnement de grands changements sociaux et politiques (Feixa et Porzio, 2004)⁹.

A partir des années 80, avec ces populations urbaines déjà consolidées et la généralisation de l'enseignement secondaire, surgissent d'autres phénomènes juvéniles liés à la consommation et qui avaient des points communs avec des phénomènes similaires dans d'autres pays européens. Il s'agit des sous-cultures juvéniles qui, dans le contexte espagnol, ont été appelées «tribus urbaines», comme les punks, les mods, les skinheads, les rockers, etc. C'est à cette époque qu'apparaissent des éléments de style liés à l'esthétique, la musique, les loisirs. Bien que chaque sous-culture soit liée par certains aspects à une classe sociale spécifique, il ne s'agit pas d'un phénomène exclusif mais au contraire généralisé parmi les classes urbaines populaires (Feixa et Porzio, 2004). Dans ce cas, même si l'élément territorial des décennies précédentes n'existe plus, il y a bien quelques affrontements ponctuels liés à la réaffirmation de la différence face à d'autres groupes (Scandroglio, 2009). Ces conflits tendent à se produire parmi les groupes les plus liés aux idéologies d'extrême droite et au fascisme, qui parfois sont eux-mêmes liés à certains groupes de supporters de football.

A partir du milieu des années 90, ces types de groupes de jeunes tendent à céder le pas. A partir de 2000 et avec de nouvelles vagues d'immigration apparaît un autre phénomène : les « pandillas » ou « bandes latines » évoquées plus haut. Au cours de la décennie 2000-2010, les «tribus» jouent un rôle mineur dans la violence urbaine. Elles n'ont pas totalement disparu

9- Voir également l'entrevue de Jaume Funes effectuée dans le cadre de l'enquête.

mais le monde universitaire et les politiques sont surtout préoccupés par les «bandes latines».

Réponses

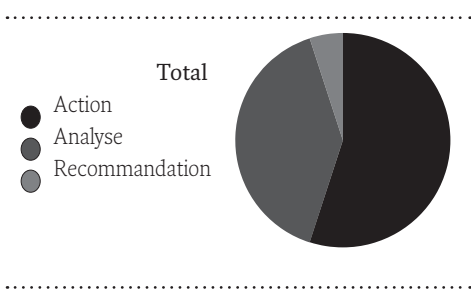
Le projet EU Street Violence a été un outil intéressant pour détecter le type de réponse apportée au phénomène des groupes de jeunes et à la violence urbaine. Il s'agit d'un sujet bien spécifique sur lequel il est difficile de répertorier des expériences et qui a demandé une recherche minutieuse et exhaustive. De plus, comme il s'agit d'un sujet sensible politiquement, nous sommes confrontés à une certaine opacité de la part de certaines administrations. Il existe aussi des cas où les responsables des expériences et programmes développés ont préféré ne pas les présenter publiquement dans le cadre de cette étude, en raison du coût politique que cela pourrait causer. Il faut donc tenir compte de ce contexte. La première phase du processus de recherche a consisté à définir et à circonscrire le sujet de la recherche, c'est-à-dire le phénomène de la violence urbaine générée par des groupes de jeunes. On a ainsi éliminé toutes les expériences qui n'étaient pas directement centrées sur ce sujet telles que la violence juvénile en général ou des programmes de prévention non spécifique, en cherchant systématiquement des actions dirigées vers des groupes. D'autre part, en accord avec le reste des partenaires du projet, la période de temps analysée a été limitée à la dernière décennie, de sorte que nous n'avons pas inclus les travaux antérieurs à 2001.

L'étape suivante était le travail de terrain, avec notamment la mise en place d'un questionnaire en ligne pour recueillir des informations sur des expériences de terrain¹⁰. Ce travail nous a permis de compléter les 50

10- Lors de la première étape, nous avons contacté des informateurs clé du Forum Espagnol de Prévention et de Sécurité Urbaine dans les communautés autonomes, leur demandant d'identifier des expériences et des enquêtes effectuées sur leur territoire. Il s'agissait normalement d'organismes liés à la sécurité. Nous avons en même temps entamé des contacts avec les réseaux de chercheurs de l'équipe elle-même, ainsi qu'une recherche sur Internet sur la base des concepts de la définition de

Actions / Recommandations / Analyses (ARA) que comprend la base de données issue de la recherche. Nous avons également inclus quatre entretiens avec des personnes qui sont des sources d'information clés sur le sujet. Ces entretiens ont été réalisés spécifiquement pour ce projet. L'ensemble des ARA a été analysé avec l'aide d'une base de données propre, pour la rédaction de cet article¹¹.

Sur les 50 ARA, 28 ont trait à des actions, 3 à des recommandations et les 19 autres sont des analyses, dont les quatre entretiens¹². Le résultat est ainsi très pratique, comme le montre le graphique :



Quel que soit le type d'expérience, les thèmes centraux et les objectifs des actions ou études sont aussi révéla-

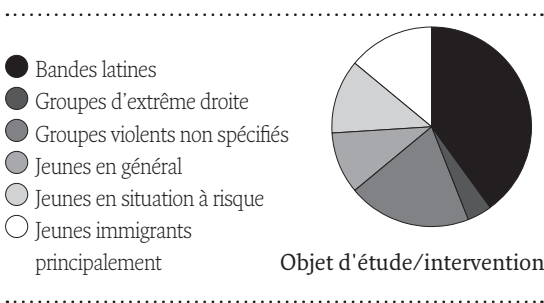
l'objet. Puis nous avons effectué une enquête on line auprès de tous les membres du FEPSU (150 au total) avec un minimum de 30.000 habitants, avec très peu de réponses. Après une recherche systématique dans les départements des Services Sociaux et de la Jeunesse de toutes les communautés autonomes, nous avons complété la recherche auprès d'informateurs clé dans chaque département et auprès des principales ONG de leur territoire. Finalement, nous avons effectué le questionnaire on line avec les expériences détectées par les moyens précédents. Le questionnaire était donc envoyé après avoir vérifié l'existence d'une enquête ou d'une action. Lorsqu'il s'est agi d'enquêtes ou de travaux publiés, l'information a été complétée par l'équipe de recherche de FEPSU sur la base des données publiées.

11- L'analyse ne prétend pas inférer les résultats au-delà des expériences détectées, mais elle permet de délimiter les traits les plus significatifs des ARA recueillies dans une finalité descriptive.

12- Bien que parfois la frontière entre action et recommandation, ou entre analyse et recommandation est très subtile, nous avons choisi de nommer recommandations, les cas où l'on donne de façon très explicite, des directives pratiques liées au sujet.

teurs des préoccupations actuelles du monde universitaire, de la classe politique et de la société autour des violences causées par les groupes de jeunes, voire de leurs phobies ou inquiétudes morales.

De même qu'un regard sur l'histoire des manifestations de violence urbaine commises par les groupes de jeunes nous montre l'évolution des acteurs et des contextes au cours des dernières décennies, le fait de centrer cette enquête sur les années 2000-2010 révèle la prééminence des «bandes latines». L'analyse des ARA montre en effet que ces bandes constituent le sujet d'étude ou le groupe-cible d'une bonne partie des recherches ou actions. Le nombre d'expériences destinées aux jeunes immigrants, même lorsqu'ils ne font pas partie d'un groupe concret, est frappant.



En ce qui concerne les analyses, par les ARA relatives aux « bandes latines », on peut distinguer une première catégorie constituée par les études prospectives destinées à repérer l'existence de tels groupes dans un territoire donné et à identifier leurs caractéristiques. Ces études comprennent parfois une description plus ou moins approfondie de la réalité vécue par les jeunes immigrants dans leur ensemble, mais l'identification des « bandes » est un objectif plus ou moins explicite. Pour citer quelques exemples, on peut mentionner l'étude commandée par le Défenseur du Peuple (*note du traducteur : équivalent en Es-*

pagne à l'Ombudsman) de la région de Navarre, l'étude de la Fondation Adcara en Aragon, celle d'Arceo Services sociaux de Guadalajara, celle réalisée à Barcelone par les services de prévention avec le consortium de l'Institut de l'Enfance et du Monde urbain (Consortio de Infància i Món Urbà) et celle réalisée par Rosa Aparicio, de l'Université pontificale Comillas de Madrid, à la demande de la Direction générale de l'Immigration.

L'étape suivante est l'analyse en profondeur de ces organisations, de leur impact sur la stigmatisation du collectif des immigrés en général, ou des aspects théoriques sous-jacents à la qualification de « bandes » par opposition à d'autres concepts comme celui d'« organisations de rue » (Barrios et al., 2003). Parmi les travaux qui se situent dans cette ligne, citons l'étude de cas sur les Latin Kings et les Queens de Catalogne, effectuée par Romaní et collaborateurs, une recherche-action participative effectuée avec les Latin Kings de Madrid par Scandroglio et López, ou bien encore la thèse de doctorat de Kazyrytski. Les deux premières, ainsi que les travaux de Grup Hebe et Giliberti, constituent des exemples d'ethnographies réalisées avec les jeunes eux-mêmes, alors qu'il est plus habituel de trouver des études fondées sur des sources secondaires.

Les travaux de recherche analysés sont généralement accompagnés de recommandations d'actions liées aux « bandes latines » ; de fait, parmi toutes les actions menées, ce sont les plus nombreuses. Ce groupe comprend ainsi les actions entreprises à Barcelone sur les organisations qui ont choisi en 2005 d'entreprendre un processus de rapprochement avec les institutions catalanes avec le soutien des services de prévention de la mairie (Serveis de Prevenció del Ajuntament). Il s'agit de toute une série d'actions de formation et d'accompagnement, comme l'assistance proposée par l'Institut des Droits de l'Homme de Catalogne pour se constituer en association, ou bien le

suiwi et les ateliers effectués par Fedelatina. La particularité de ces actions est qu'en général elles ne visent pas la suppression des groupes, mais la responsabilisation de leurs membres par le biais d'un processus de formation et d'accompagnement fondé sur l'établissement de relations de confiance. Toujours en Catalogne, le travail policier développé par l'unité des Nouveaux Groupes de Jeunes Organisés et Violents des Mossos d'Esquadra (la police de Catalogne) a également comme aspect novateur le fait d'associer depuis plusieurs années l'analyse et la connaissance à l'intervention policière plus classique.

Tout cela constitue une ligne de travail avec des actions et des études qui sont liées entre elles et dont le trait commun est de favoriser la constitution d'associations, ce qui est à l'opposé du type d'action promu par la région de Madrid envers ces mêmes groupes de jeunes. Dans cette communauté autonome, le Parquet de Madrid a recours de façon significative à l'association illicite, ce qui rend plus difficile le travail avec les organisations en tant que telles. Cette situation se reflète, outre l'enquête action participative mentionnée ci-dessus, dans l'analyse des actions du Parquet général de l'Etat effectuée spécifiquement pour cette étude. D'autre part, il n'est pas facile de trouver des expériences de travail abordant directement la situation des « bandes » ; il s'agit plutôt d'actions liées aux jeunes en situation à risque ou spécifiquement destinées aux jeunes immigrants.

Malgré l'apparente opposition de ces deux lignes de travail, celle de Madrid et celle de Barcelone, Luca Queirolo Palmas -dans une des entrevues effectuées pour le Projet EU Street Violence- propose une vision plus nuancée des deux modèles, dans laquelle il attire l'attention sur les contradictions entre les discours et leur mise en pratique.

D'autre part, il est important de faire remarquer le poids de ces deux territoires, Barcelone et Madrid,

dans l'ensemble des expériences recueillies. Malgré l'effort réalisé pour répertorier des expériences menées dans d'autres communautés autonomes, il est clair que c'est à Barcelone et Madrid que se concentre la plupart de l'activité universitaire et des actions, notamment en raison du poids de la population urbaine et d'une tradition de travail avec des groupes de jeunes¹³.

Si l'on excepte les « bandes latines », il est difficile de trouver parmi les expériences recueillies un autre groupe-cible aussi spécifique que celui-ci. Un autre groupe-cible qui a traditionnellement joué un rôle important sur la scène de la violence urbaine est constitué par les mouvements racistes et d'extrême droite, mais en ce qui concerne la période analysée (2000-2010) on trouve très peu d'interventions et d'études à leur sujet. On peut cependant citer l'expérience de la mairie de Sabadell avec la Commission de Cohabitation et l'étude de l'équipe de l'Université Complutense de Madrid dirigée par Fernández Villanueva.

En revanche on trouve plus facilement des études sur la violence groupale en général, qui englobent différents types de groupes. Il faut à ce propos citer les études de l'équipe de Martín López et Martínez García, de l'Université Autonome de Madrid, menées avec des jeunes appartenant à divers groupes violents et dans lesquels ils analysent les facteurs psycho-sociaux liés à la conduite groupale violente. Citons également l'analyse de Maqueda Abreu qui, à partir d'une perspective criminologique, situe la violence de groupe dans un contexte de violence sociale vis-à-vis des collectifs plus vulnérables.

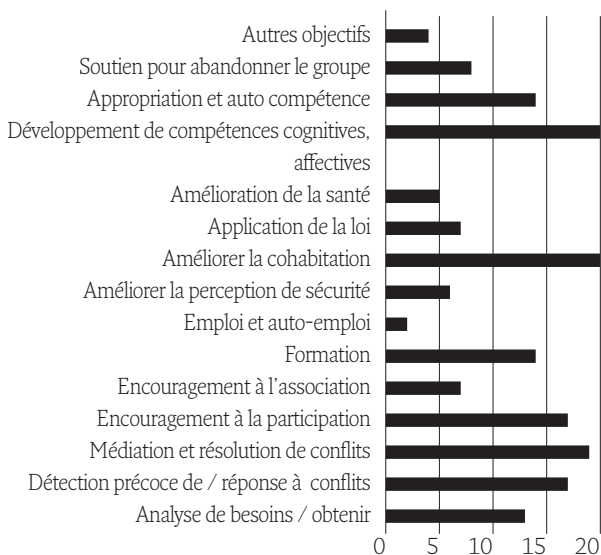
En général, les ARA auxquels nous avons fait réfère-

13- Un exemple de la façon dont chaque contexte a une incidence sur l'objet de l'étude est celui d'Euskadi, avec une population urbaine assez importante, mais avec une situation de conflit politique qui fait que le sujet de la violence juvénile a là-bas, des connotations totalement différentes.

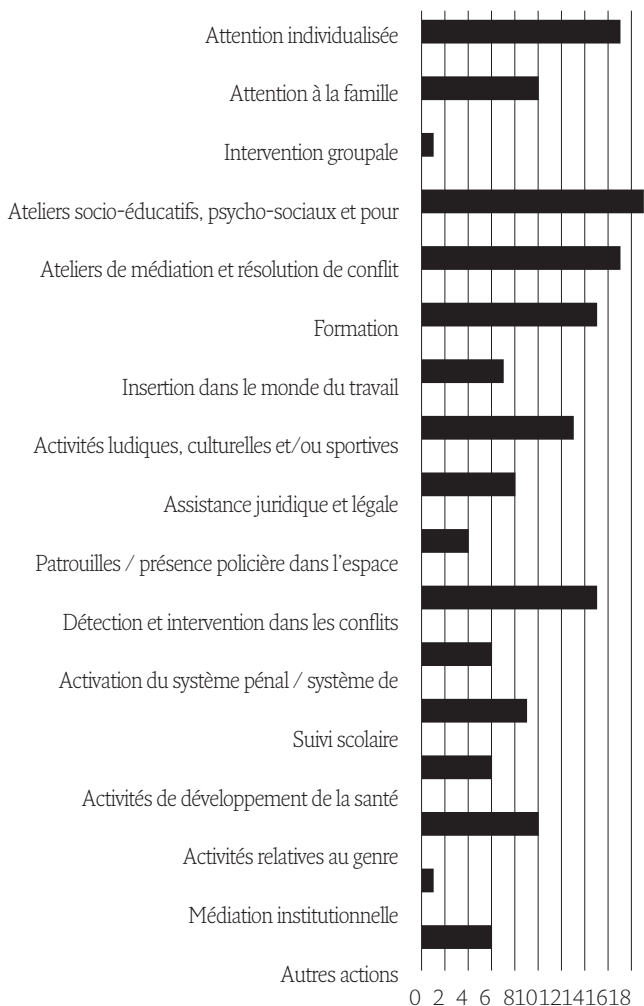
rence jusqu'à présent partent d'un niveau de prévention secondaire ou tertiaire ou d'une combinaison des deux. Cependant, tout en considérant la dimension groupale de la violence, il y a de nombreuses expériences d'action dont le niveau de prévention est une combinaison de primaire et de secondaire et dont les populations destinataires sont les jeunes en situation à risque, qu'ils soient ou non immigrés, ou bien des adolescents en général. Il s'agit du travail effectué avec des jeunes dans les quartiers défavorisés, qui combine le travail de rue avec le suivi individuel dans des processus de formation, d'insertion professionnelle ou de loisir. Les expériences recueillies sont notamment fondées sur le travail avec les groupes naturels de jeunes, la prévention des conflits et la participation des bénéficiaires eux-mêmes à la conception des actions. On peut trouver des exemples de ce type d'activité dans les actions d'entités du secteur tertiaire comme Suyae, Semilla, Opción 3, ou la Fondation Adsis et dans des municipalités telles que Lleida, Sant Adrià de Besòs ou de Mollet del Vallès. Alors que dans le cas des groupes violents nous trouvons aussi bien des enquêtes que des actions, dans ce groupe d'expériences à teneur plus préventive on trouve seulement des actions. En effet, nous n'avons pas trouvé d'étude sur ce type de facteurs d'exclusion sociale et leur rapport avec la violence groupale.

Nous avons répertorié d'autres exemples d'actions destinées à la population jeune en général, mais centrées sur des conflits spécifiques, dans les programmes de médiation comme ceux de l'Institut Eduard Fontserè ou du GREC qui prônent tous deux l'introduction d'outils de médiation dans l'enseignement secondaire. Y compris dans la plupart des actions qui ne sont pas spécifiquement de médiation, celle-ci fait partie des mesures d'intervention prévues. L'importance de la médiation apparaît aussi dans les objectifs des interventions de l'ensemble des ARA d'action, comme le montre le tableau, de même

que les objectifs d'amélioration de la cohabitation et de développement des compétences cognitives, affectives et sociales.



Il est intéressant de signaler certains aspects méthodologiques des actions. Tout d'abord, dans chaque projet, les actions sont généralement centrées sur la formation, les ateliers socio-éducatifs, psycho-sociaux et de santé, et la résolution et la médiation des conflits. Voir ainsi le graphique :



Les modèles théoriques et méthodologiques sur lesquels se fondent les interventions sont très variés, depuis le modèle cognitif/comportementaliste jusqu'au modèle systémique de la criminologie critique en passant par l'art comme élément du processus socio-éducatif et la criminologie critique. Cependant, il existe certains éléments communs dans les expériences ana-

lysées. Tout d'abord, il faut noter le travail communautaire et le travail en réseau dans les territoires de référence et le développement de méthodologies participatives qui recherchent la participation des jeunes dans tous les processus. On remarque aussi l'importance des mesures préventives dans une grande partie des projets, qui ont pour objectif non seulement de réagir lors de conflits mais également d'introduire des éléments de protection dans le processus de travail individuel et groupal.

La perspective de genre est présente dans la moitié des actions, soit avec des contenus spécifiques liés à l'inégalité des sexes ou à la prévention de la violence machiste, ou bien encore avec des mesures destinées à garantir la présence des femmes dans les actions. Dans certains cas encore, on travaille sur les aspects de genre avec des groupes de filles sans inclure les garçons.

Ces aspects méthodologiques font que les résultats globaux sont en général positifs. Outre les résultats plus immédiats liés à chaque action concrète, telles que l'acquisition de compétences sociales, la formation ou la création d'espaces de dialogue, on constate dans la plupart des cas une réduction des niveaux de violence et une amélioration de la cohabitation. Ces résultats sont obtenus grâce à certains facteurs de succès autour desquels il y a un consensus : le soutien institutionnel et politique et le travail en réseau avec les différents partenaires de la communauté sont considérés comme essentiels pour atteindre les objectifs fixés. Il faut également signaler tout ce qui a trait aux processus de rapprochement avec les jeunes : présence dans la rue ; perspective d'accompagnement ; établissement de relations de confiance ou méthode participative.

Les principales difficultés -qui font pièce aux éléments de succès mentionnés précédemment sont le manque de soutien politique et institutionnel, ce qui se traduit également par un manque de financement et de res-

sources qui nuit à la continuité des actions. Il faut également souligner l'environnement économique actuel, marqué par un fort taux de chômage et la réduction des aides sociales, ce qui constitue un grave problème pour la population la plus vulnérable.

On ne peut clore cette analyse des résultats sans souligner une carence commune à la plupart des expériences : le manque d'évaluation des processus. Deux expériences seulement ont été évaluées au moins six mois après la mise en œuvre des actions (une période qui permet d'évaluer les résultats à moyen terme) et cinq seulement ont effectué une évaluation externe, alors qu'il est généralement plus fréquent d'effectuer des évaluations internes.

Un autre aspect problématique est celui du financement puisque tous les partenaires donnent très peu d'informations à ce sujet. Or on ne peut pas évaluer les actions en profondeur sans tenir compte de cette information. Grâce au processus de recherche d'expériences, on a pu constater la gravité des aspects financiers des actions, puisque plusieurs programmes ont été interrompus par manque de ressources et qu'un certain nombre de propositions élaborées n'ont pas été mises en œuvre.

Enfin, il convient de mentionner les recommandations émanant des ARA, qui sont cohérentes avec les facteurs de succès et d'échec que nous venons d'aborder. On pourrait les résumer en deux mots : connaissance et participation. Connaissance dans le sens de créer une banque de savoirs liés à la jeunesse et à la violence pour déconstruire les stéréotypes dominants et augmenter les compétences des partenaires concernés. Participation dans un double sens : celle des différents partenaires sociaux, éducatifs, policiers et institutionnels d'une même communauté et l'impérative nécessité de compter sur la participation des jeunes, de leurs groupes et organisations dans toute mesure destinée à traiter leurs conflits.

Exemples d'actions

Jeunes « latinos » à Barcelone. Espace public et culture urbaine

Jeunes Latinos à Barcelone. Espace public et culture urbaine est le résultat d'une enquête promue et financée par les services de prévention de la mairie de Barcelone (Serveis de Prevenció de l'Ajuntament de Barcelona) par l'intermédiaire du consortium de l'Institut de l'Enfance et du Monde urbain (Consortio de Infància i Món Urbà, CIIMU) de 2004 à 2005. Son objectif était de connaître en profondeur la réalité des jeunes d'origine latino-américaine dans la ville et d'étudier le phénomène émergent des « bandes latines » à une époque où les seules sources d'information disponibles étaient la police et les médias et où l'on manquait d'information sur les caractéristiques des organisations, leur ampleur et les moyens d'aborder le phénomène.

La méthodologie adoptée a consisté à travailler avec une équipe nombreuse de chercheurs venant de diverses disciplines. Aux objectifs initiaux de répertorier les caractéristiques du collectif des jeunes Latino-américains et d'aborder le phénomène des « bandes », on a ajouté un second volet qui consistait à réaliser une série de monographies sur différents sujets : musique, espace public, géographies nocturnes, école, genre, etc. L'information a été obtenue par des entretiens approfondis de jeunes et d'adultes de leur entourage, des groupes de discussion, des sources secondaires (études démographiques pour mesurer la population *latino*, analyses de la presse) et des observations ethnographiques.

Les résultats de cette étude ont été publiés dans un livre qui dresse le portrait d'un collectif méconnu, criminalisé et qui a développé son identité entre sa société d'origine et celle d'accueil. Le livre aborde aussi la construction sociale des « bandes latines » surtout à partir du discours médiatique et celui des différents partenaires sociaux et éducatifs. Au-delà du rapport

lui-même, cette étude a donné lieu aux premiers contacts avec les Latin Kings et les Ñetas, qui se sont poursuivis au cours de travaux ultérieurs, notamment la création d'associations et divers projets culturels. Le séminaire au cours duquel cette étude a été présentée, également intitulé «Jeunes Latinos à Barcelone/Espace public et culture urbaine», a été important en raison des débats qu'il a accueillis, mais aussi grâce à la participation de membres d'organisations juvéniles. Un autre élément important a été la Déclaration de Barcelone sur la ligne politique à adopter face à ces réalités (voir ARA sur ce sujet).

Accompagnement et assistance juridique dans la constitution des associations de jeunes latinos

Il s'agit d'une action entreprise par l'Institut catalan des Droits de l'Homme (Institut Català pels Drets Humans), association dédiée à la sensibilisation, l'assistance et la formation en matière de Droits de l'Homme. Entre 2006 et 2007, à la demande des Services de prévention de la mairie de Barcelone (Serveis de Prevenció de l'Ajuntament de Barcelona) et avec la collaboration de l'adjoint du Défenseur du Peuple (Síndic de Greuges) pour la défense des droits des enfants et des adolescents, on a mené un processus d'assistance aux membres des Latin Kings & Queens et des Ñetas de Barcelone qui a abouti à la constitution de ces deux bandes en associations culturelles. Ce sont les leaders de ces deux groupes qui avaient exprimé la volonté de créer des associations et le projet était en cohérence avec la ligne théorique et les conclusions de l'enquête menée précédemment (voir ci-dessus). C'est ainsi qu'une série de réunions et d'échanges avec ces deux groupes ont eu lieu, au terme desquels on a rédigé les statuts des associations et enregistré celles-ci.

Cette initiative a donné plusieurs résultats. Tout d'abord, les associations nouvellement créées ont contacté divers organismes de jeunesse. Ainsi les Latin Kings & Queens sont devenus membres de la Fédéra-

tion des Entités Latino-américaines de Catalogne (Fedelatina), comme n'importe quelle autre association, et ont à partir de là mis en place diverses initiatives. Un autre effet immédiat a été la réduction des conflits entre les Latin Kings & Queens et les Ñetas et même le lancement d'initiatives culturelles conjointes. A moyen terme, on constate que des divisions internes ont surgi au sein de chacun des deux groupes, opposant les partisans du maintien de cette ligne associative et ceux qui préfèrent développer leur groupes à la marge, «dans la rue», de façon plus «classique».

Projet INSOVI (Intervention socio-éducative pour les jeunes et prévention de la violence)

Il s'agit d'un projet de l'Association Suyae qui se développe dans plusieurs quartiers de Madrid depuis 2010 avec un financement public de la Communauté de Madrid et un financement privé. L'intervention socio-éducative s'adresse à des adolescents et à des jeunes en situation de risque d'exclusion sociale. On travaille avec eux de façon individuelle et en groupe, toujours dans une perspective de prévention et de promotion. Les cibles du projet sont des préadolescents, des adolescents et des jeunes se trouvant dans des situations variées, dont certains appartiennent à des groupes violents de quartier et font parfois l'objet de mesures judiciaires. L'objectif du projet est de réduire les facteurs de risque en agissant sur les situations d'exclusion, de conflit ou de difficulté sociale et de promouvoir les facteurs de protection et le potentiel du jeune et de sa famille, en renforçant les stratégies et les compétences pour affronter les difficultés et en augmentant les aides et le soutien personnel et social.

Parmi les actions entreprises, on peut citer les ateliers d'éducation et de formation professionnelle, le travail de rue, les activités liées au genre, les activités sportives et de loisir, la détection et l'action face aux conflits et le soutien scolaire. Le principal résultat est la réduction des conflits et l'acquisition par les jeunes

de nouvelles compétences. Parmi les facteurs de succès, on note la combinaison de suivi individuel et familial ainsi que l'importance du travail communautaire et en réseau avec d'autres partenaires. Parmi les aspects méthodologiques, il faut citer le travail avec les groupes naturels au moyen de techniques de participation et d'*empowerment* (prise de contrôle, responsabilisation).

Références bibliographiques

Barrios, L., Brotherton, D. y Kontos, L. (2003) *Gangs and Society. Alternative perspectives*, New York, Columbia University Press.

Brotherton y Barrios (2003) *The Almighty Latin King and Queen Nation. Street politics and the transformation of a New York City gang*, New York, Columbia University Press.

Canelles, N. y Feixa, C. (2008) "Latin Gangs in Barcelona" en Kontos, L. And Brotherton, D. (Eds) *Enciclopedia of Gangs*, Westport CT, Greenwood Press.

Feixa, C. y Canelles, N. (2006) "De bandas latinas a organizaciones juveniles: la experiencia de Barcelona", dans *JOVENes Revista de Estudios de Juventud* de l'Institut mexicain de la Jeunesse num. 24, janvier-juin 2006, Mexico, Centre de Recherche et d'Etudes sur la Jeunesse, pp. 40-55.

Feixa, C; Scandroglia, B.; Ferrandis, F.; López, J.S. (2001) "¿Organización cultural o asociación ilícita? Reyes y Reinas Latinos entre Madrid y Barcelona", *Papers: revue de sociologie*, vol. 96, Barcelone, UAB, pp. 145-163.

Feixa, C. y Porzio, L., (2004) "Los estudios sobre culturas juveniles en España (1960-2003)" dans *Revista de Estudios de Juventud* n° 64, Madrid, Injuve, pp. 9-28.

Lahosa, Josep M. (2008) "Pandillas juveniles en España: la aproximación de Barcelona (Investigación) = *Juvenile gangs in Spain: Barcelona's approach*" dans Urvio: revue latino-américaine de sécurité citoyenne, Quito: FLACSO siège Equateur. Programme d'Etudes de la Ville, (n. 4): pp. 47-85.

Scandroglia, B. (2009). *Jóvenes grupos y violencia: de las tribus urbanas a las bandas latinas*. Barcelone: Icaria Antrazyt.

Les bandes de jeunes en France : de la recherche à l'action



Michel Marcus et Maye Seck

Contribution du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) - expert pour le projet EU Street Violence

Pendant deux ans, le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) a pris part au projet européen EU Street Violence cofinancé par la Commission européenne. Le projet vise la création d'une base de données retraçant toutes les analyses, les recommandations et les actions (ARA) sur les violences de rue en bande en Europe.

Quelle plus belle occasion pour le Forum français de réaffirmer les positions des villes françaises, de valoriser leurs pratiques sur cette question et de remettre au goût du jour la publication de référence sur Les phénomènes de bandes en France, publiée en 2005. Mais la tâche ne fut pas aisée pour plusieurs raisons qui ont trait, tant au contenu du projet, qu'à sa méthodologie.

Concernant le fond :

La notion de violences de rue en bande a suscité parmi les partenaires du projet un bon nombre d'interrogations structurantes qui ont permis de mieux cadrer le contenu de la base de données. Quelles sont au fond les actions, analyses et recommandations qui ont vocation à y figurer ?

a) Première interrogation : bande de jeunes, groupes de jeunes, gangs : de quoi parle-t-on ?

D'un pays à un autre, les vocables diffèrent de même que l'entendement que nous pouvons avoir d'un même terme. Qu'entendons-nous par la notion de bande ?

Après de nombreuses discussions, les partenaires, aidés des experts du projet, se sont accordés sur l'idée que la bande est définie par :

- un groupe de jeunes (plus de 3 personnes)
- caractérisé par des comportements déviants même si la violence n'est pas l'objectif premier de la formation de la bande.

Cette définition est celle la plus communément acceptée et a fait consensus parmi les partenaires du projet. Cependant c'est une définition *a minima* car il existe d'autres caractéristiques fortes des bandes qui permettent de la préciser. La peur et la méfiance que ces groupes suscitent auprès des populations fait partie de ces caractéristiques. Ainsi, le Centre international de prévention de la criminalité (CIPC)¹⁴ définit les bandes comme « un groupe distinct, impliqué dans un nombre important d'actes de délinquance et qui suscite des réactions négatives chez les membres de la collectivité ».

D'autres définissent la bande à travers son rapport au territoire. « Le territoire est le ciment identitaire de la bande. »¹⁵ Certains chercheurs considèrent même que le territoire est une « identité par défaut » (L. Mucchielli) de la bande. L'échelle territoriale est cependant plus ou moins importante : elle peut se réduire à un quartier, un square, un hall d'immeuble, une cage d'escalier, etc.

14- Rapport comparatif sur les modes d'intervention auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue - Pratiques de la Belgique, du Canada et de la France, CIPC, 2011..

15-*Les phénomènes de bandes en France*, FFSU, 2005.

b) Deuxième interrogation : bandes et violences ?

La violence, si elle n'est pas l'essence de la bande, est un de ses modes d'expression privilégiés. En effet, la bande se différencie du groupe de jeunes par ses comportements déviants et se différencie des gangs dans la mesure où ceux-ci sont formés pour exercer une activité délinquante à but lucratif. Comme l'indique Marwan Mohammed, expert pour le projet, «la délinquance n'est pas le but de la bande, ce n'est pas pour cela qu'elle existe, mais c'est ce qui va la différencier d'autres formes de groupes du même âge. J'oppose le pôle déviant et délinquant, qui est pour moi l'univers des bandes, aux autres pôles, qui sont normatifs »¹⁶. Ces pôles normatifs représentent les autres vecteurs de sociabilité au sein des groupes de jeunes tels que la religion, le sport, le militantisme, l'art etc.

Cependant, cette distinction, si cohérente soit-elle, ne résiste pas à la force de l'imaginaire collectif qui voudrait que tout groupe de jeunes soit une « bande » et s'adonne donc à des activités délinquantes. Les médias ont fortement contribué à cette construction symbolique, comme l'évoque encore Marwan Mohammed : « La bande et les thèmes qui lui sont associés depuis plusieurs décennies sont symboliquement efficaces et font écho à un imaginaire social qui les considère comme une résistance féodale à la pacification des mœurs, comme une incarnation majeure de la dangerosité sociale. »¹⁷ Pourtant, les bandes, telles que définies, sont minoritaires en nombre si on les compare aux autres formes de regroupements de jeunes (à but religieux, militant ou autre).

Néanmoins, il est difficile d'évaluer quantitativement ce phénomène de bandes malgré les nombreuses dé-

16-Marwan Mohammed, op. cit in Les phénomènes de bandes en France, FFSU, p49 2005

17-Marwan Mohammed, « L'épouvantail politique des bandes de jeunes », in www.laurent-mucchielli.org, Février 2012

clarations du ministère de l'Intérieur français en ce sens. Les statistiques font état de 222 bandes en 2009, 480 en 2011 et 313 en 2012. Le nombre de membres est difficile à quantifier. De plus, la méconnaissance des méthodologies de recensement d'une année à l'autre invite à manier ces chiffres avec précaution.

Concernant la méthode

Comme toute base de données, la base EU Street Violence n'est pas exhaustive et à vocation à être perfectible. Cela est aussi dû à la méthodologie du projet. Une partie des données qui y figurent concernant la France sont celles issues des recherches menées par le Forum français pour la sécurité urbaine et ses villes membres. Cependant, elle doit être alimentée de manière continue. C'est un des enjeux de son évolution.

Les données répertoriées dans la base de données sont issues en grande partie de la recherche et des politiques mises en œuvre par les villes. Elles concernent très marginalement les stratégies d'intervention de la police dans sa lutte contre les violences commises par les bandes.

La base de données a été construite afin de faciliter l'accès à l'information. Les fiches ARA doivent permettre de cerner rapidement l'essentiel de l'action ou de l'analyse. Elles doivent aussi permettre au lecteur de trouver rapidement de plus amples informations s'il le souhaite.

Le contexte français

La question des bandes en France fait l'objet de beaucoup de fantasmes liés à un contexte particulier. Ce particularisme se manifeste à deux niveaux :

- L'impression que les bandes sont un phénomène nouveau

Les bandes en France ne datent pas d'aujourd'hui. Pour le comprendre il faut se plonger dans l'histoire et consulter notamment les travaux de Ludivine Bantigny (2007)¹⁸ et de Laurent Mucchielli (2002).¹⁹ Dès avant la première guerre mondiale, des ouvrages évoquent déjà la peur des bandes de jeunes, issus du milieu ouvrier, et que l'on surnomme « les Apaches ». Laurent Mucchielli précise : « On les dit très violents, voleurs mais aussi violeurs et assassins. Ils seraient par ailleurs affiliés à des territoires, portant des noms de rue ou de lieu. Bref, ce seraient des sauvages, le terme d'« Apaches » leur irait bien. » La première guerre mondiale a été une période d'accalmie et il en est allé de même lors des périodes de croissance qui ont suivi. Il faudra attendre la fin de la seconde guerre mondiale pour que les « bandes de jeunes » fassent reparler d'elles. Dans les années 60 apparaissent « les blousons noirs », bandes de jeunes violents qui font eux aussi la Une des journaux, qui mentionnent à l'époque des bandes de plus d'une centaine de membres très violents et surtout imprévisibles.

On voit ainsi que les bandes ne sont pas un phénomène nouveau mais que leur mode d'expression diffère d'une époque à l'autre. Cependant certains traits typiques résistent au temps : les comportements déviant, le culte de la solidarité, des parcours scolaires effrités et des trajectoires familiales et sociales ébranlées.

- Des bandes de plus en plus violentes, composées de membres solidaires de plus en plus en jeunes, en échec scolaire, aux situations familiales compliquées et avec des modes d'actions de moins en moins prévisibles

Les relations entre les bandes et la violence résistent

18- Ludivine Bantigny, « De l'usage du blouson noir. Intervention médiatique et utilisation politique du phénomène », Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours, Paris, Ed. La découverte, 2011.

19- Laurent Mucchielli, « Apaches, blousons noirs, sauvageons et autres racailles », in Claris, Le Bulletin No3, nov 02.

au temps. Sur ce point aussi, la recherche menée par Laurent Mucchielli sur l'histoire des bandes en France nous éclaire. A l'époque des "blousons noirs", on dénonçait déjà les affrontements entre bandes, les vols, les viols et les actes de vandalisme contre les bâtiments et les structures institutionnels. Cependant, les bandes ne faisaient pas usage de drogues. Aujourd'hui les bandes de jeunes sont redoutées pour les mêmes raisons. A cette différence majeure près que dans l'activité des bandes contemporaines, le trafic et l'usage de drogue sont très présents, de même que la délinquance acquisitive et les actes d'incivilité.

L'autre point de convergence qui résiste au temps est sans doute le culte de la solidarité qui lie les membres d'une bande. Pour comprendre cela, il faut se référer à l'idée de « pack » développée par Marwan Mohammed. Les bandes offrent une sorte de « pack tout compris » qui comble les nombreuses carences dont ont souffert leurs jeunes membres : « Elles répondent à de nombreux besoins sociaux tels que la consommation, la reconnaissance, la construction identitaire ou la gestion d'une certaine conflictualité entre social et politique. » (M. Mohammed).

L'apport des bandes est alors plus symbolique que financier car elles permettent à des jeunes souvent en rupture ou en difficulté scolaire, avec des trajectoires familiales marquées, de redéfinir un nouvel équilibre social. En effet, les chercheurs s'accordent sur la place importante de l'école et de la famille comme des facteurs de risque s'ils ne remplissent pas correctement leur rôle éducatif et d'encadrement. Cela est d'autant plus vrai que les actions de prévention que l'on retrouve dans la base de données sont axées majoritairement sur l'école ou sur les familles.

Le cadre légal

Les bandes en France alimentent les médias et sont souvent au cœur du discours politique sur l'insécurité. Tout d'abord, le code pénal français prévoit plusieurs dispositions pour réprimer les actes de violences commis en groupes/bandes. Ainsi :

-Art. 121-7 C. pén. « Est complice d'un crime ou d'un délit la personne qui sciemment, par aide ou assistance, en a facilité la préparation ou la consommation. Est également complice la personne qui par don, promesse, menace, ordre, abus d'autorité ou de pouvoir aura provoqué une infraction ou donné des instructions pour la commettre. »

-Art. 132-71 C. pén. « Constitue une bande organisée au sens de la loi tout groupement formé ou toute entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'une ou de plusieurs infractions. »

-Art. 450-1 C. pén. « Constitue une association de malfaiteurs tout groupement formé ou entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'un ou plusieurs crimes ou d'un ou plusieurs délits punis d'au moins cinq ans d'emprisonnement. Lorsque les infractions préparées sont des crimes ou des délits punis de dix ans d'emprisonnement, la participation à une association de malfaiteurs est punie de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende. Lorsque les infractions préparées sont des délits punis d'au moins cinq ans d'emprisonnement, la participation à une association de malfaiteurs est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. »

Au-delà de ces dispositions, la lutte contre le phénomène de bandes en France a connu son point d'orgue avec la promulgation de la loi du 2 mars 2010 « renforçant la lutte contre les violences de groupe et la protection des personnes chargées d'une mission de ser-

vice public ». Cette loi a créé le délit d'appartenance à une bande violente. Désormais, la participation à une bande, même temporairement, avec l'intention de commettre des violences volontaires contre les personnes ou des atteintes aux biens sera punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (ministère de l'Intérieur, 2010). Des circonstances aggravantes sont aussi définies telles que les :

a) violences commises par des personnes dissimulant volontairement leur visage,

b) atteintes aux personnes commises « en raison de leurs fonctions ». C'est le cas des enseignants notamment.

c) Vols et extorsions commis dans les écoles ou à proximité.

d) Intrusion dans un établissement scolaire (un an d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende) et introduction d'armes dans un tel établissement (5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende) ;

Les effets de cet arsenal juridique dans la lutte contre les bandes n'ont pas fait l'objet d'une réelle évaluation. Mais l'on sait cependant qu'il n'a pas permis de prévenir ces phénomènes ni de réduire leur acuité.

Enseignement de la base de données sur les bandes et les violences urbaines

Dans la partie française de la base de données, sont répertoriées 109 ARAs répartis comme suit : 36 Recommandations, 40 Analyses et 33 Actions.

La moitié des 36 recommandations concerne la prévention éducative et notamment les mesures de prévention du décrochage scolaire. Elles sont considérées comme essentielles pour prévenir le risque pour les jeunes d'entrer dans une bande.

Le deuxième axe fort concerne la prévention spécialisée, le soutien à la parentalité et la médiation sociale. Ainsi, sept recommandations sont axées sur une meil-

leure adaptation du travail social à la problématique des bandes. Le reste des recommandations suggère un travail sur l'image des bandes en France, y compris dans les médias, sur l'approche institutionnelle des groupes et les moyens de sortie de la bande. Il est intéressant de noter que seules huit de ces recommandations proviennent des villes (dont sept du Forum français pour la sécurité urbaine). Le reste émane de structures étatiques telles que le Comité interministériel de prévention de la délinquance, des associations de prévention spécialisée (CNLAPS ou encore ADDAP 13) et du monde de la recherche.

Les 40 analyses rendent compte des travaux des chercheurs et donnent aussi la parole aux élus locaux sur la perception locale des bandes. Ainsi, l'approche locale des phénomènes de bandes est valorisée. Les analyses ont trait à la formation des bandes, à leur rapport à la violence, à leur mode d'expression, à la place des filles dans les bandes, aux relations interpersonnelles au sein de la bande, à la relation entre la bande et les habitants du quartier, à la différence entre bandes et gangs ou encore entre bandes et criminalité organisée. Ces analyses ont pour but de mieux cerner l'environnement des bandes, leurs logiques. Elles doivent être de véritables outils d'aide à la décision et à l'action.

Les entrées « Actions²⁰ », au nombre de 33, constituent la partie relativement la moins fournie de cette base de données. Onze concernent le champ éducatif et 10 les actions de médiation sociale ou par les pairs. Le reste des actions concerne des mesures de responsabilité parentale ou de prévention par le sport ou l'art.

L'étude de la base de données dans sa partie française suggère deux questions majeures :

20-Une majorité des actions inscrites dans la base de données sont issues des actions recensées par le Forum français pour la sécurité urbaine dans le cadre des quatre éditions du Prix français Prévention de la délinquance.

Les dérives du prisme du territoire ?

Le prisme du territoire est présent partout lorsque l'on évoque les bandes. L'identité des bandes est à tel point liée aux territoires que pour lutter contre celles-ci, les territoires ont été dressés comme des remparts. Ainsi, lors d'une formation au Forum français sur la prise en compte de la sûreté dans les projets d'aménagement et de construction, les participants ont tous évoqué la disparition des bancs publics. En effet, pour éviter les regroupements de bandes, les villes ont construit des espaces publics de flux et non plus de rencontres et de convivialité. L'espace public devient marqué par cette peur des bandes qui exacerbe davantage la fracture sociale comme l'a illustré la grande exposition photo *La rue est à tous*²¹. Cette peur inspire l'urbanisme, qui se construit contre les bandes avec pour conséquence de modifier l'aspect des villes dans un sens contraire à la sociabilité. Mais paradoxalement, cette évolution pourrait justement pousser certains jeunes en quête d'appartenance sociale à rejoindre une bande.

La bande, un sujet de recherche imperméable à l'action ?

Le projet porte sur les violences de rue en bande. Un regard sur la base de données permet de constater que la notion de « violences de rue » se perd au profit d'une réflexion de fond sur « les bandes » : leur formation, leurs modes d'expression (y compris violents) et les politiques de prévention mises en œuvre.

Alors que les analyses et les recherches répertoriées dans la base de données sont menées sur les bandes, les actions mises en œuvre, au sens de politiques d'intervention ou de stratégies, semblent en revanche ignorer la « bande » au profit des parcours individuels de ses membres. Dans l'action, la bande n'a de sens qu'à travers les individus qui la composent. Les bandes sont-elles imperméables à l'action ?

21- <http://www.larueestatous.com/expomouv.html>

C'est ce qui explique sans doute que, pour les villes interrogées, les actions menées sont avant tout des actions de prévention de la délinquance et non à destination des bandes. Très peu d'actions répertoriées dans la base de données sont fléchées « bandes de jeunes ».

Comment alors construire une véritable stratégie de lutte contre les bandes ?

Notre rapport à la délinquance est très contradictoire. Il passe du rejet à la compréhension, voire au soutien. Cette variation dépend de la place que nous occupons dans la société ; nous avons des zones grises, ne serait-ce que lorsqu'on songe aux comportements adoptés par rapport à l'impôt, à la route, au transport, au commerce, par rapport à la finance, à la corruption. Notre perception de la délinquance n'est pas tout à fait la même si nous sommes en haut de l'échelle sociale. Ce constat assez banal est trop souvent oublié quand nous parlons des quartiers populaires. Ces quartiers sont souvent le symbole d'une « délinquance populaire ». Populaire au sens où cette délinquance est en partie supportée par la population. Le silence, l'absence de témoignages de la population dans les affaires ne sont pas seulement dus à un climat de peur des représailles, ils sont aussi engendrés par des formes complexes de solidarité qui passent par des réseaux familiaux élargis ou de voisinage, par des réseaux d'économie « grise » fortement développés par la crise économique. La pauvreté peut développer des formes de survie antagoniques avec la légalité. Nous avons une vision trop univoque du phénomène de la délinquance.

Brandir le seul argumentaire de la Loi ne sert pas à rallier la population à une croisade contre les groupes et les dealers, surtout quand le discours est celui de la guerre déclarée. On ne déclare pas la guerre à la société civile, à soi-même.

Les groupes abritant des activités délinquantes ne s'inscrivent pas dans l'histoire de la Mafia ni des gangs anglo-saxons dont le dénominateur commun est la pérennité des structures, une transmission de culture et une organisation économique. La Mafia est assise sur une histoire, une culture religieuse, une société fermée géographiquement et culturellement et un rapport familial spécifique.

La fluidité des groupes dont nous nous préoccupons dénote une absence d'histoire, de transmission, de situations acquises. L'histoire américaine du crime nous enseigne que peut-être, si nous n'y prenons pas garde, nous sommes dans une phase de conquête, d'une forme de capitalisme sauvage où les accumulations de capital n'arrivent pas encore à atteindre un niveau suffisant pour les faire accéder à l'institutionnalisation et à l'orientation vers d'autres activités criminelles plus lucratives et plus internationales.

C'est pourquoi, nous utilisons la notion de « groupe », au sens d'un rassemblement de personnes de passage. Cette mouvance intergénérationnelle (de 12 à 25 ans) n'a pas le crime pour activité principale ; il faut l'analyser comme des rassemblements plus ou moins pérennes pouvant abriter des activités criminelles. Ceci doit nous mettre en garde contre une vision mono fonctionnelle des groupes qui nous ferait commettre l'erreur de tout miser sur une stratégie pénale, alors que ces groupes mélangent aussi des processus de socialisation d'un certain nombre de jeunes. User de l'unique stratégie pénale conduit à renforcer les liens de dépendance à l'intérieur du groupe, sans parler de la solidarité constituée à partir de la répression.

L'objectif principal est d'obtenir une rupture des liens de solidarité entre la population et les jeunes engagés dans des activités délinquantes. Cette rupture se fait de manière différenciée suivant les degrés d'engagement de la personne dans la trajectoire délinquante.

Les actions vont tenter de multiplier les entraves à l'activité du groupe, de réduire son influence sur les jeunes, de minorer l'occupation qu'il a des espaces publics. Mais de façon concomitante, il faut aussi se fixer comme objectif de renforcer les capacités de résistance de la communauté, d'user de ses capacités de rejet. Cette stratégie se base sur l'hypothèse que le quartier n'a pas basculé du côté du groupe et ne couvre pas ses activités parce que le profit de l'environnement, du quartier, de la communauté l'emporte sur les inconvénients ou que l'intimidation atteint un niveau élevé.

Imaginer que la réponse pénale est la seule compatible avec la situation actuelle est une erreur. La stratégie pénale doit s'inscrire dans une stratégie plus globale, comportant également une stratégie civile, une stratégie sociale et une stratégie spatiale.

La stratégie sociale va jouer sur les composantes de l'inscription de la personne dans les différents volets du social : affiliation économique, professionnelle, aide sociale, familiale.

- La stratégie civile va faire appel aux liens de la personne avec sa famille, ses amis, son voisinage.
- La stratégie spatiale agit sur les qualités de l'espace public en usant des capacités d'influence sur l'environnement, sur les usages de l'espace.
- La stratégie pénale est plus appelée à jouer un rôle de renforcement et de confortation des actions engagées dans le cadre des deux autres stratégies.

Les actions déployées à l'intérieur de la stratégie sont placées sous le double signe de la capillarité et de l'assèchement. Faire céder le barrage que constitue le groupe face aux adultes et à l'action des institutions implique de recourir à une méthodologie d'infiltration permettant à la longue l'effondrement du barrage. A proximité, il faut tarir les sources permettant au

groupe de bénéficier de complicités, de tolérances (peu importe la nature de l'origine de celles-ci).

La stratégie sociale : à partir du repérage des liens sociaux de la personne à travers tous les systèmes sociaux et culturels auxquels elle peut appartenir ou auxquels elle désire appartenir, l'action consistera à en jouer ou à les offrir à la personne pour lui présenter des objectifs aptes à la détourner de fréquenter le groupe et de participer à ses activités. Cette action peut aussi revêtir des aspects contraignants, sous la forme d'échanges ; elle peut aussi être utilisée sous la forme d'une pression sur la personne. Cet ensemble d'actions peut être aussi applicable à l'entourage très proche susceptible d'influencer la personne en cause.

La stratégie civile : les actions vont être dirigées vers les personnes dans le but de renforcer la capacité de la société civile à faire face à l'agressivité, à entrer en dialogue avec les membres du groupe, en leur faisant apparaître la responsabilité sociale de la personne. Ces actions vont s'adresser tout autant à des personnes en contact avec le groupe ou des personnes dont on peut penser que leur intervention citoyenne peut être utile à l'objectif. Les femmes sont un vecteur important de ce type d'action ; autant par leur activisme issu de leur qualité de mère ou de compagne que par l'image de respect et de promotion du respect de la personne humaine. Femmes du groupe, autour du groupe ou à distance, elles sont des intervenantes essentielles. Le voisinage, le quartier doivent être perçus comme des acteurs actifs, notamment en agissant sur les membres du groupe en périphérie, sur les supports du groupe. L'assurance doit être donnée aux personnes du suivi attentif du problème soit en groupe, soit de façon individuelle. Un climat de concertation doit être établi avec la communauté. Celle-ci doit être perçue tout autant à une petite dimension qu'à des groupes à l'échelle du quartier, de la cage d'escalier. Les victimes directes ou indirectes sont particulièrement suivies.

La stratégie sur l'espace : la disposition des lieux, leur aménagement et leur surveillance entrent en ligne de compte pour briser les cadres du marché de la drogue. Le mobilier urbain, l'éclairage, les caméras de surveillance, l'implantation d'activités « dérangeantes » sont parmi d'autres des outils utilisables. Le recours à des animations, des fêtes, sans parler de contrôles policiers non directement faits sur le marché mais autour doivent être intégrés dans cette action à partir de l'espace occupé par le groupe.

La stratégie pénale : le rapprochement des dossiers « police » et « justice » est essentiel pour une bonne connaissance des personnes et déterminer la nature des actions susceptibles d'avoir un impact. Mais cette connaissance ne doit pas conduire à donner priorité à la procédure pénale, hormis les cas de flagrance ou de gravité certaine. Il faut éviter de souder le groupe autour d'une « saga répressive » où ceux qui passent en prison sont les exemples de vie du groupe. Le civil doit tenir le pénal en l'état en inversant l'adage judiciaire. Dans la panoplie légale, il existe aussi un certain nombre de textes pénaux qui pourraient être utilisés pour renforcer les autres stratégies, y compris de l'ordre contraventionnel.

Les stratégies ne sont pas alternatives ni chronologiques ; elles sont simultanées, coordonnées. Les responsables utilisent des actions répertoriées dans chacune des stratégies en fonction de l'évolution de la situation et en ayant présent à l'esprit que cette stratégie joue non seulement pour le groupe et l'espace donné mais aussi pour d'autres. A l'échelle d'un territoire urbain, il est souhaitable de déclencher de telles stratégies globales à partir de plusieurs groupes.

La mise en place de la stratégie suppose une parfaite connaissance du groupe et de ses proches sous la forme de recueils de données d'origine diverse et par

l'établissement d'un ensemble d'outils de suivi et d'indicateurs d'évaluation. Elle suppose la constitution de deux cercles d'acteurs. Le premier est soudé par le secret partagé de l'opération, le second est engagé sur des objectifs plus généraux se rattachant à la mise en œuvre de la stratégie.

Cette stratégie implique des rapports de confiance entre les acteurs, un soutien sans faille des autorités municipales et de l'Etat et une évaluation régulière permettant de mesurer le résultat obtenu. La durée de l'action est essentielle. La démobilisation par découragement et la lassitude sont la pire des menaces. L'évaluation doit permettre de mesurer des résultats et rendre visible l'action des uns et des autres, notamment aux yeux de la population.

Références bibliographiques

Les phénomènes de bandes en France, Forum français pour la Sécurité urbaine, 2005

Rapport comparatif sur les modes d'intervention auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue – Pratiques de la Belgique, du Canada et de la France, CIPC,

Marwan Mohammed, « *L'épouvantail politique des bandes de jeunes* », in www.laurent-mucchielli.org, Février 2012

Marwan Mohammed, « *Bandes de jeunes et embrouilles de cité* », Questions pénales, Cesdip, janvier 2008

Michel Kokoreff, *Pour une sociologie des bandes*, www.laviedesidéés.fr, 2011

Laurent Mucchielli, *Regard sur la délinquance juvénile au temps des blousons noirs*, *Enfances & PSY*, 2008, N° 41, p. 132-139.

Marwan Mohammed, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, collection « Le lien social », 2011

Bantigny, L. (2011). « De l'usage du blouson noir. Intervention médiatique et utilisation politique du phénomène », *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, Paris, Ed. La découverte, p. 19-38.

Cornevin, C. « Radioscopie des 480 bandes qui sévissent en France », *Le Figaro*, 18 mars 2011, disponible sur Internet : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/03/17/01016-20110317ARTFIG00779-radioscopiedes-480-bandes-qui-sevissent-en-france.php>

Les groupes de jeunes problématiques en Italie



Stefania Crocitti, Livia Fay Lucianetti, Gian Guido Nobili et Fiamma Terenghi

Contribution de la Région Emilie-Romagne - partenaire du projet EU Street Violence

Jusqu'à récemment²², la jeunesse n'était pas considérée comme une catégorie problématique dans le débat politique et public en Italie. Le comportement des jeunes n'était pas non plus associé à des notions de danger, de risque ou de violence. Contrairement à d'autres pays (notamment en Europe du nord), le discours sur les jeunes s'inscrit dans une culture de tolérance, de protection et de déresponsabilisation qui influence à la fois le système de justice pénale et les politiques sociales.

Dans les années quatre-vingt-dix, la première campagne qui a considéré le comportement des jeunes comme particulièrement dangereux (à la fois envers

22- Les constats servant de base à ce chapitre incluent les ARAs et les entretiens détaillées avec les personnes suivantes : un officier de police de Naples, le représentant d'une ONG à Naples, le Garant de la protection de l'enfance et de l'adolescence du Latium, le directeur d'un centre jeunesse à Sassari, le directeur des services sociaux de Tarente, le directeur d'un centre jeunesse à Bari, un chercheur de l'Université de Gênes, le directeur du département des Politiques pour la Jeunesse de la province de Trente, le chef de la police et le chef de l'équipe volante de la police nationale basée à Piacenza, un inspecteur de la police locale de la ville de Bologne, deux éducateurs de rue de la ville de Bologne, deux agents des services sociaux de la municipalité de Reggio Emilia.

eux-mêmes et envers les autres) a étudié les questions de violence dans le sport et du hooliganisme.

La compréhension de la jeunesse et de ses comportements se modifie lentement en raison de l'émergence du harcèlement comme base de l'interprétation de l'agressivité juvénile et des comportements violents, de l'attention accordée aux immigrants de deuxième génération et surtout, en raison de l'émergence de bandes latino-américaines dans certaines villes du nord de l'Italie. Ces derniers phénomènes ont conduit le public à associer jeunesse et danger, contrairement à l'attitude protectrice envers les jeunes qui primait précédemment. Il en a alors résulté une tendance à la criminalisation du comportement des jeunes²³.

En Italie, peu de travaux de recherche ont été effectués sur l'existence de jeunes problématiques ou de bandes agissant dans les lieux publics. L'objectif des études existantes était de comprendre les caractéristiques sociales et culturelles ainsi que la dynamique interne et la signification des comportements violents. Suite à l'importante couverture médiatique d'une série d'incidents violents commis par des jeunes dans plusieurs villes italiennes, certaines universités et communes ont commencé à élaborer des études et des programmes spécifiques de prévention. Gênes et Milan, par exemple, ont mis en place d'intéressantes expériences. La région d'Émilie-Romagne a été l'une des premières à identifier ce phénomène. Par la suite, la ville de Pescara (région des Abruzzes) a élaboré un projet innovant, cofinancé par la Commission européenne, ayant pour but explicite d'empêcher la violence de rue par les jeunes. Il est également intéressant de rappeler l'étude de 2011 sur ce thème dans la province autonome de Trente.

23- Cette tendance se traduit également par l'augmentation de la sévérité des lois pénales envers les jeunes (Nobili et Selmini, 2008). Un exemple en est la difficulté grandissante d'accès des jeunes délinquants aux peines alternatives.

Cet état des lieux est le reflet des conditions actuelles dans les villes italiennes, en particulier à propos de l'existence de bandes. La formation de ces groupes de jeunes est liée à des facteurs bien spécifiques qui ont seulement émergé ces dernières années. Ceci explique aussi pourquoi les projets de recherche et de prévention antérieurs étaient principalement consacrés aux comportements juvéniles agressifs (harcèlement par exemple), ou déviants, ainsi qu'aux comportements à risque.

L'émergence de la notion de « bandes de jeunes » dans le débat public est aussi une conséquence de l'immigration. Les membres de ces groupes sont généralement de nouveaux arrivants, en particulier des Latino-Américains. Dans certaines villes, cela génère un sentiment d'insécurité et d'inquiétude parmi la population. Le phénomène concerne plus particulièrement les groupes d'adolescents agressifs envers leurs pairs devant les écoles, dans les parcs et les rues de la ville (bagarres ou agressions par exemple). Ces groupes peuvent également commettre des délits mineurs dans les lieux publics.

Cadre juridique

En Italie, les bandes de rue n'ont pas été jusqu'à présent une préoccupation politique ou sociale importante (Nobili et Selmini, 2008). Il n'existe pas dans le droit pénal italien de classification criminelle spécifique pour les gangs ou les groupes de jeunes antisociaux/violents.

Bien que le terme de « gang » ait été et soit encore utilisé pour décrire le phénomène de la délinquance des mineurs en groupe (Blaya et Gatti, 2010), un rapport ministériel a souligné que les groupes de jeunes délinquants italiens ont des caractéristiques différentes de celles du modèle anglo-saxon de « baby gang » (Dipartimento Giustizia Minorile, 2001).

La notion de « groupes » de jeunes est toutefois pertinente au niveau du droit pénal et des réglementations administratives.

a) La délinquance juvénile est essentiellement un comportement de groupe : « Selon les statistiques officielles (1999), 67% des mineurs signalés aux autorités judiciaires ont commis des crimes avec d'autres personnes, souvent également mineures. Le pourcentage est plus élevé pour les crimes contre les biens (vol, cambriolage, etc.). » (Blaya et Gatti, 2010). Selon l'article 416 du code pénal italien, les mineurs codélinquants sont passibles d'une sanction s'ils participent à un groupe délictueux qui est défini comme un groupe d'au moins trois personnes qui se rassemblent dans le but de commettre un crime. La sanction varie d'un à cinq ans de prison pour le simple fait de faire partie d'un tel groupe et de trois à sept ans pour les personnes s'associant en groupe délinquant organisé.

En Italie, le terme de « gang » se réfère traditionnellement aux organisations criminelles telles que la Mafia. Les groupes composés principalement d'adultes qui s'associent dans le but d'activités criminelles sont considérés comme des gangs (Blaya et Gatti, 2010 ; Crocitti et Barbieri, 2012). Cependant, l'implication des jeunes dans le crime organisé et l'exploitation possible de mineurs pour les crimes mafieux ont été soulignées par les personnes interrogées, en particulier dans les régions du sud. Il est aussi important de rappeler que l'article 416 bis du code pénal prévoit une sanction plus lourde (de 3 à 6 ans de prison) pour les personnes impliquées dans des « associations mafieuses ». Un autre délit de violence sur la voie publique se retrouve sous la forme de « bagarres de rue ». En cas de blessure ou de décès lors d'une bagarre de rue, l'article 588 du code pénal italien prévoit une peine allant de trois mois à cinq ans de prison pour tous ceux qui ont pris part.

b) Les administrations municipales et régionales, même si elles n'ont pas de pouvoir ou de compétence en droit pénal, sont continuellement confrontées à des situations de crimes de rue et à la dégradation de l'environnement urbain, auxquelles elles répondent par des mesures préventives alternatives aux modes d'action classiques des institutions. Les administrateurs locaux ont adopté des mesures administratives visant à prévenir et/ou sanctionner les comportements antisociaux juvéniles dans les espaces publics (vandalisme, intimidation et consommation d'alcool par exemple). En 2008, une loi spécifique (L. 125) relative à la « sécurité urbaine » a donné aux maires le pouvoir d'imposer des sanctions administratives (amende) pour de tels comportements.

De nombreuses villes italiennes ont adopté des règlements administratifs établissant des règles de conduite à respecter dans les lieux publics afin de prévenir la dégradation physique et sociale de l'environnement urbain. Les textes réglementant les horaires d'ouverture des lieux de loisirs et les comportements dans les lieux publics (squares, jardins publics, etc.) ont souvent eu pour but de régir et de sanctionner les groupes de jeunes dont la mauvaise conduite représentait une menace pour la sécurité urbaine (ANCI, 2012). Ce faisant, les autorités locales ont également souhaité réaffirmer leur légitimité et reprendre le contrôle des lieux publics, privant alors les groupes et bandes de jeunes de leur territoire (rues et lieux urbains).

Problèmes de violence de rue

La présence de jeunes qui ont un comportement antisocial ou commettent des délits en petits groupes a été observée dans plusieurs villes du pays. Les crimes contre les biens sont les plus fréquents et sont commis par des jeunes au comportement déviant. Sur tout le territoire, la tendance semble être au vol dans les magasins et les grandes surfaces ou au vol de personnes

(généralement d'autres jeunes) pour se procurer des articles de marque, téléphones mobiles, etc. Il est communément accepté que ces jeunes délinquants ne sont pas forcément issus de familles ou de milieux défavorisés, mais viennent aussi des classes moyennes, voire de milieux aisés.

Les personnes interviewées soulignent que les jeunes ne sont souvent pas conscients qu'ils commettent des actes illégaux (en cas de dommages aux infrastructures publiques par exemple), démontrant une certaine naïveté de leur part. En même temps, certains intervenants soulignent une violence et une « culture de l'agressivité » en plein essor, généralement par des personnes de milieux familiaux défavorisés. Plus généralement, le harcèlement est le principal problème associé aux jeunes dans tout le pays. La lutte contre le harcèlement est en fait un objectif principal de nombreux projets élaborés localement par les ONG, les écoles et les autorités locales.

Souvent, le harcèlement à l'école et à l'extérieur de l'école (lieux environnants, rues, parcs) est au centre des préoccupations du public et des interventions des autorités locales. Les jeunes agressifs (verbalement ou physiquement) envers leurs pairs sont l'un des principaux problèmes ciblés par ces interventions. Ces comportements déviants et violents sont de plus en plus considérés comme du harcèlement. De ce fait, l'aspect juridique de ces comportements est sous-estimé. Les principaux facteurs considérés comme étant à l'origine de ces violences sont les suivants : désengagement de la famille, exposition à la télévision et aux jeux vidéo qui proposent des modèles de violence et de domination de culture machiste.

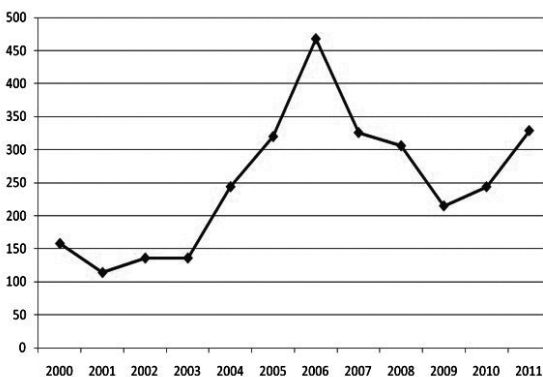
De même, les jeunes qui traînent dans les jardins publics, les rues, les squares, ou à proximité des bars, sont devenus un motif de préoccupation pour la population en raison de leurs comportements violents et antisociaux (vandalisme, consommation excessive

d'alcool, toxicomanie, vagabondage, occupation illégale de certains quartiers, bagarres et crimes envers leurs pairs ou des adultes, dégradation d'installations publiques et privées). Ces actes sont commis par des jeunes défavorisés et marginalisés et par des jeunes « normaux » qui peuvent avoir un comportement antisocial et violent lié notamment à l'absence de valeurs positives et de modèles de comportement adulte adapté. De plus, les flux d'immigration vers de nombreuses villes favorisent la multiplication des conflits sociaux et culturels dans l'espace public.

Comme il a été mentionné précédemment, le problème des groupes de rue au comportement violent dans les lieux publics a émergé ces dernières années et a été étudié dans certaines villes du nord de l'Italie, telles que Gênes, Milan et Piacenza. A Milan et à Gênes en particulier, l'existence de bandes de rue organisées ou de groupes de jeunes Latino-Américains mobilise l'attention des universitaires et du public. Des projets spécifiques ont été conjointement mis en œuvre par les éducateurs et les chercheurs dans le but de favoriser l'inclusion sociale et la prévention de la violence.

Évolution au fil du temps et dans l'espace

En général, seules quelques villes du nord de l'Italie rapportent un problème de bandes, malgré l'augmentation de la couverture médiatique par la presse locale et nationale de comportements juvéniles déviants et/ou antisociaux commis par des « baby-gangs » (révélant une utilisation impropre du terme) (voir fig. 1). Néanmoins, il est important de savoir qu'il existe des différences territoriales Nord-Sud sur la façon de prendre en compte les phénomènes et les problèmes associés à la violence juvénile urbaine ainsi que sur la manière dont ils sont définis et abordés par les acteurs locaux.



Source : *La Repubblica* (plus fort tirage de la presse quotidienne en Italie)

Fig. 1 Nombre d'articles publiés dans *La Repubblica* dans lesquels le terme de « baby-gang » est mentionné (chiffres annuels, 2000-2011)

Italie du Nord

Dans le nord de l'Italie, la presse populaire locale a largement contribué à la construction sociale du problème des bandes de rue (à Gênes) et des groupes de rue (à Milan) en termes de jeunes au comportement déviant et violent agissant dans les lieux publics.

Ces quinze dernières années, Milan et Gênes en particulier sont devenues les capitales de l'immigration latino-américaine (équatorienne notamment). A l'origine, au cours de la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix, le phénomène concernait principalement les femmes qui venaient travailler en situation irrégulière pour des familles italiennes. Le deuxième flux d'immigration est dû au regroupement familial. La composition et la taille de la population équatorienne immigrante ont alors radicalement changé, ce qui a

généralisé des perceptions et des représentations sociales différentes. Les jeunes d'origine latino-américaine (*les hermanitos*) appartenant à des bandes de rue organisées (Latin Kings ou Ñetas par exemple) sont arrivés en Italie dans les années 2000 à 2003 à la suite d'un important flux d'immigration provenant d'Amérique latine. En ce sens, le phénomène des bandes de rue organisées à Milan et à Gênes est lié à l'immigration, bien que les membres de ces bandes ne faisaient pas nécessairement partie de tels groupes dans leur pays d'origine (Queirolo Palmas, 2006). Ces flux d'immigration, principalement dus au regroupement familial, et les conditions de vie marginales des jeunes migrants sont les principaux facteurs qui contribuent à la formation de groupes de rue et à l'augmentation du nombre de membres. Ainsi, de nombreux jeunes Latino-Américains sont arrivés en Italie pour un regroupement familial après avoir passé leur enfance et adolescence dans leur pays natal. Ils sont en général sous la garde d'un membre de leur famille, le plus souvent leurs grands-parents. Une fois arrivés en Italie, ces jeunes en colère et désorientés se retrouvent confrontés à des conditions de vie difficiles (manque d'argent, vie en appartement exigu et surpeuplé, etc.) Ils se sentent aussi en marge de l'enseignement et du marché du travail. A l'instar de leurs parents, leurs perspectives semblent se limiter aux emplois sous-qualifiés et précaires.

Divers facteurs influent sur l'affiliation à des groupes :

1. les groupes donnent aux jeunes la possibilité d'appartenir à une communauté où ils trouvent des relations affectives, un soutien et une solidarité ;
2. les groupes leur permettent d'échapper aux difficultés de la vie et à l'anonymat, tout en partageant des pratiques qui remettent en question leur situation de discrimination ;
3. l'appartenance à un groupe leur évite le contrôle familial et leur permet de tester la liberté, la puissance et les risques associés aux actions du groupe.

Les comportements violents sont en général un moyen de défendre le respect du groupe et/ou d'un individu membre du groupe. De plus, l'utilisation de la violence est liée à des variables culturelles qui définissent l'identité masculine comme étant liée au courage et à la force physique. Lors de violents épisodes qui ont eu lieu à Gênes et Milan et qui ont conduit à des mises en examen pour association de malfaiteurs, vols et agression, les groupes incriminés ont été dépeints de façon erronée dans les médias. Il n'a pas été prouvé que la violence était liée à des activités criminelles ou à des activités visant à contrôler un territoire. Au contraire, dans la plupart des cas, les actes violents (tels que les bagarres) n'avaient pas été prémédités et démarraient souvent de manière fortuite (un conflit à propos d'une jeune fille, un regard de travers, une inimitié durable). Ces dernières années, la situation des bandes de rue a peu changé. Un chercheur de l'Université de Gênes l'explique ainsi :

Les caractéristiques et les types de bandes de jeunes dans les rues aujourd'hui sont similaires à celles précédemment évaluées. La violence est toujours caractérisée par l'absence d'intention criminelle et même si des actes illégaux sont commis, ils le sont pour régler des conflits entre les groupes de rue, voire n'impliquent que certains individus. Par exemple, il y a eu un total de trois homicides depuis 2006. Les deux seules différences que j'ai remarquées sont les suivantes : d'une part, l'apparition d'un nouveau type de groupe, déjà impliqué dans la vente de substances illicites et qui se choisit un nom venant de la culture « gangsta » américaine, simplement parce que c'est plus branché. D'autre part, l'augmentation de la consommation d'héroïne au sein des bandes de rue. Nous n'avons pas enquêté sur la cause de ce nouveau phénomène, nous savons juste qu'il n'est pas lié au pays d'origine (Équateur), mais plutôt influencé par l'environnement.

Sans nier la gravité des événements dans lesquels les bandes étaient impliquées (violentes rixes, agressions,

vols), ces groupes ne semblaient pas avoir d'intentions criminelles à des fins lucratives ni l'intention de contrôler un territoire. Au lieu de cela, l'utilisation de la violence est hautement symbolique. L'analyse de la violence urbaine permet de comprendre les «frontières» entre les groupes. Cette violence se caractérise comme suit : 1. les conflits se produisent entre pairs de même âge et de sous-culture semblable ; 2. les conflits se produisent dans des lieux spécifiques tels que les boîtes de nuit et dans le métro. Les membres du groupe expriment leur appartenance par des actes violents. Ceux-ci permettent également de définir le leader et la hiérarchie interne du groupe.

Le phénomène de regroupements de jeunes semblables aux gangs américains et européens prend de l'ampleur dans la région d'Émilie-Romagne. Les gangs de jeunes sont présents dans certaines grandes villes (Latin King New York, Latin King Chicago et Ñetas dans la ville de Piacenza ; Bolognina Warriors et Pilastri à Bologne par exemple). D'autres formes de regroupements de jeunes semblent moins structurés (Crocitti et Barbieri, 2012). Ce manque de structure et de définition précise de rôles et d'objectifs communs a été mentionné par les personnes interviewées. Celles-ci ont également fait remarquer que ces groupes ne présentaient pas de comportements déviants et violents. En particulier, les groupes non structurés se rassemblent spontanément et provisoirement dans les lieux publics, sans prévoir d'actions mais en imitant les symboles et le style vestimentaire des gangs (groupes d'imitation). Les membres du groupe sont âgés de 12 à 25 ans, généralement de sexe masculin, bien qu'on remarque la présence de quelques filles (leur présence peut être discrète mais les femmes peuvent occuper un rôle de premier plan). Les acteurs interviewés ont également remarqué que ces groupes recrutent de plus en plus de membres très jeunes. En général, la nationalité n'est pas une variable discrimi-

natoire pour la croissance des groupes. Les regroupements urbains sont composés à la fois de jeunes Italiens et de jeunes immigrants. En effet, le mélange de nationalité dépend principalement des conditions socio-économiques plus difficiles.

Dans la région d'Émilie-Romagne, les groupes de jeunes se rassemblent dans la rue, ce qui signifie que le processus de socialisation se produit dans les lieux publics (rues, parcs et autres). Plutôt que de recourir à la violence, les symboles et les styles vestimentaires sont utilisés par ces groupes de jeunes pour se construire une identité collective dans les lieux publics. Les espaces urbains où vivent et traînent les jeunes sont leurs « plateformes » privilégiées pour se construire une identité qui est significative et pertinente pour chaque individu.

Italie centrale et Italie du Sud

Les personnes interrogées dans le cadre du projet européen EU Street Violence sont d'accord pour dire que la question des bandes ne représente pas un problème dans les régions centrales et du sud de l'Italie.

Notre étude indique que le problème de la violence dans l'espace public n'a été documenté que pour un nombre très limité de cas. Les références spécifiques à la question de la violence urbaine sont encore plus rares. La région des Abruzzes est cependant une exception. La Commission européenne y finance un projet (Y.U.S.²⁴) ayant pour principal objectif de réduire la violence de rue. La plupart des entretiens soulignent le fait que les employés municipaux et les travailleurs sociaux n'ont pas remarqué l'existence de groupes structurés systématiquement impliqués dans des types d'activités bien spécifiques. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus en 2001 lors d'une étude effectuée par le Dipartimento Giustizia Minorile (Département de la justice pour mineurs). La situation a donc

24- Voir l'ARA concernée.

très peu changé au cours de ces dix dernières années²⁵.

Dans les villes du sud, telles que Naples ou Bari où des organisations criminelles sont plus enracinées, aucun lien direct entre la violence chez les jeunes et les organisations criminelles n'a été mis en évidence. Ce point est clairement expliqué par le représentant d'une ONG opérant dans la région de Campanie :

« En général, les jeunes à comportement violent commencent par se rassembler sans faire partie d'organisations criminelles. Ils sont responsables de divers dommages, d'une sorte de vandalisme extrême ... le phénomène de la violence n'est pas lié à leur intégration dans une organisation criminelle. Il est possible qu'un membre de bande soit remarqué et engagé, mais pas nécessairement... La violence collective est écrasée par les organisations criminelles. [...] Nous n'avons jamais assisté à des épisodes de violence collective. Il est rare qu'un membre de bande prenne des initiatives seul. Dans la pratique, la Camorra modère cette violence. »

De même, un officier de police de Naples a estimé que le faible nombre de bandes et autres formes de groupes de jeunes organisés était probablement lié à la présence d'organisations criminelles. Ce commentaire confirme également les résultats d'autres projets de recherche et en particulier celui mené par le *Dipartimento di Giustizia Minorile* mentionné précédemment. De plus, à Naples et dans d'autres régions, de jeunes femmes sont de plus en plus souvent responsables de crimes comportant un certain degré de violence. Selon le chef de projet d'une ONG opérant en Campanie, les

25- Le but de cette recherche, menée en collaboration avec l'Université Sapienza de Rome, était d'étudier le phénomène des groupes de mineurs à comportement déviant en Italie. Une question explicite sur l'existence des « baby gangs » (dans le sens de groupe structuré avec des objectifs criminels précis) a été posée à toutes les personnes interrogées. Il est intéressant de noter que pratiquement aucun agent des services sociaux n'en a identifié. Certains ont souligné l'émergence de certains éléments fondamentaux qui caractérisent les gangs de jeunes, d'autres ont déclaré que ce phénomène ne s'appliquait pas au contexte italien.

filles qui présentent certaines caractéristiques individuelles (obésité par exemple) et qui ont des difficultés familiales sont plus à même de rejoindre des groupes de jeunes hommes à comportement déviant.

Dans le sud de l'Italie, les problèmes découlant du comportement des jeunes sont systématiquement liés à un environnement socialement et économiquement défavorisé. Les interventions se concentrent principalement sur les causes de la vulnérabilité et du comportement déviant des jeunes plutôt que sur leurs effets. Ainsi, la plupart des actions observées sont préventives et éducatives pour rester en cohérence avec ces façons d'appréhender le « problème des jeunes ».

Dans les grandes villes en particulier, le « quartier » est souvent cité comme étant l'un des principaux facteurs influant sur le comportement et le style de vie des jeunes. C'est le cas des quartiers « Isola » à Tarente, « Zen » à Palerme, « Scampia » à Naples et « San Paolo » et « Enziteto » à Bari ainsi que du « Tor Bella Monaca » et autres banlieues à Rome.

Les effets de la crise économique ont été mis en évidence, en particulier dans les villes du sud de l'Italie. Les agents des services sociaux de la région des Pouilles soulignent le lien entre la crise économique, l'augmentation du chômage et les chiffres de la criminalité (cambriolages et vols dans les véhicules en particulier) commise par les adultes autant que par les jeunes. La question de l'immigration est également mentionnée à l'évocation de ces phénomènes. A Rome, le Garant de la protection de l'enfance et de l'adolescence du Latium met en avant le problème des mineurs étrangers non accompagnés.

Réponses

Les municipalités sont les principaux acteurs qui mettent en œuvre des projets et des services ciblant le comportement violent et déviant des jeunes. Les études indiquent que ces projets sont principalement

gérés par les services sociaux plutôt que par les départements de sécurité urbaine ou de politiques de la jeunesse. De nombreux services et projets sont financés par les autorités centrales et ont été lancés grâce à la loi 285/1997 qui vise à prévenir les comportements déviants chez les jeunes. Dans d'autres cas, ils sont financés par les régions ou par des fondations. Souvent, les projets sont gérés par des partenariats entre divers services des collectivités locales (services socio-éducatifs, police municipale) et les organismes du « troisième secteur », les écoles, les chambres de commerce ou des commissions d'employeurs, la police nationale, les officiers de justice territoriaux, les paroisses et la communauté.

L'étude des ARA et des entretiens nous montre que la prévention reste l'objectif principal des politiques et interventions locales qui ciblent les jeunes « à problèmes ». Cette méthode est peut-être propre à la culture italienne qui se caractérise par une attitude tolérante et permissive à l'égard des jeunes et qui affecte également le système judiciaire pour les mineurs (Nelken D., 2006). Dans la plupart des cas, les interventions observées avaient pour cible les jeunes en général et les jeunes à risque (souvent des jeunes résidant dans certains quartiers). Les actions les plus fréquemment mises en œuvre sont des initiatives de prévention primaire et secondaire. Outre les jeunes, les actions ciblent fréquemment les professionnels (plus particulièrement le personnel des écoles pour leur proposer de nouveaux outils et méthodologies) et les familles (dans le but de les soutenir pour l'éducation de leurs enfants).

Le travail de rue auprès des jeunes (*educativa di strada*) est l'une des principales actions dont le but spécifique est de prévenir les comportements violents et déviants chez les jeunes dans la rue. Il s'agit de proposer des activités éducatives, des aides psychologiques et des actions au sein de la communauté. Les éducateurs sont chargés de ces activités et prennent contact avec

les jeunes directement dans la rue.

Les centres dédiés à la jeunesse représentent également un autre point de référence important surtout dans les quartiers défavorisés. Dans certains cas, ces centres sont directement supervisés par des travailleurs sociaux municipaux. D'autres sont gérés par des ONG ou des fondations religieuses. Les jeunes sont parfois directement impliqués dans la gestion du centre. Les centres de jeunesse proposent généralement des activités de loisirs (ateliers théâtre et musique par exemple) et sont prévus pour être des lieux de socialisation et de loisirs. Les centres les plus innovants font participer différents acteurs et proposent un plus large éventail d'activités fondées sur une approche inclusive. Dans ces cas-là, des services sociaux et éducatifs supplémentaires sont proposés (soutien scolaire, formation et aide psychologique).

Une autre catégorie de projets mis en œuvre au niveau local sont ceux proposés dans les écoles. Leur objectif est de prévenir le harcèlement et les comportements antisociaux et violents envers leurs pairs voire dans certains cas, envers les enseignants (vandalisme, violence verbale, agressions physiques et autres). De nombreuses actions visent à prévenir le décrochage scolaire. En outre, une attention particulière est accordée à la violence sexiste par l'intermédiaire de diverses initiatives à l'école et dans la communauté. D'autres interventions de prévention primaire visent à promouvoir des attitudes civiques, un engagement dans la communauté, une citoyenneté active et, dans certains cas, ont pour but de réduire le fossé qui existe entre les mineurs et les structures institutionnelles et leurs représentants. Ainsi, les éducateurs et/ou les policiers locaux proposent des séances de formation sur divers sujets tels que la sécurité urbaine, la consommation d'alcool et de drogues, le harcèlement, les crimes sexuels et les fraudes. Certains cours sur le droit et la légalité font souvent partie d'initiatives éducatives plus larges et/ou d'actions d'autonomisation

qui sont souvent organisées dans les écoles ou dans les centres de jeunesse. Dans certains cas, ils font partie de programmes ciblant les communautés spécifiques (en particulier celles qui vivent dans des zones extrêmement défavorisées dans les villes du Sud) et s'ajoutent à d'autres activités de soutien aux familles et à leurs enfants (soutien psychologique, prévention du décrochage scolaire, formations et autres).

Les interventions visant à former les personnes et encourager l'insertion professionnelle sont mises en œuvre plus particulièrement dans les zones économiquement défavorisées. Ces initiatives impliquent généralement l'attribution de bourses ou d'autres types de financement de façon à aider les personnes à intégrer le marché du travail (par la participation à des programmes d'apprentissage par exemple). Des conseils de recherche d'emploi sont parfois donnés aux jeunes dans les centres de jeunesse, les écoles ou par des services d'assistance. Certains projets incluent également une assistance aux parents dans des situations économiques difficiles (assistance au retour à l'emploi et formation).

Dans les cas précis des bandes latines à Milan et à Gênes, les interventions suivent l'exemple de Barcelone en Espagne (cf. l'article du Forum Espagnol pour la Sécurité Urbaine). Ces interventions sont fondées sur l'hypothèse que dans certaines conditions, les membres des bandes de rue sont en mesure d'« activer » et de développer leur capacité à s'exprimer et à agir. Ce processus va se faire en trois étapes distinctes : 1. Instaurer la confiance entre les chercheurs et certains membres de bandes (ici les Latin Kings et les Ñetas) ; 2. Arrêter les hostilités entre bandes rivales, 3. Reconnaître ces groupes publiquement et augmenter la visibilité de certains de leurs représentants.

Exemples d'actions

a) Latin Kings et Ñetas : l'expérience de Gênes et les bandes de jeunes

En 2004, un groupe de recherche de l'Université de Gênes a lancé une étude sur le phénomène des bandes de jeunes latino-américaines dans le but d'étudier les conditions sociales complexes de ces jeunes et de démonter l'image criminelle que leur donne la presse populaire.

Ce projet de recherche sur les bandes de rue est composé de deux étapes principales : 1) Recherche-action (travail de terrain et série d'entretiens des chercheurs avec des membres des bandes de rue) ; 2) Recherche-action participative (implication des chefs de bandes dans le projet de recherche, entretiens et étude ethnographique avec des membres latino-américains et des tuteurs italiens).

En juin 2006, les Latin Kings et les Ñetas ont été invités à parler lors du congrès sur « Les jeunes, les migrants et les Latino-Américains. Au-delà des bandes, pour un processus de reconnaissance et de non-violence ». Ils ont annoncé leur intention de cesser toute violence et d'entamer un processus de paix qui serait soutenu par le Bureau des Assesseurs pour la Culture de la ville de Gênes (Cannarella et al, 2007 : 4). Par la suite, les deux principales bandes de rue se sont contactées et ont géré conjointement le Centre Social Zapata. Ce centre est un lieu de rencontre entre membres de bandes, universitaires, bénévoles, éducateurs du Centre institutionnel d'Assistance aux mineurs et aux familles. Certains fonctionnaires de la municipalité de Gênes y viennent également. Ce centre permet ainsi la mise en place de projets et d'initiatives visant les immigrants de deuxième génération.

A Gênes l'émergence de ces bandes de rue latino-américaines « officielles » a eu des effets positifs à la fois sur les jeunes et sur l'ensemble de la population locale. Ceux-ci sont synthétisés ci-dessous (Cannarella et al, 2007) :

- Diminution de la violence inter- et intra-groupe,
- application de méthodes de médiation pour gérer les conflits entre les groupes,

- identification de leaders latino-américains légitimes qui dirigent le processus de pacification,
- augmentation des interactions entre bandes de rue, associations et institutions,
- légitimation des codes et des symboles,
- meilleure connaissance et sensibilisation des acteurs et représentants sociaux et institutionnels aux caractéristiques des groupes de rue,
- réduction de l'inquiétude du grand public,
- image moins négative des bandes de rue et des Latino-Américains dans les médias,
- participation des membres des bandes de rue à des projets sociaux visant à donner plus d'opportunités éducatives, professionnelles et culturelles.

b) Le projet Pigni in tasca de la municipalité de Nuoro

« *Cuzones Vivos* » est la première phase de ce projet lancé par la ville de Nuoro (Sardaigne)²⁶. Le projet a été mis en place pour répondre aux besoins de jeunes âgés de 14 à 20 ans avec pour objectif les aspects culturels et de socialisation ainsi que la déviance, la privation et le malaise chez les jeunes. L'équipe responsable de la mise en œuvre de ce projet était composée d'éducateurs de rue et de bénévoles. Ces derniers ont joué un rôle clé en contactant les divers membres. Au départ, l'intervention a consisté à cartographier les zones à risque, à déterminer la présence des groupes et à faire une première prise de contact avec ces jeunes. Suite à ce contact initial avec les éducateurs de rue, les jeunes ont été invités à participer à diverses activités (théâtre, organisation, etc.) qui les ont aidés à réfléchir à leur avenir et à faire des projets. Le profil des éducateurs de rue leur permet à tous d'intervenir sans préjugé de manière à favoriser des relations plus étroites entre les jeunes et les institutions.

En particulier, les éducateurs ont fait beaucoup d'observation directe. L'aide au retour à l'emploi est un

autre axe de travail important qui a été réalisé par d'autres organismes publics ainsi que par les entreprises. Une assistance en matière pénale et juridique a également été proposée. Des activités et des événements culturels et sociaux (concerts, théâtre et autres) ont été organisés dans une banlieue considérée à risque. Une prévention primaire et secondaire a été réalisée dans certaines écoles par le biais des activités suivantes : films, lecture, théâtre, séminaires et diverses formes d'interaction et de confrontation avec les jeunes. La méthodologie utilisée pour le travail de rue tentait de promouvoir la participation et la socialisation et d'établir des relations fondées sur le respect et la compréhension mutuels. La prise de contact informelle avec des groupes a été particulièrement importante. Ces groupes représentent un point de référence pour les adolescents pendant leur propre développement. La relation avec leurs pairs leur permet d'avoir un « espace » de confrontation qui n'est pas régi par les adultes. Il est supposé qu'en tenant compte de la dynamique interne du groupe, il est plus facile d'identifier les facteurs qui conduisent à la marginalisation et à des comportements déviants. Les éducateurs de rue souhaitaient devenir un point de référence pour ces jeunes qui sont des « consommateurs » de la rue et ainsi aider chacun d'eux à choisir les services spécifiques dont ils avaient besoin. Leur objectif était d'établir une communication continue avec les jeunes à la fois en termes d'éducation et de participation sociopolitique tout en tenant compte du contexte global et des territoires.

c) Le projet « *Spazio Raga* » par la municipalité de Reggio Emilia

Le projet « *Spazio Raga* » de la ville de Reggio Emilia est un exemple de programme de prévention sociale et communautaire. Celui repose largement sur la médiation des conflits et a été mis en œuvre dans un quartier multiethnique dit « Turri-Paradisi ».

En premier lieu, les éducateurs sociaux ont analysé les signes de malaise chez les jeunes (absence de modèles éducatifs forts, décrochage scolaire) et les caractéristiques territoriales. Ils ont évalué certaines interventions spécifiques (ciblant les attentes et les motivations des jeunes) telles que le soutien scolaire, les cours de photographie, de théâtre ou encore de musique ainsi que des activités de travail manuel.

Le Spazio Raga est un club de jeunes pour les adolescents qui vivent dans la zone Est de Reggio Emilia. Il a ouvert en décembre 2005. Aujourd'hui, environ 40 personnes participent régulièrement aux activités de ce centre, ce qui représente 30% des jeunes vivant dans cette zone. Âgés de 13 à 18 ans, ils viennent de différents pays : Albanie, Chine, Égypte, Ghana, Ile Maurice, Maroc, Nigéria, Sénégal et Ukraine.

Le projet était axé sur l'aide aux jeunes en vue de développer leurs compétences personnelles (par une aide aux devoirs, par l'utilisation du temps libre, par des activités sportives ou des ateliers créatifs) ainsi que leurs relations au sein du groupe. Il a également mis en place des programmes locaux de « citoyenneté active ».

Un autre objectif de *Spazio Raga* est de créer un lien fort entre les familles et les projets socio-éducatifs du quartier de façon à établir un climat de confiance, à créer de la cohésion sociale et un voisinage bienveillant grâce au soutien des médiateurs culturels et linguistiques. D'après les intervenants interrogés, le succès de cette initiative dépend essentiellement des éléments suivants : 1. la capacité à répondre aux besoins des jeunes pour qu'ils se construisent une identité individuelle et collective et qu'ils prennent confiance en eux-mêmes ; 2. un soutien scolaire ; 3. la possibilité d'avoir un lieu où les jeunes peuvent établir des relations mutuelles constructives et avoir des interactions positives avec les adultes.

Références bibliographiques

ANCI (2012), *Per una città sicura. Dalle ordinanze agli strumenti di pianificazione e regolamentazione della convivenza cittadina*, Rome.

Blaya C., Gatti U. (2010), *Deviant Youth Groups in Italy and France: Prevalence and Characteristics* publié dans « European Journal of Criminal Policy Research », 16: 127-144.

Cannarella M., F. Lagomarsino, Queirolo Palmas L. (2007), *Come leggere e interpretare un mondo clandestino* dans Cannarella M., Lagomarsino F. and Queirolo Palmas L. (a cura di), *Hermanitos. Vita e politica di strada tra i giovani latinos in Italia*, Ombre Corte, Verone.

Crocitti S., Barbieri V. (2012), «Bande giovanili» o «organizzazioni giovanili di strada» in Emilia-Romagna? Il punto di vista degli operatori», rapport intermédiaire non publié.

Dipartimento Giustizia Minorile (2001), *I gruppi adolescenti devianti. Un'indagine sui fenomeni di devianza minorile di gruppo in Italia*, Rome.

Nelken D. (2006), *Italian Juvenile Justice: Tolerance, Leniency or Indulgence?*, dans Youth Justice vol. 6 (2): 107-128.

Nobili G.G., Selmini R. (2008), «La questione giovanile. Nuove forme di conflitto nelle occasioni di divertimento» dans *Autonomie locali e servizi sociali*, (XXXI (2): 353-66.

Queirolo Palmas L., Torre A.T. (2006), «L'altra storia dei giovani Latinos. Un percorso di ricerca-azione con gli hermanitos di Genova», dans *Animazione Sociale*: 68-74.

La violence de rue par les jeunes au Royaume-Uni - aperçu



Andy Mills

Contribution du National Community Safety Network (NCSN) - partenaire du projet EU Street Violence

La base de données pour le projet européen EU Street Violence contient plus d'une centaine d'exemples d'Actions, de Recommandations et d'Analyses (ARA) provenant du Royaume-Uni. Nous en présentons quelques unes ici : les études importantes, les meilleures pratiques, les plus prometteuses ou les plus intéressantes. Il est toutefois nécessaire de commencer par poser le contexte dans lequel ces ARA ont été développées, c'est-à-dire, nos connaissances sur les gangs ou groupes de jeunes violents, le problème identifié par les statistiques ainsi que le contexte en pleine mutation de la sécurité locale au Royaume-Uni.

La question de la violence de rue commise par les jeunes

L'éventail des groupes de jeunes violents dans l'espace public est vaste et complexe. Pour les besoins de cet article, ces groupes peuvent être séparés en trois catégories principales. Chacune de ces catégories nécessite une approche particulière des autorités.

Les premiers sont des groupes de jeunes qui se rassemblent dans les quartiers, les parcs ou les centres-

villes. Ils se livrent rarement à des activités criminelles. Toutefois, le fait que des « jeunes qui traînent » et non des « jeunes qui traînent et cherchent à causer des problèmes » soit devenu un comportement antisocial est révélateur de la façon dont les jeunes sont considérés au Royaume-Uni. A l'autre extrême, certains de ces groupes se livrent à des activités criminelles et/ou ont un comportement antisocial et, même si la violence est rare, peuvent être menaçants ou présenter un risque potentiel (comme pour la deuxième catégorie de groupes présentée plus loin, la consommation d'alcool joue un rôle important dans ces cas de figure). Les méthodes utilisées pour traiter ces questions sont primordiales dans les stratégies de lutte contre les comportements antisociaux.

Pour la deuxième catégorie de groupes de jeunes, leur présence est généralement confinée aux centres-villes et aux événements sociaux ou de loisirs. La préoccupation principale reste la violence, pour laquelle l'alcool est un, sinon le, facteur essentiel. Les méthodes utilisées pour résoudre ces comportements sont intégrées dans une gestion des activités économiques nocturnes et de la consommation d'alcool, ainsi que dans les stratégies de lutte contre les comportements antisociaux.

Le troisième groupe - celui des gangs ou des groupes problématiques de jeunes caractérisés par leur violence - est le plus extrême. Ces groupes ne représentent généralement pas un problème pour la majorité des partenariats de sécurité dans les collectivités. Toutefois, pour certains partenariats qui incluent des quartiers défavorisés de certains centres-villes britanniques, ce problème reste une préoccupation majeure.

La définition d'un groupe de jeunes coupables de violence en tant que gang ou en tant que groupe problématique de jeunes reste controversée. Ceci est en

partie dû au fait que les définitions ne sont pas utilisées de manière cohérente dans tout le Royaume-Uni mais également en raison du fait que ces groupes ne sont pas comptabilisés dans les statistiques officielles. Ainsi, l'ampleur et la nature du problème ne peut jamais être pleinement appréhendée, sauf au niveau local.

Le Home Office utilise maintenant la définition du gang donnée en 2009 dans le rapport « *Dying to Belong* » («mourir pour appartenir») :

Un groupe de jeunes, principalement urbain, relativement stable qui :

- 1) se voit (et est vu par les autres) comme un groupe identifiable ;
- 2) est violent et se livre à des activités criminelles ;
- 3) revendique un territoire (pas nécessairement un territoire géographique, mais aussi un territoire servant à une économie illégale) ;
- 4) a une certaine forme d'identification structurelle ;
- 5) est en conflit avec d'autres bandes similaires.

Cette définition est donc légèrement différente de la définition d'Eurogang et n'est pas nécessairement celle utilisée par les partenariats locaux : « les définitions varient encore à l'échelle nationale » [Alaesha Cox, *Youth Gangs in the UK: Myth or Reality? (Bandes de jeunes au RU, mythe ou réalité)*, 2011]. Ainsi, lorsque le terme « gang » est utilisé, suivant la zone géographique, il peut s'agir de phénomènes légèrement différents.

Néanmoins, quelques statistiques doivent être prises en compte. Cox présente les populations de bandes de jeunes, identifiées par divers moyens : 72 au RU (1998), 169 à Londres (2006); impliquant 3 à 7% de la population des jeunes (2008). De 2008 à 2011, le Metropolitan Police Service a comptabilisé plus de 60

bandes dangereuses impliquées soit comme suspectes soit comme victimes de crime à Londres. La police des West Midlands a documenté 42 bandes de rue dans sa région impliquant plus de 400 personnes. La police du Nottinghamshire a également indiqué avoir comptabilisé 15 bandes impliquant jusqu'à 400 personnes [HM Government, Ending Gang and Youth Violence, 2011]. En 2008, la Community Initiative to Reduce Violence - CIRV (Initiative de lutte contre la violence) de la ville de Glasgow a identifié environ 55 bandes urbaines connues et établies dans toute la zone Est de la ville. 600 à 700 personnes ont été comptabilisées [Unité de réduction de la violence, *The Violence Must Stop: Glasgow's Community Initiative To Reduce Violence - Second Year Report*, 2011].

Ceci ne signifie pas que le nombre de membres de gangs est en hausse ni que la violence s'aggrave. La violence provoquée en bande ou en groupe n'est pas comptabilisée comme telle. Toutefois, il est établi que le nombre de crimes violents est en baisse au Royaume-Uni.

En Angleterre et au Pays de Galles, les homicides volontaires et involontaires et les infanticides sont tombés à 550 en 2011-2012, le niveau le plus bas depuis 1983. La baisse de 14% sur l'année est le reflet d'une baisse constante depuis le pic de 1 047 infractions en 2002-2003. La baisse du nombre d'homicides en Angleterre et au Pays de Galles se traduit également par la réduction de la criminalité violente et à main armée (armes à feu, armes blanches). Les crimes violents ont diminué de 7%, passant de 822 000 infractions à 763 000. 30 999 infractions impliquant un couteau ou un instrument tranchant ont été comptabilisées en 2011-2012, soit une baisse de 5%. Les délits avec armes à feu ont baissé de 16% pour atteindre 5 911. De par leur fiabilité, ces chiffres - comme pour toute donnée sur la criminalité - doivent être utilisés

avec prudence (l'enquête indépendante sur la criminalité en Angleterre et au Pays de Galles a démontré des niveaux de criminalité similaires à ceux de l'année précédente ; la réduction des crimes violents est principalement due à la diminution de la violence conjugale ; celle-ci représente un cinquième des crimes violents) [Office for National Statistics, 2012].

En Écosse, le nombre de crimes violents a baissé de 17% en 2011-2012, atteignant son taux le plus bas en 30 ans. Contrairement aux résultats obtenus en Angleterre et au Pays de Galles, les résultats de l'enquête indiquent une baisse de la criminalité ; le Scottish Crime and Justice Survey de 2010-2011 indique une baisse de 30% des crimes violents entre 2008-2009 et 2010-2011. (Toutefois, cette étude indique que la proportion de crimes violents signalés à la police a augmenté). Le nombre de crimes à main armée enregistrés par la police a diminué de 10% pour atteindre 5 631, son niveau le plus bas depuis 1994. En 2010-2011, la police écossaise a enregistré 643 infractions pour lesquelles il est supposé qu'une arme à feu a été utilisée, soit une réduction de 24% par rapport à 2009-2010 (843 infractions), à nouveau le chiffre le plus faible en 32 ans. 97 victimes d'homicides ont été dénombrées par la police en Écosse en 2010-2011, soit une augmentation de 18% (par rapport aux 82 victimes de 2009-2010). Il s'agit toutefois du troisième chiffre le plus bas de ces dix dernières années et inférieur de 16% aux chiffres enregistrés au début de cette période [Scottish Government, 2012].

En Irlande du Nord, les violences avec blessures ont augmenté de 2,3% en 2011-2012. Ce chiffre reste inférieur de 14,1% au pic de 2006-2007. En 2011-2012, le nombre de meurtres enregistrés a atteint son niveau le plus bas (depuis l'utilisation des ensembles de données comparables en 1998-1999), avec 16 victimes. Le pourcentage d'infractions violentes avec uti-

lisation d'une arme blanche a légèrement augmenté. En revanche, ce pourcentage a légèrement baissé en Angleterre et au Pays de Galles. En Écosse, l'utilisation d'armes offensives a fortement baissé [Service de police d'Irlande du Nord, 2012].

Bien que ces chiffres ne soient pas directement corrélés à la violence de rue provoquée par les jeunes, ils indiquent que la violence due aux bandes de jeunes n'a pas atteint les proportions épidémiques que la presse semble vouloir nous faire croire. Il est toutefois important de ne pas sous-estimer la portée ou l'impact de la violence provoquée par les gangs :

A Londres, il est estimé qu'environ 50% des fusillades et 22% des infractions violentes graves sont commises par des membres de bandes connues. Les bandes s'organisent autour d'une culture de la violence et de la criminalité qui peut s'étendre au-delà de la bande elle-même. [HM Government, Ending Gang and Youth Violence, 2011]

Le même rapport fait un rapprochement entre les bandes de rue et la criminalité grave :

Par exemple, l'approvisionnement en armes est largement dominé par le crime organisé. Le Professeur John Pitts souligne dans son étude que la vente de drogue est une véritable entreprise nécessitant une importante main-d'œuvre et une chaîne d'approvisionnement organisée. Pour les membres des bandes, participer à cette chaîne d'approvisionnement signifie potentiellement des gains financiers importants.

Il est également nécessaire de parler de la couverture médiatique de la criminalité et de son influence sur la perception et la peur qu'a le grand public de la violence urbaine due aux jeunes. L'image de la criminalité telle qu'elle est présentée au public par les médias est erronée : « 45% de tous les délits rapportés par la presse britannique ont une caractéristique sexuelle et vio-

lente, contre seulement 3% des délits signalés à la police. Ce chiffre confirme que la couverture de presse des délits privilégie le sensationnalisme. [*Home Office, Communicating for Confidence: Insight and Research, 2009*]. Dans certains milieux, il y a également une tendance à diaboliser les jeunes (ce problème a été abordé par certaines Actions, comme expliqué plus loin). De ce fait, la violence des bandes, et plus particulièrement les crimes à l'arme blanche, est devenue dans tout le pays une préoccupation majeure du public. Bien que ce problème soit une préoccupation bien réelle pour les habitants de certains quartiers, la majorité des Britanniques ne sont pas directement affectés. Les médias rapportent les comportements violents liés à l'alcool constatés en soirée dans de nombreuses zones urbaines ainsi que le comportement antisocial de certains jeunes, également observé par le grand public. Ces comportements sont devenus une véritable préoccupation pour toute la population.

Répondre à la violence de rue provoquée par les jeunes - le contexte de la sécurité locale au Royaume-Uni

Comme on a pu le comprendre dans la partie précédente, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, bien qu'étant un état unitaire, est composé de quatre pays bien distincts, l'Angleterre, le Pays de Galles, l'Irlande du Nord et l'Écosse. Ces trois derniers ont leur propre administration décentralisée. En raison de leurs cadres politiques, judiciaires et administratifs distincts, leur approche de la sécurité locale ainsi que les structures en place pour lutter contre la criminalité varient d'un pays à l'autre. Alors que la Loi sur la prévention de la criminalité et des troubles à l'ordre public (Crime and Disorder Act 1998) -aux termes de laquelle la sécurité locale relève de la responsabilité d'organismes clés tels que les autorités locales et la police- a eu un effet déterminant sur les approches adoptées en Angleterre et au Pays de Galles, des structures parallèles ont vu le jour dans les autres

pays du Royaume-Uni. (Il est important de noter qu'il existe des différences entre l'Angleterre et le Pays de Galles ; la dévolution des pouvoirs au Pays de Galles a obligé les stratégies de sécurité locale et de lutte contre les comportements antisociaux à privilégier « l'inclusion sociale des jeunes ». [Adam Edwards et Gordon Hughes, *Reluctant Fabians? Anti-social behaviour and community safety work in Wales*, Peter Squires ed ASBO Nation, 2008])

Nous nous attacherons ici à décrire la situation en Angleterre et au Pays de Galles. En effet, c'est dans ces deux pays que le changement de gouvernement (avec la victoire de la coalition Conservateurs/Libéraux-Démocrates contre les Travailleurs, en 2010) a eu le plus d'effet sur la sécurité locale et donc aussi sur la lutte contre les violences de rues commises par les jeunes. Le changement de gouvernement a été synonyme de changement d'orientation. Nous nous sommes écartés de l'approche centralisée promue par l'administration précédente. Les partenariats locaux étaient alors tenus pour responsables des performances, entre autres au travers des structures gouvernementales régionales chargées de la mise en œuvre régionales des politiques. Maintenant, les partenariats locaux sont libres d'aborder les questions qui leur semblent importantes pour leur région. Ils sont alors tenus responsables de leurs résultats localement. (Le gouvernement précédent avait commencé cette transition par la mise en place d'un objectif national unique pour la police afin de renforcer la confiance du public en luttant contre les problèmes de criminalité et de troubles publics qui ont une importance locale ; ce même gouvernement a également rebaptisé comme *Community Safety Partnerships* (Partenariats pour la sécurité locale) les partenariats locaux qui étaient auparavant intitulés *Crime and Disorder Reduction Partnerships* (Partenariats de réduction de la criminalité et des troubles publics). L'assouplissement des règles bureaucratiques quant à

l'établissement des rapports a été bien accueilli, mais il a également été accompagné d'importantes coupes budgétaires qui ont réduit la marge de financement des autorités locales, alors qu'elles avaient déjà beaucoup de difficultés à boucler leur budget. La mise en place récente des *Police and Crime Commissioners* (les responsables locaux de la lutte contre la délinquance, qui sont désormais élus au suffrage universel) est une complication supplémentaire. Ces nouveaux élus sont désormais en charge des forces de police et gèrent les financements qui étaient auparavant accordés par le gouvernement central aux partenariats locaux de sécurité. Etant donné que les premières élections de *Police and Crime Commissioners* ont eu lieu à la fin 2012, il est encore trop tôt pour évaluer leur effet sur la sécurité locale. Mais on peut gager qu'ils seront importants.

Les changements décrits précédemment et plus particulièrement les coupes budgétaires ont eu un impact perceptible sur les Actions, Recommandations et Analyses du Royaume-Uni incluses dans la base de données du projet EU Street Violence. Une grande partie des actions réalisées dans le cadre des programmes *Tackling Knives and Serious Youth Violence* (lutte contre la violence grave et à l'arme blanche commise par les jeunes), *Tackling Gangs Action* (lutte contre les gangs) et *Tackling Violent Crime* (lutte contre les crimes violents), qui favorisaient, mesuraient et encourageaient de nouvelles pratiques, ont été réduites ou suspendues. Pour citer un exemple, une ville avait mis en place une pratique intéressante en matière de politique de lutte contre les gangs et de partenariat. Ce travail a non seulement cessé, mais le travail sur les bandes est devenu fragmenté lorsque le partenariat local de sécurité a été intégré à un partenariat stratégique plus large. Dans d'autres domaines, le travail a pu continuer mais à moindre échelle. De plus, certaines personnes clés et expérimentées ont quitté ces organismes et n'ont pas été remplacées.

Toutefois, une série d'événements exceptionnels a remis la question de la violence de rue chez les jeunes au premier rang des préoccupations du gouvernement. Les émeutes d'août 2010, qui ont débuté à Londres et se sont propagées à d'autres villes d'Angleterre, ont conduit à l'élaboration d'un rapport interministériel, à de nouveaux programmes de travail (dont l'initiative « *Troubled families* » qui cible les 120 000 familles les plus vulnérables du pays) et à l'identification des financements nécessaires (comme cela tend à se produire après de tels événements).

Exemples d'Actions, de Recommandations et d'Analyses au Royaume-Uni

La base de données EU Street Violence comprend plus d'une centaine d'entrées pour le Royaume-Uni. (Il existe également une base de données internationale : la *Violence Prevention Evidence Base and Resources* de l'Organisation mondiale de la Santé. Celle-ci est hébergée par le *Centre for Public Health* (Centre de Santé publique) de l'Université John Moores de Liverpool. Sa fonction est similaire à la base de données de l'Efus mais couvre un éventail de thèmes plus large.) Plus de la moitié des entrées sont des Actions (législation, application, éducation, prévention ou mesures alternatives), l'autre moitié se répartit à peu près également entre des Recommandations (stratégie, politique ou orientation) et l'Analyse (recherche).

Certaines de ces entrées contiennent des entretiens avec des personnes impliquées dans des ARA particulières : Professeur Mark Bellis (*Violence Prevention Evidence Base and Resources*) ; Commissaire divisionnaire John Carnochan (*Community Initiative to Reduce Violence*) ; Deborah Erwin (*Away from Violence*) ; Carlene Firmin (*This is It. This is My Life...*) ; Professeur Gordon Hughes (Status Dogs, Young People and Criminalisation: Towards a Preventative Strategy) ; Inspecteur Mark Lawes (CitySafe Havens) ; Marion Meakin (Spot-

light) ; Andy Pownall (Tactical Options for Dealing with Alcohol-Related Violence). Chaque entretien permet d'obtenir de plus amples informations sur l'ARA dont il est question et plus généralement, sur la problématique de la violence de rue chez les jeunes.

Plusieurs facteurs ont été pris en compte avant d'inclure une ARA dans la base de données. Cette ARA est-elle une bonne pratique ou une pratique prometteuse ? A-t-elle été évaluée ? Quelle recherche importante inclut-elle ? Peut-elle être intéressante pour d'autres, même s'il s'agit d'un travail en cours, inachevé ou encore si les résultats sont médiocres ou incertains ? Autant que possible, nous avons essayé de trouver des ARA qui amèneraient plus qu'une simple entrée dans une base de données, où le lecteur peut accéder à la documentation (des rapports, des évaluations ou encore l'article de recherche à l'étude, par exemple) et trouver un lien vers un site internet ou les coordonnées des personnes impliquées dans cette ARA. Malheureusement, il n'a pas été possible d'identifier ces sources d'information supplémentaire pour certaines entrées.

Notre objectif d'inclure des exemples provenant de tous les pays du Royaume-Uni a été atteint, autant en ce qui concerne les entrées d'ARA que pour les entretiens, même si la plupart des ARA proviennent d'Angleterre.

Voici quelques-unes des ARA les plus intéressantes, importantes ou originales provenant du Royaume-Uni. Un bon point de départ est l'une des Recommandations concernant un guide de bonnes pratiques qui contient près de la moitié des entrées du Royaume-Uni. Le guide de bonnes pratiques *Tackling Knives and Serious Youth Violence Programme (TKAP) Good Practice 2010-11* (Programme de lutte contre la violence grave à l'arme blanche chez les jeunes - Bonnes pratiques

2010-2011) est principalement une synthèse des meilleurs exemples de pratiques développées par le TKAP, un programme mené et financé par le gouvernement en vue de réduire les actes de violence grave chez les jeunes au Royaume-Uni. En 2008, au démarrage du programme TKAP, les connaissances étaient limitées et les options de lutte peu nombreuses. En mars 2011, à la fin de la troisième phase du programme TKAP, la situation était bien différente. Les trois phases du TKAP ont permis de rassembler une base de connaissances sur le type d'interventions efficaces envers les jeunes vulnérables (de 13 à 24 ans) et ainsi de prévenir la violence et commencer à changer les attitudes et les comportements. Le point fort de ce programme est sa capacité à partager les actions efficaces et les enseignements tirés des expériences de tous ceux qui y ont participé. Le document compile les exemples et les études de cas provenant de toutes les régions participantes. Il couvre les points suivants : l'alcool et les activités économiques nocturnes, l'éducation, la prévention, les mesures alternatives, l'application des lois, les gangs et la prévention des crimes à l'arme blanche. Bien que ce guide soit présenté comme un recueil de bonnes pratiques, il rassemble en réalité un large éventail d'informations, depuis l'évaluation de certaines démarches jusqu'aux initiatives prometteuses. Il couvre également les initiatives dont les résultats ne sont pas connus ou les projets qui n'ont pas abouti. Les informations sont cependant suffisantes pour que le lecteur puisse juger de leur valeur intrinsèque. Les entrées les plus intéressantes incluent des évaluations honnêtes des obstacles et des problèmes. Le principal atout de ce document est qu'il rassemble toutes ces pratiques dans un format cohérent et facile à utiliser.

Un certain nombre d'Actions décrites dans le guide sont dignes d'attention. Alors que le programme TKAP a été limité à l'Angleterre et au Pays de Galles, où la

violence grave commise par les jeunes est considéré comme un problème important, d'autres programmes tels que *Street Pastors*, *Taxi Marshals* et *Safer Glasses* sont maintenant intégrés aux solutions de lutte contre les problèmes liés à l'abus d'alcool dans de nombreuses villes du Royaume-Uni. *CitySafe Havens* est également une réponse qui gagne du terrain et qui est considérée comme importante par le gouvernement. Il s'agit de mettre en place des «refuges urbains sûrs», une idée mise en place originellement à Lewisham, au sud de Londres, après le meurtre d'un jeune homme, Jimmy Mizen, poignardé dans un magasin par un autre jeune en 2008. Ces refuges sont des lieux sûrs où ceux qui en ont besoin peuvent trouver un abri et du réconfort. Si nécessaire, un refuge *Safe Haven* est toujours à proximité. Au-delà de l'importance d'avoir ce refuge sûr, la mise en place de ce programme a contribué à rassembler la communauté autour d'un objectif commun.

Selon l'inspecteur en chef Mark Lawes, qui a lancé ce programme à Liverpool, les jeunes étaient vraiment au cœur du projet *CitySafe Havens* [Entretien Efus, août 2012]. Deux autres approches inclusives ont tenté de contrer l'image négative des jeunes relayée par la presse ou prévalent dans l'opinion publique : 99% Campaign à Londres et le programme Goodies in Hoodies, une initiative lancée par une jeune fille de 16 ans, Maisey Andrews, pour montrer que tous les jeunes qui portent une veste à capuche ne sont pas forcément «mauvais». Maisey Andrews voulait également permettre à des bénévoles de développer leurs compétences, leur expérience pratique et leur confiance en eux. M. Andrews a été reconnue pour cet exemple de projet intergénérationnel qui a depuis été étendu à d'autres localités. (Dans un entretien à l'Efus en juillet 2012 portant sur les méthodes réussies de lutte contre les violences de rue commises par les jeunes, le professeur Gordon Hughes de Cardiff a déclaré que « les ap-

proches inclusives et les travaux intergénérationnels sont très importants ».)

Certaines des Actions qui impliquent le « troisième secteur » et sont signalées dans le guide TKAP mettent en jeu des approches éducatives, telles que le théâtre dans l'éducation (souvent utilisé au Royaume-Uni pour aborder certains problèmes tels que le harcèlement). Quelques exemples cités dans la base de données (*Pact, Terriers et It's Not OK!*) ont tous été évalués. Le programme *Away from Violence* d'Irlande du Nord, fondé sur des animations éducatives, n'est pas mentionné dans le guide TKAP, mais est particulièrement intéressant. Il aborde la question de la normalisation d'une culture de la violence sectaire et de son acceptation par les jeunes. Ce programme utilise le modèle *Civil Youth Work* (travaux civiques avec les jeunes) de l'organisme *Public Achievement* pour aider les jeunes à explorer la nature de la violence et la façon dont cette violence les affecte et affecte leurs communautés. Deborah Erwin de *Public Achievement* est persuadée que l'implication des jeunes est le facteur clé pour que ce projet ait un impact. « La plupart du temps, personne ne leur demande leur avis sur les problèmes locaux, et encore moins de participer à la solution. Laissez-les exprimer leur avis mais aussi donnez-leur la possibilité d'être acteurs dans la résolution des problèmes. » [Entretien Efus, août 2012].

Différentes approches éducatives et préventives sont présentées dans la base de données ; certaines sont avant tout informatives, telles que la *British Transport Police TKAP Team & Eurostar - Anti-Knife Campaign* (Campagne anti-arme blanche), le site internet *Fearless* ou encore les films *Drop the Knives* de la région Tameside. D'autres sont davantage participatives et parfois plusieurs agences participent à leur conception et/ou mise en place, telles que *Hub Violent Crime Engagement Day* à Doncaster, *Crime Factor et My Life, My*

Choice à Birmingham et *Be Safe* à Durham, *Prison! Me! No Way!* dans tout le pays, *Spoiled for Choice* dans le comté de Northumbria et *Growing Against Gangs and Violence* à Lambeth.

Malgré cela, la plupart des Actions présentées dans la base de données proviennent du secteur institutionnel. Nombre d'entre elles mettent en application la législation sur les comportements antisociaux et violents, qui concerne principalement les jeunes et inclut la consommation d'alcool. Parmi ces outils législatifs, on peut citer les *Anti-Social Behaviour Orders* (ASBO, ou ordonnance pour comportement antisocial), *Dispersal of Groups* (dispersion de groupes), *Drinking Banning Orders* (interdiction de la consommation d'alcool), *Designated Public Places Orders* (restriction de la consommation d'alcool dans certaines zones), *Violent Offender Orders* (décret relatif aux délinquants violents) et *Injunctions to Prevent Gang-Related Violence* (injonctions visant à empêcher la violence liée aux bandes). Ce dernier outil est utilisé pour restreindre la circulation des personnes accusées d'appartenance à un gang. L'utilisation de ces outils en Angleterre et au Pays de Galles et leur efficacité sont inégales (d'où l'évaluation de l'arsenal législatif contre les comportements antisociaux menée par le gouvernement). La phrase qui apparaît dans le titre du document de recherche *The Use and Impact of Dispersal Orders: Sticking Plasters and Wake-Up Calls* (l'utilisation et l'impact des décrets de dispersion: actions à court terme et sonnette d'alarme) a toute sa signification ici : Adam Crawford et Stuart Lister ont écrit que de tels outils sont l'équivalent d'un sparadrap sur une plaie grave, des solutions à court terme qui apportent un répit immédiat et localisé mais qui ne permettent pas de s'attaquer aux principales causes des problèmes identifiés. Il est toutefois correct d'affirmer que les procédures de gestion des délinquants ont été améliorées ces dernières années. *Spotlight*, dans le Grand Manchester, est une initiative qui a

été spécialement développée pour faire face aux jeunes en risque de commettre des délits graves et violents. Elle est maintenant reconnue comme une bonne pratique.

Nous avons déjà parlé de la violence due à la consommation d'alcool qui est un problème majeur. Nous avons également évoqué certaines initiatives devenues aujourd'hui des éléments clés de nombreuses stratégies de partenariat mises en place pour lutter contre la violence autour des commerces et activités économiques nocturnes. Andy Pownall est un ancien éducateur du programme TKAP du Home Office. Il considère l'alcool comme étant le principal facteur de la violence de rue chez les jeunes. Il estime qu'il y a maintenant une meilleure compréhension des approches nécessaires pour lutter contre les problèmes liés à l'activité économique nocturne [entretien Efus, avril 2012]. Pownall est l'un des co-auteurs d'une des Recommandations de la base de données, *Tactical Options for Dealing with Alcohol-Related Violence* (solutions tactiques de lutte contre la violence liée à la consommation d'alcool). Ce document est un guide pour les professionnels présenté sous forme d'étapes d'une « virée nocturne » avec des recommandations pour chaque étape. Le Home Office propose d'autres guides sur le même sujet : *The Practical Guide for Preventing and Dealing with Alcohol Related Problems: What You Need to Know* (Guide pratique pour prévenir et lutter contre les problèmes liés à l'alcool: ce que vous devez savoir) et *A Practitioners' Guide for Dealing with Problem Licensed Providers* (Guide à l'attention des professionnels confrontés aux débits de boisson problématiques). Un partenariat local a publié *Reducing Alcohol Related Violent Crime and Disorder Codes of Practice* (Guide pratique de réduction des crimes violents et des troubles de l'ordre public liés à la consommation d'alcool) qui explique la contribution des organismes partenaires. Ces méthodes nécessitent une action coordonnée des

différents organismes. Des exemples de ces actions sont disponibles dans la base de données : *Operation Portcullis*, *Operation Sherry*, *Management of Large-Scale Pub Crawls (Gestion des grandes tournées de bars)*, *Triage in the Night-Time Economy (Prioritisation des activités économiques nocturnes)*, *Partnership Working in the Night-time Economy (Travail en partenariat dans les activités économiques nocturnes)*, *Reducing Crime & Disorder in the Night Time Economy (Réduction de la criminalité et des troubles de l'ordre public pendant les activités économiques nocturnes)*. Quelles que soient les tentatives de coopération entre organismes pour lutter contre les problèmes liés à la consommation d'alcool, on ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agit rien de solutions à court terme, un sparadrap sur une plaie béante, contre des causes apparemment insolubles : une culture de consommation excessive d'alcool chez les jeunes (il n'y a qu'à voir le temps qu'il a fallu pour que cette consommation excessive devienne inacceptable pour le grand public, et encore, cette opinion est loin d'être généralisée), un système d'autorisation de vente d'alcool où les opinions locales s'exprimant au nom de la santé et de la sécurité dans la communauté passent après les demandes de l'industrie de vente d'alcool (la situation est similaire pour les bookmakers).

La violence de gangs ou groupes problématiques de jeunes, plus particulièrement en cas de violence à l'arme blanche, est un thème très important pour les décideurs politiques au Royaume-Uni. L'analyse de ces questions est bien documentée dans la base de données. L'interface bandes/armes/jeunes est examinée dans les rapports écossais, tels que *Gang Membership and Knife Carrying: Findings from the Edinburgh Study of Youth Transitions (Appartenance à une bande et port d'armes blanches: résultats de l'étude à Édimbourg sur les transitions des jeunes)* et *Crime and Troublesome Youth Groups, Gangs and Knife Carrying*

in Scotland (Criminalité et groupes, bandes de jeunes problématiques, port d'armes blanches en Écosse), *Tackling Knife Crime Together - A Review of Local Anti-Knife Crime Projects* (Lutte contre les crimes à armes blanches - une vue d'ensemble des projets locaux en Angleterre et au Pays de Galles) et plus généralement *Young People, Knives and Guns: A comprehensive review, analysis and critique of gun and knife crime strategies* (Les jeunes, les armes blanches et les armes à feu : une analyse complète des stratégies de lutte contre la criminalité armée).

Les jeunes hommes sont principalement, voire exclusivement, les auteurs de violences commises en bande par des jeunes. De ce fait, ils sont souvent la cible des stratégies. Le rapport de Carlene Firmin *This is It. This is My Life...* (C'est ça ma vie...) tente de rétablir l'équilibre en étudiant les effets de cette violence sur les jeunes filles et les femmes (qui sont rarement signalés aux institutions) et en proposant des mesures pour y remédier grâce à des stratégies de lutte contre les bandes sous l'angle du genre. Pour la première fois, l'étude de Firmin a révélé la nature et l'ampleur de la violence (y compris des violences sexuelles) subie par les jeunes filles et les femmes en relation avec des membres de bandes. Elle s'inquiète du fait que rien n'est fait pour lutter contre cette violence :

« Nous avons besoin de relais locaux pour identifier les jeunes hommes qui font partie des gangs et pour identifier quelles relations ils ont avec d'autres jeunes hommes et avec les jeunes filles et les femmes, afin de repérer qui sont les personnes en risque et de déterminer la nature de ce risque... Nous connaissons bien l'impact de la violence commise par les jeunes. Il est nécessaire aujourd'hui d'identifier les jeunes filles et les femmes et de mettre en place un système d'assistance si elles le nécessitent. »[entretien Efus, août 2012]

La question des chiens dangereux, liés ou non à la violence chez les jeunes, est devenue une préoccupation du public au Royaume-Uni ; Le rapport *Status Dogs, Young People and Criminalisation: Towards a Preventative Strategy* (Chiens, Statut, Jeunes et Criminalité : vers une stratégie de prévention) est un des premiers à faire la lumière sur ce point.

Nous avons déjà mentionné l'important rapport *Dying to Belong* (2009). Ce travail avait pour objet d'identifier les principales tendances, les moteurs et les caractéristiques communes des gangs en Grande-Bretagne. Le rapport du gouvernement sur la stratégie de lutte contre la violence des bandes et des jeunes *Ending Gang and Youth Violence : Cross-government Report* (La fin de la violence de bandes et de jeunes : un rapport interministériel) a identifié cinq domaines d'action :

- 1) éviter dès le départ que les jeunes soient impliqués dans des violences graves, en mettant l'accent sur l'intervention précoce et la prévention ;
- 2) proposer aux jeunes qui souhaitent rompre avec leur passé des moyens de sortir de la violence et de la culture du gang ;
- 3) instaurer des sanctions et appliquer les lois pour supprimer la violence chez ceux qui refusent de renoncer à leur mode de vie violent ;
- 4) le travail en partenariat pour suivre les méthodes utilisées localement pour répondre à la violence des bandes et de certains jeunes ;
- 5) l'appui du gouvernement aux zones locales pour s'attaquer aux problèmes de violence dus aux bandes ou aux jeunes.

Aujourd'hui, les partenariats au Royaume-Uni utilisent couramment des démarches de résolution de problèmes (tels que les modèles *Victim Offender Location et SARA - Scan, Analyse, Respond, Assess*) pour identifier, cibler et lutter contre les problèmes locaux

de criminalité et de troubles de l'ordre public, y compris les crimes violents. La lutte contre la violence en bande exige non seulement une analyse rigoureuse et continue mais aussi des ressources dédiées et des partenaires engagés dans la démarche stratégique décrite plus haut. Un certain nombre d'initiatives de lutte contre les bandes locales sont contenues dans la base de données ; parmi celles-ci, nous mettrons ici l'accent sur deux actions. La *Community Initiative to Reduce Violence - CIRV* (Initiative communautaire de réduction de la violence) a été lancée dans la banlieue Est de Glasgow par la *Violence Reduction Unit - VRU* (Service de réduction de la violence) du gouvernement écossais. Il s'agit d'une stratégie de dissuasion ciblée qui a pour objectif de réduire la violence due aux bandes (sans pour autant les démanteler). Cette stratégie a été calquée sur les meilleures pratiques utilisées aux États-Unis. John Carnochan, Commissaire divisionnaire et Directeur adjoint de la VRU, a déclaré que « les risques que nous prenons sont faibles. Nous utilisons des méthodes basées sur des constats. » [entretien Efus, août 2012]. Après avoir rassemblé des informations sur les membres des bandes, ces derniers sont abordés par des éducateurs de rue du CIRV qui leur proposent une alternative à leur mode de vie violent. Ils sont invités à assister volontairement à une séance, puis à assister à une réunion soigneusement préparée avec des policiers, des médecins urgentistes, des membres de la communauté, des victimes et des éducateurs. Il leur sera demandé s'ils souhaitent essayer un mode de vie différent et, si oui, de s'inscrire au programme. Leurs besoins sont alors évalués et ils sont placés dans les programmes pertinents (formation professionnelle, éducation, emploi, gestion de la colère, etc.). Le CIRV vise à susciter un changement de comportement sur le long terme. Tous les membres inscrits qui commettent des violences sont exclus du programme, bien que parfois, ils peuvent avoir une deuxième chance. Les deux premières années, le CIRV a dénombré 400 membres

de bandes activement inscrits. Il en a résulté une réduction de 46% de la délinquance avec violence et une réduction de 34% de tous les autres types de crimes et d'infractions. Carnochan a déclaré : « Les combats de rue entre bandes dans la banlieue Est de Glasgow sont devenus l'exception plutôt que la règle. » [entretien Efus, août 2012]. Le programme du CIRV a été étendu à d'autres secteurs de la ville et est actuellement en cours d'intégration au plan de sécurité communautaire de Glasgow.

Lancé en 2011, *Enough is Enough* (Ça suffit maintenant) est un programme de prévention des bandes dans le quartier londonien de Waltham Forest. Comme pour le CIRV, il est fondé sur des principes solides – dans ce cas, les recherches ont été effectuées par le professeur John Pitts (Reluctant Gangsters) avec une stratégie tirée de *Dying to Belong*. *Enough Is Enough* a pour objectif d'aider ceux qui sont profondément ancrés dans une culture de bandes : ceux qui sont le plus à risque de rejoindre une bande et ceux affectés par les choix destructeurs de certains membres de leur famille. Ce programme unique implique toute la famille et tente de répondre aux nombreux facteurs qui peuvent conduire les jeunes vers la criminalité. Le programme comporte quatre thèmes – un partenariat avec la famille, l'application des lois, le travail de quartier et les interventions précoces. Les premiers résultats sont encourageants : dix mois après le lancement d'Enough is Enough, une réduction marquée des taux de criminalité a été constatée à Waltham Forest. La violence sérieuse chez les jeunes a diminué d'environ 25%, le nombre de crimes avec usage d'arme à feu d'environ 30%. Les vols ont également diminué.

John Carnochan se déclare convaincu que l'emploi est crucial pour sortir un membre de bande de la violence sur le long terme [entretien Efus, août 2012]. La formation et l'emploi sont cités dans d'autres entrées de

la base de données telles qu'In - 2 Work (Lambeth) et le Project Daedalus (Londres). La formation, mais d'un type très différent, est le thème de *Workforce Training*. Il s'agit d'une formation destinée aux professionnels de *Children's Workforce* à Wolverhampton pour améliorer leur compréhension des problèmes de bandes qui touchent les jeunes.

Un dernier mot sur les bandes. Le rapport *Dying to Belong* mentionne un « lien évident entre le niveau de dénuement et la popularité des bandes ». After the riots, le rapport final du *Riots Communities and Victims Panel* (panel des communautés et des victimes des émeutes) sur les émeutes d'août 2011 indique que « 70% des personnes présumées présentes dans les émeutes vivent dans le tiers inférieur des zones les plus défavorisées. » Les facteurs de risque pour les jeunes qui participent à des bandes sont les suivants : négligence et maltraitance dans la petite enfance, violence, santé mentale et toxicomanie/alcoolisme dans la famille, exclusion scolaire et troubles de comportement précoces, effraction précoce et récidive, implication précoce avec des pairs dans les bandes locales.

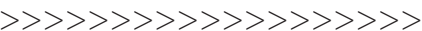
Rien de tout cela n'est surprenant. Les gouvernements nationaux et les organismes locaux doivent faire face à un véritable défi. La lutte efficace contre la pauvreté n'a jamais été facile. Avec le fossé grandissant entre riches et pauvres, la récession et la diminution des dépenses publiques, elle ne peut que se compliquer. Une dangereuse culture de la consommation d'alcool alimente la violence de rue chez les jeunes. Mais lorsqu'elle est de surcroît associée à une pauvreté croissante, on peut être certain que les violences de gangs et la probabilité de nouvelles émeutes sont loin d'être éradiquées dans les zones urbaines britanniques.

Conclusion

Le nombre, la variété et (dans de nombreux cas) la qualité des entrées provenant du Royaume-Uni dans la base de données *EU Street Violence* de l'Efus suggèrent que de nombreux projets positifs sont en cours pour traiter ce problème. Les recherches qui ont été menées et les stratégies qui s'appuient sur ces analyses montrent que l'on comprend bien aujourd'hui ce que doivent faire les partenariats de sécurité locale pour lutter et réduire la violence juvénile grave.

Mais il est également certain que nous ne savons pas dans quelle mesure ni avec quelle efficacité ces connaissances et ces pratiques sont mises en place au niveau local en Angleterre et au Pays de Galles. En dehors des zones recevant un financement central, il n'y a aucun système central de contrôle ou de reporting qui permette de rassembler de telles informations. Ainsi, nous pouvons affirmer en toute confiance que de bonnes pratiques basées sur une solide analyse sont certainement mises en place au Royaume-Uni pour lutter contre la violence de rue par les jeunes. Nous ne savons toutefois pas si elles sont utilisées de façon uniforme dans tout le pays.

Regard sur la violence de rue dans les villes allemandes



Elmar G.M. Weitekamp, *Université de Tübingen*

Une étude des récents résultats sur les bandes européennes et de la recherche sur la situation réelle des bandes de rue et des groupes de jeunes (apparentés ou non à une bande) révèlent d'intéressantes évolutions : il est désormais indéniable que ces types de bande existent dans les villes européennes. Selon Klein (1995), il s'agit principalement de bandes spécialisées et plus généralement, des bandes de petites tailles plutôt que des bandes du type gangs américains traditionnels. Ces bandes urbaines doivent être différenciées des bandes de motards, des bandes de prison, des hooligans et des groupes d'extrême droite et néonazis. De plus, la majorité des Européens semblent reconnaître l'existence de groupes de jeunes, mais ne pas les considérer comme des bandes urbaines. Il semblerait qu'il s'agisse simplement d'une question de définition, et que celle-ci ne doit pas nous faire oublier qu'il existe bien des bandes urbaines en Europe.

Les bandes urbaines dans les villes allemandes sont principalement constituées de jeunes immigrés. Après leur arrivée en Allemagne, ces jeunes ont eu à assumer certaines responsabilités et tâches éducatives que leurs parents et les familles ne pouvaient plus assumer pour diverses raisons. Certains pays européens ont réduit les financements publics et les programmes visant ces jeunes, notamment les formations linguistiques

qui restent vitales. C'est l'une des principales raisons qui conduisent les jeunes à former ou adhérer à des bandes. Alors que la société s'oriente vers une culture de « gagnant-perdant » (James, 1995), il est de plus en plus difficile pour eux d'obtenir une bonne éducation ou de trouver un emploi. Ils sont souvent exclus d'une vie professionnelle à temps plein.. Les jeunes immigrés sont les plus grands perdants parce que moins intégrés et vivant souvent dans les quartiers pauvres et défavorisés qui peuvent servir de vivier pour les bandes urbaines.

La recrudescence des crimes et, en particulier des crimes violents commis par des groupes, indique qu'il existe un problème de bandes urbaines en Allemagne qui prend de l'ampleur. Les journaux allemands des petites et grandes villes publient régulièrement des rapports sur ces types de bandes et sur leur comportement criminel, ce qui ne surprend plus personne.

En passant en revue la situation des bandes en Europe, nous pouvons nous appuyer sur l'historique et le contexte du programme de recherche Eurogang, qui selon Esbensen et Maxson (2012,2 - 6) a été fondé et développé à Louvain, en Belgique, et plus tard la même année à San Diego, aux États-Unis. La première réunion officielle Eurogang eu lieu en 1998 à Schmitten, en Allemagne. Les rencontres suivantes ont eu lieu à Oslo, Louvain, Egmond aan Zee, Straubing, Copenhague et Stockholm, entre autres villes. Les participants au groupe Eurogang se sont rendus compte qu'une définition du terme « gang de rue » qui reflétait les diverses opinions exprimées au sein du groupe était nécessaire. Ce formidable groupe de travail était dirigé par Malcolm Klein et après quelques années de discussions et de délibérations, le groupe Eurogang s'est mis d'accord sur la définition suivante :

« Une bande jeunes ou un groupe problématique de jeunes est un groupe de jeunes urbain et durable dont la participation à une activité illégale fait partie de son identité collective. »

Après analyse de la situation en Europe par l'étude des publications du groupe de recherche Eurogang, il semble qu'en effet, les bandes existent en Europe. En outre, il semble que les pays européens font tout pour la *prolifération des bandes* et donc d'un grave problème qui pourrait devenir aussi sérieux que la situation des gangs américains, même si cela semble actuellement unimaginable en Europe. Dans les faits, la plupart des villes européennes ont des descriptions de bandes urbaines de rue qui présentent des caractéristiques communes, en dépit du déni général. Ces caractéristiques sont les suivantes :

- Les bandes se développent dans les communautés défavorisées ;
 - La plupart des membres de bandes appartiennent à une minorité raciale, nationale ou ethnique ou proviennent de l'immigration ;
 - Les bandes sont à prédominance masculine ;
 - Les membres de bandes sont pratiquement toujours des jeunes exclus et marginalisés, à l'écart de la société et sans opportunité ;
 - Les membres de bandes sont généralement jeunes (adolescents ou jeunes adultes) ;
 - Les membres de bandes sont impliqués dans diverses activités criminelles et ont un comportement délinquant ou criminel ;
- Les bandes sont stables et peuvent exister sur de longues périodes.

En supposant qu'il existe bien une recrudescence des comportements violents, il est intéressant d'analyser les facteurs sociaux qui pourraient expliquer ou interpréter une telle tendance. Les études sur le sujet suggèrent trois axes à examiner : (a) le niveau de violence collective dans les pays développés, y compris le développement de formes de violence par des bandes de jeunes, (b) la structure de la classe sociale émergente qui maintient certains jeunes dans le dénuement économique et, (c) les manières d'interpréter le caractère

très majoritairement masculin de la violence chez les jeunes (malgré une augmentation récente de la violence chez les femmes).

A partir de ces observations sommaires, il semblerait que l'Europe soit désormais dans une nouvelle phase concernant l'organisation de la vie sociale pour les jeunes, en particulier pour ceux susceptibles de se livrer à des activités criminelles, y compris sous leurs formes collectives. Il est également évident que la violence peut être une caractéristique fondamentale de ces groupes émergents. Weitekamp (1999) indique qu'au sein de groupes ethniques tels que les *Aussiedlers*, les premières données indiquent des violences extrêmes, celles-ci étant une composante essentielle de leur identité.

Du point de vue biographique, le besoin d'appartenir à un groupe de pairs est l'une des caractéristiques de la jeunesse. Ces groupes ou cliques servent de lieu de socialisation, donnent une orientation et stabilisent le comportement au cours de la période de transition juvénile.

Toutefois, les jeunes ne sont pas les seuls à former des groupes. Sur le plan sociétal, il existe des processus qui ne sont pas seulement bénéfiques pour l'attachement d'un jeune à des groupes de pairs, mais favorisent la création de bandes délinquantes, violentes ou toxicomanes présentant des comportements déviants à l'égard des actions normatives pour affirmer leur identité de groupe.

Les recherches indiquent que cette tendance a été favorisée par l'augmentation de l'immigration en Allemagne depuis le début des années quatre-vingt-dix ainsi que par les processus d'exclusion sociale, de discrimination, de pauvreté croissante chez les enfants et les adolescents étant associés à cette immigration (Förtig 2002). Pour ce qui est des préoccupations sociales et matérielles, ces deux facteurs ont contribué à

la privation et à la marginalisation des jeunes. Dans leurs groupes de pairs, les jeunes cherchent à surmonter leur situation sociale, culturelle et économique, et, comme l'a souligné Trasher, « ils luttent constamment pour arriver à survivre dans la rue » (Trasher 1927). Enfin, en raison de l'individualisation croissante de la société, les comportements sociaux normalement partagés qui permettent de se construire une réputation, de gagner de l'argent et de profiter du bonheur tendent à disparaître. Si les jeunes ne parviennent pas à distinguer les normes et valeurs acceptables inculquées par la société, les comportements déviants peuvent être une alternative. La théorie de la désintégration de Wilhelm Heitmeyer illustre en détail ces processus au sein des bandes de jeunes d'extrême droite en Allemagne (Heitmeyer 1995).

Groupements d'extrême droite

Un type de bandes spécifiquement allemand sont les groupes de jeunes d'extrême droite Kersten (2007). Bien que ces groupes ne font pas partis du champ d'analyse du projet *EU Street Violence*, nous les avons inclus dans cette étude en raison des rapports de recherche récents indiquant que de jeunes Allemands s'identifient, à divers degrés, à l'extrémisme, la xénophobie et l'antisémitisme. Selon Kersten (2007), il est nécessaire de différencier entre les attitudes, les organisations et les manifestations d'un comportement extrémiste afin de mieux comprendre ce phénomène. Il est nécessaire de tenir compte du qui, quoi et quand de ces différentes activités en bande. En raison de la sensibilité particulière de l'Allemagne à son histoire et du facteur de culpabilité, tout symbolisme raciste et antisémite est extrêmement provocateur et très attractif pour les jeunes rebelles et certaines sous-cultures. Celui-ci est souvent utilisé par les skinheads. En revanche, la xénophobie et les crimes incitant à la haine dépendent souvent de facteurs socio-économiques. De

plus, Weitekamp et Kerner (1996) ont conclu qu'après la réunification de l'Allemagne, la montée de la violence d'extrême droite perpétrée par des groupes de jeunes était similaire dans les nouveaux et les anciens états fédéraux. Dans la réalité, la majorité des auteurs de tels crimes n'appartient pas à des organisations d'extrême droite de structure militaire, mais est plutôt entraînée par l'idéologie d'extrême droite. Ces jeunes prennent part au mouvement d'extrême droite pour exprimer leur frustration vis à vis de la situation politique et sociale en Allemagne.

Dans son évaluation de la délinquance et de la violence juvéniles dans 10 pays européens, Pfeiffer (1998) a conclu que la violence chez les jeunes avait fortement augmenté en Europe depuis le milieu des années quatre-vingts. Selon lui, la cause principale est l'orientation des pays européens vers une culture « gagnant-perdant » dans laquelle de nombreux jeunes défavorisés semblent être les perdants. Pfeiffer fonde son argumentation sur les conclusions de James (1995) qui affirme :

«Il apparaît clairement dans de nombreuses études [...] que l'inégalité des revenus associée aux fausses promesses d'égalité des chances, une aide sociale du type américain pour les personnes défavorisés et de mauvaises conditions de travail sont les principales causes de violence aussi bien dans les pays en voie de développement que dans les pays développés. Dès 1979 en Grande-Bretagne, le gouvernement a délibérément adopté ces trois modèles. Le fossé entre riches et pauvres s'est creusé pour atteindre des niveaux d'avant-guerre, les aides de l'État aux personnes défavorisées ont été réduites de façon spectaculaire, les conditions du travail proposé aux jeunes hommes se sont fortement dégradées après que le pouvoir syndical n'ait pu garantir un salaire minimum et des conditions de travail décentes. Ces changements ont coïncidé avec une augmentation sans précédent de la violence contre les personnes depuis 1987. » (James, 1995, 74).

Polk et Weitekamp (1999) parlent de l'abandon de la jeunesse qui connaît maintenant un abandon économique.. Les auteurs font remarquer qu'historiquement, pratiquement toutes les générations de toutes les classes sociales ont pu passer de l'enfance à l'école jusqu'à l'âge adulte grâce à des aides familiale et professionnelle. Ces perspectives ne sont maintenant plus pertinentes. Le problème d'abandon est d'autant plus élevé pour les jeunes qui quittent prématurément l'école et entrent sur le marché du travail avec peu ou pas de qualifications, de compétences ou d'expérience. Dans son étude sur les nouveaux pauvres urbains, Wilson (1996) parle d'un processus dans lequel l'emploi a disparu pour ce groupe de personnes. Le manque d'emplois à temps plein a des conséquences indésirables telles que : le manque d'argent, le retard à quitter le domicile parental pour avoir des relations sexuelles, se marier et fonder une famille. Ces individus sont bloqués dans un no man's land socio-économique où la principale caractéristique de leur existence réside dans le fait que les fondements normaux de leur identité d'homme ou de femme ne sont pas disponibles. Polk et Weitekamp (1999) appellent cela un « piège du développement » qui oblige les jeunes à des stratagèmes complexes et innovants pour accepter leur identité première d'homme ou de femme. Ce piège est encore pire pour les membres des groupes minoritaires (race, nationalité ou origine ethnique). Dubet et Lapeyronnie (1994) ont étudié l'hypothèse de la culture « gagnant-perdant » en France et ont constaté qu'un changement important était intervenu dans les problèmes sociaux, y compris au niveau de la criminalité. Ils ont conclu que l'exclusion sociale des groupes marginaux était devenu le principal problème des années quatre-vingt-dix. En outre, ils considèrent que les actes criminels commis par des jeunes marginalisés sont l'expression de leur sentiment d'impuissance et d'incapacité à vivre une vie normale et à s'intégrer à la société.

C'est là que le lien entre violence et bande est évident. La situation des jeunes abandonnés est telle que les questions de statut et de masculinité sont devenues problématiques et demandent une solution rapidement. Selon Polk et Weitekamp (1999), le manque de voies traditionnelles pour définir son identité masculine est particulièrement frappant lorsque l'on regarde la situation des jeunes qui font partie d'une bande ou qui aspirent à en former une. La bande peut changer les règles du jeu et ainsi permettre à un perdant de devenir un gagnant.

De nombreux signes montrent que l'attitude des pays européens favorise toujours plus les cultures du « gagnant-perdant » encourageant la formation de bandes et convainquant certains jeunes de recourir à la violence comme un moyen d'affirmer leur masculinité. L'étude de Pfeiffer (1998) indique clairement que l'Europe connaît une recrudescence importante de la violence. En outre, une étude menée par Dünkel et Skepenat (1998) dans l'état de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale a démontré que l'augmentation de crimes violents était principalement causée par les groupes. Il n'y a qu'une étape entre l'infraction en groupe ou au sein d'un groupe à la formation d'un gang, surtout si les processus d'abandon des jeunes ne sont pas contrôlés par une véritable politique sociale et l'ouverture de voies légitimes permettant aux jeunes de participer à la société.

Bandes d'«Aussiedler» et groupes issus de l'immigration

Cette dangereuse situation peut être illustrée par l'exemple des *Aussiedlers* : des migrants d'origine allemande d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique revenant en Allemagne. Le phénomène a débuté au milieu des années quatre-vingt-dix. Nous sommes convaincus que chaque pays européen a

des groupes problématiques similaires, même si les *Aussiedlers* ont certaines particularités. Ces migrants sont considérés comme de nationalité allemande et donc reçoivent automatiquement un passeport allemand. Selon Reich et al (1999), environ deux millions d'entre eux ont émigré de l'ancienne Union soviétique vers l'Allemagne depuis 1988 (400 000 arrivées lors du pic des retours en 1990). L'Allemagne a financé des programmes substantiels pour aider les *Aussiedlers* à s'intégrer à la société allemande. Jusqu'en 1993, ils recevaient une soi-disant « aide à l'intégration » qui ressemble à une prestation de chômage pour une durée de 312 jours et bénéficiaient de cours d'allemand gratuits pendant 12 mois. Toutefois, les nouvelles lois de 1993 ont considérablement réduit l'aide reçue par les *Aussiedlers*. Maintenant, l'aide à l'intégration est versée pendant 156 jours seulement et la durée des cours de langue a été divisée par deux (six mois de cours). Le soi-disant fonds de garantie qui s'élevait en 1991 à 450 millions de Deutsche Marks a été réduit de 65 pour cent pour atteindre 180 millions de Deutsche Marks par an.

Ces réductions dans le budget frapperont durement les jeunes, puisque ce financement soutenait des programmes d'éducation, de formation à l'emploi et d'intégration sociale. En outre, les *Aussiedlers* récemment arrivés devaient vivre dans des « logements temporaires spéciaux ». En théorie, ils sont censés quitter ces logements aussi rapidement que possible. Dans la réalité, ils y restent beaucoup plus longtemps. Selon STOL (1999), à Tübingen, la durée moyenne de séjour est de deux ans par exemple. Les conditions de vie dans ces logements provisoires sont difficiles en raison de la surpopulation et du manque de confort et d'intimité. Ces « conditions de logement » sont semblables à des ghettos regroupant parfois plusieurs centaines de locataires. En raison de l'exiguïté, les jeunes traînent dans les couloirs ou à l'extérieur des bâtiments.

La situation des jeunes *Aussiedlers* est particulièrement

difficile. En Russie, ils étaient considérés comme un groupe minoritaire en raison de leur origine allemande et ont été étiquetés comme fascistes allemands. En Allemagne, ils sont à nouveau considérés comme une minorité et sont étiquetés Russes, même s'ils ont un passeport allemand. De plus, ils ont souvent des problèmes de langue et des difficultés scolaires. La formation scolaire et professionnelle qu'ils ont reçue en Russie n'a aucune valeur en Allemagne ce qui les marginalise d'autant plus. Il n'est pas étonnant qu'ils forment des bandes pour trouver un lieu d'appartenance et d'identification. Le fait de se regrouper faisait déjà partie de leur culture dans l'ex-Union Soviétique, parce qu'il était souvent trop dangereux de se promener seul. En Allemagne, ils perçoivent également la culture et l'environnement allemand comme trop dangereux ce qui est un autre facteur qui les pousse à se regrouper en bande. Stoll (1999) rend compte de l'existence de bandes, qui peuvent être considérées comme néo-traditionnelles, dans les logements temporaires spéciaux de Tübingen. Les jeunes traînent généralement dans la rue juste devant leurs logements. La hiérarchie dans le groupe est très forte. Elle est basée sur l'âge et sur l'expérience en pays « ennemi ». Pour les *Aussiedlers*, ces logements sont souvent le seul lieu où les jeunes peuvent se faire des amis, notamment dans les zones rurales. Lorsque les familles déménagent, les jeunes et jeunes adultes membres de ces bandes reviennent régulièrement et, grâce aux symboles de réussite qu'ils affichent, ils font l'admiration des nouveaux arrivants ou de ceux qui vivent encore dans ces logements temporaires. Ce nouveau statut peut se traduire par une voiture, des vêtements et autres objets indiquant leur nouvelle « richesse ». Les membres les plus âgés de la bande recrutent des jeunes récemment arrivés et les utilisent pour différentes activités criminelles. En effet, selon les dossiers des centres correctionnels pour mineurs, un nombre anormalement élevé de jeunes *Aussiedlers* est incarcéré.

La cohésion de groupe est très forte dans les « bandes russes » qui est en partie due au fait qu'ils étaient déjà traités comme des étrangers dans leur pays d'origine. Ici, ils considèrent l'État comme un ennemi et règlent les conflits entre eux. En outre, les jeunes *Aussiedlers* ont une culture et des attitudes très machistes où l'extrême violence est considérée normale (Reich et al ; 1999).

Dans une certaine mesure, la création de groupes de jeunes en conflit avec la société a toujours existé (voir par exemple le phénomène « *Habstarke* » des années cinquante). Ces groupes reflètent également la composition des zones les plus défavorisées de la société allemande, là où les immigrés se retrouvent généralement à leur arrivée dans le pays. Ainsi, depuis les années quatre-vingts, des bandes « ethniques » ont été observées dans les grandes villes. Les *Turkish Power Boys* (TPB Bornheim) de Francfort mentionnés par Tertilt (2001) sont un exemple typique de ces types de bandes. Ils se caractérisent par leur brutalité et les crimes de rue qu'ils commettent. Leur origine turque (leur identité) est un élément important de la cohésion du groupe. Tertilt interprète leur usage de la violence comme une tentative de se libérer d'une faible estime de soi qui leur a été imposée par la société allemande. En règle générale, la territorialité, la hiérarchie et la stabilité dans le temps semblent peu importantes pour les bandes en Allemagne, comme le montre l'étude comparative entre Brême et Denver de Huzinga et Schumann (2001). Nous sommes d'accord avec eux sur le principe qu'il n'existe pas en Allemagne de problème de bandes provoquant une panique extrême dans la population. Toutefois, dans certaines villes allemandes récemment, une tendance semble émerger. Certains clans d'immigrés envahissent une ville ou certains quartiers et y causent de sérieux problèmes (formation de bandes, violence en bandes et autres formes de criminalité). En raison de la crise économique qui frappe toute l'Europe et de l'augmentation

des inégalités et de la pauvreté en Allemagne²⁷, la situation ne semble pas aller en s'améliorant.

Que faire pour lutter contre les groupes de jeunes problématiques ?

Nous pouvons conclure de différentes études et de notre propre analyse (Weitekamp 2002) que les jeunes issus de milieux défavorisés sont plus susceptibles de rejoindre un groupe de jeunes délinquants pour diverses raisons. En premier lieu, ces jeunes concentrent plusieurs facteurs de risques qui les poussent à rechercher une appartenance et une reconnaissance en dehors de leur famille. Leurs conditions de vie les amènent à rejoindre des groupes de pairs à un plus jeune âge que d'autres mineurs. Ils sont obligés de maintenir leur estime de soi par des actions délinquantes. En particulier pour les jeunes hommes, ces actes violents leur donnent puissance, force et respect.

La façon dont la question des groupes de jeunes problématiques est gérée doit être tirée de ces constatations. Celles-ci ont indiqué qu'une action préventive a une large place. Ou, comme le juriste et criminologue allemand Franz von Liszt (1851-1919) l'a déclaré : « La meilleure politique criminelle est une bonne politique sociale ».

En Allemagne, pour lutter contre les phénomènes de groupes de jeunes problématiques, la police et les autorités locales s'appuient sur des mesures classiques de prévention de la criminalité et de répression. Dans de nombreuses villes allemandes, la police, les autorités locales, la justice et diverses ONG travaillent ensemble au niveau local d'une façon plus ou moins formalisée. Comme l'indique la base de données du projet EU Street Violence, il existe des projets et des programmes de lutte contre la violence de la rue, le harcè-

27- Der Paritätische Gesamtverband (2012): Bericht zur regionalen Armutsentwicklung in Deutschland 2012

lement, la délinquance et la récidive chez les jeunes, la toxicomanie ainsi que des propositions de traitement individuel et autres. Il y a, cependant, peu de projets qui traitent directement des problèmes liés aux bandes. De nombreuses autorités locales n'en ont probablement pas (encore) vu la nécessité. Ces dernières n'ont pas tort d'estimer que les outils et les structures de prévention existants constituent déjà une bonne base sur laquelle s'appuyer.

Dans la base de données, certains exemples traitent de la question des groupes de jeunes problématiques selon divers angles. L'ONG Gangway travaille sur le terrain dans les rues de Berlin. Grâce à des équipes et des projets différents, cette ONG tente d'aider les jeunes (et les adultes) en leur donnant les moyens de revenir dans le droit chemin. En plus du travail social classique sur le terrain, ils œuvrent à former les jeunes et à leur faire obtenir des qualifications. Le projet cinématographique « *Hoodboyz - not with us !!!* » de Stuttgart vise les groupes de jeunes, soit des membres de bandes ou des sympathisants qui glorifient les actes violents. Le projet « *Streetlife* » de Wolfsburg a pour but de servir de médiateur dans les conflits entre groupes de jeunes et adultes à propos de l'utilisation des espaces publics. Go Willi est une approche multi-institutionnelle pour prévenir la violence urbaine dans certains quartiers de Göttingen.

Dans les conflits de groupe, les mesures de justice réparatrice semblent également prometteuses. Ces mesures ont donné de bons résultats lorsqu'elles ont été utilisées par l'association locale « Roca » pour lutter contre les bandes et les crimes associés à ces groupes dans certains quartiers de Boston. Une de leurs orientations consiste en l'utilisation des « Peace Circles » comme stratégie pour établir des bonnes relations entre des jeunes marginalisés et les familles dans certains quartiers urbains défavorisés ainsi que pour surmonter les conflits (Boyes-Watson 2008). Cette méthode tente de trouver des solutions en tenant compte

de l'environnement, de la famille et de la communauté d'un individu pour ainsi s'attaquer aux problèmes sous-jacents. Les Conférences sur la Justice Réparatrice ont par exemple déjà été testées dans le projet pilote de Stuttgart « *Wiedergutmachungskonferenzen* », mais pas dans le contexte particulier de la violence de groupe. Il est prévu de tester la méthode fondée sur l'expérience Roca pour lutter contre les groupes de jeunes à Berlin Neukölln.

Références bibliographiques

Boers, K., Reinicke, J. *Informationen zur 3. Schülerbefragung in Münster 2002*. <http://www.uni-bielefeld.de/soz/personenreinicke/infoms2002.pdf>

Browning, K. Thornberry, P.T., Porter, P.K. (1999). *Highlights of Findings From the Rochester Youth Development Study*. OJJDP Fact Sheet. U.S. Department of Justice.

Bundesministerium des Innern/ Bundesministerium der Justiz (Hrsg.) (2001). *Periodischer Sicherheitsbericht (PSB), Jugendliche als Opfer und Täter: Wissenschaftliche Befunde unter besonderer Berücksichtigung der KFN-Schülerbefragung zur Jugendgewalt*. Kap. 5.

Eisner, M.; Manzoni, P., Ribeaud, D. (2000). *Gewalterfahrungen von Jugendlichen. Opfererfahrungen und selbst berichtete Gewalt bei Schülerinnen und Schülern im Kanton Zürich*. Aarau.

Elliott, D.S., Menard, S. (1996). Delinquent friends and delinquent behaviour: Temporal and developmental patterns. In J.D. Hawkins (ed.) *Delinquency and Crime: Current theories*, p. 28-67. Cambridge: Cambridge University Press.

Esbensen, F.-A. and C. L. Maxson (Eds.) (2012) *Youth Gangs in International Perspective: Results from the eurogang Program of Research*. New York, Springer Verlag

Esbensen, F.-A.; D. Petersen; T. J. Taylor; A. Freng (2010) *Youth Violence: Sex and Race Differences in offending, Victimization and Gang Membership*. Philadelphia, Temple University press

Esbensen, F.-A., Winfree, L.T., He, N. and Taylor, T.J. (2001). Youth gangs and definitional issues: When is a gang a gang, and why does it matter? *Crime and Delinquency* 47, p. 105-30????

Förtig, H. (2002). *Jugendbanden*. München: Herbert Utz Verlag

Fuchs, M. (1995). Jugendbanden, Gangs und Gewalt an Schulen. Ergebnisse einer repräsentativen Schülerbefragung in Bayern. *Soziale Probleme*, Heft 1, p.62-83.

Heitmeyer, W. (1995). *Gewalt. Schattenseiten von Individualisierungsprozessen bei Jugendlichen aus unterschiedlichen Milieus*. Weinheim/München: Juventa

Kersten, J. (2007) Youth Groupings, Identity, and the Political Context: On the Significance of Extremist Youth Groupings in Unified Germany. In: J.M. Hagedorn (Ed.) *Gangs in the Global city: Alternatives to Traditional Criminology*, Urbana, University of Illinois Press

Klein, M.W. (1995). *The American street gang: Its nature, prevalence, and control*. New York: Oxford University Press.

Mansel, J.(2001). Familiäre Erziehung und Gewalterfahrungen. Hintergründe und Folgen der Viktimisierung. *Zeitschrift für Familienforschung*, Jg.13 (3), p. 27-51.

Patterson, G. R., Dishion, T.J. (1985). Contributions of Families and Peers to delinquency. *Criminology* 23 (1), p. 63-79. `

Polk, K. and Weitekamp, E.G.M. 1999. *Emerging Patterns of Youth Violence*. Paper presented at the American Society of Criminology Meetings in Toronto

Reich, K.; E.G.M. Weitekamp; H.-J. Kerner (1999) Jugendliche Aussiedler: Probleme und Chancen im Integrationsprozess. In: *Bewährungshilfe* 46 (4)335 - 59

Sharp, C., Aldridge, J., Medina, J. (2006). Delinquent youth groups and offending behaviour: findings from the 2004 Offending, *Crime and Justice Survey*. Online Report 14/06

The Edinburgh Study of Youth Transitions and Crime Study (2006). <http://www.law.ed.ac.uk/cls/esytc/findings/digest8.pdf>

Thornberry, T.P., Krohn, M.D., Lizotte, A.J., Chard-Wierschem, D. (1993). The role of juvenile gangs in facilitating delinquent behavior. *Journal of Research in Crime and Delinquency* 30, p. 55-87.

Thornberry, T.P.; Lizotte, A.J., Krohn, M.D., Farnworth, M., Jang, S.J. (1994). Delinquent peers, beliefs, and delinquent behaviour: A longitudinal test of interactional theory. *Criminology* 32, p. 47-83.

Thornberry, T.P., Krohn, M.D., Lizotte, A.J., Smith, C.A., Tobin, K. (2003). *Gangs and delinquency in developmental perspective*. Cambridge: Cambridge University Press.

Thrasher, F. (1927). *The Gang: A Study of 1314 Gangs*. Chicago: University of Chicago Press.

Tertilt, H. (1996). *Turkish Power Boys. Ethnographie einer Jugendbande*. Frankfurt/M.: Suhrkamp Verlag.

Weitekamp, E.G.M. and K. Reich (2002) Violence among Russian-Germans in the context of the subculture of violence. In: R.A. Silverman and T.P. Thornberry (Eds.) *Crime and Justice at the Millennium*. Essays by and in honor of Marvin E. Wolfgang. Dordrecht, Kluwer

Right Wing Violence, Xenophobia, and Attitudes Towards Violence in Germany, Paper presented at the Minerva Center for Youth Policy, University of Haifa, Haifa

Weitekamp, E.G.M.; H.-J. Kerner, S.M. Herberger (1998) Germany. In J. Mehlbye and L. Walgrave (Eds.) *Confronting Youth in Europe*. Copenhagen, AKF Forlaget

Wetzels, P., Enzmann, D. (1999). Die Bedeutung der Zugehörigkeit zu devianten Cliques und der Normen Gleichaltriger für die Erklärung jugendlichen Gewalthandelns. *DVJJ-Journal* 2 (Nr. 164), p. 116-129.

Groupes de jeunes et bandes de rue au Pays-Bas



Frank van Gemert, *Université libre d'Amsterdam* et
Frank Weerman, *Institut néerlandais pour l'étude de
la criminalité et de l'application de la loi*

Les groupes de jeunes existent aux Pays-Bas sous diverses formes depuis une trentaine d'années. Certains pourraient être considérés comme des gangs. D'autres ont fait l'objet d'une large couverture médiatique. Par exemple, des groupes de jeunes Marocains créés dans les années quatre-vingts sont connus pour les désordres qu'ils causent et les conflits qu'ils ont avec les habitants de leur quartier (Van Gemert 1998b ; De Jong 2007). Au début des années quatre-vingt-dix, des jeunes de minorités urbaines, principalement du Surinam ou des Antilles, ont commencé à imiter les gangs de rue de la côte ouest américaine et se sont baptisés les Crips ou encore les Bloods (Van Gemert, 1998a, 2001 ; Van Staple 2003). Au milieu des années quatre-vingt-dix, des groupes de jeunes Néerlandais sympathisants d'extrême droite (précédemment baptisés « groupe Lonsdale » d'après d'une marque vestimentaire populaire) sont apparus sur le devant de la scène. Certains d'entre eux ont été associés à des crimes anti-migrants tels que l'incendie criminel d'une mosquée (Homan 2000 ; Van Donselaar 2005 ; Van Donselaar & Rodrigues 2004, 2006). En dehors de ces trois exemples très éloquentes, mais très différents les uns des autres, il existe de nombreux autres groupes de jeunes présents dans les lieux publics et plus ou moins impliqués dans des activités criminelles ou res-

ponsables de nuisances. Ils sont souvent plus discrets et échappent à l'attention des médias mais représentent une importante proportion des bandes et groupes de jeunes présents aux Pays-Bas.

Ces dernières années, les groupes de jeunes responsables de nuisances ou impliqués dans des activités criminelles sont devenus une priorité pour la police et le gouvernement néerlandais. En mai 2011, le ministère néerlandais de la Sécurité et de la Justice a lancé le « Delinquent Youth Groups Action Programme » (Programme d'action pour les groupes de jeunes délinquants). Les deux principaux objectifs de ce programme sont les suivants : les deux premières années sont consacrées à mettre en œuvre les mesures permettant de lutter contre chacun des 89 groupes de jeunes criminels identifiés en novembre 2010 (cf. Ferwerda & Van Ham 2011). La lutte contre les groupes problématiques et nuisibles sera ensuite intensifiée (REPC 2012 : 34-37).

Cet article donne un aperçu de l'évolution des groupes de jeunes et des bandes de rue aux Pays-Bas au cours des trente dernières années. L'accent sera mis sur les groupes inclus dans la définition consensuelle du Programme de Recherche Eurogang, un réseau de chercheurs sur les bandes de différents pays européens et aux États-Unis (cf par exemple les articles de Klein et al, 2001 ; Decker & Weerman, 2005 ; Van Gemert et al, 2008 ; Weerman et al, 2009 ; Esbensen et Maxson, 2012). Les bandes de rue sont définies ainsi : « Tout groupe de jeunes, principalement urbain et relativement stable dont la participation à une activité illégale fait partie de son identité collective ».

La description ne correspond pas à une image uniforme et rigide. En effet, il existe de nombreuses facettes au problème des bandes de rue aux Pays-Bas. De plus, les différentes approches et perspectives de recherche visent différents aspects et caractéristiques

de ces groupes. La première partie de cet article présente une vue d'ensemble de ces trente dernières années de recherche aux Pays-Bas sur les bandes et les groupes de jeunes. Ensuite, nous tenterons de cerner le phénomène des bandes de rue aux Pays-Bas en termes de volumes et de caractéristiques. Dans le dernier paragraphe, les politiques néerlandaises sur les bandes de rue et groupes de jeunes seront commentées.

Trois décennies de recherche sur les groupes et les bandes de jeunes

Une partie importante de la recherche sur les groupes de jeunes aux Pays-Bas est liée à l'immigration et à l'ethnicité ainsi qu'aux facteurs socio-économiques et à la désorganisation des quartiers. Ces facteurs ont été identifiés comme primordiaux dans la formation et la prolifération des bandes dans les premières études menées aux USA au cours du 20^e siècle (Thrasher 1927 ; Whyte 1943 ; Cohen 1955 ; Cloward et Ohlin, 1960). Ces théories sont toujours d'actualité dans le contexte néerlandais d'émergence des bandes de rue. De plus, la recherche sur les bandes aux Pays-Bas est associée à certains événements et développements ayant eu lieu dans toute l'Europe. La culture hip-hop et gangsta rap a joué un rôle important dans la propagation en Europe des stéréotypes provenant de la côte ouest américaine. Les banlieues françaises, et plus récemment Londres, ont été témoins d'émeutes impliquant des bandes. La Scandinavie et l'Europe de l'Est ont vu l'émergence de groupes blancs sympathisants d'extrême droite.

Les premières études ethnographiques sur les groupes de jeunes aux Pays-Bas sont apparues dans les années quatre-vingts. Elles ont ciblé les groupes de rue composés de jeunes originaires des minorités ethniques. Les Pays-Bas ont connu une forte immigration de jeunes venant du Surinam suite à l'indépendance de

l'ancienne colonie en 1975. La toxicomanie, en particulier la dépendance à l'héroïne, est devenu un problème grave et récent affectant la vie de nombreux jeunes immigrants (Buiks 1983 ; Van Gelder et Sijtsma 1988a ; Sansone, 1992). Dans les quartiers du centre d'Amsterdam et de Rotterdam, de jeunes noirs venant du Surinam ont introduit un style de vie de rue populaire en Amérique du Sud qui a favorisé le trafic de drogues.

Dans la période qui a suivi, les jeunes Marocains ont été le deuxième groupe d'immigrants étudiés (Van Gelder et Sijtsma 1988b ; Kaufman et Verbraeck 1985 ; Werdmölder 1986, 1990). Leur histoire migratoire remonte au recrutement actif de « travailleurs invités » par des entreprises néerlandaises lors des décennies précédentes. Ainsi, les jeunes Marocains de deuxième génération, fils de ces travailleurs invités, «traînaient» souvent dans la rue et étaient impliqués dans des activités délictueuses ou des troubles à l'ordre public. La fin des années quatre-vingts a vu la publication des premiers rapports sur les bandes de rue de jeunes Marocains à Amsterdam (Loef 1988 ; Werdmölder 1990). En 1998, une étude ethnographique de la jeunesse marocaine à Rotterdam a été publiée (Van Gemert 1998b), suivie en 2007 par une étude ethnographique à Amsterdam sur les jeunes de rue d'origine marocaine et sur leurs codes de rue (De Jong, 2007).

Dans les années quatre-vingt-dix, un autre groupe ethnique, de jeunes Antillais, a attiré l'attention des ethnographes. Leurs études incluaient également des informations sur les groupes problématiques de jeunes (Van Hulst & Bos, 1993 ; De Jong, Steijlen & Masson, 1997 ; Van San, 1998). Dans le même temps, des groupes de jeunes dans les grandes villes néerlandaises, notamment à La Haye, ont commencé à copier les gangs de la côte ouest américaine tels que les Crips et les Bloods. Ces groupes ont surtout attiré de jeunes noirs du Surinam et de jeunes Antillais. Ceux-ci ont été

influencés par la culture hip-hop internationale composée de nombreux modèles afro-américains. Ce phénomène est décrit dans plusieurs études. Une étude a utilisé des documents d'archives pour décrire trois bandes criminelles « *Crips* » et leurs caractéristiques (Van Gemert, 1998a). Une étude ethnographique sur la jeunesse antillaise a également porté sur plusieurs groupes « *Crips* » et « *Bloods* » (De Jong et al. 1997). Plus tard, un livre (et un film) écrit par un journaliste a détaillé la montée en puissance des groupes « *Crips* » à La Haye (Van Staple, 2003 ; cf également Roks & Starling, 2008).

Au milieu des années quatre-vingt-dix, la police de la région de La Haye a commencé à s'intéresser aux groupes de jeunes. Pendant plusieurs années, elle a répertorié ces groupes grâce à une enquête effectuée auprès de policiers de terrain. Ces études ont distingué les groupes seulement problématiques, ceux qui provoquent des désordres, dits « nuisibles » et, enfin, ceux impliqués dans des activités criminelles, dits « criminels » (Van Oosterwijk, 1995). Cette classification a ensuite été utilisée aux Pays-Bas dans la recherche et pour la définition des politiques. Quelques groupes ont été étiquetés « *jeugdbende* », l'équivalent néerlandais des « gangs de rue ». Selon les analystes de la police, ces groupes se retrouvent dans les trois catégories mentionnées précédemment (Ibid. 1995:44). Au fil des ans, la définition de « *jeugdbende* » utilisée par la police de La Haye a toutefois évolué (Gruter et al. 1996:7 ; Gruter 1997:20 ; Van Solm et Rotteveel 2000:2). Dans un premier temps, le partage d'une identité et des activités criminelles communes faisait partie des éléments clés, le lien avec l'immigration étant implicite. Plus tard, les études se sont concentrées sur l'organisation au sein des groupes et sur les types d'infraction.

A la fin du 20^e siècle, le ministère de la Justice néerlandais a demandé une étude pour développer un outil permettant d'inventorier les groupes de jeunes dans tout le pays. Cet outil, appelé « Shortlist », est une

nouvelle version de celui précédemment utilisé par la police de La Haye (Beke et al. 2000). Il s'agit d'une enquête effectuée auprès des policiers de terrain dans un quartier précis. Celle-ci est similaire à l'Eurogang Expert Survey, un outil développé indépendamment (cf. l'article de Weerman et al, 2009). La « Shortlist » est maintenant employée par la police dans tout le pays et la distinction entre groupes problématiques, nuisibles et criminels est utilisée dans tous les Pays-Bas.

Le début du 21^e siècle a vu la publication d'un certain nombre d'études inspirées du Programme de Recherche Eurogang. Ce réseau de chercheurs a développé une définition consensuelle des bandes de rue et a publié quatre volumes de résultats issus de leur recherche ainsi que plusieurs outils de recherche standardisés - plus particulièrement, des recommandations ethnographiques, un questionnaire d'enquête par des experts et un questionnaire d'enquête auprès des jeunes (cf. l'article de Weerman et al, 2009 ainsi que le site <http://www.umsl.edu/ccj/eurogang/euroganghome.html>).

Les recommandations de l'étude ethnographique Eurogang ont été mises en pratique dans les quartiers ouest d'Amsterdam (Van Gemert & Fleisher 2002, 2005). Cette étude a utilisé des observations, des documents d'archive, des conversations et des entretiens informels pour analyser un groupe de jeunes Marocains de sexe masculin (environ 25 membres principaux) qui traînaient dans un square particulier. Le groupe était régulièrement en conflit avec les commerçants et les habitants du voisinage. Les membres du groupe étaient impliqués dans des délits allant de la petite délinquance à des infractions plus graves. Étrangement le groupe était peu organisé et structuré, tout en ayant pourtant une grande influence sur la vie et le comportement de ses membres.

L'Eurogang Expert Survey (enquête d'experts Eurogang) a été utilisée pour étudier la prédominance des bandes de rue dans la ville d'Amsterdam (Van Gemert

2005). Plus d'une centaine de policiers sur le terrain ont été interviewés ou ont répondu à ce questionnaire. La méthode est comparable à celle de la « Shortlist » bien que le questionnaire utilise une méthode relativement objective pour classer les groupes et les bandes de rue. L'étude a donné des informations sur le nombre et la répartition géographique des groupes de jeunes et des bandes de rue dans la ville, ainsi que des données sur la façon dont ces groupes et ces bandes se forment.

Le Questionnaire Jeunesse Eurogang a été utilisé dans une étude sur plus de 1 500 élèves d'écoles secondaires de la province de Hollande-Méridionale, comprenant la ville de La Haye (Weerman, 2005 ; Weerman, 2012). Cette étude a permis de rassembler des données sur la proportion de jeunes garçons et filles à faible niveau d'instruction membres de groupes de jeunes ou de bandes de rue, ainsi que sur plusieurs autres caractéristiques de base des groupes (composition, caractéristiques organisationnelles, utilisation des noms, participation des membres du groupe à des actes de délinquance) et sur les facteurs de risque amenant ces jeunes à rejoindre une bande.

Quelques questions fondamentales issues du Questionnaire Jeunesse Eurogang ont également été incluses dans le questionnaire de l'International Self Report Delinquency Study (ISRD - Étude internationale sur la délinquance autodéclarée) également effectué aux Pays-Bas (Junger-Tas et al, 2011 ; Gatti & Haymoz, 2011). Cette étude a fourni des informations sur la prédominance des bandes de rue aux Pays-Bas par rapport à d'autres pays (voir au paragraphe suivant).

Prédominance des groupes de jeunes et des bandes de rue aux Pays-Bas

Quelques études isolées ont été menées dans les années quatre-vingts et quatre-vingt-dix sur les groupes de jeunes et les bandes de rue aux Pays-Bas. Cer-

taines études ont permis de répertorier les groupes au niveau local mais aucune n'a permis d'évaluer l'importance du phénomène au niveau national. L'introduction de la « Shortlist » élaborée à la demande du ministère de la Justice a permis de changer cela. Cet outil a été de plus en plus utilisé par les forces de police dans tout le pays et est aujourd'hui même devenu obligatoire. Les données recueillies par les différentes forces de police peuvent facilement être rassemblées afin d'obtenir des statistiques nationales sur les groupes de jeunes, ce qui n'a pas été fait au début de l'utilisation de l'outil. Quelques années plus tôt, certains journalistes ont repéré là un moyen d'utiliser les chiffres recueillis par la police. Ces estimations étaient probablement incomplètes, mais plus important encore, la terminologie utilisée par la presse était différente du vocabulaire officiel. Ainsi, la presse a remplacé le terme très neutre de « groupes de jeunes » par « *jeugdbende* » (gang de rue). La couverture de ces résultats par la presse a privilégié le sensationnalisme : « Près de 1800 « *jeugdbende* » aux Pays-Bas », clamait ainsi un titre de presse. Selon les médias, le pays se trouvait tout à coup en proie à un problème de gang sans précédent.

Contrairement à ce que la couverture médiatique pouvait suggérer, la question de savoir si une partie des groupes de jeunes pouvait être appelée « gangs de rue » a été largement débattue aux Pays-Bas. En général, les responsables politiques étaient très réticents à utiliser le terme « gang » (ou l'équivalent néerlandais « *jeugdbende* »), en raison de son association avec la situation aux États-Unis. Bien que cette méthode ait peut-être empêché une certaine panique psychologique inutile, elle a tout de même un effet boomerang lorsqu'une interprétation erronée du terme donne des chiffres alarmants (Van Gemert 2012). La terminologie de la Shortlist est également modérée même si elle fait usage des termes « *jeugdbende* » et « *straatbende* ». L'utilisation de ces termes

est toutefois restreinte aux bandes « variantes » des groupes dits nuisibles et criminels (Beke et al. 2000:132-3 ; Ferwerda & Kloosterman 2004:15). « *Jeugdbende* » est défini comme étant « un groupe de jeunes à visée criminelle invisible au grand jour, mais qui agit dans la clandestinité et commence à faire partie du crime organisé » (Beke et al. 2000:133). Par conséquent, le terme de « gangs de jeunes » est peu utilisé de façon formelle parce qu'il est associé à des groupes rarement identifiés dont les activités criminelles sont très graves. Suite à l'utilisation (erronée) des chiffres de la police par les médias, il a été décidé que les statistiques nationales seraient fournies chaque année par les autorités elles-mêmes. Depuis 2009, une étude résumant les résultats obtenus grâce à la Shortlist dans toutes les régions des Pays-Bas est publiée chaque année (Ferwerda & Van Ham, 2010 ; 2011 ; 2012). Celle-ci comptabilise tous les groupes de jeunes problématiques, nuisibles et criminels dans chacun des districts de police néerlandais et fait la distinction entre les groupes de rue et les gangs. Pendant les années au cours desquelles ces études ont été effectuées, le nombre total de groupes problématiques de jeunes signalés par la police a varié de 1379 à 1760, puis de 1527 à 1165. Les « *Jeugdbendes* » sont également inclus, mais seulement 10, 6 et 5 gangs ont été signalés pour ces années.

Groupes de jeunes	2008*	2009**	2010***	2011****
Problématiques	1192	1341	1154	878
Nuisibles	117	327	284	222
Criminels	70	92	89	65
Total	1379	1760	1527	1165
« Jeugdbende »	inconnu	10	6	5

*([http://www.rtl.nl/\(/actueel/rtlnieuws/binnenland/\)/components/actueel/rtlnieuws/2010/01_januari/06/verrijkingsonderdelen/jeugdbendes_cijfers.xml](http://www.rtl.nl/(/actueel/rtlnieuws/binnenland/)/components/actueel/rtlnieuws/2010/01_januari/06/verrijkingsonderdelen/jeugdbendes_cijfers.xml))

** (Ferwerda & Van Ham 2010)

*** (Ferwerda & Van Ham 2011)

****(Ferwerda & Van Ham 2012)

.....
Tableau 1. Catégories de groupes de jeunes aux Pays-Bas - résultats de la Shortlist 2008 - 2011

Ces résultats suggèrent que le nombre de groupes de jeunes a diminué au cours des deux dernières années. Les responsables politiques peuvent les interpréter comme une indication que les efforts accrus pour lutter contre ces groupes donnent des résultats positifs. Toutefois, ces données doivent être utilisées avec précaution. L'outil Shortlist est relativement subjectif et repose sur la coopération et l'opinion des policiers de terrain. Il est possible que ces derniers finissent par être lassés des demandes répétées de participation à la Shortlist. De plus, leur perception de la gravité et des caractéristiques de ces groupes peut varier au fil du temps et selon la région où ils travaillent (Harland, 2011). Les bandes « variantes » de type « *jeugdbende* » et « *straatbende* » en particulier dépendent des perceptions et des politiques locales. À cet égard, il est important de noter que conformément à la Shortlist, aucune de ces deux variantes n'a été signalée dans les grandes villes néerlandaises d'Amsterdam, Rotterdam et La Haye. En revanche, trois ont été signalées à Utrecht en 2009 et aucune les années suivantes (Ferwerda & Van Ham 2010, 2011, 2012).

Il est difficile de comparer les résultats de la Shortlist avec les données d'autres pays européens ou avec les résultats des études annuelles effectuées sur les gangs américains. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la Shortlist utilise une définition très vague des groupes de jeunes, mais une beaucoup plus précise du terme « *jeugdbende* » qui est l'équivalent néerlandais de « gang de rue ». À des fins de comparaisons, l'enquête d'experts Eurogang effectuée à Amsterdam (Van Gemert, 2005) est plus pertinente. Cette étude a comptabilisé 39 bandes de rue (conformément à la définition Eurogang) dans sept districts de police d'Amsterdam. Malheureusement, il n'a pas été possible de recueillir de données sur tous les quartiers d'Amsterdam. L'évaluation est donc restée prudente. Dans la mesure où l'utilisation de l'enquête d'experts Eurogang ne s'est pas encore généralisée aux autres pays, il est impossible de comparer les résultats obtenus à Amsterdam avec d'autres villes européennes. Les enquêtes néerlandaises utilisant les questions de l'enquête Eurogang auprès des jeunes sont une autre source d'informations sur la prédominance des groupes problématiques de jeunes. Dans un groupe d'élèves à faible niveau d'instruction secondaire, il semblerait qu'environ 6% étaient membres d'une bande de rue selon la définition Eurogang (Weerman, 2005). Curieusement les membres des groupes n'étaient pas uniquement de sexe masculin, bien que les garçons soient plus souvent impliqués que les filles dans les bandes de rue (8% parmi les garçons, 4% parmi les filles, Weerman, 2012). Ces chiffres sont proches de ceux rapportés dans d'autres études ayant utilisé le Questionnaire Jeunesse Eurogang (cf. Decker & Weerman, 2005 ; Van Gemert et al, 2008 ; Esbensen et Maxson, 2011) ou ceux issus des enquêtes sur les bandes de rue aux États-Unis (cf. Esbensen et Weerman, 2005).

D'autres données comparatives ont été obtenues grâce à l'étude internationale sur la délinquance auto-

déclarée (ISRD) menée dans 30 pays, qui inclut les questions clés sur l'appartenance aux bandes. Au sein d'un échantillon représentatif de jeunes dans deux villes aux Pays-Bas, 3,3% ont indiqué qu'ils étaient impliqués dans une bande de rue (selon la définition d'Eurogang) et se considéraient comme membres d'une bande de jeunes (Gatti et al, 2011). Ce chiffre est comparable à ceux des autres échantillons représentatifs utilisés pour l'étude internationale et légèrement inférieur à la moyenne internationale de 4,4%. Selon la seule définition d'Eurogang, 11,8% de l'échantillon néerlandais appartenait à une bande de rue (Maxson & Haymoz, 2011; données personnelles). Ces chiffres sont similaires à ceux des autres pays participant à l'étude et indiquent que les Pays-Bas sont comparables aux autres pays quant à l'appartenance auto-déclarée aux bandes. Ceci est illustré dans le tableau 2, qui résume les résultats concernant l'adhésion aux bandes pour les divers pays ayant participé à l'ISRD.

	Membre de bande selon la définition d'Eurogang	Eurogang et appartenance à une bande autodéclarée
Pays-Bas	11.8 %	3.3 %
Belgique	9.7 %	6.4 %
Allemagne	12.1 %	5.3 %
Danemark	10.5 %	3.1 %
France	12.4 %	8.9 %
Espagne	6.5 %	2.4 %
Hongrie	9.9 %	6.5 %
Pologne	16.3 %	3.3 %
USA	17.9%	3.1 %

Source : Gatti et al, 2011 ; Maxson & Haymoz, 2012 ; données personnelles Haymoz (2011)

.....
Tableau 2 : Prédominance de l'appartenance auto-déclarée à une bande, selon l'étude internationale ISRD sur la délinquance autodéclarée dans un certain nombre de pays

Caractéristiques des groupes de jeunes et des bandes de rue problématiques aux Pays-Bas

Différentes sources sont disponibles sur la nature des bandes de rue et des groupes de jeunes aux Pays-Bas : un grand nombre d'enquêtes Shortlist, ainsi que les enquêtes "jeunesse" et "experts" Eurogang et d'autres témoignages qualitatifs et ethnographiques. Fait intéressant, ces sources rapportent des chiffres similaires sur les points clés des groupes de jeunes et bandes de rue aux Pays-Bas. Dans cet article, nous nous intéresserons à trois de ces caractéristiques clés : structure et organisation, territorialité et relation avec la population locale et enfin, participation à des activités criminelles.

Il semble que les groupes de jeunes et bandes de rue problématiques néerlandais soient de taille petite à moyenne. La plupart comprennent entre 10 et 30 membres (cf., par exemple Beke et al, 2000 ; Weerman et Esbensen, 2005 ; Van Gemert, 2005 ; Ferwerda & Van Ham, 2011). Les bandes de plus grande taille, comparables aux gangs américains traditionnels ou aux bandes urbaines russes et britanniques, sont rares. La plupart des bandes ne se soucie pas de la race ou de l'origine ethnique de ses membres. De nombreux groupes sont mixtes ou bien acceptent les individus d'origine ethnique différente de celle la majorité des membres.

Quant aux caractéristiques organisationnelles, les groupes de jeunes et bandes de rue néerlandais n'ont certainement pas d'organisation en soi. Selon les enquêtes d'experts auprès des policiers, la majorité des groupes problématiques de jeunes semble peu organisée et sans hiérarchie bien définie (Beke et al, 2000 ; Ferwerda & Van Ham, 2011). Cette conclusion a été confirmée par l'enquête Eurogang d'experts à Amsterdam qui n'a pas identifié de leaders formels ni de rites d'initiation, bien que certains membres du groupe semblent avoir un rôle primordial dans certains cas (Van Gemert, 2005). Les données qualita-

tives sur les bandes et les groupes problématiques de jeunes aux Pays-Bas vont dans le même sens, démontrant une structure peu organisée et non hiérarchique. Aux Pays-Bas, les membres de bandes ne semblent pas accepter de règles formelles ou toute forme de hiérarchie et déclarent souvent qu'ils n'accepteraient pas qu'un membre prétende être leur leader (cf. par exemple Van Gemert 1998b ; De Jong, 2007). En outre, les données quantitatives de l'enquête Eurogang auprès de jeunes ont permis de conclure que les groupes de jeunes Néerlandais sont beaucoup moins organisés et structurés que leurs homologues américains (Esbensen et Weerman, 2005). Seule une minorité de bandes de jeunes néerlandaises a indiqué avoir des caractéristiques telles que la désignation d'un leader, la mise en place de règles au sein de la bande et l'usage de symboles de reconnaissance. A l'inverse, toutes ces caractéristiques ont été mentionnées par une majorité de jeunes membres de gangs aux USA. Ces différences sont précisées par les résultats donnés dans le tableau 3.

	Pays-Bas	Etats-Unis
Rassemblement à heures régulières	37%	58%
Règles au sein du groupe	38%	75%
Rites d'initiation	21%	80%
Leaders établis	29%	76%
Couleurs / symboles	24%	92%
Sous-groupes / groupes d'âge	44%	38%

Source : Esbensen et Weerman, 2005

Tableau 3 : Caractéristiques des groupes et des bandes de jeunes problématiques rapportées par les jeunes néerlandais et américains

Une autre caractéristique frappante de nombreuses bandes et groupes de jeunes néerlandais est qu'ils ne se sont pas baptisés et ne semblent pas utiliser de symboles distinctifs tels que certains vêtements ou couleurs. Ce fait est rapporté dans l'étude quantitative auprès d'élèves mais également dans les données qualitatives au sujet d'une bande de rue plus dangereuse d'Amsterdam (Van Gemert & Fleisher, 2005). Toutefois, les groupes qui adoptent un nom ou un style spécifique s'inspirent souvent de la culture des gangs américains, en particulier de films et du gangsta rap. Chez les jeunes élèves néerlandais, les noms de bandes font souvent référence à une bande connue ou à la criminalité et la violence (Weerman, 2005). Des années quatre-vingt-dix à aujourd'hui, certaines bandes de rue, en particulier à La Haye et à Amsterdam, se sont rebaptisées après les célèbres Crips et Bloods de Los Angeles (lire par exemple Van Gemert, 1998a ; Van Stapele, 2003 ; Roks & Staring 2008). Plus récemment, le nom MS-13 est apparu, sans doute inspiré par des documentaires connus. Toutefois, l'utilisation de ce nom n'indique pas la présence de bandes aussi dangereuses et violentes que la tristement célèbre Mara Salvatrucha 13. Certains des groupes ainsi baptisés ont certainement été impliqués dans délits graves (vol par exemple), mais la plupart semblent être peu, voire pas du tout, délinquants par nature. Certains noms de bandes sont devenus des symboles identitaires destinés à impressionner les autres bandes (Van Gemert, 2008).

Alors que de nombreuses bandes dans d'autres pays, en particulier aux États-Unis, sont de nature territoriale, la plupart des bandes et groupes de jeunes Néerlandais ne le sont pas. Ceci ne signifie pas qu'ils n'ont pas de lieux habituels de rencontre qu'ils considèrent comme leur territoire. Toutefois, ils n'empêchent pas l'accès aux autres groupes et les rixes territoriales entre bandes rivales sont extrêmement rares. Aux

Pays-Bas, aucun événement de bande défendant son territoire pour du trafic de drogue n'a été rapporté. Les activités des groupes problématiques ne sont pas nécessairement limitées à leur propre quartier. Ils sortent parfois de leur quartier pour provoquer des troubles ailleurs, notamment en centre-ville (cf. Beke et al, 2000 ; Van Gemert & Fleisher, 2005 par exemple).

Il est rare de rencontrer des groupes blancs sympathisants d'extrême droite dans les grandes villes néerlandaises. La plupart semblent être originaires de petites villes environnantes. La population immigrée est généralement absente de ces localités (Van Donseelaar & Rodrigues 2006), mais les jeunes qui la considèrent comme « l'ennemi », peuvent avoir été en contact en d'autres lieux, à l'école ou lors de loisirs. Ces groupes sont rarement impliqués dans des affrontements avec des groupes adverses. À quelques occasions, les membres de ces groupes ont incendié des mosquées ou des écoles islamiques (Van Gemert & Stuijbergen 2008).

Les groupes de jeunes Marocains sont régulièrement en conflit avec les habitants des quartiers dans lesquels ils se regroupent. Ils provoquent des troubles et des problèmes, souvent par ennui, et se heurtent aux citoyens et aux commerçants. Parfois, les conflits mènent au harcèlement continu et les autorités locales réagissent en appliquant des mesures strictes. En d'autres occasions, de petits incidents dans les quartiers sont liés à de plus gros événements et les groupes stigmatisés sont continuellement mis en cause. Dans la ville de Gouda, un chauffeur de bus a été harcelé. Même si l'incident n'a pas eu lieu dans le quartier de Goverwelle, où vivent de nombreux Marocains, la compagnie de bus a alors refusé de faire des arrêts dans le quartier en question. En quelques jours, l'incident a fait la une de plusieurs journaux nationaux et Geert Wilders, un homme politique populiste a proposé au Parlement de rapatrier l'armée néerlandaise d'Afghanistan pour aller remettre de l'ordre dans le quartier de Goverwelle.

Pour ce qui est de leur participation à des activités illégales et criminelles, il est évident que les bandes de jeunes sont responsables d'une majorité des infractions criminelles et des désordres commis par les jeunes. Les données qualitatives disponibles indiquent que les membres de certains groupes peuvent être entraînés vers des formes particulièrement graves de criminalité qui peuvent parfois aller jusqu'à des incidents mortels. Ces incidents ont été mis en évidence ces dernières années en raison du nombre de meurtres perpétrés au sein de bandes de jeunes dans le sud-est d'Amsterdam. La dernière victime, connue sous le nom « Sin Quin », a été assassinée en août 2012 et était probablement un membre des Crips.

Les données recueillies sur la délinquance des groupes problématiques de jeunes aux Pays-Bas varient d'une enquête d'experts à l'autre : la classification en 3 catégories (groupe problématique, nuisible ou criminel) utilisée dans la Shortlist est en partie basée sur la gravité de leur activité criminelle. La catégorie la plus inquiétante (groupes de jeunes criminels) est impliquée dans de graves infractions et parfois dans des crimes liés au trafic lucratif de drogue (Beke et al, 2000).

Les études sur la jeunesse néerlandaise indiquent également que les membres néerlandais de bandes de rue sont surreprésentés dans la criminalité. En général, les jeunes membres de ces groupes commettent trois à quatre fois plus d'infractions que les jeunes non-membres (Esbensen et Weerman, 2005 ; Gatti et al, 2011). Cette remarque est d'autant plus flagrante pour certains types de crimes tels que les vols, qui sont dix fois plus fréquents chez les membres de bandes que chez les autres jeunes (Klein et al, 2006). Il est également intéressant de noter que les groupes néerlandais se distinguent de leurs homologues américains en ce qui concerne leur organisation, mais que leur niveau de délinquance semble être très similaire (Esbensen et Weerman, 2005).

Projets divers et variés résultant de la politique des bandes aux Pays-Bas

L'une des principales causes du sentiment d'insécurité ressenti par la population néerlandaise vient des troubles provoqués par les groupes de jeunes. Diverses études indiquent qu'un nombre croissant de citoyens considère que les groupes de jeunes trainant dans les rues ou autres centres commerciaux sont une source majeure de troubles et créent un sentiment d'insécurité (Hoenson 2000 ; SAMS 2004). Les personnes interrogées ont même mentionné à plusieurs reprises que les cinémas et les piscines étaient aussi devenus des lieux où ils se sentent mal à l'aise à cause de ces groupes de jeunes.

Au fil des ans, différents projets de lutte contre les problèmes de groupes de jeunes ont vu le jour. Certains ont été évalués, d'autres sont basés sur des conclusions de projets menés dans d'autres pays (par exemple Van Gemert & Wiersma 2000), mais la plupart ont été lancés en s'appuyant sur les expériences passées ou sur une initiative locale, parfois sans grande réflexion au préalable. Il y a au moins 73 projets distincts actuellement en cours au niveau local, dont 49 spécifiquement destinés à lutter contre les groupes de jeunes, et ce, dans un petit pays. Ces projets sont tous présentés sur un site internet parrainé par le ministère de la Justice (<http://www.wegwijzer-jeugdneveiligheid.nl>).

Différents critères permettent de déterminer (1) le type de groupe de jeunes visé par un projet : problématique, nuisible ou criminel et/ou (2) la cible du projet, c.-à-d. l'individu ou le groupe et/ou le lieu où il opère, et/ou (3) les moyens utilisés : sport, emploi, parents, voisinage et/ou modèles, et/ou (4) la méthode de prévention ou de répression utilisée. La police est associée aux projets dans un certain nombre de cas, alors que dans d'autres elle ne participe qu'à l'identification du groupe.

Les projets publiés sur le site (de nombreuses autres approches et projets locaux non répertoriés ne sont pas pris en compte) varient énormément en termes d'approches, de complexité et de preuves évidentes d'efficacité. De nombreux projets ont pour but d'organiser des activités, sportives par exemple, pour les jeunes appartenant à des groupes problématiques, parfois avec la participation du voisinage. Certains visent à impliquer le voisinage ou les membres de la famille dans la lutte contre les troubles engendrés par les groupes de jeunes, ou encore, à rassembler des membres du groupe et le voisinage pour améliorer la communication entre ces deux populations. Certains projets informent et forment les membres des groupes de jeunes de façon à favoriser des comportements sociaux. De nombreux projet tentent d'utiliser des stratégies d'ouverture et de communication pour gagner la confiance des membres difficiles à impliquer et leur porter assistance. Plusieurs projets visent directement les individus d'un groupe pour leur proposer une aide ou un traitement. D'autres sont destinés aux parents et familles des membres du groupe de jeunes. Enfin, de nombreux projets adoptent une approche plus intégrante et essayent de promouvoir la collaboration entre les institutions locales afin d'associer des mesures préventives aux mesures répressives. Ces projets ne sont pas souvent évalués, mais certains s'appuient sur des considérations théoriques. Seuls quelques projets sont mis en œuvre à partir de constats faits dans d'autres pays.

Trois grandes villes néerlandaises, Amsterdam, La Haye et Utrecht, sont réputées pour avoir développé, au fil des années, leur propre approche des groupes de jeunes. A Amsterdam, une partie de la méthode consiste à établir la liste des 600 mineurs délinquants les plus actifs pour leur accorder une attention soutenue, en les suivant dans leurs activités et en contactant leurs parents. A Utrecht, une approche d'intégration a été adoptée en collaboration avec les services de protection et de justice

pour les mineurs. La particularité de cette approche est de tenter de modifier la dynamique du groupe de jeunes en favorisant un comportement positif chez les instigateurs, les nouveaux arrivants et les membres qui avaient une influence nocive dans le passé, pour les amener à devenir des exemples pour les autres. La Haye a également choisi une approche d'intégration avec la particularité de tenir compte du contexte et de l'historique des problèmes causés par le groupe. La méthode prend en compte la situation familiale des membres du groupe. L'intervention est alors un mélange de mesures répressives et préventives.

En raison de l'application nationale de la Shortlist, il est tentant de dire qu'il existe un « modèle néerlandais » de la surveillance et de la lutte contre les groupes de jeunes et les bandes de jeunes. En effet, le fait que le gouvernement néerlandais émette des recommandations et propose une assistance aux autorités locales (les municipalités) tend à renforcer un tel modèle national. En 2010, une publication proposait des recommandations aux collectivités locales sur la façon de lutter contre les groupes de jeunes problématiques (Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties, 2010). Celle-ci expliquait la méthode Shortlist et présentait un programme en sept étapes à l'attention des collectivités locales pour lutter contre les groupes problématiques de jeunes. La première étape consiste à établir les priorités, fixer un calendrier à l'aide de la Shortlist et cibler les groupes les plus problématiques. La deuxième étape consiste à mettre en place un « groupe consultatif » composé d'institutions en contact avec les groupes de jeunes (municipalité, police, éducateurs). La troisième étape comprend l'analyse des problèmes et une compréhension « unanime » des groupes des jeunes ciblés. La quatrième étape consiste à formuler une approche multidimensionnelle, ce qui peut inclure des mesures visant le groupe, le lieu et les individus du groupe. Le programme est réalisé à la cinquième étape et évalué à la sixième. La

communication se fait, avec précaution, à la septième étape. Ces recommandations générales semblent être appréciées par les autorités locales. Elles n'ont toutefois pas été évaluées par une étude scientifique.

Le ministère néerlandais de la Justice a récemment lancé un « programme d'action » pour lutter contre les 89 groupes de jeunes reconnus les plus actifs en terme de criminalité aux Pays-Bas. Le discours utilisé pour ce programme est étonnamment ferme et propose de lutter sans aucune indulgence contre le comportement délinquant des jeunes à risque. En pratique, la mise en œuvre de cette nouvelle politique inclut une équipe de travail spéciale au sein du ministère de la Justice, une assistance aux collectivités locales ainsi que de plus gros efforts pour proposer une réponse concertée aux problèmes des groupes de jeunes criminels quel que soit le lieu. Aucune nouvelle intervention n'a été mise en œuvre, mais d'autres informations sont disponibles dans les programmes existants et parmi les « meilleures pratiques » dans le domaine. En général, la méthodologie est formulée de manière très vague, associant des mesures répressives et des interventions sans critères bien définis afin de savoir quelle mesure utiliser dans quelles conditions. À l'heure actuelle, ce programme d'action est à l'étude pour déterminer les mesures à mettre en pratique pour lutter contre les groupes de jeunes criminels.

En substance, les Pays-Bas semblent être un cas particulier par rapport aux autres pays, de par son utilisation, au niveau national, d'outils tels que la Shortlist qui génère des données sur les groupes de jeunes et les bandes de rue au niveau national. Même si des remarques importantes peuvent être faites à propos de cet outil (voir discussion précédente), aucun autre pays en Europe ne peut fournir ces données au niveau national. Les données tirées de cette analyse peuvent être utilisées pour répondre aux besoins locaux et donner un ordre de priorité d'intervention à certains groupes de jeunes. Dans la pratique, il existe de nombreux pro-

jets d'intervention différents. En général, si un groupe est responsable d'activités criminelles, l'approche sera plutôt répressive avec implication de la police et de la justice, ainsi qu'une approche judiciaire au sein des groupes pour certains individus. Si le problème est moins grave, des mesures préventives, supervisées par les municipalités, seront plus adaptées.

Références bibliographiques

Amsterdam (2005) *Aanpak overlast jeugdgroepen Amsterdam; Stand van zaken januari - juni 2005*. Amsterdam: Gemeente Amsterdam.

Beke, B.M.W.A., Wijk, A.Ph. van & Ferwerda, H.B. (2000). *Jeugdcriminaliteit in groepsverband ontrafeld. Tussen rondhangen en bendevoorming*. Amsterdam: SWP.

Buiks, P.E.J. (1983) *Surinaamse jongeren op de Kruiskade. Overleven in een etnische randgroep*. Deventer: Van Loghum Slaterus.

Cloward, R.A. & L.E. Ohlin (1960) *Delinquency and opportunity: A theory of delinquent gangs*. New York: Free Press.

Cohen, A.K. (1955) *Delinquent boys*. New York: Free Press.

Decker, S., F. van Gemert & D.C. Pyrooz (2009) Gangs, Immigration and Crime; The changing landscape in Europe and the United States. *Journal of International Migration and Integration* <http://www.springerlink.com/content/w57416x2623xgq00/> publicada en línea el 15 de octubre de 2009.

Decker, S.H. & F.M. Weerman (eds.) (2005) *European Street Gangs and Troublesome Youth Groups*. Lanham, etc.: Alta Mira Press.

Donselaar, J. van (2005) *Het Lonsdalevraagstuk: Monitor Racisme & Extremisme; Cahier nr. 4*. Amsterdam: Anne Frank Stichting.

Donselaar, J. van & Rodrigues, P.R. (2004) *Monitor Racisme en Extreemrechts: zesde Rapportage*. Amsterdam: Anne Frank stichting/Universiteit Leiden.

Donselaar, J. van & Rodrigues, P.R. (2006) *Monitor Racisme en Extreemrechts: zevende Rapportage*. Amsterdam: Anne Frank stichting/Universiteit Leiden.

Esbensen, F. & C. Maxson (eds.) (2012) *Youth Gangs in International Perspective: Results from the Eurogang Program of Research*. New York: Springer.

EUCPN (2012) *European Crime Prevention Network Work Programme 2012*. www.eucpn.org/.../NL_YC_Measurements.pdf.

Ferwerda, H. and A. Kloosterman (2004) *Jeugdgroepen in beeld; Stappenplan en randvoorwaarden voor de shortlistmethodiek*. Apeldoorn: Politie en Wetenschap.

Ferwerda, H. & T. van Ham (2010) *Problematische Jeugdgroepen in Nederland; Omvang en aard en politieproces beschreven*. Arnhem: Bureau Beke. <http://www.beke.nl/doc/publicaties/2010/Problematische%20Jeugdgroepen%20in%20Nederland%20-%202009.pdf>

Ferwerda, H. & T. van Ham (2011) *Problematische Jeugdgroepen in Nederland; Omvang en aard in het najaar van 2010*. Arnhem: Bureau Beke. http://www.beke.nl/doc/2010/Prob_jeugdgoep_najaar_2010.pdf

Ferwerda, H. & T. van Ham (2012) *Problematische Jeugdgroepen in Nederland; Omvang en aard in het najaar van 2011*. Arnhem: Bureau Beke. http://www.beke.nl/doc/2012/Prob_jeugdgoep_najaar_2011.pdf

Gatti, U., S. Haymoz & H.M.A. Schadee (2011). Deviant youth groups in 30 countries: Results from the second *International Self-Report Delinquency Study*. *International Criminal Justice Review* 21: 208-224.

Gelder, P. van and J. Sijtsma (1988a). *Horse, coke en kansen; Sociale risico's en kansen onder Surinaamse harddruggebruikers in Amsterdam*. Amsterdam: Inst. voor Sociale Geografie, Universiteit van Amsterdam.

Gelder, P. van and J. Sijtsma (1988b). *Horse, coke en kansen; Sociale risico's en kansen onder Marokkaanse harddruggebruikers in Amsterdam*. Amsterdam: Inst. voor Sociale Geografie, Universiteit van Amsterdam.

Gemert, F. van (1998a) *Crips in drievoud: Een Dossieronderzoek naar drie Jeugdbendes*. Amsterdam: Regioplan. Gemert, F. van (1998b) *Ieder voor zich: Kansen, Cultuur en Criminaliteit van Marokkaanse Jongens*. Amsterdam: Het Spinhuis.

Gemert, F. van (1998b). *Ieder voor zich. Kansen, cultuur en criminaliteit van Marokkaanse jongens*. Amsterdam: Het Spinhuis. Gemert, F. van (2001)

Gemert, F. van (2005) 'Youth Groups and Gangs in Amsterdam: An Inventory based on the Eurogang Expert Survey', in S.H. Decker and F. Weerman (eds) *European Street Gangs and Troublesome*

Youth Groups: Findings from the Eurogang Research Program (Walnut Creek, CA: Altamira Press), pp. 147-169.

Gemert, F. van (2008) MS13; *Over transnationale gangs en sterke merken*. In D. Siegel, F. van Gemert & F. Bovenkerk (eds.) *Culturele Criminologie*. Den Haag: Boom juridisch uitgevers, pp. 135-146.

Gemert, F. van (2012) *Five decades of Defining Gangs in The Netherlands: The Eurogang paradox in practice*. In F. Esbensen & C. Maxson (eds.) *Youth Gangs in International Perspective: Results from the Eurogang Program of Research*. New York: Springer, pp: 69-84.

Gemert, F. van & M. Fleisher (2004) *In de greep van de groep. Een onderzoek naar een Marokkaanse problematische jeugdgroep*. Amsterdam: Regioplan Beleidsonderzoek.

Gemert, F. van & M. Fleisher (2005) 'In the Grip of the Group: Ethnography of a Moroccan Street Gang in the Netherlands', in S.H. Decker and F. Weerman (eds) *European Street Gangs and Troublesome Youth Groups: Findings from the Eurogang Research Program* (Walnut Creek, CA: Altamira Press), pp. 11-30.

Gemert, F. van, D. Peterson & I.-L. Lien (eds.) (2008) *Street Gangs, Migration and Ethnicity*. Cullompton: Willan

Gemert, F. van & J. Stuijbergen (2008) *Gangs, migration and conflict; Thrasher's theme in The Netherlands*. In F. van Gemert, D. Peterson & I.-L. Lien (eds.) *Street Gangs, Migration and Ethnicity*. Cullompton: Willan, pp. 79-96.

Gemert, F. van and E. Wiersma (2000) *Aanpak Groepsriminaliteit: Een Inventarisatie van Preventie- en Interventiemaatregelen gericht op Groepen*. Den Haag, Ministerie van Justitie (DPJS).

Gruter, P., M. Baas & D. Vegter (1996). *Problematische jeugdgroepen in de regio Haaglanden. Een inventarisatie onder wijkagenten en jeugdrechercheurs*. Den Haag: Politie Haaglanden, Bureau Analyse en Research.

Gruter, P.M.G. (1997). *Problematische jongerengroepen in de regio Haaglanden anno 1997*. Een hernieuwde inventarisatie onder wijkagenten en jeugdrechercheurs. Den Haag: Politie Haaglanden Bureau Analyse & Research.

Harland, P. (2011) *Van overlastmelding naar een globale typering*

van problematische jeugdgroepen: de shortlist als quickscan. Tijdschrift voor Veiligheid, 10: 37-50.

Hoenson, L. (2000) *Bevolkingsonderzoek in wijkteamgebieden 2000*, Amsterdam: Politie Amsterdam-Amstelland.

Homan, M. (2006) *Generatie Lonsdale: Extreem-Rechtse Jongeren in Nederland na Fortuyn en Van Gogh*. Amsterdam: Houtekiet.

Hulst, H. van & J. Bos (1994) *Pan i rèspèt. Criminaliteit van geïmmigreerde Curaçaose jongeren*. Utrecht: Onderzoeksbureau OKU.

Jong, J.D.A. de (2007) *Kapot Moeilijk: Een Etnografisch Onderzoek naar Opvallend Delinquent Groepsgedrag van 'Marokkaanse' Jongens*. Amsterdam: Aksant.

Jong, W. de, F. Steijlen & C.N. Masson (1997) *Hoe doe je je ding. Antilliaanse jongeren en criminaliteit in de politieregio Rotterdam-Rijnmond*. Delft: Eburon. Junger, M. (1990) *Delinquency and Ethnicity: An Investigation on Social Factors relating to Delinquency among Moroccan, Turkish, Surinamese and Dutch boys*. Deventer/Boston: Kluwer.

Junger-Tas, J., I.H. Marshall, D. Enzmann & M. Killias (2011) *The many faces of youth crime: Contrasting theoretical perspectives on juvenile delinquency across countries and cultures*. New York: Springer.

Klein, M.W., H-J. Kerner, C.L. Maxson & E.G.M. Weitekamp (eds.) (2001) *The Eurogang Paradox: Street Gangs and Youth Groups in the U.S. and Europe*. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers.

Klein, M.W., F.M. Weerman & T.P. Thornberry (2006). *Street gang violence in Europe. European Journal of Criminology*, 3: 413-437.

Loef, C. (1988) *Marokkaanse daders in de Amsterdamse binnenstad. Rapport bestuursinformatie Amsterdam*. Amsterdam: Gemeente Amsterdam.

Martinez, R. and Lee, M.T. (2000) *On Immigration and Crime, Criminal Justice*, 1, pp. 485-524.

Maxson, C.L., S. Haymoz and M. Killias (2012). *Risk factors associated with street gang participation in Europe. Presentation at the*

annual conference of the European Society of Criminology, Bilbao, Spain.

Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties (2010). *Aanpak problematische jeugdgroepen. Handreiking voor gemeenten. Den Haag: Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties.*

Oosterwijk, C. van, P. Gruter & P. Versteegh (1995). *Haagse jeugdbendes - Amerikaanse gangs*. Den Haag: Bureau Analyse en Research Politie Haaglanden.

Roks, R. & R. Staring (2008) *Crime, rhyme en de media; Een eigentijdse levensgeschiedenis van een Haagse gangsta*. In D. Siegel, F. van Gemert & F. Bovenkerk (eds) *Culturele Criminologie*. Den Haag, Boom juridische uitgevers, pp. 161-174.

SAMS (2004) *Minder bevreesd: Aandacht voor Gevoelens van Onveiligheid in de Stad*. Rotterdam: Stedelijke Adviescommissie Multiculturele Stad.

San, M. van (1998) *Stelen en steken. Delinquent gedrag van Curaçaose jongens in Nederland*. Amsterdam: Het Spinhuis.

Sansone, L. (1992) *Schitteren in de schaduw. Overlevingsstrategieën, subcultuur en etnische identiteit van Creoolse jongeren uit de lagere klasse in Amsterdam: 1981-1991*. Amsterdam: Het Spinhuis.

Smelt, P. (2010) *Straatcultuur; Effectieve aanpak van jeugdgroepen*. Amsterdam: SWP.

Solm, van & Rotteveel (2000)

Stapele, S. van (2003) *Crips.nl: 15 jaar Gangcultuur in Nederland*. Amsterdam: Vassalucci.

Thrasher, F.M. (1927) *The Gang: A Study of 1.313 Gangs in Chicago*. Chicago: University of Chicago Press.

Weerman, F. (2005) Identification and self-identification: using a survey to study gangs in the Netherlands. In: Decker, S.H. & F.M. Weerman (eds.), *European Street Gangs and Troublesome Youth Groups*. Lanham, etc.: Alta Mira Press (pp. 129-146).

Weerman, F.M. & F.-A. Esbensen (2005) *A cross-national comparison of youth gangs in the Netherlands and the U.S.* In: Decker, S.H.

& F.M. Weerman (eds.), *European Street Gangs and Troublesome Youth Groups*. Lanham, etc.: Alta Mira Press (pp. 219-255).

Weerman, F.M., C.L. Maxson, F.-A. Esbensen, J. Aldridge, J. Medina & F. van Gemert (2009) *Eurogang Program Manual; Background, development, and use of the Eurogang instruments in multi-site, multi-method comparative research*. http://www.umsl.edu/~ccj/eurogang/Eurogang_20Manual.pdf

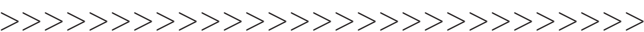
Weerman, F.M. (2012) *Are the correlates and effects of gang membership sex-specific? Troublesome youth groups and delinquency among Dutch girls*: In: Esbensen, Finn & Cheryl Maxson, *Youth Gangs in International Perspective: Results from the Eurogang Program of Research*. New York: Springer (pp. 271-287).

Werdmölder, H. (1986) *Van vriendenkring tot randgroep: Marokkaanse jongeren in een oude stadswijk*. Houten: Het Wereldvenster.

Werdmölder, H. (1990) *Een Generatie op Drift: De Geschiedenis van een Marokkaanse Randgroep*. Arnhem: Gouda Quint.

Whyte, W.F. (1943). *Street Corner Society. The Social Structure of an Italian Slum*. Chicago: University of Chicago Press.

Les groupes violents et les bandes au Portugal – conclusions du séminaire EU Street Violence à Lisbonne



Francisco Empis, *consultant*

Cet article fait suite à un séminaire organisé par le Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus, selon le sigle en anglais) à Lisbonne (Portugal) en octobre 2012. Intitulé « Expériences portugaises et européennes de la violence urbaine », ce séminaire s'inscrit dans le cadre du projet EU Street Violence. Cet article présente quelques exemples de criminalité de groupe au Portugal et replace le phénomène dans son contexte en examinant la criminalité au Portugal d'une façon générale et la violence urbaine dans d'autres pays d'Europe méridionale, notamment en Italie et en Espagne.

Criminalité violente au Portugal

Le code pénal portugais donne une définition du crime violent. Celui-ci englobe différents types d'infraction, allant des homicides aux émeutes, en passant par le « car-jacking » c'est-à-dire le vol de voiture avec menaces ou violence. Cependant, ce type de crime n'est pas représentatif des infractions au Portugal, la majorité étant des délits contre la propriété.

Les dix dernières années ont vu une augmentation de 12% de la criminalité en général, avec toutefois une légère baisse depuis quatre ans. Les données de 2011 indiquent que plus de la moitié des délits (55%) sont commis contre la propriété. Les sept types de crime les plus courants représentent 50% des cas.

Sans surprise, la majorité des délits sont commis dans les grands centres urbains, notamment Lisbonne et Porto, les deux plus grandes villes du pays. La grande majorité des crimes commis en 2011 ont eu lieu sur les axes Lisbonne-Setubal et Porto-Braga.

En cas de crime violent, la force physique est l'arme la plus courante. Ceci s'explique par le coût des armes mais aussi parce qu'elle évite aux délinquants de porter des armes potentiellement illégales. C'est également pour cette raison que d'autres objets non définis sont souvent utilisés comme armes. Le nombre d'incidents avec arme à feu reste faible mais est en constante augmentation ce qui est une cause d'inquiétude pour la police portugaise. Malheureusement, les données démographiques disponibles au Portugal ne sont guère utiles parce que tous les délinquants âgés de plus de 24 ans sont regroupés dans la même catégorie.

Un facteur important est la baisse du nombre de crimes commis par trois suspects ou plus, qui dans certains cas peuvent être considérés comme une bande. Les derniers chiffres disponibles indiquent une baisse de 32% en 2012 par rapport à l'année précédente. Malheureusement, les données de la Police de Sécurité publique (Policia de Seguranca Pública, PSP) n'indiquent pas si les données de 2011 couvrent la même période que celles de 2012 (janvier à septembre).

Le discours public au Portugal tend à dire que les bandes et leur culture n'existent pas dans le pays. Selon l'ancien directeur général pour la Réinsertion

sociale, la proximité entre quartiers problématiques signifie que les membres potentiels de bandes se regroupent dans différentes bandes et non dans une bande unique. Il semblerait que l'élément géographique, normalement si présent dans cette culture, n'est pas un facteur au Portugal. Malheureusement, dans toute l'Europe, le phénomène des bandes est très souvent lié à l'immigration. Cela ne semble pas être le cas au Portugal. Le cas espagnol en est un exemple.

L'exemple du cas espagnol

Les bandes sont apparues en Espagne dans les années soixante et soixante-dix en pleine croissance urbaine due à l'exode rural, lorsque de nombreux migrants se sont installés dans les quartiers nouvellement construits. Ces quartiers proposaient rarement des services (loisirs ou autres) ou des espaces publics pour les jeunes. Les groupes formés étaient alors appelés « bandes », mais la plupart n'avaient aucune orientation criminelle à l'exception de quelques rixes entre bandes rivales d'autres quartiers. Il semblait y avoir peu de place pour ces groupes dans l'autocratie policière qu'était l'Espagne franquiste. Toute organisation civile, qu'elle soit criminelle ou non, qui n'avait pas été autorisée par l'État avait des difficultés à survivre.

Dans les années quatre-vingt, ces groupes semblaient avoir disparu, peut-être pour des raisons légales. Les années quatre-vingt-dix ont vu l'arrivée de nouvelles sous-cultures : punks, hippies et autres. La violence collective était liée aux groupes d'extrême droite et fascistes. Parfois, cette violence était associée au football et au hooliganisme, ce dernier étant souvent un terrain fertile pour les idées xénophobes. Il est difficile de définir la violence des bandes pour cette période et peu de recherches universitaires ont été faites sur le sujet.

Le phénomène des bandes latino-américaines a émergé à partir de 2000. Il a débuté avec l'arrivée de migrants d'Amérique latine qui se sont installés en Es-

pagne et ont recréé des groupes similaires à ceux de leurs pays d'origine. La population espagnole était informée de la présence de ces bandes par les médias. Leur image était celle de groupes très hiérarchisés et extrêmement dangereux, ce qui était rarement le cas des groupes formés en Espagne. Toutefois, ni les médias ni les institutions publiques et encore moins l'opinion publique n'étaient prêts pour ce phénomène. De ce fait, la grande majorité des adolescents latino-américains étaient considérés comme membres de bandes. Le phénomène des bandes n'est pas perçu comme une menace majeure en Espagne. En fait, seulement 5% de leur activité est criminelle, et beaucoup ont tout simplement des fonctions culturelles ou récréatives. Dans certaines régions autonomes d'Espagne, où les autorités ont adopté une approche proactive, certaines bandes sont même reconnues comme des associations légales. Le terme « latino-américain » est également peu précis, les bandes étant composées de membres de plus de 40 nationalités différentes.

Le cas italien

Le cas italien s'apparente au cas espagnol. Pour les autorités, la violence des bandes n'est pas un problème grave ni une préoccupation majeure. Toutefois, celle-ci reste problématique en raison de l'augmentation de certains types de violence (harcèlement) et d'une culture de la violence de plus en plus répandue.

Le développement des bandes en Italie est similaire au cas espagnol, avec leur première apparition dans les années soixante-dix lors de l'exode rural vers les banlieues des grandes villes telles que Rome et Milan. Dans les années quatre-vingts à quatre-vingt-dix, le hooliganisme et la violence d'extrême droite étaient devenus le principal problème.

À l'heure actuelle, la plupart des activités criminelles dans lesquelles sont impliqués les groupes de jeunes sont des délits contre la propriété. La société de

consommation a influencé le phénomène, avec une augmentation des vols de produits de marque et d'électronique, dans les magasins ou contre d'autres jeunes.

Les bandes latino-américaines sont également présentes en Italie, principalement dans les grandes villes du nord du pays (Milan et Gênes). Le nord, plus industrialisé, urbain et recevant un plus grand afflux d'immigrants, est plus enclin à voir ce phénomène se développer. Le pays connaît une grande divergence territoriale entre le nord et le sud, où le crime organisé (mafia, camorra) domine et empêche le développement de toute autre activité violente en bande. Le terme « bande latino-américaine » est encore une fois très vague avec des membres de ces bandes provenant de divers milieux, notamment des Italiens d'origine.

La violence collective au Portugal

A bien des égards, la culture et la société portugaises sont similaires à celles de l'Espagne et de l'Italie. La société est majoritairement catholique et se caractérise par une forte cohésion sociale qui repose sur l'institution familiale. De plus, la population d'origine portugaise est assez homogène socialement, avec peu de différences régionales et aucune langue régionale importante. Les flux migratoires sont similaires à ceux de l'Espagne, bien que moindres et avec leur spécificité historique propre : les premières vagues d'immigration sont venues d'Afrique, où le Portugal a eu ses dernières colonies, et non pas d'Amérique latine (l'indépendance du Brésil date de 1822 alors que les dernières colonies africaines portugaises ont obtenu leur indépendance dans les années soixante-dix).

Une des autres similitudes entre le Portugal et l'Espagne est que la culture de bandes reste négligeable par rapport à la criminalité générale. Comme mentionné précédemment, l'opinion générale est que la culture de bandes n'existe pas au Portugal. Et pourtant,

les bandes font régulièrement la une dans les médias. Jusqu'à fin octobre 2012, la Police judiciaire (Polícia Judiciária) avait démantelé huit « Gangs des guichets automatiques de banque ». Ces bandes opéraient principalement dans la région de Lisbonne-Setubal (44%), bien que d'autres infractions similaires aient été constatées dans tout le pays. Ils faisaient sauter les distributeurs de billets à l'aide de bouteilles de gaz pour ensuite dérober les billets à l'intérieur de la machine. Le premier vol de ce type est apparu en mars 2011. Depuis, 173 infractions ont été enregistrées totalisant 1,6 millions d'euros de dommages. La première bande à utiliser cette méthode comptait principalement des Roumains. C'est cependant une information qui est peu mentionnée et tous ces groupes sont qualifiés en bloc de "gangs des GAB".

Avant le "gang des GAB", il y avait eu, dans les années quatre-vingt-dix, un autre gang qui utilisait une tactique différente : il enlevait principalement des femmes, qu'il forçait à donner leur carte bancaire et leur code PIN pour pouvoir retirer de l'argent. En 1992, une jeune femme de 25 ans a ainsi disparu mystérieusement. Plus de deux ans plus tard, plusieurs personnes ont été arrêtées en connexion avec les infractions aux DAB. C'est à ce moment là seulement que les preuves suffisantes ont été trouvées pour établir un lien entre le meurtre de cette jeune femme et ce groupe.

Une autre bande agissant en Algarve, au sud du Portugal, clonait des cartes bancaires pour retirer d'importantes sommes d'argent. Le "gang" avaient mis en place un système frauduleux complexe qui consistait à établir une société, acheter des données à des sociétés étrangères, etc. Cette bande a réussi à détourner plus d'un demi-million d'euros dans un délai très court. Elle vendait aussi des voitures de location en Espagne avec des faux documents.

Dans ce cas aussi, la presse a souligné que certains des membres de la bande étaient étrangers, en l'occurrence britanniques. Lors de leur arrestation, aucune arme n'a été retrouvée et le groupe n'avait à son actif aucun acte de violence. Cette affaire ne ressemble en rien à l'activité traditionnelle des bandes.

Le « Groupe Alfama », du nom d'un des vieux quartiers de Lisbonne, correspond mieux à l'idée que l'on se fait d'un gang. Une étude de cas sur ce groupe a été présentée lors d'un séminaire du Forum européen pour la sécurité urbaine, organisé à Lisbonne en octobre 2012. Ses membres ont entre 17 et 24 ans. Les leaders sont connus pour leur pratique du jiu-jitsu, un art martial brésilien. Ils ont été impliqués dans un certain nombre de vols par agression, menace ou enlèvement. Leurs victimes étaient généralement des habitants du quartier, des touristes et des commerçants. Ils étaient également connus pour racketter des entreprises du quartier en échange de protection. Le gang était dirigé par deux leaders et organisé en plusieurs cercles concentriques « d'exécutants », le plus petit cercle regroupant les membres les plus proches des deux leaders et les plus impliqués dans les activités criminelles du groupe. Les membres des cercles extérieurs n'étaient que sporadiquement impliqués dans les activités du gang.

La PSP a enquêté sur ce gang pendant près de quatre mois. L'opération s'est terminée en mars 2012 avec l'arrestation de 19 suspects pour un total de 62 délits.

Le « gang de nuit » est une autre étude de cas présentée lors du séminaire. Dans le milieu des années quatre-vingt-dix, l'utilisation de videurs professionnels dans les bars et les boîtes de nuit s'est répandue à Lisbonne. Par la suite, certains d'entre eux se sont organisés en groupes ou en gangs. La première enquête criminelle sur ce phénomène a été effectuée de 2006 à 2008. Elle a révélé l'existence d'un groupe extrême-

ment bien organisé dirigé par un ancien officier de police qui s'était inspiré de l'organisation de la police pour monter sa propre "structure". L'enquête avait commencé à la suite d'un incident dans une boîte de nuit au cours duquel de graves dommages avaient été commis. Le gang comptait plus d'une vingtaine de membres, dont 14 identifiés comme le noyau dur.

Le groupe était impliqué dans diverses activités criminelles : services de sécurité illégaux, contrôle de la prostitution et du trafic de drogue dans les bars et les boîtes de nuit dans lesquels ils travaillaient, racket des prostituées et des propriétaires de boîtes de nuit et agressions et racket des clients.

Dans les exemples mentionnés précédemment, le concept de « bande » semble être principalement lié à des intérêts économiques : distributeurs automatiques de billets, établissements nocturnes, fraudes à la carte bancaire, racket et autres. La violence semble être un moyen d'atteindre un objectif et non une fin en soi.

Selon Carlos Resende da Silva, chef du service d'enquêtes criminelles de la PSP, les principales préoccupations des forces de police à propos de la violence par les bandes sont les suivantes : utilisation croissante d'armes à feu, criminels pris comme modèles par les jeunes, conflits/rivalités entre quartiers, violence liée à la sécurité des établissements nocturnes.

Les références disponibles sur les bandes au Portugal semblent plus ou moins confirmer le fait que la violence de bande n'est pas un réel problème dans ce pays. De ce fait, les références disponibles sont très limitées. En revanche, dès qu'une infraction est commise par plus de deux personnes, les médias sont prompts à utiliser ce terme pour toutes sortes d'activités criminelles. Comme l'a déclaré Luis Fernandes, directeur du service d'information de la police à la PSP, le problème vient du fait que les concepts de « gang »

et de « violence » n'ont pas de définition consensuelle au niveau européen, ni même au niveau national. Si cette définition n'est pas scientifiquement consensuelle, il sera d'autant plus difficile pour les personnes moins informées telles que le public ou les médias généralistes de savoir comment utiliser ces termes.

Cependant, tout le monde ne partage pas cette opinion. José Manuel Anes, directeur de l'Observatoire de la sécurité, du crime organisé et du terrorisme (OSCOT), a déclaré que le Portugal avait maintenant un nombre plus important de gangs, que ceux-ci étaient de plus en plus violents et qu'ils utilisaient des méthodes comparables à celles des mafias chinoises et italiennes. Cette déclaration a été faite dans le contexte d'une vague de vols avec violence en Algarve fin 2011. Un groupe d'Européens de l'Est est soupçonné d'avoir perpétré ces crimes.

L'opinion publique portugaise semble moins faire un lien entre l'immigration et la violence de gangs que dans les pays mentionnés précédemment, tels l'Italie et l'Espagne. La seule exception semble concerner l'immigration en provenance d'Europe de l'Est. On a observé plusieurs groupes extrêmement organisés et bien entraînés en activité au Portugal. Ils semblent avoir des objectifs clairs et agir de manière très efficace. Ils dérobent les bijoutiers, les maisons de luxe et autres cibles qui garantissent un rendement maximal.

Il existe de nombreuses études sur ces bandes. On estime que l'une des principales comprend une centaine de membres qui cambriolent les bijouteries dans tout le pays. Des "camps d'entraînement" ont été signalés au Portugal. Il faut toutefois être extrêmement prudent avant d'informer sur ces groupes : ils sont souvent composés de criminels professionnels qui opèrent ou ont opéré dans divers pays de l'UE et sont recherchés par Europol et/ou Interpol. Ce phénomène ne peut pas

être lié à l'immigration des pays d'Europe de l'Est qui n'a commencé que dans la seconde moitié des années quatre-vingt-dix.

Le Portugal a son propre équivalent des gangs latino-américains, espagnols et italiens, issus de l'exode rural et de la deuxième vague d'immigration, avec son cortège de frustrations sociales. Ces gangs ont fait beaucoup parler d'eux il y a quelques années, en particulier ceux dont les membres étaient issus de l'immigration. La différence avec l'Italie et l'Espagne vient du fait que les membres des gangs portugais ne sont pas d'origine latino-américaine mais sont des descendants des immigrants des anciennes colonies africaines du Portugal. Leur comportement semble suivre un schéma similaire à celui des gangs latino-américains. Un travail important a été fait autant par les autorités que par la société civile pour proposer des voies alternatives aux jeunes tentés par ces bandes.

Réponses et conclusions

De leur propre aveu, le rôle principal des forces de sécurité est l'application des lois et la répression du crime. La prévention est secondaire. Toutefois, les forces de police portugaises (la GNR et la PSP) ont un certain nombre de programmes centrés sur la prévention. Ils travaillent principalement avec les habitants des quartiers pauvres, notamment les jeunes, pour lutter contre l'augmentation des vols avec violence, éviter que les jeunes ne prennent les gangsters comme idoles, et prévenir l'usage de la violence dans les rivalités entre quartiers et groupes ethniques.

L'activité de la police dans les écoles en est un exemple. La police, par sa présence dans les écoles et en proposant des programmes de prévention pour les jeunes, tente d'enrayer l'attrait du crime comme choix de vie. Comme on l'a vu, il existe un risque réel que les jeunes

idolâtrant les membres de gangs. La police de proximité, par sa présence dans les quartiers difficiles, essaie d'établir des relations avec les membres les plus vulnérables de la société, les jeunes par exemple. Elle peut ainsi tenter de dissuader ces jeunes de choisir la criminalité comme mode de vie et intervenir immédiatement lorsque cela se produit.

Dr Carlos Poiaras, expert en psychologie criminelle et en exclusion sociale, soutient que la prévention doit être axée sur deux points importants : l'éducation (avec la culture) et la citoyenneté.

Toutes les conditions nécessaires doivent être remplies pour que les jeunes puissent suivre correctement leur éducation qui doit inclure un apprentissage, une expérience qui forge le caractère et la civilité. L'école doit être vue comme une option positive pour les jeunes et leurs familles, ce qui n'est pas toujours le cas. Il devrait y avoir une interdépendance entre l'école, la famille et la communauté. La communauté se doit de faire les investissements requis dans les écoles afin que celles-ci puissent remplir un certain nombre de fonctions. Ainsi, l'éducation formerait des citoyens plutôt que simplement des hommes et des femmes. Chacun devrait être considéré comme un citoyen avec tous les droits et obligations que cela signifie. L'équilibre entre les deux est ce qui en fait un citoyen à part entière. Cet équilibre devrait être enseigné aux enfants dès leur plus jeune âge par la famille, l'école et la communauté.

Bien que les programmes de prévention auprès des jeunes soient une option politique valable et nécessaire, le vrai problème avec les soi-disant « gangs » est ailleurs, parce que leurs membres sont des criminels professionnels. Au Portugal, il existe beaucoup de désinformation, principalement due à l'utilisation répandue du terme « gang » dans les médias ainsi qu'à l'absence de consensus sur son utilisation appropriée.

Cependant, les autorités semblent traiter le problème sur les deux fronts. La situation économique actuelle au Portugal a peut-être poussé certains à intensifier leurs activités criminelles. Toutefois, les exemples présentés dans cet article impliquent des criminels professionnels motivés et ne peuvent pas être simplement justifiés par le ralentissement économique.

Références bibliographiques

Séminaire Efus, octobre 2012 : EU Street Violence « *Expériences portugaises et européennes de la violence urbaine* »

Troublesome youth groups in Barcelona and Spain, Noemi Canelles, Département de la Prévention, ville de Barcelone, Espagne

Youth gangs in Emilia Romagna and Italy, Gian Guido Nobili, directeur de recherche, département "Ville Sûre", Région Emilie-Romagne, Italie

The experience of the Security Forces in the Portuguese context, Luis Fiães Fernandes, directeur du département de l'Information, police nationale du Portugal (PSP)

Local experiences from Portuguese Cities, Carlos Nascimento Rego Paiva Resende da Silva, Commander, département d'enquête criminelle du Commandement de la police nationale pour la région de Lisbonne

Strategies that include psychology to prevent juvenile transgression, Carlos Poiars, directeur de la Faculté de Psychologie, Université Lusophone

Publications

Morgado, Sónia "A Imigração do Leste Europeu para Portugal", Faculté d'Economie de l'Université de Coimbra, décembre 2007

Seabra, Hugo "*Delinquência a preto e Branco*", Haut Commissaire pour l'Immigration et les Minorités ethniques, septembre 2005

"*Crimes registados pelas autoridades policiais em 2011*", Direction générale de la Politique judiciaire, mars 2012

Média

Dores, Roberto, "*Gangs de Leste têm 100 elementos a roubar ou-rivesarias*", Diário de Notícias, 13 avril 2010

Dores, Roberto, "*Gangs de Leste varrem o país*", Diário de Notícias, 11 novembre 2011

Gomes, Rui, "*Gang de Leste faz mais duas vítimas*", Correio da Manhã, 4 novembre 2009

Rodrigues, Liliana, "*Gang dos ATM roubou 150 mil €*", Correio da Manhã, 14 novembre 2012

Pereira, Patricia, "*Gangues imitam máfias italianas e chinesas*", Sol, 30 octobre 2011

Cabrita, Felícia, "*PJ já desmantelou oito gangues do multi-banco*", Sol, 28 octobre 2012

Kelly, Tom "*British holidaymaker dies after 'being attacked by gang of four in brutal robbery' in Portugal*", Daily Mail, 31 mai 2011

"*Preventiva para grupo acusado de "aterrorizar" bairro de Alfama*", Jornal de Notícias, 15 mars 2012

Aperçu de la violence de rue dans les pays scandinaves



Sebastian Sperber

Contribution du Forum européen pour la sécurité urbaine

Les pays scandinaves ont beaucoup de points communs. Ils sont parmi les plus riches au monde et se caractérisent (encore) par ce qu'Esping-Andersen²⁸ appelle l'État providence social-démocrate dans lequel tous les citoyens ont accès à une sécurité sociale à chaque étape de leur vie.

D'un point de vue de la criminalité, ils sont considérés comme relativement calmes, bien qu'il soit très difficile de comparer les taux de criminalité entre les pays. Par exemple, le nombre d'homicides au Danemark, en Norvège et en Suède est d'environ 1 pour 100 000 habitants. Les chiffres de 2006 de 0,6 et 0,7 pour 100 000 habitants placent respectivement le Danemark et la Norvège parmi les taux de criminalité les plus bas d'Europe²⁹. De plus, avec une moyenne de moins de 80 détenus pour 100 000 habitants en 2009, les pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège et Suède) ont la plus faible population carcérale en Europe et probablement dans le monde (moyenne de l'UE est de 129, celle des USA de 784). La Finlande, le Danemark et la Suède possèdent également les plus faibles nombres d'officiers de police avec respectivement 156, 197 et 207 policiers pour 100 000 habi-

28- Esping-Andersen (1990)

29- European Sourcebook 2010

tants³⁰. En outre, les populations des pays nordiques sont réputées pour être les plus heureuses au monde. Selon le premier « Rapport Mondial sur le Bonheur » des Nations Unies publié en 2012, les trois pays les plus heureux au monde sont effectivement le Danemark, la Norvège et la Finlande.

Comment pouvons-nous donc relier cette image aux articles de journaux intitulés « La Suède aux prises avec des gangs de motards »³¹, ou encore « Bandes de motards hors de contrôle au Danemark »³² et « La guerre des gangs danois se répand dans la ville de Malmö »³³ ? Comment ces états-providence si performants gèrent-ils les problèmes de violence urbaine et de groupes de jeunes problématiques ?

Dans ce court article, la vue d'ensemble des huit pays européens présentée dans cette publication sera complétée par une vision de la Scandinavie, une région européenne qui n'est pas représentée dans le consortium EU Street Violence. Il n'a pas été possible de s'appuyer sur des recherches intensives, telles que celles menées par les partenaires du projet, ni sur les connaissances des experts invités à contribuer aux articles de cette publication. Cet article est donc basé sur les informations disponibles rassemblées dans la base de données EU Street Violence, et sur les connaissances acquises lors des échanges avec les membres scandinaves de la Commission de Sécurité Locale de l'Union des Villes Baltiques (Karlstad, Nacka, Helsinki), le Conseil National de Prévention de la Criminalité en Norvège (Krad), l'ONG suédoise Fryshuset et le député suédois Anton Abele. Notre objectif ici est de donner un aperçu de la

30-Eurostat (2012)

31- *New York Times*, 9 Juillet 2007: http://www.nytimes.com/2007/07/09/world/europe/09iht-gangs.4.6571147.html?_r=0

32- Euronews 22 Octobre 2010: <http://www.euronews.com/2009/10/22/biker-gangs-out-of-control-in-denmark/>

33-*The Local*, 3 Mars 2009: <http://www.thelocal.se/17958/20090303/#.UTCjzaITEsc>

violence urbaine et des groupes de jeunes problématiques en Scandinavie. La première partie de cet article décrit donc le problème et ses caractéristiques dans ces pays. La deuxième partie est consacrée aux moyens d'y remédier.

Groupes de jeunes problématiques, bandes de motards et crime organisé

En Scandinavie, un débat important s'est engagé entre chercheurs, professionnels travaillant avec les jeunes délinquants et la police sur la question de l'existence des bandes.³⁴³⁵ Lors de discussions avec les autorités locales et autres organismes du domaine de la prévention, il ne semble pas y avoir de problèmes urgents dans ces pays. Bien sûr, les médias rapportent les incidents sur les « bandes de rue » mais la société nordique ne semble pas préoccupée outre mesure par cette question. Les problèmes évoqués dans l'enquête *EU Street Violence* et constatés de temps en temps en Scandinavie sont les suivants : vandalisme et incivilités, petite délinquance et violence dans les quartiers défavorisés, les logements sociaux, les centres de loisirs et les écoles. D'autre part, les bandes de jeunes ou les groupes de jeunes problématiques ne semblent pas très répandus³⁶. Ceci ne signifie pas pour autant que les problèmes de « violence de rue » n'existent pas. Un exemple célèbre est celui d'Anton Abele, devenu militant reconnu de la lutte contre la violence à l'âge de 15 ans, après la mort de son ami Riccardo Campogiani, battu à mort lors d'une fête dans le centre de Stockholm. Mais dans l'ensemble, il semble, à juste titre, que les acteurs scandinaves évitent de céder à la panique morale parce qu'ils sont tout à fait conscients que la situa-

34-Carlsson et Decker 2005: 260.

35-Certains, comme Sarnecki en Suède, ont choisi de parler des "réseaux criminels" pour éviter tout étiquetage (voir par ex. Sarnecki et Peterson 2001), alors qu'au Danemark, l'expression "jeunes déchaînés" est utilisée (voir par ex. Carlsson et Decker 2005: 270).

36-Carlsson et Decker 2005: 279.

tion générale est bonne, comme décrite précédemment. Dans le même temps, les années quatre-vingt-dix ont vu la propagation d'une « guerre des gangs » dans toute la Scandinavie qui a retenu l'attention du monde entier. « La Grande Guerre des Motards Nordiques » opposait les bandes de motards « Hells Angels » aux « Bandidos » et autres sous-groupes. Ces deux bandes ont été décrites comme étant organisées et sophistiquées. Certains de leurs membres étaient de grands criminels et portaient des armes à feu, des explosifs et des armes antichars. Les forces de polices attribuent directement 11 homicides, 74 tentatives d'homicides et 96 blessés à ce conflit.³⁷ Ces groupes violents contrôlent en grande partie le trafic de drogue et la prostitution. Ils sont impliqués dans des activités d'extorsion, de trafic de marchandises volées et de trafic d'armes qui expliquent cette « guerre des gangs ». En 2009, environ 4 000 membres actifs ont été décomptés dans ces bandes pour la Suède seule³⁸. Pendant des années dans les pays nordiques, les bandes de motards ont été un phénomène très répandu qui est au cœur de la question des bandes en Scandinavie.³⁹ Ceci démontre que la « violence de rue » peut prendre diverses formes et être associée à des réalités différentes selon les pays et les régions d'Europe.

Les efforts déployés en Scandinavie pour lutter contre les bandes ont donc visé le crime organisé, un phénomène que le projet EU Street Violence a choisi d'exclure de son cadre de travail. Les groupes impliqués ne sont pas des groupes de jeunes mais des organisations très structurées avec des hiérarchies strictes servant à des activités criminelles. Bien qu'ils se considèrent comme des « hors la loi », comme l'illustre le style de vie de « 1%ER », ils ne se déclarent pas ouvertement être des criminels. Ils ont toutefois une devanture officielle, un clubhouse, plu-

37-Pedersen et Lindstad 2012: 241

38- Leinfeldt et Rostami 2012: 81

39- Rønn et Jensen 2012: 300

sieurs branches, et même des porte-paroles⁴⁰.

Les problèmes de bandes dans les pays scandinaves sont principalement liés au crime organisé, en particulier les bandes de motards, mais ce n'est pas tout. Comme dans d'autres pays européens, le problème des bandes existe depuis de nombreuses années. Il y a également une plus grande variété de « groupes de jeunes problématiques » qu'il n'apparaît à première vue.

A la fin des années cinquante, alors que les USA avaient leurs « Zoot-Suiter » et « Boppers », l'Angleterre les « Teddy Boys », la France les « Blousons noirs », l'Italie les « Vitelloni » et l'Allemagne les « Halbstarke »⁴¹, les « Skinnknutte » sont apparus en Scandinavie. Au Danemark, ils se faisaient appeler les « Green Jacket ». Les premières structures de bandes norvégiennes sont apparues à Oslo dans les années soixante et s'appelaient les « Blackie » et les « Frogner ». Ils s'agissaient de jeunes garçons issus des classes populaires urbaines qui avaient rejoint des groupes de quartier.⁴² Ils ne commettaient pas de crime, mais protestaient contre une société homogène au travers de leur style vestimentaire et par un comportement agressif.⁴³

Selon Peterson et Linstad⁴⁴, dans les années soixante-dix au Danemark, des groupes plus ou moins organisés d'adolescents qui, à l'origine, troublaient l'ordre public et affrontaient, non armés, des bandes rivales sont devenus de véritables délinquants. Ils ont commencé à être impliqués dans des crimes violents, du trafic de drogue et du racket. Peterson et Linstad affirment que, sous l'influence de la culture des bandes de motards américains, ces danois « rebelles » se sont organisés en bandes de motards hors-la-loi. En 1980, le

40- Truc 2010; ceci a permis un dialogue avec ces groupes, ce qui fait partie de nombreuses stratégies policières (voir par ex. Vrist Rønn et Snedevig Jensen (2012) 277

41- Karen Hennigan et Marioja Spanovic (2012).

42- Petersen et Lindstad 2012: 240

43- Jensen et Stubberud 2012: 273

44- Petersen et Lindstad 2012: 241

club de motards « Union » a été accepté comme la première branche des Hells Angels au Danemark.

Dans les années quatre-vingts, la première bande criminelle est également apparue à Oslo. Celle-ci, baptisée « *Tveita* » après un quartier d'Oslo, a commencé par de petits vols dans les centres commerciaux. Elle s'est ensuite « spécialisée » dans les cambriolages-éclairés de boutiques de luxe. Au cours de la même période, les premières bandes issues des minorités sont apparues. Des groupes de jeunes garçons immigrés qui se soutenaient mutuellement pour lutter contre le harcèlement et les violences par d'autres groupes sont devenus des bandes d'immigrés. Ces groupes de rue homogènes et multiethniques ont créé une sous-culture criminelle unique qui reflète la culture et l'origine ethnique de(s) diaspora(s).⁴⁵ Certaines de ces bandes de rue, telles que les bandes pakistanaïses « A » et « B », ont développé leurs activités criminelles et sont devenus des acteurs de premier plan en marge de la société à Oslo. A cette époque et dans les années quatre-vingt-dix, les groupes de motards étaient déjà impliqués dans des activités criminelles et des groupes de renom international tels que le Bandidos et les Hells Angels se sont établis en Norvège.

Ils étaient alors déjà présents au Danemark puis se sont développés en Suède (années quatre-vingt-dix) où ils ont rapidement intensifié leurs activités et ont formé des branches dans tout le pays. C'est à ce moment-là que les réseaux criminels ont commencé à devenir un problème important en Suède.

Dans la deuxième partie des années quatre-vingt-dix, les bandes de motards étaient les principaux groupes dans les pays scandinaves. Les conflits entre bandes étaient féroces jusqu'à « l'accord de paix » de 1997. Celui-ci proposait une division territoriale afin d'éviter de nouveaux conflits.

A l'aube du 21ème siècle, les bandes de motards hors-la-loi et les réseaux criminels établis sont passés au

45- Lien 2001: 167, voir également Lien 2008 et Björk 2008

second plan avec l'émergence de différents types de bandes de rue tels que le « Black Cobra » qui encourageait ouvertement le crime. Cette bande a été créée au Danemark puis s'est ensuite étendue à la Suède et la Norvège. Selon certains analystes, le fait que les autorités aient déployé d'énormes moyens pour lutter contre les groupes de motards a permis aux autres groupes de prendre le contrôle de leurs marchés et de leurs territoires⁴⁶. Selon Rostami et Leinfeld, ces nouvelles bandes de rue ont tenté d'imiter la structure et les codes des Hells Angels et des Bandidos. En réalité, elles suivent plutôt des leaders individuels puissants. Leurs modes de fonctionnement sont plus proches des gangs de rue américains plus ou moins organisés que de tous les autres types de groupes ou de réseaux criminels en Suède⁴⁷. Les derniers conflits entre bandes ont débuté à la fin des années 2000 au Danemark. Ces conflits impliquaient d'un côté, des bandes de motards et leurs suiveurs et, de l'autre, diverses bandes indépendantes plutôt urbaines généralement issues de l'immigration.

Cette vue d'ensemble simplifiée resterait incomplète si l'on ne mentionnait pas les bandes racistes, néo-nazis, cultivant la suprématie de la race blanche⁴⁸. Ces groupes, qui pourraient être considérés a priori comme politiques, sont en fait similaires aux bandes urbaines et se sont créés en réponse à l'émergence de bandes ethniques. Il semble que les bandes de motards se positionnent également sur ce terrain-là. Dans leur conflit avec d'autres groupes criminels, surtout ceux d'origine étrangère, leurs membres se présentent comme les défenseurs de la culture et des valeurs nordiques lorsqu'ils recrutent des jeunes⁴⁹.

En examinant la situation scandinave, il se dégage divers groupes de jeunes problématiques ainsi que des

46- Rønn et Jensen 2012: 301

47- Rostami et Leinfeld 2012: 255

48- Carlsson et Decker 2005: 272, 280

49- Voir par ex. Truc 2010

groupes de jeunes urbains, principalement dans les grandes villes. Il ne faut pas toutefois interpréter ces constatations en y voyant des problèmes plus importants qu'ils ne le sont réellement. Toutefois, la « violence de rue » a également une incidence dans les pays scandinaves. Carlsson et Decker soulignent par exemple qu'une large part de la violence par les jeunes a lieu au sein de groupes ou dans un contexte collectif. Ils en concluent qu'il y a des raisons de s'inquiéter : « Certaines violence chez les jeunes sont assez récentes et inquiétantes, d'autres sont plus anciennes, mais maintenant plus fréquentes. D'autres n'ont pas augmenté mais le seuil à partir duquel cette violence devient une préoccupation a baissé. »⁵⁰

Il semble néanmoins que la plupart des « bandes criminelles » mentionnées dans cet article peuvent être considérées comme des formes de crime organisé plutôt que des groupes de jeunes problématiques. Cela conduit à s'interroger sur la relation entre les groupes de jeunes problématiques et le crime organisé, une question d'intérêt qui dépasse le cadre de la Scandinavie.

L'exemple des pays nordiques semble signifier qu'il existe des liens entre les deux. Comme mentionné précédemment, certaines bandes relativement informelles sont devenues des organisations criminelles structurées. Dans un même temps, les bandes de motards plus particulièrement s'appuient sur des groupes affiliés et leurs troupes sur le terrain pour faire la majorité de leurs basses besognes. La bande AK81 au Danemark en est un bon exemple. Leur « mission » est indiquée dans leur nom : AK (Altid Klar) qui signifie « toujours prêt » et les chiffres 8 et 1 pour les lettres H et A, les initiales des Hells Angels⁵¹. Alors que les groupes de jeunes en quête d'identité et de reconnaissance entre pairs sont assez différents des structures établies

50- Carlsson and Decker 2005: 263.

51- Voir Pedersen et Lindstad 2012: 24 ou Vrist Rønn et Snedeveg Jensen 2012: 301.

pour des activités criminelles, les groupes de « suiveurs » tels que les AK81 semble être un maillon important. Pour bon nombre des jeunes aspirants à devenir membres des bandes de motards (les « hangarounds »), le sentiment d'appartenance⁵² semble être au moins aussi important que les potentiels gains matériels. D'autre part, les bandes urbaines jouant un rôle de « suiveurs » bénéficient de la réputation et de la protection des bandes de motards. Bien que les liens entre les « groupes de jeunes problématiques » et les structures impliquées dans le crime organisé ainsi qu'entre la petite criminalité et les groupes mafieux ne soient pas évidents ou automatiques, ils sont observés dans d'autres pays.⁵³

Prévention et intervention dans les pays nordiques

Quelles sont les mesures prises pour faire face à ces problèmes de violence urbaine ? Compte tenu des caractéristiques des états-providence nordiques, y a-t'il une manière scandinave particulière de lutter contre les problèmes de groupes de jeunes difficiles ?

« Grâce à la richesse des états scandinaves, à leurs vastes secteurs publics et à la grande liberté des municipalités locales pour résoudre indépendamment leurs problèmes, la prévention de la criminalité bénéficie de mesures très variées » expliquent Carlsson et Decker. Ces derniers affirment que ces pays mènent des politiques contre la criminalité assez semblables qui seraient caractérisées comme « douces » aux États-Unis. Par exemple, l'incarcération de jeunes de moins de 18 ans rencontre une réticence généralisée.⁵⁴ Les nombreux outils de prévention scandinaves s'appuient sur les institutions publiques existantes et établies

52- Contrairement à d'autres organisations criminelles, l'appartenance à une bande de motards se montre ouvertement. Elle est donc importante lors que l'on examine le statut social.

53- Voir par ex. Mohammed 2005: 282.

54- Carlsson et Decker 2005: 261.

telles que les écoles, le système de garde d'enfants, les services sociaux, les clubs pour les jeunes, les installations sportives et plus traditionnellement, la police. Ils expliquent que nombre de ces mesures font partie de la réponse de l'état-providence traditionnel. Ainsi les « programmes spéciaux » tels que ceux mis en œuvre aux USA sont inutiles.

La protection sociale scandinave est fortement ancrée au niveau local, au point que certains parlent de la « municipalité providence »⁵⁵. Cette approche reconnaît l'importance des municipalités dans les réponses faites aux problèmes sociaux et le fait que ces mêmes municipalités proposent en effet des solutions. Ces deux ou trois dernières décennies, les municipalités scandinaves ont considérablement développé leur capacité à prévenir et à intervenir dans les problèmes de la jeunesse. Le principal mode d'intervention auprès des groupes de jeunes problématiques est mis en œuvre par les collectivités locales.

Après avoir adopté, ces dernières années, une approche davantage tournée vers le marché tout en développant l'autonomie locale, ces pays ont complété leurs stratégies d'intervention par divers programmes et mesures de lutte contre ces problèmes. Nombre de solutions sont également utilisées pour les interventions auprès des bandes.⁵⁶

Concrètement, comment cela fonctionne-t-il ? A titre d'exemple, Drammen, une ville norvégienne d'un peu moins de 60 000 habitants, dispose de plus d'une quarantaine de services distincts ou mesures d'intervention liés à la prévention. Beaucoup d'entre eux sont fournis par la municipalité, d'autres par le comté ou encore des ONG. Il est important de souligner que la plupart de ces actions ne visent pas à empêcher la formation de bandes ou même la criminalité en général. L'objectif de ces dispositifs est de prévenir la margina-

55- Carlsson et Decker 2005: 261

56- Carlsson et Decker 2005: 280

lisation sociale, les problèmes sociaux liés à la pauvreté et, dans une certaine mesure, la délinquance et la violence juvénile. Ces services sont également essentiels à la prévention des problèmes avec les groupes de jeunes⁵⁷.

En complément, des programmes spécifiques sont utilisés lorsqu'il apparaît nécessaire d'intervenir sur un problème en particulier. Les gouvernements⁵⁸ et les forces de police scandinaves se sont mobilisés sur la situation. Les grandes villes sont équipées d'unités spéciales travaillant sur les bandes et le crime organisé⁵⁹ en étroite collaboration avec les municipalités. En résumé, la diversité des interventions scandinaves repose sur la répression et sur le renforcement du contrôle social ainsi que sur l'intervention sociale et les mesures opportunes. Quelques exemples de cette approche : les patrouilles nocturnes de la sécurité civile (Night Owls ou « Hiboux » en Suède), les interventions conjointes des différentes parties auprès des individus à risque et de leurs parents (les « conversations inquiétantes » en Norvège), les différentes formes de justice réparatrice (contrats jeunes au Danemark), les propositions ou projets de thérapie multisystémique offrant des possibilités de sortie (les groupes « Exit » en Norvège et en Suède, en particulier, ceux adaptés aux bandes criminelles tels que le projet « Passus » à Fryhuset). Certains chercheurs recommandent également de prendre en compte les spécificités culturelles lors des contacts avec les groupes issus de l'immigration.⁶⁰

57- Carlsson et Decker 2005: 264f.

58- Voir par ex. La Commission Ministérielle Danoise qui examine les stratégies de lutte contre la criminalité juvénile, qui met en avant le problème du recrutement des jeunes dans les bandes impliquées dans le crime organisé (Pedersen et Lindstad 2012: 239)

59- Voir Leinfelt et Rostami 2012, Pedersen et Lindstad 2012, Vrist Rønn et Snedevig Jensen 2012

60- Voir par ex. Lien 2008

Le programme d'intervention auprès des bandes à Stockholm (Stockholm Gang Intervention Programme - SGIP) est un exemple⁶¹ d'un programme complet (d'application des lois). « Historiquement, les méthodes policières auprès des bandes étaient principalement répressives. Nous restons persuadés qu'un programme efficace intègre à la fois des mesures douces (prévention) et dures (répression) » explique Rostami et Leinfelt⁶². « Nous devons reconnaître que la police ne représente qu'une seule pièce du puzzle. Les problèmes de bandes ne doivent pas simplement être une affaire de police mais également une question de société. Si nous ne nous attaquons pas aux causes sous-jacentes qui conduisent les jeunes à rejoindre une bande, nous sommes voués à l'échec. Seules des mesures préventives peuvent limiter le nombre de jeunes potentiellement tentés par les bandes. Le SGIP a donc mis au point un modèle d'intervention pour un programme de prévention complet destiné aux bandes appelé PANTHER (Preventive Analysis about Network Target for a Holistic Enforcement Response qui signifie « l'analyse préventive du réseau visé en vue d'une réponse de répression complète »). Son objectif est d'intégrer les méthodes de répression et d'application des lois utilisées par la police aux différents concepts d'intervention sociale. Il en résultera un modèle pleinement efficace. Pour ce faire, il s'appuie sur la collaboration avec d'autres autorités. Afin que le travail de lutte contre les bandes soit plutôt fondé sur des constatations réelles et en accord avec les meilleures pratiques, la situation est d'abord étudiée avant d'analyser et cartographier les structures et de développer des mesures d'intervention. Les équipes d'intervention locales sont une composante essentielle. Elles rassemblent divers organismes sociaux municipaux, la commission éducative locale, le service de gestion

61- Voir par ex. Vrist Rønn et Snedevig Jensen (2012) et Jensen et Stubberud (2012) pour les programmes sur le Danemark et la Norvège

62- Rostami et Leinfelt 2012: 262+263

culturelle et des loisirs, la police locale et les représentants du système judiciaire. Ces équipes élaborent des plans individualisés de lutte contre les différents groupes et ainsi proposer aux membres de ces groupes des programmes de sortie. Le SGIP est donc synonyme d'un programme d'intervention auprès des bandes complet et intégré.

Bien qu'il soit difficile de parler d'une « approche scandinave », étant donné la liberté dont bénéficient les autorités locales dans l'élaboration de leur propre stratégie de sécurité locale, ces éléments sur la prévention et l'intervention dans les pays nordiques indiquent qu'ils ont une méthode particulière d'aborder la violence urbaine et les groupes de jeunes problématiques.

Dans l'ensemble, les données recueillies dans le cadre du projet EU Street Violence indiquent que les pays scandinaves ont en effet des difficultés avec les groupes de jeunes problématiques ainsi que des problèmes de crime organisé (sous la forme de bandes criminelles ou de bandes de motards hors-la-loi). Les stratégies identifiées de prévention et d'intervention sont conformes aux recommandations thématiques du Manifeste d'Aubervilliers et Saint-Denis de l'Éfus. Ces pays s'appuient sur la performance de leur État providence, qui comprennent déjà des mesures qui doivent être mis en place comme mesures de prévention dans d'autres pays. Mais ils utilisent également des programmes spécialement adaptés à certaines situations bien particulières. L'approche intégrée nordique est profondément ancrée au niveau local et s'appuie sur la contribution de toutes les parties prenantes.

Références bibliographiques

Björk, Micael (2008). Wolves and sheepdogs: on migration, ethnic relations and gang-police interaction in Sweden. In: Van Gemert, Frank, Dana Peterson and Inger-Lise Lien: *Street Gangs, Migration and Ethnicity*. Cullompton: Willan Publishing, p.241-254.

Carlsson, Yngve and Scott H. Decker (2005): *Gang and Youth Violence Prevention and Intervention: Contrasting the experiences of the Scandinavian Welfare State with the United States*. In: Scott H. Decker and Frank M. Weerman (eds): *European Street Gangs and Troublesome Youth Groups*, Lanham/New York/Oxford: Altamira Press, pp. 259-286.

Covey Herbert (2010): *Street gangs throughout the world*. Springfield (IL): Charles C. Thomas Publisher.

Eurostat (2012): *Crime and Criminal Justice, 2006-2009*. Eurostat statistics in focus, 6/2012

Esping-Andersen, Gøsta (1990): *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Cambridge: Polity Press & Princeton: Princeton University Press.

Jensen, Eirik and Roger Stubberud (2012): *Oslo Police Department*. In: Leinfelt, Fredrik and Amir Rostami (Eds): *The Stockholm Gang Model: PANTHER*. Stockholm Gang Intervention and Prevention Project, 2009-2012, 298-316

Karen Hennigan and Marioja Spanovic (2012): *Gang Dynamics Through the Lens of Social Identity Theory*. In : Esbensen, Finn-Aage and Cheryl L. Maxson (Eds): *Youth Gangs in International Perspective. Results from the Eurogang Program of Research*. New York, Dodrecht, Heidelberg, London: Springer, 127-150.

Leinfelt, Fredrik and Amir Rostami (2012): *The Stockholm Gang Model: PANTHER*. Stockholm Gang Intervention and Prevention Project, 2009-2012

Lien, Inger-Lise (2008): *Nemesis and the Achilles heel of Pakistani gangs in Norway*. In: Van Gemert, Frank, Dana Peterson and Inger-Lise Lien: *Street Gangs, Migration and Ethnicity*. Cullompton: Willan Publishing, p.227-240.

Lien, Inger-Lise (2001): *The Concept of Honor, Conflict and Violent Behavior among Youth in Oslo*. In: Malcolm W. Klein, Hans-Jürgen Kerner, Cheryl L. Maxson and Elmar G. M. Weitekamp (ed.), *The Eurogang Paradox : Street Gangs and Youth Groups in the U.S. and Europe*, Kluwer Academic Publishers p.165-174

Pedersen, Maria Libak and Jonas Markus Lindstad (2012): *The Danish Gang-Joining Project: Methodological Issues and Preliminary Results*. In: Finn-Aage Esbensen and Cheryl L. Maxson (eds), *Youth Gangs in International Perspective: Results from the Eurogang Program Research*, New York: Springer, pp. 239-250

Rostami, Amir and Fredrik Leinfelt (2012): *The Stockholm Gang Intervention and Prevention Project (SGIP): Introducing a Holistic Approach to Gang Enforcement*. In: Finn-Aage Esbensen and Cheryl L. Maxson (eds), *Youth Gangs in International Perspective: Results from the Eurogang Program Research*, New York: Springer, pp. 251-269

Sarnecki, Jerzy and Tove Pettersson (2001): *Criminal Networks in Stockholm*. In: Malcolm W. Klein, Hans-Jürgen Kerner, Cheryl L. Maxson and Elmar G. M. Weitekamp (ed.), *The Eurogang Paradox : Street Gangs and Youth Groups in the U.S. and Europe*, Kluwer Academic Publishers, pp. 257-272

Stevns, Arne (2001): *Street Gangs and Crime Prevention in Copenhagen*. In: Malcolm W. Klein, Hans-Jürgen Kerner, Cheryl L. Maxson and Elmar G. M. Weitekamp (ed.), *The Eurogang Paradox : Street Gangs and Youth Groups in the U.S. and Europe*, Kluwer Academic Publishers p.175-180

Truc, Olivier: *Bandits de souche*. In: *Le Monde*, 28 August 2010

Vrist Rønn, Kira and Tino Snedevig Jensen (2012): *Danish National Police – Policing Gangs in Denmark*. In: Leinfelt, Fredrik and Amir Rostami (Eds): *The Stockholm Gang Model: PANTHER*. Stockholm Gang Intervention and Prevention Project, 2009-2012, 266-297

